

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



Tableau de Bord Social 2020

Ministère de l'économie
et des finances

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



Tableau de Bord Social 2020

Décembre 2020

AVANT PROPOS

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) élabore annuellement un Tableau de Bord Social (TBS) qui a pour but de vulgariser des données statistiques de divers domaines. Il s'agit d'analyser l'ampleur et l'évolution d'un certain nombre de phénomènes dans les domaines de la population, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la pauvreté, de la justice, du tourisme, etc. Ces phénomènes sont généralement abordés de façon éparse dans les productions statistiques de différentes structures de l'administration publique. Le TBS qui fait la synthèse de ces productions permet d'analyser et de dégager une cohérence entre ces différentes données tout en facilitant leur accès et leur meilleure compréhension.

L'élaboration de ce document est passée par une phase de collecte de données, un atelier de rédaction et une phase de relecture.

L'INSD exprime sa profonde gratitude aux producteurs sectoriels de statistiques pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document et formule également ses remerciements à l'endroit de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Par ailleurs, l'INSD espère que ce Tableau de Bord Social répondra aux attentes de ses utilisateurs et constituera un instrument d'amélioration de la prise en compte des politiques sectorielles dans les programmes de développement au Burkina Faso.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Économie et des Finances

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANPE :	Agence Nationale pour l'Emploi
ARV :	Antirétroviral
BBDA :	Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur
BCG :	Vaccin Bilié de Calmette et Guérin
BEPC :	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BIT :	Bureau International du Travail
BVE :	Burkinabè Vivant à l'Extérieur
CD/DVD :	Compact Disc/Digital Versatil Disc
CDD :	Contrats à Durée déterminée
CDI :	Contrats à Durée Indéterminée
CEP :	Certificat d'Etude Primaire
CHR :	Centre Hospitalier Régional
CHU :	Centres Hospitaliers Universitaires
CM :	Centre Médical
CMA :	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CNIB :	Carte Nationale d'Identité Burkinabé
CP1 :	Cours Préparatoire 1
CSPS :	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CUPG :	Centre Universitaire Polytechnique de Gaoua
CUPK :	Centre Universitaire Polytechnique de Kaya
D.R.B :	Direction Régionale de Bobo-Dioulasso
D.R.N.E :	Direction Régionale du Nord-Est
D.R.N.O :	Direction Régionale Nord-Ouest
DAL :	Défécation à l'Air Libre
DEP :	Droits d'Exécution Publique
DEUG :	Diplôme d'Etude Universitaire Générale
DGESS :	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGS :	Direction Générale des Sports
DRM :	Droits de Reproduction Mécanique
DRS :	Directions Régionales de la Santé
DTS :	Dépense Totale de Santé
EBCVM :	Enquête Burkinabè sur les Conditions de vie des ménages
EcoSan :	Assainissement Ecologique
EDS :	Enquête Démographique et de Santé
EDS-MICS :	Enquête Démographique et de Santé-Enquête à Indicateurs Multiples
EFTP :	Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle
EHCVM :	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EICVM :	Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMC :	Enquête Multisectorielle Continue

EMDS :	Enquête Modulaire Démographique et de Santé
ENSIF :	Ecole Nationale Supérieure D'Ingénieurs de Fada
EP :	Etablissements Pénitentiaires
EPS :	Education Physique et Sportive
ERI-ESI :	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
ETH :	Etablissements Touristiques d'Hébergement
F CFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FESPACO :	Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou
GSP :	Garde des Sécurité Pénitentiaire
HTA :	Hypertension Artérielle
IDH :	Indice de Développement Humain
IDHI :	Indice du Développement Humain ajusté aux Inégalités
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPH :	Indice de Pauvreté Humaine
IPM :	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IRA :	Infections Respiratoires Aigües
ISF :	Indice Synthétique de Fécondité
IST :	Infections Sexuellement Transmissibles
<u>Kg :</u>	kilogramme
Km :	Kilomètre
MAAH :	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MAC :	Maisons d'Arrêt et de Correction
MASSN :	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MCAT :	Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme
MCT :	Ministère de la Culture et du Tourisme
MEA :	Ministère de l'Eau et de Assainissement
MENA :	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MENAPNL :	Ministère de l'Education Nationale et de l'alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MESRSI :	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MESS :	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MFPTPS :	Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Protection Sociale
MJ :	Ministère de la Justice
MSECU :	Ministère de la Sécurité
MSL :	Ministère des Sports et des Loisirs
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OMD :	Ordres de Mise à Disposition
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA :	l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONEF :	l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation

PDDEB :	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PDSEB :	Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
PF :	Planification Familiale
PNAEPA :	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PN-AEUE :	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
PNDES :	Plan National de Développement Economique et Social
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
PNM :	Plan National Multisectoriel
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PTME/VIH :	Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH
PV :	Procès-Verbaux
PvVIH :	Personne vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
QUIBB :	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien-être
RDD :	Rapport de Dépendance Démographique
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMAT :	Rayon moyen d'Action Théorique
RNB :	Revenu National Brut
ROTA :	3ième Vaccin contre le ROTAVIRUS
SIAO :	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SIGI :	Social institutions and Gender Index
SMIG :	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNC :	Semaine Nationale de la Culture
SONABEL :	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
TACH :	Taux d'Achèvement
TBA :	Taux Brut d'Admission
TBN :	Taux Brut de Natalité
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TCBC :	Taux de Couverture des Besoins Céréaliers
TGFG :	Taux Global de Fécondité Générale
TV :	Télévision
UDDG :	Université De Dédougou
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UK :	Université de Koudougou
UPB :	Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso
VAA :	Vaccin Anti Amaril
VAR :	Vaccin Anti Rougeole
VAT :	Vaccin Anti Tétanique
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VIP :	Very Important Person
VPO :	Vaccin Poliomyélite Oral

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	5
LISTES DES TABLEAUX	17
LISTE DES GRAPHIQUES	23
INTRODUCTION	27
CHAPITRE I. POPULATION ET MENAGES	29
I.1. ÉVOLUTION ET DENSIFICATION DE LA POPULATION ET DES MENAGES	30
I.1.1 Évolution chiffrée de la population du pays selon les Recensements Généraux de 1975 à 2019 30	
I.1.2 Densité de la population	31
I.1.3 Évolution de l'effectif des ménages selon les recensements de 1975 à 2019	31
I.1.4 Évolution de la taille moyenne des ménages entre les recensements de 1975 à 2019	32
I.1.5 Évolution de la structure par groupes d'âge entre les recensements de 1975 et de 2019	33
I.1.6 Rapport de dépendance démographique entre les recensements de 1975 et celui de 2019	33
I.1.7 Évolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012.	34
I.1.8 Évolution de la fécondité	35
I.1.9 Évolution de la mortalité	36
I.1.9.1 Évolution de la mortalité générale de 1975 à 2006	36
I.1.9.2 Évolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006	37
I.1.9.3 Évolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1998 à 2015	37
I.1.9.4 Évolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015	38
I.1.10 Évolution de l'état matrimonial de 1975 à 2010	38
I.1.11 Evolution de l'âge médian au premier mariage	39
I.1.12 Évolution de la migration	39
I.1.12.1 Évolution de la migration interne de 1985 à 2006	39
I.1.12.2 Évolution de la migration internationale de 1985 à 2006	40
CHAPITRE II. SANTE DE LA POPULATION	41
II.1. ÉVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIERES	42
II.1.1 Bilan financier global du ministère en charge de la santé	42
II.1.2 Evolution de la dépense en santé des ménages	43
II.2. ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE SANTE	43
II.2.1 Evolution de l'effectif des infrastructures de santé	43
II.2.2 Evolution des formations sanitaires de type CSPS remplissant les normes minimales en personnel	44
II.2.3 Evolution du taux d'accès aux infrastructures de santé selon la distance parcourue	45
II.2.4 Evolution du temps d'accès aux infrastructures de santé	45
II.2.5 Evolution du rayon moyen d'action théorique	46
II.3. ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE SANTE	47
II.3.1 Evolution de l'effectif du personnel de santé	47
II.3.2 Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel	48
II.4. ÉVOLUTION DE LA SANTE GENERALE DE LA POPULATION	49
II.4.1 Evolution de la prévalence de la morbidité	49
II.4.2 Evolution des consultations curatives dans les formations sanitaires	50
II.4.3 Evolution des consultations enregistrées dans les formations sanitaires	51
II.5. ÉVOLUTION DES MALADIES D'INTERET GENERAL	52
II.5.1 Evolution des cas de paludisme notifié dans les formations sanitaires	52
II.5.2 Evolution de la part attribuable (%) au paludisme	53
II.5.3 Evolution des cas de tuberculose notifié dans les formations sanitaires	53

II.5.4	Evolution des cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) notifié dans les formations sanitaires	54
II.5.5	Evolution des cas de VIH/Sida notifié dans les formations sanitaires	55
II.6.	SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT	56
II.6.1	Evolution des accouchements assistés par du personnel qualifié	56
II.6.2	Evolution des avortements	57
II.6.3	Evolution de la mortalité maternelle et néonatale	58
II.6.4	Evolution de la malnutrition des enfants	59
II.6.4.1	Evolution de la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans	59
II.6.4.2	Evolution de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans	59
II.6.5	Evolution de la couverture vaccinale	60
II.7.	MORTALITE GENERALE	61
II.7.1	Evolution de l'espérance de vie.....	61
II.7.2	Evolution du taux brut de mortalité	61
II.7.3	Evolution des taux de mortalité de certains groupes spécifiques	61
CHAPITRE III. EDUCATION	63
III.1.	L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE	64
III.1.1	Évolution des effectifs des auditeurs et des principaux indicateurs associés	64
III.1.2	Taux de préscolarisation	65
III.1.3	Personnel d'encadrement de la petite enfance	67
III.1.3.1	Évolution de l'effectif des encadreurs de la petite enfance	67
III.1.4	Infrastructures du préscolaire	68
III.2.	L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	69
III.2.1	Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés	69
III.2.1.1	Effectif des élèves du primaire.....	69
III.2.1.2	Taux brut de scolarisation au primaire	70
III.2.1.3	Taux brut de scolarisation selon le sexe	72
III.2.1.4	Taux brut d'admission au CP1.....	72
III.2.1.5	Proportion des redoublants	74
III.2.1.6	Taux d'achèvement.....	75
III.2.2	Personnels enseignants.....	77
III.2.2.1	Nombre d'enseignants	77
III.2.2.2	Ratio élève/maître	79
III.2.3	Infrastructures.....	79
III.2.3.1	Nombre de salles de classe	79
III.2.3.2	Budget de l'éducation.....	81
III.3.	ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE	82
III.3.1	Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés	82
III.3.1.1	Effectifs des élèves du post-primaire de l'enseignement général	82
III.3.1.2	Effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général.....	83
III.3.1.3	Effectifs des élèves de l'enseignement et la formation technique et professionnel.....	84
III.3.1.4	Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire	85
III.3.1.5	Taux brut de scolarisation au post-primaire	86
III.3.1.6	Taux brut de scolarisation secondaire	87
III.3.1.1	Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire	88
III.3.1.2	Taux d'achèvement au post-primaire.....	89
III.3.1.3	Taux d'achèvement au secondaire	90
III.3.2	Infrastructures.....	91
III.3.2.1	Ratio élève/classe	91
III.3.2.2	Nombre d'établissements au post-primaire et secondaire	92
III.3.2.3	Nombre de salles de classe au post-primaire et au secondaire.....	93
III.4.	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	94

III.4.1	Effectifs des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés	94
III.4.2	Proportion des étudiantes dans les établissements publics et privés.....	94
III.4.3	Part des établissements privés dans l'effectif total des étudiants	95
III.4.4	Effectifs des inscrits dans les principaux établissements publics.....	95
III.4.4.1	Répartition du nombre d'étudiants dans les principaux établissements publics.....	95
III.4.4.2	Progression de l'effectif des étudiants dans les principaux établissements publics.....	96
III.4.5	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	98
III.4.6	Personnel enseignant	98
III.4.6.1	Personnel enseignant par grade.....	98
III.4.6.2	Part des femmes dans l'effectif du personnel enseignant.....	99
III.4.7	Infrastructures	101
III.5.	ALPHABETISATION.....	101
III.5.1.1	Taux d'alphabétisation en 2014 et en 2018 selon le groupe d'âge	101
III.5.1.2	Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2018 selon le sexe	102
III.5.1.3	Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2018 selon le milieu de résidence	103
III.5.1.4	Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus en 2018 par région de résidence selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence.....	104
CHAPITRE IV. ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES		107
IV.1.	SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE...	107
IV.2.	SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE DANS LES REGIONS.....	107
IV.3.	AVOIRS DES MENAGES.....	108
IV.3.1	Possession de terres agricoles.....	108
IV.3.2	Possession d'un moyen de locomotion.....	109
IV.3.3	Possession d'outils d'information.....	111
IV.3.4	Possession d'outils de communication	112
IV.4.	STRUCTURE DU REVENU DES MENAGES	113
IV.4.1	Structure du revenu des ménages selon le milieu de résidence	113
IV.4.2	Structure du revenu des ménages selon la région de résidence	113
CHAPITRE V. EMPLOI.....		115
V.1.	SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI	116
V.1.1	Structure de la population active selon la région et selon le milieu de résidence	117
V.1.2	Taux net d'activité selon le milieu de résidence	118
V.1.3	Taux net d'activité selon les régions	118
V.1.4	Population inactive.....	119
V.2.	SITUATION DES DEMANDES D'EMPLOI	120
V.2.1	Les demandes d'emplois selon le sexe	120
V.2.2	Les demandes d'emplois selon la région	120
V.2.3	Les demandes d'emplois selon niveau d'instruction et par sexe	121
V.2.4	Les demandes d'emplois selon la tranche d'âge.....	122
V.2.5	Les demandes d'emplois selon l'expérience.....	124
V.2.6	Les demandes d'emplois selon le groupe de profession	126
V.3.	LES STATISTIQUES DE L'OFFRE D'EMPLOI ET DU TRAVAIL.....	127
V.3.1	Evolution des offres d'emploi	127
V.3.1.1	Type de contrats	127
V.3.1.2	Régions d'affectation.....	127
V.3.2	Evolution des demandes d'emploi dans la fonction publique.....	128
V.3.3	Evolution des offres d'emploi dans la fonction publique	128
V.3.3.1	Catégorie d'emploi	130

V.3.4	Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat	131
V.3.4.1	Effectif des agents de la fonction publique d'Etat par Ministère et institution	131
V.3.4.2	Effectif des agents de la fonction publique d'Etat par statut (contractuel/fonctionnaire) ...	133
V.3.4.3	Effectif des agents de la fonction publique d'Etat par Catégorie.....	133
V.3.4.4	Effectif des agents de la fonction publique d'Etat par région administrative.....	135
V.3.4.5	Effectif des agents de la fonction publique d'Etat selon le sexe.....	135
V.3.4.6	Effectifs des agents de la fonction publique selon l'âge	136
V.3.5	Evolution des dépenses de personnel de l'Etat	136
V.3.5.1	Selon la catégorie de l'agent	136
V.3.5.2	Selon le statut de l'agent.....	137
V.3.6	Quelques indicateurs du travail décent.....	137
V.3.6.1	Litiges et infractions au niveau national	138
V.3.6.2	Infractions par région	138
V.3.6.3	Mode de règlement des litiges.....	139
V.3.6.4	Conflits individuels au niveau régional.....	139
V.3.7	Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail.....	140
V.3.7.1	Au niveau national	140
V.3.7.2	Au niveau régional	140
V.3.8	Les statistiques des accidents, maladies liées au travail et travail des enfants.....	141
V.3.8.1	Au niveau national	141
CHAPITRE VI.PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE		143
VI.1.	DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	144
VI.1.1	Mode d'évacuation des déchets urbains.....	145
VI.1.2	Tendance du mode d'évacuation des ordures ménagères.....	145
VI.1.3	Tendance de l'accès à l'assainissement familial	145
VI.1.4	Tendance des combustibles ligneux utilisés par les ménages pour la cuisine	146
VI.2.	SECURITE ALIMENTAIRE	147
VI.2.1	Tendance des taux de couverture des besoins céréaliers.....	147
VI.3.	PAUVRETE.....	148
VI.3.1	La tendance globale de la pauvreté monétaire entre 2003 et 2018	148
VI.3.2	Etat actuel de la pauvreté en 2020	149
VI.4.	LA PAUVRETE MONETAIRE	150
VI.4.1	La pauvreté monétaire selon le milieu de résidence	150
VI.4.2	La pauvreté monétaire selon la région administrative	150
VI.5.	LA PAUVRETE ALIMENTAIRE.....	151
VI.5.1	La pauvreté alimentaire selon le milieu de résidence et selon la région administrative	151
VI.5.2	La pauvreté alimentaire selon la région administrative.....	151
VI.6.	L'EXTREME PAUVRETE.....	152
VI.6.1	L'extrême pauvreté selon le milieu de résidence et selon la région de résidence	152
VI.7.	INEGALITES	153
VI.7.1	Structure de la consommation selon le niveau de vie	153
VI.7.2	Inégalités des dépenses de consommation des ménages	155
CHAPITRE VII.: LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT		157
VII.1.	LOGEMENT.....	157
VII.1.1	. Nombre de pièces du logement et promiscuité	157
VII.1.2	Type de bâtiment.....	158
VII.1.3	Statut d'occupation du logement	160
VII.1.4	Nature des murs	161
VII.1.5	Nature du toit.....	162
VII.1.6	Nature du sol	163
VII.2.	SOURCE D'ENERGIE UTILISEE PAR LE MENAGE DANS LE LOGEMENT.....	164

VII.2.1	Source principale d'énergie pour l'éclairage	164
VII.2.2	Source d'énergie pour la cuisine	165
VII.3.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	166
VII.3.1	Approvisionnement en eau de boisson	166
VII.3.2	Accès à l'eau potable	169
VII.3.3	Taux d'accès à l'eau potable selon les quintiles de bien-être	171
VII.4.	ASSAINISSEMENT DANS LE LOGEMENT	172
VII.4.1	Type d'aisance utilisée	172
VII.4.2	Taux d'accès aux toilettes améliorées selon le niveau d'instruction du chef de ménage	173
VII.4.3	Taux d'accès aux toilettes améliorées selon les quintiles de bien-être	174
VII.4.4	Situation de l'accès aux toilettes améliorées dans les régions	175
VII.4.5	Evacuation des ordures ménagères	175
VII.4.6	Evacuation des eaux usées ménagères	176
CHAPITRE VIII.	CULTURE ET TOURISME.....	179
VIII.1.	CULTURE	179
VIII.1.1	Transactions d'objets d'arts.....	179
VIII.1.1.1	Quantité d'objets autorisés à l'exportation.....	179
VIII.1.1.2	Valeurs déclarées des objets divers exportés	179
VIII.1.2	Attestations d'artistes délivrées	180
VIII.1.3	Participation des artisans au SIAO :	180
VIII.1.4	: Nombre de musées par localité	181
VIII.2.	ADHESION AU BBDA	181
VIII.2.1	Les adhésions au Bureau Burkinabè du droit d'auteur (BBDA)	181
VIII.2.2	Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA).....	182
VIII.2.3	Usagers du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA).....	183
VIII.2.4	Droits payés aux membres du BBDA.....	184
VIII.2.5	Droits recouverts par le BBDA.....	184
VIII.3.	MEDIAS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES	186
VIII.3.1	Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso	186
VIII.3.2	Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie.....	187
VIII.3.3	Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie/.....	187
VIII.3.4	Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) 188	
VIII.3.5	Films en compétition officielle au FESPACO	188
VIII.3.6	Subventions publiques aux manifestations culturelles.....	189
VIII.4.	TOURISME ET HOTELLERIE	189
VIII.4.1	Entrées au Burkina Faso	189
VIII.4.2	Les arrivées du tourisme récepteur	190
VIII.4.3	Les arrivées au Burkina selon les motifs.....	191
VIII.4.4	Offre hôtelière au Burkina Faso.....	191
VIII.4.5	Recettes en million de francs CFA issues des ETH	193
VIII.4.6	Nuitées du tourisme récepteur par nationalité en 2018	194
VIII.4.7	Indices de performance du tourisme burkinabé	195
VIII.4.8	Les aires fauniques.....	196
CHAPITRE IX.	SPORTS ET LOISIRS	197
IX.1.	ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES	198
IX.1.1	Évolution de l'effectif des infrastructures sportives de 2015 à 2019.....	198
IX.1.2	Evolution du nombre d'infrastructures sportives par région de 2015 à 2019	199
IX.1.3	Répartition régionale du nombre d'habitants par infrastructure sportive en 2019.....	200
IX.1.4	Fréquentation des infrastructures sportives en 2019.....	200

IX.1.4.1	Répartition des matchs de championnat par infrastructure sportive en 2019	200
IX.1.4.2	Nombre de spectateurs par match joué par infrastructure sportive.....	201
IX.2.	PERSONNEL DE PROMOTION DES SPORTS ET DES LOISIRS	202
IX.2.1	Évolution du nombre du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2014 à 2019	202
IX.2.2	Répartition régionale du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs en 2019	203
IX.3.	EVOLUTION DES STRUCTURES DE GESTION DES SPORTS ET DES LOISIRS DE 2015 A 2019	204
IX.4.	REPARTITION DE QUELQUES STRUCTURES DE GESTION DE SPORTS ET DE LOISIRS PAR REGION EN 2019	204
IX.5.	EVOLUTION DU NOMBRE D'ENCADREURS SPORTIFS DE 2015 A 2019	205
IX.5.1	Evolution du nombre d'entraîneur.....	205
IX.5.2	Evolution du nombre d'Officiels techniques	206
IX.6.	EVOLUTION DU NOMBRE D'ATHLETES TITULAIRES D'UNE LICENCE	207
IX.6.1	Evolution du nombre d'athlètes titulaires d'une licence selon la catégorie	207
IX.6.2	Evolution du nombre d'athlètes titulaires d'une licence selon le sexe.....	207
IX.6.3	Evolution du nombre d'athlètes titulaires d'une licence par région.....	207
IX.7.	REPARTITION DU NOMBRE DE MEDAILLE OBTENUS SELON LE TYPE DE COMPETITION EN 2019	208
IX.8.	LES DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ÉTAT DANS LE SECTEUR DES SPORTS ET DES LOISIRS DE 2015 A 2019	208
IX.9.	ÉVOLUTION DES CREDITS ACCORDES POUR LA PROMOTION DU SPORT ET DES LOISIRS PAR SOURCE	209
CHAPITRE X. : JUSTICE ET SECURITE		211
X.1.	JUSTICE.....	212
X.1.1	Les moyens de la justice.....	212
X.1.2	Personnel greffier	213
X.1.3	Situation carcérale au Burkina Faso.....	214
X.1.4	Caractéristiques des prévenus.....	215
X.1.5	Caractéristiques des inculpés	216
X.1.6	Caractéristiques des condamnés	217
X.2.	SECURITE	218
X.2.1	Délivrance de Pièces	218
X.2.1.1	La délivrance de la Carte nationale d'Identité Burkinabé (CNIB)	218
X.2.1.2	La délivrance du Passeport.....	218
X.2.2	Tableau : Crimes et délits constatés.....	219
X.2.2.1	Crimes et délits constatés par nature.....	219
X.2.2.2	Crimes et délits constatés par structure.....	220
X.2.3	Quantité de stupéfiants saisie	220
X.2.3.1	Quantité de stupéfiants saisie par Nature	220
X.2.3.2	Quantité de stupéfiant saisie par structure.....	221

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1. 1: Évolution de l'effectif de la population par sexe et par milieu de résidence selon les recensements généraux de la population.....	31
Tableau 1. 2: Taux d'accroissement, densité et rapport de masculinité selon les recensements généraux de la population.....	31
Tableau 1. 3: Évolution des effectifs des ménages par milieu de résidence entre 1975 et 2019	32
Tableau 1. 4: Structure de la population par grand groupes d'âge entre 1975 et 2019	33
Tableau 1. 5: Évolution des rapports de dépendance démographique entre 1975 et 2019	34
Tableau 1. 6 : Évolution de la population des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso de 1975 à 2019...	35
Tableau 1. 7 : Évolution du taux brut de natalité, du taux global de fécondité général et de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence entre 1993 et 2015.....	36
Tableau 1. 8 : Évolution de la mortalité générale de 1975 à 2006	37
Tableau 1. 9 : Évolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006	37
Tableau 1. 10 : Évolution de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence de 1993 à 2015	38
Graphique 1. 7 : Évolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015.....	38
Tableau 1. 11 : Évolution de la nuptialité de 1975 à 2006	39
Tableau 1. 12 : Évolution de l'âge médian au premier mariage selon le sexe de 1993 à 2010.....	39
Tableau 1. 13 : Évolution de la migration récente de 1985 à 2006	39
Tableau 1. 14 : Évolution de la migration internationale récente de 1985 à 2006	40
Tableau 2. 1: indicateurs des comptes de la santé de 2011 à 2018	43
Tableau 2. 2: Evolution des infrastructures de santé de 2010 à 2019.....	44
Tableau 2. 3: Evolution du taux de formations sanitaires remplissant les normes minimales en personnel de 2010 à 2019	44
Tableau 2. 4: Evolution du rayon moyen d'action théorique (y compris le privé) (en Km) de 2010 à 2019....	47
Tableau 2. 5: Evolution de l'effectif du personnel de santé de 2011 à 2019	48
Tableau 2. 6: Evolution du taux de morbidité au cours des 15 derniers jours de 2009 à 2018	50
Tableau 2. 7: Evolution du nombre de nouveaux contacts par habitant et par an, des moins de cinq (05) ans selon les régions de 2017 à 2019	51
Tableau 2. 8: Principaux motifs de consultation dans les formations sanitaires en 2018.....	51
Tableau 2. 9: Evolution de la part attribuable (%) au paludisme dans les causes de consultation, d'hospitalisation et de décès dans les structures sanitaires de 2011 à 2019	53
Tableau 2. 10: Evolution de l'incidence cumulée des infections sexuellement transmissibles (pour 100 000) de 2011 à 2018	54
Tableau 2. 11: Evolution de la couverture en accouchement assisté (%) de 2011 à 2017 selon les données administratives	56
Tableau 2. 12: Effectifs des avortements notifiés dans les formations sanitaires en 2018	57
Tableau 2. 13: Effectifs des décès néonataux en 2018	58
Tableau 2. 14: Evolution de la malnutrition chronique de 2010 à 2018.....	59
Tableau 2. 15: Evolution de l'insuffisance pondérale de 2010 à 2018	60
Tableau 2. 16: Evolution de la couverture vaccinale de 2011 à 2017	60
Tableau 2. 17: Evolution de l'espérance de vie de 1960 à 2006.....	61

Tableau 2. 18: Evolution des indicateurs de mortalité spécifique de 1985 à 2006	62
Tableau 4. 1: Répartition (%) des actifs occupés par secteur d'activités selon le milieu de résidence.....	107
Tableau 4. 2: Répartition (%) des actifs occupés des régions par secteur d'activité	108
Tableau 4. 3: Proportion (%) des ménages possédant un moyen de locomotion selon le milieu de résidence	110
Tableau 4. 4: Proportion (%) des ménages possédant un moyen de locomotion par région de résidence ..	110
Tableau 4. 5: Proportion (%) des ménages possédant un outil d'information au niveau national et selon le milieu de résidence.....	111
Tableau 4. 6: Proportion (%) des ménages possédant un outil d'information selon la région de résidence .	111
Tableau 4. 7: Proportion (%) des ménages possédant un outil de communication selon le milieu de résidence	112
Tableau 4. 8: Proportion (%) des ménages possédant un outil de communication selon la région de résidence	112
Tableau 4. 9: Proportion (%) des ménages en fonction de la source du revenu selon le milieu de résidence	113
Tableau 4. 10: Proportion (%) des ménages en fonction de la source du revenu selon la région de résidence	113
Tableau 5. 1 : Structure de la population active selon la situation d'activité par milieu de résidence et selon la région.....	117
Tableau 5. 2 : Taux net d'activité au sens du BIT selon le milieu de résidence (en %)	118
Tableau 5. 3 : les raisons d'inactivités selon le milieu de résidence	119
Tableau 5. 4: Evolution des demandes d'emploi par région	120
Tableau 5. 5 Evolution du nombre de demandes d'emploi par région	121
Tableau 5. 6 : Evolution des demandeurs d'emplois selon le sexe la tranche d'âge de 2014 à 2019	124
Tableau 5. 7: Répartition des demandeurs d'emploi ayant une expérience de 2014 à 2019.....	125
Tableau 5. 8: Répartition des demandeurs d'emploi sans expérience de 2014 à 2019.....	126
Tableau 5. 9: Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par profession de 2015 à 2019.....	126
Tableau 5. 10: Effectifs des postes publiés de 2014 à 2019 par type de contrat (CDD, CDI).....	127
Tableau 5. 11: Effectifs des postes publiés de 2015 à 2018 par région d'affectation	127
Tableau 5. 12: Demande et offre d'emploi dans la fonction publique par ministère en 2016 à 2019	128
Tableau 5. 13: Offre d'emploi dans la fonction publique par ministère en 2016 à 2019.....	129
Tableau 5. 14: Evolution de la demande et de l'offre publique d'emploi par catégorie	131
Tableau 5. 15: Effectifs des agents de la fonction publique par Ministère / Institution en 2019	132
Tableau 5. 16: Nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre selon le statut	133
Tableau 5. 17: Effectif de la fonction publique d'Etat selon le statut	133
Tableau 5. 18: Evolution de l'effectif de la fonction publique d'Etat selon la catégorie	134
Tableau 5. 19: Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat par région.....	135
Tableau 5. 20: Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par sexe	136
Tableau 5. 21: Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par tranche d'âge	136

Tableau 5. 22: Dépenses de personnel de l'Etat par catégorie d'agents (milliards)	137
Tableau 5. 23: Dépenses de personnel de l'Etat par statut d'agents (milliards)	137
Tableau 5. 24: Evolution du nombre d'infractions liées au travail	138
Tableau 5. 25: Evolution du nombre d'infractions relevées par région de 2009 à 2019.....	138
Tableau 5. 26: Evolution du nombre de litiges par issue du règlement de 2009 à 2019.....	139
Tableau 5. 27: Evolution du nombre de conflits individuels par région de 2009 à 2019	140
Tableau 5. 28: Evolution des mouvements des travailleurs notifiés à l'inspection du travail.....	140
Tableau 5. 29: Répartition des mouvements des travailleurs dans les entreprises par région et selon le motif en 2019	141
Tableau 5. 30: Effectifs des accidents et des maladies ayant fait l'objet d'enquête au niveau national.....	141
Tableau 5. 31: Nombre d'enfants travaillant dans les entreprises contrôlées.....	141
Tableau 6. 1: Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères de 2009 à 2018.....	145
Tableau 6. 2: Evolution de l'accès à l'assainissement de 2009 à 2018.....	146
Tableau 6. 3: Evolution des combustibles ligneux utilisés par les ménages de 1994 à 2018	147
Tableau 6. 4: Evolution du taux de couverture (%) des besoins céréaliers de 2013/2014 à 2018/2019.....	148
Tableau 6. 5: Evolution des indicateurs de la pauvreté monétaire entre 2003 et 2018.....	148
Tableau 6. 6: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le milieu de résidence.....	150
Tableau 6. 7: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon la région administrative	150
Tableau 6. 8: Indicateurs de la pauvreté alimentaire selon la région administrative	152
Tableau 6. 9: Indicateurs de l'extrême pauvreté selon le milieu de résidence et selon la région administrative	152
Tableau 6. 10: Structure de la consommation de la population selon les quintiles de dépenses de consommation	153
Tableau 6. 11: Ratio de dispersion des déciles de consommation	154
Tableau 6. 12: Evolution de l'indice de Gini selon le lieu de résidence	155
Tableau 7. 1: Répartition (%) des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence.....	159
Tableau 7. 2: Proportion des ménages selon le type de logement et la région	159
Tableau 7. 3: Proportion des ménages selon la région et le statut d'occupation du logement.....	160
Tableau 7. 4: Répartition(en %) des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal par région	161
Tableau 7. 5: Répartition (en %) des logements par nature du toit selon les régions	163
Tableau 7. 6: Proportion (%) des ménages selon la nature des matériaux du sol du logement et le milieu de résidence.....	164
Tableau 7. 7: Taux d'accès à l'électricité réseau selon le milieu de résidence.....	165
Tableau 7. 8: Distribution du taux de desserte à l'eau potable par région de résidence (%).....	169
Tableau 7. 9: Volume d'eau consommé par centre et par direction régionale (en milliers de m3)	169
Tableau 7. 10: Evolution du niveau d'accès à l'eau potable par région entre 2007 et 2018.....	171
Tableau 7. 11: Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain par direction régionale ONEA (%)	173
Tableau 7. 12: Répartition des ménages par région selon le type de toilette utilisée	175
Tableau 7. 13: Nombre de latrines familiales améliorées construites en milieu rural par région	175
Tableau 7. 14: Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le niveau d'instruction du chef de ménage	176

Tableau 7. 15: Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence	177
Tableau 7. 16: Proportion des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le mode d'évacuation des eaux usées.....	178
Tableau 7. 17: Proportion des ménages selon les quintiles de bien-être et le mode d'évacuation des eaux usées	178
Tableau 8. 1: Nombre d'objets autorisés à l'exportation par nature.....	179
Tableau 8. 2: Evolution des valeurs déclarées (en millions de FCFA) des objets culturels exportés selon la destination et par année	179
Tableau 8. 3: Evolution des attestations d'artistes en art plastique délivrées.....	180
Tableau 8. 4: Evolution des adhésions au BBDA selon la catégorie.....	182
Tableau 8. 5: Evolution du nombre de déclarations des œuvres au BBDA par catégorie	183
Tableau 8. 6: Nombre d'usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur par type	183
Tableau 8. 7: Evolution des droits recouverts (en millions de FCFA).....	185
Tableau 8. 8: Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC), en million de FCFA.....	186
Tableau 8. 9: Evolution du nombre de stations de télévision fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie	186
Tableau 8. 10: Evolution des stations de radios fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie.....	187
Tableau 8. 11: Nombre d'autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie	187
Tableau 8. 12: Recettes issues des Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie (en millions de FCFA) de 2010 à 2017.....	187
Tableau 8. 13: Nombres d'accréditations des éditions du FESPACO de 2011 à 2019	188
Tableau 8. 14: Nombres de films en compétition officielle de 2011 à 2019.....	188
Tableau 8. 15: Subventions publiques aux manifestations culturelles en millions de francs CFA.....	189
Tableau 8. 16: Les arrivées du tourisme récepteur selon la provenance de 2016 à 2018.....	190
Tableau 8. 17: Les arrivées au Burkina selon les motifs	191
Tableau 8. 18: Répartition des ETH par type et par région administrative en 2018.....	192
Tableau 8. 19: Recettes en million de franc CFA des ETH selon la branche d'activité.....	193
Tableau 8. 20: Recettes du tourisme cynégétique (en FCFA).....	194
Tableau 8. 21: Evolution du nombre de nuitées du tourisme récepteur par origine des visiteurs	194
Tableau 8. 22: Evolution du taux d'occupation des chambres, du taux de fréquentation des places et de la durée moyenne du séjour	195
Tableau 8. 23: Durée moyenne de séjour du tourisme récepteur en 2018 selon l'origine	195
Tableau 8. 24: Réseau d'aires classées à vocation faunique	196
Tableau 9. 1: Évolution du nombre d'infrastructures sportives par type de 2015 à 2019.....	199
Tableau 9. 2: Évolution du nombre d'infrastructures de sport par région de 2015 à 2019.....	199
Tableau 9. 5: Répartition de l'effectif des agents en activité selon l'emploi et le sexe	202
Tableau 9. 6: Répartition du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs par région en 2019	203
Tableau 9. 7: Evolution du nombre de structure de gestion de sport de 2014 à 2019.....	204

Tableau 9. 11: Répartition de quelques structures de gestion de sports et de loisirs par région en 2019 (%)	205
Tableau 9. 9: Evolution du nombre d'athlètes licenciés selon la catégorie.....	207
Tableau 9. 10: Evolution du nombre d'athlètes licenciés selon le sexe.....	207
Tableau 9. 14: Evolution du nombre d'athlètes licenciés par région	208
Tableau 9. 17: Répartition du nombre de médaille par type de compétition en 2019	208
Tableau 9. 11: Évolution des crédits accordés pour la promotion du sport et des loisirs par type (millions de F CFA).....	209
Tableau 10. 1: Evolution du budget de la justice (en million de FCFA)	212
Tableau 10. 2: Personnel du Ministère de la Justice par sexe et par corps	213
Tableau 10. 3: Nombre d'entrés dans les établissements pénitentiaires selon le sexe de 2010 à 2019	214
Tableau 10. 4: Répartition des évènements/incidents dans les établissements pénitentiaires	215
T Tableau 10. 5: Evolution du nombre de détenus dans les établissements pénitentiaires (EP) par situation de jugement au 31 décembre	215
Tableau 10. 6: Capacité des établissements pénitentiaires au 31 décembre.....	215
Tableau 10. 7: Répartition des prévenus selon la nature des infractions	216
Tableau 10. 8: Nombre de cartes nationales d'identité Burkinabè établies par sexe.....	218
Tableau 10. 9: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon le type.....	219
Tableau 10. 10: Quantité (Kg) de drogues saisies selon le type.....	220

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. 1: Evolution de l'effectif de la population du Burkina Faso selon les recensements	30
Graphique 1. 2: Evolution de l'effectif des ménages entre 1975 à 2019	32
Graphique 1. 3: Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1975 et 2019	33
Graphique 1. 4: Évolution de la population des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso de 1975 à 2019	34
Graphique 1.5: Évolution du poids des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2019	35
Graphique 1. 6: Évolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) entre 1993 et 2015	36
Graphique 2. 1 : Evolution du taux d'accès aux infrastructures de santé selon la norme de 30 minutes de 2014 à 2016 par région	46
Graphique 2. 2: Evolution du taux d'accès aux infrastructures de santé selon la norme de 30 minutes de 2014 à 2016 par milieu de résidence	46
Graphique 2. 3 : Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel de 2011 à 2019	49
Graphique 2. 4 : Evolution de l'incidence cumulée du paludisme pour 1000 habitant de 2011 à 2019	53
Graphique 2. 5 : Taux de notification (pour 100 000 habitants) des nouveaux cas et rechutes de tuberculose par région en 2018	54
Graphique 2. 6 : Evolution de la proportion (%) des PvVIH sous ARV de 2011 à 2017	55
Graphique 2. 7 : Proportion de PvVIH sous ARV en 2018 par région	55
Graphique 2. 8 : Evolution de la couverture en accouchement assisté (%) de 2010 à 2014 selon les enquêtes nationales	57
Graphique 2. 9 : Taux de décès maternel pour 100 000 parturientes en 2018	58
Graphique 2. 10:Évolution du taux brut de mortalité (pour mille) de 1960 à 2006	61
Graphique 3. 1 : Évolution comparée des taux de croissance de la population pré-scolarisable, préscolarisée et du taux de préscolarisation	66
Graphique 3. 2 : Évolution du personnel d'encadrement de la petite enfance par sexe	68
Graphique 3. 3 : Evolution de la proportion (%) des filles dans l'effectif total du primaire	70
Graphique 3. 4 : Evolution du taux brut de scolarisation (%) des garçons et des filles entre 2011 et 2019	72
Graphique 3. 5 : Taux brut d'admission au CP1 des filles et des garçons entre 2013 et 2020	74
Graphique 3. 6 : Proportions (%) de redoublants au primaire entre 2011-2019	74
Graphique 3. 7 : Taux d'achèvement (%) au primaire selon le sexe entre 2012 et 2019	76
Graphique 3. 8 : Evolution en indices base 100 des salles de classe selon le statut de 2012/2013 à 2019/2020	80
Graphique 3. 9 : Evolution en indices base 100 en 2012/2013 de l'effectif total des élèves du post-primaire de l'enseignement secondaire général	82
Graphique 3. 11 : Evolution des indices base 100 en 2012/2013 des effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement secondaire général	83
Graphique 3. 12 : Evolution des indices base 100 en 2012/2013 des effectifs des élèves de l'enseignement et formation technique et professionnel	85
Graphique 3. 13 : Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire entre 2012 et 2020	86
Graphique 3. 14 : Taux brut de scolarisation au post-primaire entre 2012 et 2020	87
Graphique 3. 15 : Taux brut de scolarisation au secondaire entre 2013 et 2020	88

Graphique 3. 16 : Taux brut de scolarisation (%) de l'ensemble post-primaire et secondaire entre 2013 et 2020	89
Graphique 3. 17 : Taux brut d'achèvement (%) au post-primaire entre 2013 et 2020	90
Graphique 3. 18 : Taux brut d'achèvement au secondaire entre 2013 et 2020.....	91
Graphique 3. 19 : Indice base 100 en 2013 du nombre d'établissements post-primaire et secondaire selon le statut.....	92
Graphique 3. 20 : Indice base 100 en 2013 du nombre de salles de classe post-primaire et secondaire selon le statut	93
Graphique 3. 21 : Proportion (%) du nombre d'étudiantes selon le statut d'établissement	94
Graphique 3. 21 : Part du nombre d'étudiants du privé selon le sexe.....	95
Graphique 3. 22 : Part du nombre d'étudiants dans l'effectif total des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs publics en 2018/2019.....	96
Graphique 3. 23 : Taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants des 8 principaux établissements d'enseignement supérieurs publics entre 2014/2015 et 2018/2019.....	97
Graphique 3. 24 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants par sexe	98
Graphique 3. 25 : Evolution de l'effectif des enseignants par grade	99
Graphique 3. 26 : proportion d'enseignants de sexe féminin dans les établissements d'enseignement supérieurs publics	100
Graphique 3. 27 : Nombre d'établissements d'enseignement supérieurs selon le statut.....	101
Graphique 3. 28 : Taux d'alphabétisation des individus en 2014 et 2018 selon le groupe d'âge	102
Graphique 3. 29 : Evolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le sexe.....	103
Graphique 3. 30 : Evolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le milieu de résidence	103
Graphique 3. 31 : Evolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le milieu de résidence	104
Graphique 4. 1:Proportion des ménages possédant une terre agricole.....	109
Graphique 5. 1:Effectifs de la population active aux 4 trimestres de 2014, 2015 et 2018	117
Graphique 5. 2: Taux net d'activité au sens du BIT selon la région de résidence (en %)	119
Graphique 5. 3: Répartition des demandes d'emploi par sexe	120
Graphique 5. 4: Proportion des demandes d'emploi selon le niveau d'étude en 2019	121
Graphique 5. 5 : Proportion des demandeurs d'emplois selon la tranche d'âge en 2019	123
Graphique 5. 6 : Evolution des demandes d'emplois selon l'expérience de 2010 à 2019	125
Graphique 5. 8 : Evolution du taux d'encadrement dans la fonction publique d'Etat (%)	134
Graphique 5. 9 : Part par région du nombre total d'infractions relevées sur la période 2009-2019	139
Graphique 6. 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire de 2003 à 2018	149
Graphique 6. 2 : Indicateurs de la pauvreté alimentaire selon le milieu de résidence	151
Graphique 6. 3 : Evolution de la part des 20% les plus pauvres dans la consommation totale	154
Graphique 7. 1: Nombre moyen de pièces par logement en 2018	157
Graphique 7. 2: Proportion des ménages vivant dans la promiscuité selon le milieu de résidence	158
Graphique 7. 3: Proportion de ménages vivant dans la promiscuité selon la région	158

Graphique 7. 4: Répartition des ménages selon le statut d'occupation	160
Graphique 7. 5: Répartition (en %) des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal	161
Graphique 7. 6: Répartition (%) des logements des ménages selon la nature du toit	162
Graphique 7. 7: Répartition (en %) des logements par nature du toit selon le milieu de résidence	163
Graphique 7. 8: Répartition (%) des ménages par nature du sol du logement principal	164
Graphique 7. 9: Proportion des ménages selon le principal mode d'éclairage du logement	165
Graphique 7. 10: Proportion des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisine	165
Graphique 7. 11: Proportion des ménages utilisant des combustibles solides selon le milieu de résidence	166
Graphique 7. 12: Proportion (%) des ménages selon la source d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche	167
Graphique 7. 13: Distribution du taux d'accès à l'eau potable par milieu de résidence (%)	168
Graphique 7. 14: Distribution du taux d'accès à l'eau potable par région de résidence (%)	168
Graphique 7. 15: Taux d'accès à l'eau potable selon les quintiles de bien-être	171
Graphique 7. 16: Proportion des ménages selon le type de sanitaire utilisé	172
Graphique 7. 17: Taux d'accès aux toilettes améliorées selon le milieu de résidence	173
Graphique 7. 18: Taux d'accès des ménages aux toilettes améliorées selon le niveau d'instruction du chef de ménage	174
Graphique 7. 19: Taux d'accès (%) aux toilettes améliorées selon les quintiles de bien-être	174
Graphique 7. 20: Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence	176
Graphique 7. 21: Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées	177
Graphique 8. 1: Participation des artisans au SIAO	181
Graphique 8. 2: Evolution des nouvelles adhésions au BBDA de 2010 à 2019	182
Graphique 8. 3: Evolution des droits payés en millions de FCFA aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères	184
Graphique 8. 4: Evolution des droits recouverts par le BBDA par année (million).....	185
Graphique 8. 5: Evolution du nombre d'entrées au Burkina Faso.....	190
Graphique 8. 6: Part (%) des touristes selon la provenance.....	191
Graphique 8. 7: Nombre d'hôtels par région en 2018.....	192
Graphique 8. 8: Part dans la recette totale de chaque branche d'activité des ETH (en %).....	193
Graphique 8. 9: Recettes totales du tourisme cynégétique	194
Graphique 8. 10: Evolution des dépenses moyenne journalière du touriste en FCFA.....	195
Graphique 9. 1: Nombre d'habitants par infrastructure sportive selon les régions en 2019	200
Graphique 9. 2: Nombre de matchs de championnat de 1 ^{ère} division joués par infrastructures en 2019	201
Graphique 9. 3: Nombre moyen de spectateur/match selon l'infrastructure en 2019	201
Graphique 9. 4: Evolution du nombre d'entraîneurs selon le sexe de 2014 à 2019	206
Graphique 9. 5: Evolution du nombre d'entraîneurs selon le sexe de 2015 à 2019	206
Graphique 9. 6: Évolution des dotations budgétaires définitives (millions de F CFA) de 2015 à 2019	209
Graphique 10. 1 : Evolution du personnel de justice de 2010 à 2019	213
Graphique 10. 2: Evolution des effectifs des auxiliaires de justice de 2010 à 2019	214

Graphique 10. 3: Evolution de l'effectif des prévenus au 31 décembre	216
Graphique 10. 4: Evolution de l'effectif des inculpés au 31 décembre	217
Graphique 10. 5: Evolution de l'effectif des condamnés au 31 décembre	217
Graphique 10. 6: Evolution du nombre de passeports délivrés en 2014 et 2019	219
Graphique 10. 7: Evolution du nombre de passeports délivrés en 2014 et 2019	220
Graphique 10. 8: Evolution de la quantité de stupéfiants saisie par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale	221

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, la dynamique sociale est appréhendée dans les cadres programmatiques de développement à travers l'analyse des statistiques sociales. Ainsi, un des cadres le plus récent qu'est le Plan national de développement économique et social (PNDES) à travers une telle analyse a abouti à une conclusion mettant en avant la persistance des inégalités socio-économiques et une dynamique sociale peu évolutive.

Pour accompagner le Gouvernement dans sa lutte contre ces inégalités socio-économiques, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) élabore annuellement un Tableau de Bord Social (TBS) qui a pour but de vulgariser des données statistiques de divers domaines. Il s'agit d'analyser l'ampleur et l'évolution d'un certain nombre de phénomènes dans les domaines de la population, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la pauvreté, de la justice, du tourisme, etc. Ces phénomènes sont généralement abordés de façon éparse dans les productions statistiques de différentes structures de l'administration publique. Le TBS qui fait la synthèse de ces productions permet d'analyser et de dégager une cohérence entre ces différentes données tout en facilitant leur accès et leur meilleure compréhension.

L'édition 2020 du document comporte dix chapitres qui sont :

- 1°) Population et ménages ;
- 2°) Santé de la population ;
- 3°) Education ;
- 4°) Activités économiques et avoir des ménages ;
- 5°) Emploi ;
- 6°) Pauvreté, développement durable et sécurité alimentaire ;
- 7°) Logement, approvisionnement en eau et assainissement ;
- 8°) Culture et tourisme ;
- 9°) Sports et loisirs
- 10°) Justice et sécurité.

CHAPITRE I. POPULATION ET MENAGES

La planification du développement nécessite une connaissance des aspects sociodémographiques des différentes couches de la population. Au Burkina Faso, les questions de population sont inscrites dans l'axe 2 du Plan national de développement économique et social (PNDES), le référentiel le plus récent de développement.

Les connaissances sur l'état et de la structure de la population (effectif, répartition), sa dynamique à travers la fécondité, la mortalité, la migration, misent en adéquation avec les dimensions du développement permettent d'établir les corrélations entre population et développement. Ces connaissances restent nécessaires pour établir les objectifs souhaitables pour le bien-être des populations. Ce chapitre traitera des effectifs de populations et des ménages ainsi que de l'évolution des phénomènes de la fécondité, de la mortalité, de la nuptialité et de la migration. Pour faciliter la compréhension de cette dynamique démographique, la définition d'un certain nombre de concepts et d'indicateurs s'impose. L'encadré ci-dessous présente ces derniers éléments.

Taux brut de natalité (TBN) : C'est le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population résidente de l'année.

Taux global de fécondité générale (TGFG) : C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer c'est-à-dire les femmes âgées de 15 - 49 ans révolus. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers mois.

Taux brut de mortalité : Il mesure le nombre de décès (tous âges confondus) pour 1000 habitants.

Taux de mortalité infantile : C'est le nombre de décès des enfants de moins d'un an rapporté aux naissances.

Quotient de mortalité infantile : Il mesure la probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

Quotient de mortalité juvénile : Il mesure la probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

Espérance de vie à la naissance : C'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance si les risques de mortalité restent constants pendant toute sa vie.

Accroissement démographique (taux d'accroissement) : C'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

Accroissement naturel (taux d'accroissement) : C'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait uniquement des naissances et des décès.

Rapport de dépendance démographique (RDD) : C'est le rapport entre la population à charge (les 0-14 ans et les 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15-64 ans). On distingue la dépendance pour cause de jeunesse en référence aux moins de 15 ans et la dépendance pour cause de vieillesse en référence aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Ménage : Unité socio-économique de base au sein de laquelle un ou plusieurs membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage.

Migration : Changement de la résidence habituelle, pour une durée de séjour minimale conventionnelle (6 mois selon le RGPH 2019).

Migration récente : La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé la collecte des données.

Migration internationale : Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

I.1. Évolution et densification de la population et des ménages

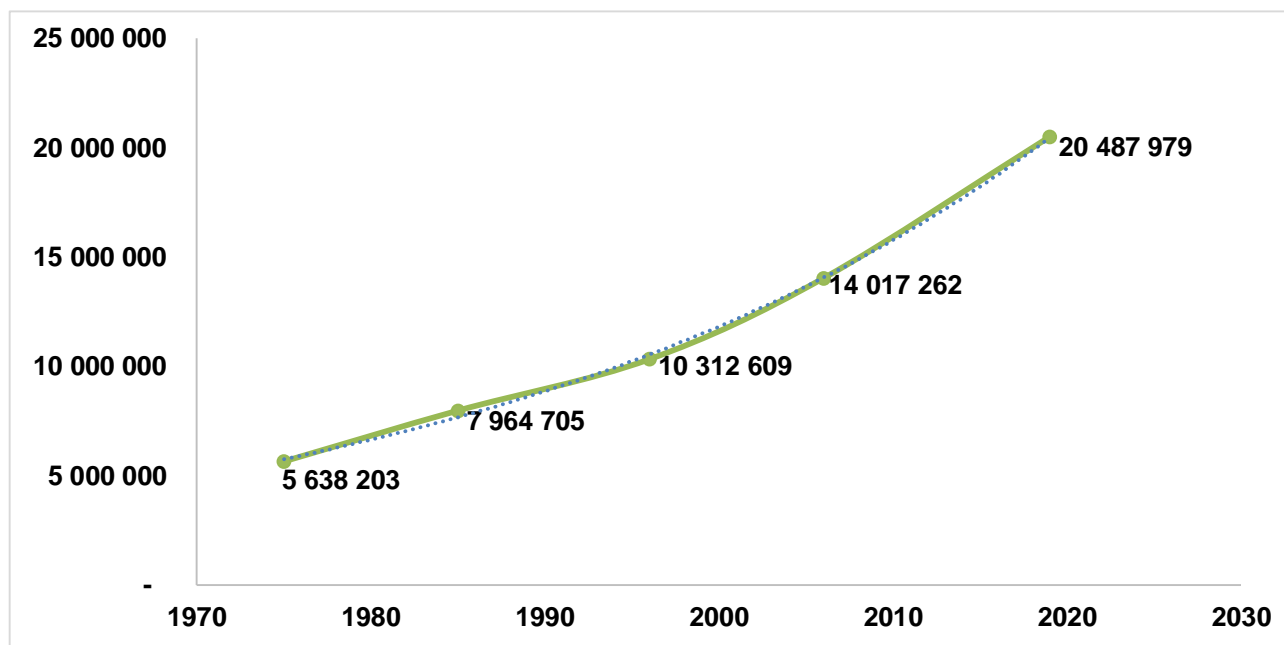
I.1.1 Évolution chiffrée de la population du pays selon les Recensements Généraux de 1975 à 2019

En 2019 la population burkinabè est de 20 487 979 habitants, selon le 5^{ème} RGPH. Elle reste dans une dynamique de croissance rapide. En effet, cette population n'était que de 5 638 203 au premier recensement général de la population en 1975 (Graphique 1.1). Les données censitaires (tableau 3.1) montrent que les taux d'accroissement naturel de la population bien qu'en baisse restent élevés comparativement à la sous-région ouest africaine qui est de 2,7%¹ au cours de la période (2015-2020).

Cette croissance rapide de la population implique ainsi d'importants besoins dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, de l'emploi, etc.

Par ailleurs, excepté le recensement de 1975, les autres ont enregistré une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau national et en milieu rural (tableau 1.1). Cependant en milieu urbain, l'effectif des hommes a été nettement supérieur à celui des femmes de 1975 à 1996. C'est à partir de 2006, que le milieu urbain regorge plus de femmes que d'hommes.

Graphique 1. 1: Evolution de l'effectif de la population du Burkina Faso selon les recensements



Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006 et préliminaires de 2019)

¹ World Population Prospects 2019

Tableau 1. 1: Évolution de l'effectif de la population par sexe et par milieu de résidence selon les recensements généraux de la population

Années	Sexe	Urbain	Rural	Ensemble
1975	Hommes	185 174	2 642 404	2 827 578
	Femmes	177 436	2 633 189	2 810 625
	Total	362 610	5 275 593	5 638 203
1985	Hommes	514 836	3 318 401	3 833 237
	Femmes	496 238	3 635 230	4 131 468
	Total	1 011 074	6 953 631	7 964 705
1996	Hommes	811 855	4 159 027	4 970 882
	Femmes	789 313	4 552 414	5 341 727
	Total	1 601 168	8 711 441	10 312 609
2006	Hommes	1 588 895	5 179 844	6 768 739
	Femmes	1 593 072	5 655 451	7 248 523
	Total	3 181 967	10 835 295	14 017 262
2019	Hommes	2 634 260	7 259 768	9 894 028
	Femmes	2 764 045	7 829 906	10 593 951
	Total	5 398 305	15 089 674	20 487 979

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006 et préliminaires de 2019)

I.1.2 Densité de la population

L'occupation de l'espace devient de plus en plus dense, conséquence de la croissance rapide de la population soulignée au point précédent. Ainsi, la densité de la population au km², augmente dans le temps concomitamment avec cette croissance continue de la population. Sur une superficie de 274 222 km², la densité de la population burkinabè est passée de 21 habitants par km² en 1975 à 75 habitants au km² en 2019 (Tableau 1.2). L'occupation au km² a donc augmenté après 44 ans de 55 personnes.

Tableau 1. 2: Taux d'accroissement, densité et rapport de masculinité selon les recensements généraux de la population.

Année	1975	1985	1996	2006	2019
Population	5 638 203	7 964 705	10 312 609	14 017 262	20 487 979
Taux d'accroissement naturel (%)	-	3,21	3,13	3,12	2,93
Rapport de masculinité en (%)	100,6	92,8	93,1	93,4	93,4
Densité au km ²	20,6	29,0	37,6	51,4	75,1

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006 et préliminaires de 2019)

I.1.3 Évolution de l'effectif des ménages selon les recensements de 1975 à 2019

Le nombre de ménages est en forte augmentation. Les données des recensements montrent qu'en phase avec l'accroissement de la population et de la nuptialité, l'effectif des ménages au Burkina Faso continue de croître en suivant une tendance polynomiale (Graphique 1.2). De 993 221 en 1975, l'effectif des ménages au recensement de 2019 a atteint 3 907 094 soit une croissance moyenne de 66 224 ménages par an.

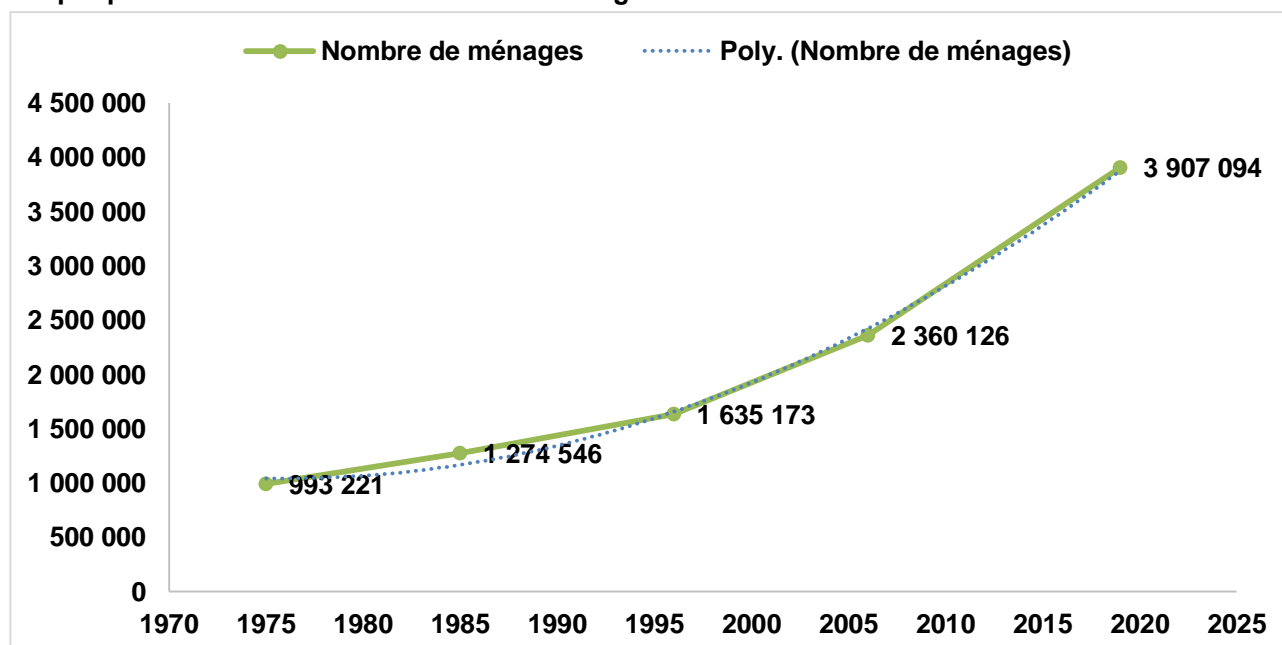
Selon le milieu, les données laissent voir qu'en lien avec les effectifs de population, les ménages sont plus nombreux en milieu rural. Cependant l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain se réduit au fil des années, traduisant ainsi une croissance urbaine de plus en plus confirmée. Si dans les années 1980, on dénombrait 6 fois plus de ménages en milieu rural qu'en milieu urbain, les données laissent voir qu'en 2019, il n'existe que 2 fois plus de ménages en milieu rural (tableau 1.3).

Tableau 1. 3: Évolution des effectifs des ménages par milieu de résidence entre 1975 et 2019

	National	Urbain	Rural
1975	993 221	-	-
1985	1 274 546	161 389	1 113 157
1996	1 635 173	291 954	1 343 219
2006	2 360 126	634 161	1 725 965
2019	3 907 094	1 225 812	2 681 282

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006 et préliminaires de 2019)

Graphique 1. 2: Evolution de l'effectif des ménages entre 1975 à 2019

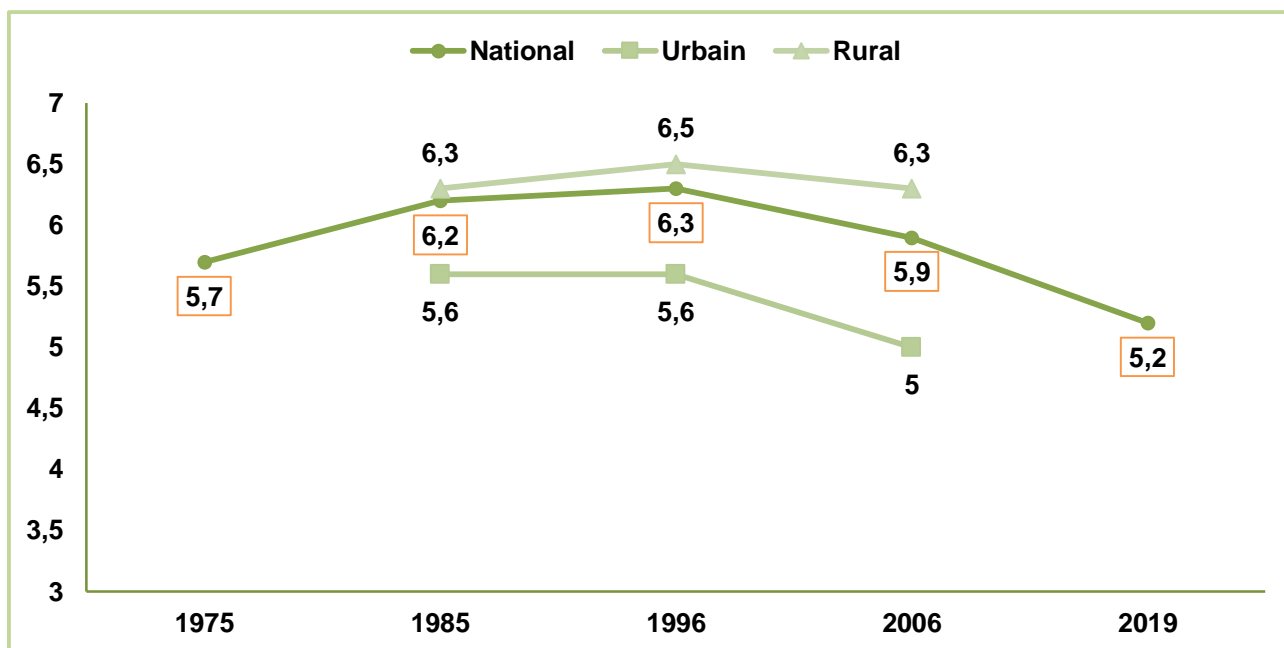


Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006 et préliminaires de 2019)

I.1.4 Évolution de la taille moyenne des ménages entre les recensements de 1975 à 2019

Les ménages au niveau national sont de plus en plus de petites tailles (Graphique 1.3). En se référant au nombre moyen de personnes par ménage, la tendance est à la baisse au niveau national et en milieu urbain depuis 1996. En milieu rural, la taille moyenne des ménages reste pratiquement invariante.

Graphique 1. 3: Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1975 et 2019



Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006 et préliminaires de 2019)

I.1.5 Évolution de la structure par groupes d'âge entre les recensements de 1975 et de 2019

La structure de la population par grands groupes d'âges n'a pas connu une variation importante au fil du temps. En effet, depuis les indépendances, les proportions des grands groupes d'âges (0-14 ans, 15-59 ans, 15-64, 60 ans et plus, 65 ans et plus) n'ont presque pas changé.

La population reste également majoritairement jeune. En effet, Les personnes âgées de 0 à 14 ans représentent plus de 45% de la population selon les recensements de 1975 et 2019 alors que celles âgées de plus de 65 ans forment respectivement 4% de la population entre 1975 et 1996 et 3% de la population Burkinabè selon les recensements de 2006 et celle de 2019 (tableau 1.4). Ces chiffres traduisent une persévérance des niveaux de fécondité et de mortalité toujours élevés dans le pays.

Tableau 1. 4: Structure de la population par grand groupes d'âge entre 1975 et 2019

	0-14	15-59	15-64	60 ans +	65 ans +
1975	45,4	48,9	50,8	5,9	3,8
1985	48,3	45,4	47,7	6,1	4,0
1996	47,9	46,0	48,0	5,6	4,1
2006	46,6	48,3	50,0	5,1	3,4
2019	45,3	49,7	51,3	5,0	3,4

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006 et préliminaires de 2019)

I.1.6 Rapport de dépendance démographique entre les recensements de 1975 et celui de 2019

La dépendance économique des inactifs vis-à-vis des actifs reste importante même s'il ressort un léger fléchissement depuis les années 1990 (Tableau 1.5). Entre les recensements généraux de population de 1975 et 2019, les rapports de dépendance démographique demeurent élevés et en grande partie liés à la jeunesse de la population. Ce chiffre a chuté à 95 personnes dépendantes selon le RGPH 2019. La dépendance pour cause de jeunesse est élevée (plus de 80%) alors que celle pour cause de vieillesse est plutôt faible (moins de 10 personnes à charge pour 100 individus de 15-64 ans).

Tableau 1. 5:Évolution des rapports de dépendance démographique entre 1975 et 2019

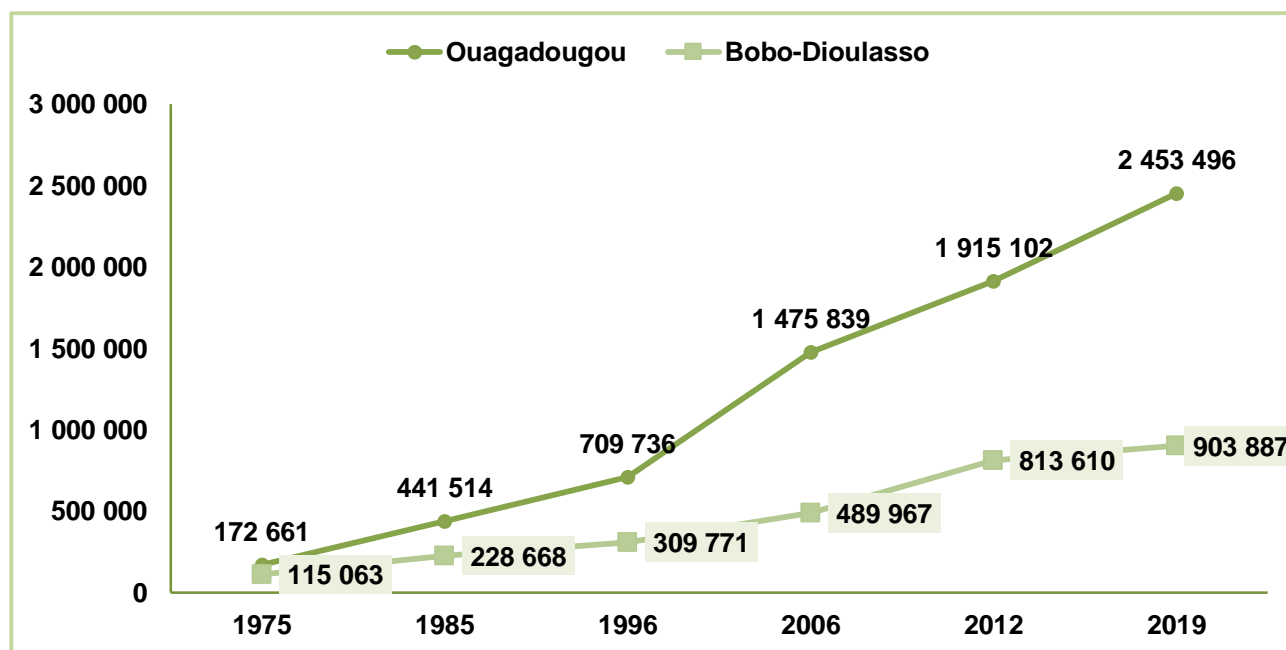
	1975	1985	1996	2006	2019
Rapport de dépendance pour cause de jeunesse	89,4	101,3	99,8	93,2	88,3
Rapport de dépendance pour cause de vieillesse	7,5	8,4	8,5	6,8	6,5
Rapport de dépendance générale	96,9	109,6	108,3	100,0	94,8

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006 et préliminaires de 2019)

I.1.7 Évolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012

Le poids démographique des deux grandes villes du pays demeure important. Les populations des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso se chiffraient respectivement à 2 453 496 et 903 887 de personnes en 2019 (Graphique 1.4). L'effectif de ces deux villes réunies représente 16% de la population totale du pays et 62% de la population urbaine du pays en 2019.

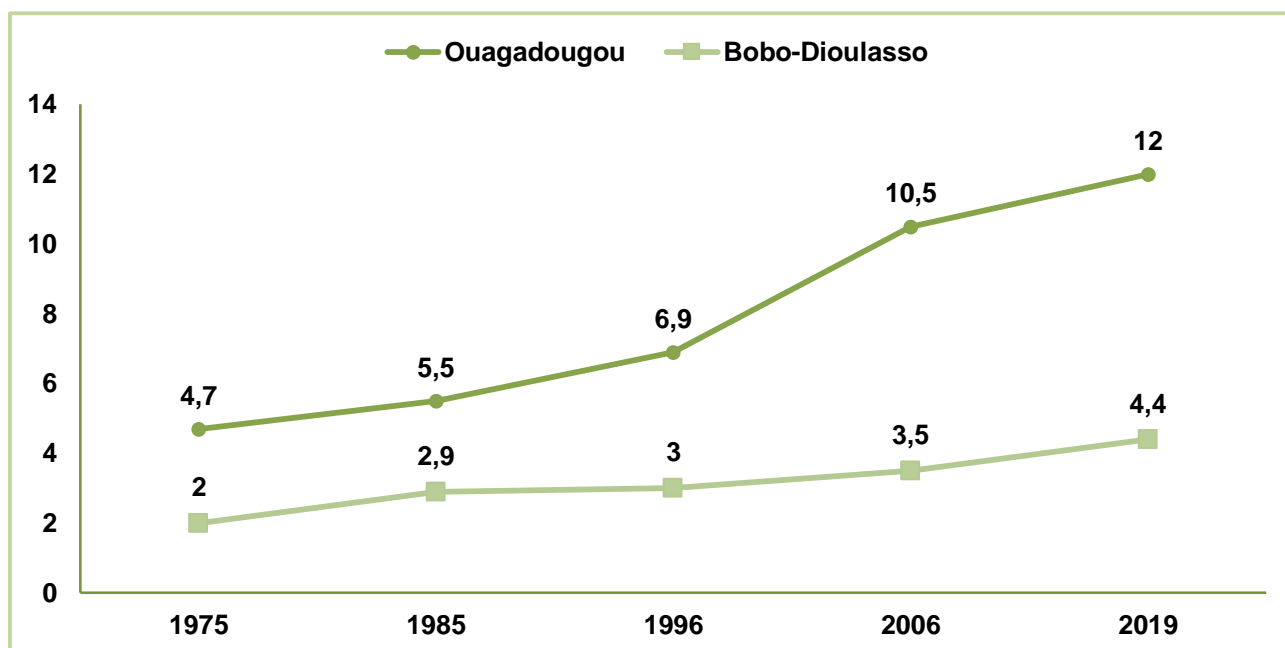
Graphique 1. 4: Évolution de la population des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso de 1975 à 2019



Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006, préliminaire 2019) et EPOB 2012

L'effectif des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso représentent respectivement 12% et 4% de la population totale du pays et 62% de la population urbaine du pays en 2019 (Graphique 1.5). En 2006, l'effectif de la population de ces deux villes représentait 14% de la population nationale.

Graphique 1.5: Évolution du poids des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2019



Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006, préliminaire 2019)

Dans ces deux grands centres urbains, la croissance de la population est rapide. En effet, entre 1975 et 2019, la population de Ouagadougou augmente en moyenne de 6% chaque année alors que celle de Bobo-Dioulasso croît de 5%. Cette croissance de la population des deux principaux centres urbains est en partie due à l'exode rural.

Tableau 1. 6 : Évolution de la population des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso de 1975 à 2019

Années	Ouagadougou			Bobo-Dioulasso		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1975	89 245	83 416	172 661	57 765	57 298	115 063
1985	230 123	211 391	441 514	116 312	112 356	228 668
1996	364 674	345 062	709736	157 021	152 750	309 771
2006	745 616	730 223	1475839	244 136	245 831	489 967
2012	965 171	949 931	1915102	404 904	408 706	813 610
2019	1 203 811	1 249 685	2 453 496	439 965	463 922	903 887

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996, 2006, préliminaire 2019) et EPOB 2012

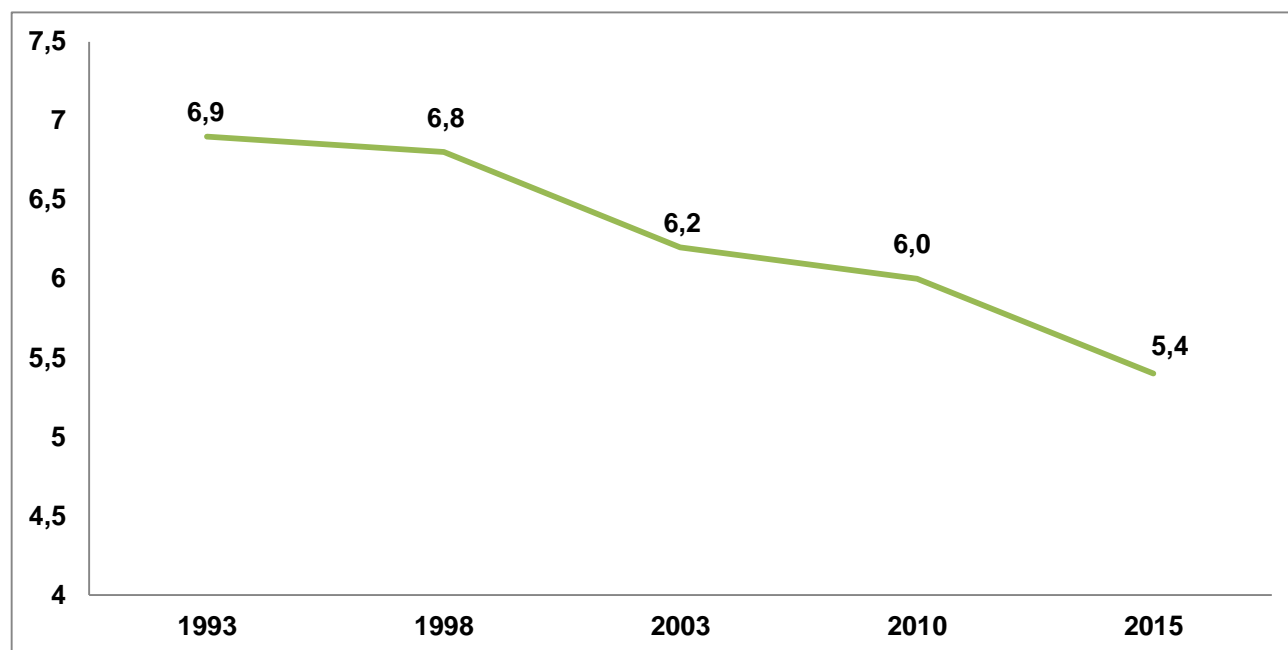
I.1.8 Évolution de la fécondité

La fécondité au niveau national reste toujours élevée quel que soit l'indicateur considéré pour sa mesure. Les différents indicateurs témoignent cependant d'une baisse du phénomène. Il ressort également que le phénomène est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, le Taux brut de natalité est passé de 43‰ en 1993 à 33‰ en 2015, soit une baisse de près de 10 points (tableau 1.7).

Concernant le Taux global de fécondité générale qui est de 173,9 en 2015, il faut souligner que son niveau a baissé de 59 points entre 1993 et 2015. En effet, en 1993, on enregistrait 233 naissances pour 1000 femmes en âge de procréer.

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui exprime mieux le niveau de fécondité est de 5,4 enfants par femme en 2015 (Graphique 1.6). Entre 1993 et 2015, le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde a diminué de 1,5 (Graphique 1.6). Cette baisse de l'ISF est plus rapide en milieu rural (-1,5 enfant) qu'en milieu urbain (-0,4 enfant).

Graphique 1. 6: Évolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) entre 1993 et 2015



Source: INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

Tableau 1. 7 : Évolution du taux brut de natalité, du taux global de fécondité général et de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence entre 1993 et 2015

Année	Taux brut de natalité (‰)			Taux global de fécondité générale (‰)			Indice synthétique de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1993	39,0	43,0	43,0	168,0	249,0	233,0	-	-	6,9
1998	32,6	47,0	45,1	137,0	247,0	229,0	4,1	7,3	6,8
2003	32,4	44,5	42,6	123,0	229,0	206,0	3,7	6,9	6,2
2010	33,3	43,3	41,2	132,0	233,0	206,0	3,9	6,7	6,0
2015	29,1	34,2	33,4	119,8	189,3	173,9	3,7	5,8	5,4

Source: INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

I.1.9 Évolution de la mortalité

I.1.9.1 Évolution de la mortalité générale de 1975 à 2006

Le niveau de la mortalité demeure élevé même s'il a sensiblement baissé (tableau 1.8). En 2006, on enregistre 12 décès pour 1000 habitants contre 24 décès pour 1000 habitants en 1975, soit une baisse de 50%.

L'analyse selon le sexe révèle une surmortalité masculine. Bien que la mortalité chez les hommes ait également baissé dans le temps, elle demeure toujours relativement plus élevée que celle des femmes.

Quant à l'espérance de vie à la naissance qui était de 57 ans en 2006, la tendance est à la hausse depuis 1975, conséquence de la baisse de la mortalité. De 1996 à 2006, on enregistre un gain de 2,3 ans chez les hommes et de 3,4 ans chez les femmes.

Tableau 1. 8 : Évolution de la mortalité générale de 1975 à 2006

Année	Taux brut de mortalité (‰)			Espérance de vie à la naissance		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1975	-	-	24	-	-	42,2
1985	17,9	17,1	17,5	48,2	48,8	48,5
1996	16,3	13,5	14,8	53,5	54,1	53,8
2006	12	11,3	11,8	55,8	57,5	56,7

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

I.1.9.2 Évolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006

La mortalité est un phénomène majoritairement rural. L'analyse selon le milieu montre des taux bruts de mortalité élevés en milieu rural comparativement au milieu urbain. Quel que soit le milieu, il ressort une tendance à la baisse de la mortalité. En effet, en milieu urbain et en milieu rural, ils sont passés respectivement de 11,4‰ en 1985 à 6,8‰ en 2006 et de 18,4‰ à 13,1‰ (tableau 1.9).

Tableau 1. 9 : Évolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006

Année	Taux Brut de Mortalité (‰)		
	Urbain	Rural	Ensemble
1975	-	-	24,0
1985	11,4	18,4	17,5
1996	11,6	15,3	14,8
2006	6,8	13,1	11,8

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

I.1.9.3 Évolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1998 à 2015

La mortalité des enfants bien que demeurant toujours élevée est dans une dynamique de réduction. Ainsi, entre 1993 et 2015, les niveaux de mortalité infantile (moins de 1 an) et juvénile (1 à 4 ans révolus) ont considérablement baissé, mais demeurent toujours importants (tableau 1.10). En effet, le risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire est près de 3 fois moins élevé en 2015 par rapport à 1993 (43‰ en 2015 contre 122,2‰ en 1993). De même, le risque pour les enfants ayant un an de décéder avant leur 5ème anniversaire est près de 3 fois moins élevé en 2015 par rapport à 1993 (41‰ contre 115,5‰).

En tenant compte du milieu de résidence, la probabilité de mourir avant 5 ans est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (tableau 1.10).

Tableau 1. 10 : Évolution de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence de 1993 à 2015

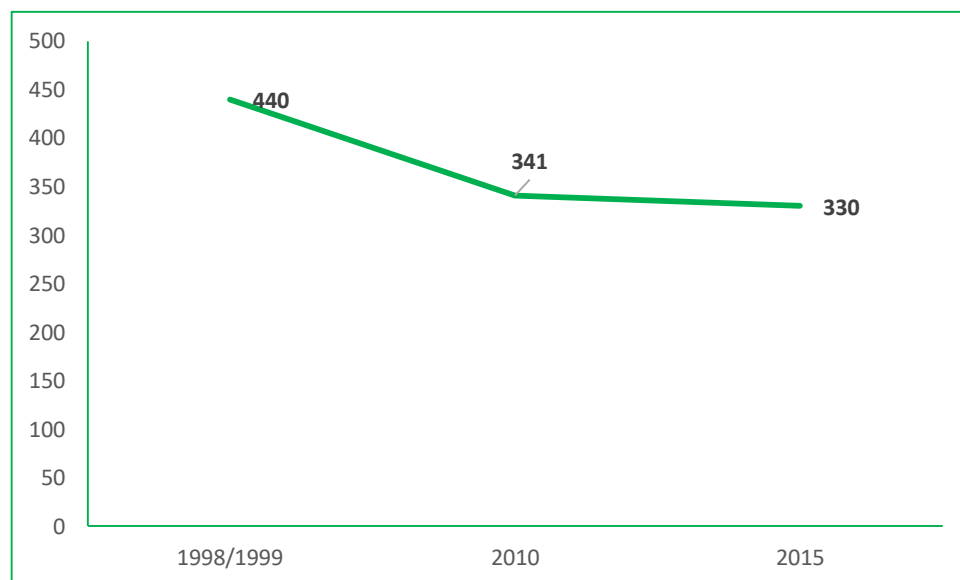
Année	Quotient de mortalité infantile (‰)			Quotient de mortalité juvénile (‰)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1993	76,4	113,0	122,2	78,0	114,4	115,5
1998/99	67,4	113,2	108,6	66,2	137,1	129,5
2003	70,0	95,0	81,0	71,0	117	111,0
2010	61,0	81,0	65,0	46,0	82,0	68,01
2015	-	-	43,0	-	-	41,0

Source: INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

I.1.9.4 Évolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015

La mortalité maternelle au Burkina Faso a baissé bien que son niveau soit encore élevé. En 2015, on enregistre 330 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, contre 341 décès maternels en 2010 (Graphique 1.7).

Graphique 1. 11 : Évolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015



Source : INSD, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

I.1.10 Évolution de l'état matrimonial de 1975 à 2010

L'état matrimonial au sein de la population adulte a connu une évolution selon le sexe. Alors qu'il ressort une baisse relative du statut de « marié » chez les femmes, il est observé chez les hommes une augmentation de ce statut entre 1975 et 2006 (tableau 1.11). Cependant, il faut souligner que sur cette période, la proportion des femmes mariées était plus élevée que celle des hommes se trouvant dans le même statut matrimonial.

Tableau 1. 12 : Évolution de la nuptialité de 1975 à 2006

	1975		1985		1996		2006	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Célibataires	50,5	24,4	48	21	48	24,7	46,7	26
Mariés	47,2	67,3	50	67	49,2	64,1	49,7	61,9
Veufs/divorcés	2,3	8,3	2	12	1,5	10	1,6	10,2
ND	-	-	-	-	1,4	1,2	2	1,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

I.1.11 Evolution de l'âge médian au premier mariage

Dans l'ensemble, les âges médians au premier mariage pour les deux sexes, n'ont pas évolué au cours de la période 1993-2010. La moitié des femmes se marie à 18 ans environ, tandis que la moitié des hommes contractent leur première union plus tard, autour de 26 ans (tableau 1.12).

Tableau 1. 13 : Évolution de l'âge médian au premier mariage selon le sexe de 1993 à 2010

	Année							
	1993		1998		2003		2010	
Sexe	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Âge médian	24,3	17,5	25,3	17,6	25,5	17,7	25,5	17,8

Source : INSD, Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003 et 2010)

I.1.12 Évolution de la migration

I.1.12.1 Évolution de la migration interne de 1985 à 2006

La migration interne récente a augmenté considérablement entre 1985 et 2006 (tableau 1.13). En effet, en 21 ans, l'effectif des migrants internes a presque doublé passant de 135 527 en 1985 à 231 623 en 2006. Les femmes migrent de plus en plus à l'intérieur du pays : 51,7% des migrants en 2006 sont des femmes contre 48,1% en 1996 et 43,5% en 1985.

Tableau 1. 14 : Évolution de la migration récente de 1985 à 2006

Années		Masculin	Féminin	National
1985	Effectif	76 550	58 977	135 527
	Pourcentage (%)	56,5	43,5	100,0
1996	Effectif	70 366	65 325	135 691
	Pourcentage (%)	51,9	48,1	100,0
2006	Effectif	111 807	119 816	231 623
	Pourcentage (%)	48,3	51,7	100,0

Source : INSD, Rapports recensements (1985, 1996 et 2006)

I.1.12.2 Évolution de la migration internationale de 1985 à 2006

Le Burkina Faso a toujours été considéré comme un pays d'émigration. En effet, les échanges migratoires avec les autres pays se font au détriment du Burkina Faso. De 1985 à 2006, le solde migratoire international est resté négatif. Néanmoins en 2006, le solde migratoire a été relativement faible et est 12 fois moins élevé que celui de 1996 (tableau 1.14).

Tableau 1. 15 : Évolution de la migration internationale récente de 1985 à 2006

Année	Immigration			Emigration			Solde		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
1985	-	-	72 120	-	-	83 479	-24 003	-12 644	-11 359
1996	23 700	17 988	41 688	102 866	19 066	121 931	-79 165	-1 078	-80 243
2006	28 441	25 321	53 762	50 199	10 250	60 449	-21 758	-15 071	-6 687

Source : INSD, Rapports recensements (1985, 1996 et 2006)

CHAPITRE II. SANTE DE LA POPULATION

Dans le présent chapitre, la santé est prise en compte dans sa globalité et est en association avec le bien-être de la population. Sous cet angle, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition donne une vue plus large de la santé et prend en compte l'ensemble des aspects liés à la qualité de la vie, aux problèmes de santé publique en lien avec la morbidité et la mortalité.

L'amélioration de l'état de santé des populations est déterminante dans toute politique de développement. C'est dans ce sens que le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) se caractérise par la volonté de l'Etat d'accroître l'offre nationale de soins et d'en améliorer la qualité. En dépit des efforts consentis depuis les indépendances pour améliorer le plateau technique, force est de constater que ces derniers sont toujours insuffisants.

Ce chapitre décrit et synthétise l'évolution de toutes les informations statistiques disponibles au Burkina Faso en relation avec la santé de la population. Pour ce faire, un choix méthodologique s'impose, à savoir utiliser principalement en plus des données administratives les résultats des enquêtes et recensements nationaux pour évaluer l'évolution des principaux indicateurs de santé. Toutefois, dans l'optique de faciliter l'analyse, un focus est fait sur l'évolution des ressources (humaine, matérielle et financière) mises à la disposition du Ministère en charge de la santé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de santé publique.

Dans le but de faciliter une meilleure compréhension du rapport, il est proposé la définition de certains concepts et indicateurs clés immédiatement dans l'encadré ci-dessous.

Dépenses totales de santé : Ensemble des dépenses en rapport avec la santé

Proportion de CSPS remplissant la norme en personnel : Nombre de CSPS qui dispose au minimum d'un infirmier d'Etat ou breveté, d'une sage-femme ou d'une accoucheuse et d'un agent itinérant de santé ou un manoeuvre rapporté à l'effectif total de CSPS

Rayon moyen d'action théorique : Distance moyenne à parcourir pour atteindre une formation sanitaire publique de base (centre médical, CSPS, dispensaire isolé, maternité isolée)

Ratio habitants / médecins : Nombre moyen d'habitants pour un médecin

Ratio habitants / infirmiers : Nombre moyen d'habitants pour un infirmier

Ratio habitants / formation sanitaire de base : Nombre moyen d'habitants par formation sanitaire de base (CSPS, CM, maternités isolées, dispensaires isolés)

Dépenses catastrophiques : Les dépenses de santé sont dites catastrophiques quand, pour payer les soins, les malades ou leur ménage doivent s'acquitter d'une participation financière très élevée par rapport à leur revenu. Celle-ci est si importante qu'ils doivent réduire leurs dépenses sur les produits de première nécessité comme la nourriture et les vêtements ou qu'ils n'ont plus de quoi payer la scolarité de leurs enfants

Proportion des consultations dues à une pathologie : Nombre de consultations dues à la pathologie rapportée au nombre total de consultations

Proportion des décès dus à un motif : Nombre de décès dus à un motif rapporté au nombre total de décès

Rapport de décès maternels pour 100 000 parturientes : Nombre de décès maternels enregistrés par les formations sanitaires rapporté au nombre de femmes venues accoucher

Mortalité maternelle : Nombre de décès maternels pour 1000 naissances vivantes

Taux brut de mortalité : Nombre de décès (tous âges confondus) pour 1 000 000 habitants

Incidence d'une maladie : Mesure la fréquence d'apparition des nouveaux cas

Létalité : Capacité d'une maladie à provoquer la mort (Nombre de décès liés à une maladie)

Taux d'incidence : Proportion des nouveaux cas d'une maladie donnée, survenus dans une population déterminée, au cours d'une période spécifiée

Taux de létalité : Proportion de décès liés à une maladie donnée

Insuffisance pondérale : Rapport poids pour âge inférieur de deux écarts-types à la médiane de la population de référence

Malnutrition chronique ou retard de croissance : Rapport taille pour âge inférieur de deux écarts-type à la médiane de la population de référence

Malnutrition aigüe ou émaciation : Proportion d'enfants dont le poids pour la taille est inférieur de deux écarts-type à la médiane de la population de référence

Nombre de nouveaux contacts par habitant et par an : Nombre de consultants rapporté à la population de l'année

Proportion couple-année de protection : Mesure composite de la protection totale assurée par toutes les méthodes contraceptives, à toutes les utilisatrices, sur une période de temps exprimée en couples années

Pourcentage de tests positifs au VIH/Sida chez les femmes enceintes : Nombre de femmes enceintes dont le test de dépistage au VIH/Sida est positif parmi 100 femmes enceintes ayant accepté de faire le test

Taux d'utilisation des méthodes contraceptives : Nombre d'utilisatrices de méthodes contraceptives par rapport aux femmes en âge de procréer (exprimé en pourcentage)

Taux de couverture en consultations prénatales (1ère, 2ème ou 4ème) : Nombre de femmes inscrites en consultations (1ère, 2ème ou 4ème) prénatales rapporté aux grossesses attendues

Taux d'accouchements assistés : Nombre d'accouchements réalisés dans les maternités rapportées au nombre d'accouchements attendus (exprimé en pourcentage)

Taux de couverture vaccinale en BCG : Nombre d'enfants vaccinés contre la tuberculose rapportée aux naissances vivantes attendues (exprimé en pourcentage)

Taux de couverture vaccinale en fièvre jaune (VAA) : Nombre d'enfants vaccinés contre la fièvre jaune rapporté au nombre d'enfants de 0 à 11 mois (exprimé en pourcentage)

II.1. Evolution des ressources financières

Les dépenses de santé de la population sont financées par plusieurs acteurs. Au Burkina Faso, il s'agit essentiellement de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de protection complémentaire (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance sociale) et les ménages.

II.1.1 Bilan financier global du ministère en charge de la santé

La part du budget de l'Etat consacré au ministère en charge de la santé est de 13,65% en 2019 contre 10,95% en 2018 (Annuaire 2019 du Ministère de la Santé, p 4). Cela représente une hausse de 2,7 points entre les deux années. En valeur absolue, 211 568 millions F CFA sont alloués au ministère en charge de la santé en 2019 contre 221 053 millions F CFA en 2018, d'où une baisse de 9 485 millions F CFA.

Avec ce budget, le taux d'exécution budgétaire du ministère de la santé est de 87% en 2019, alors qu'il atteignait 101% en 2018 (Annuaire 2019 du Ministère de la Santé, p 4). Par ailleurs, dans l'exécution physique des activités en 2019, les Directions régionales de la santé (DRS) sont plus performantes que les autres structures déconcentrées du ministère de la santé. En effet, les DRS affichent un taux d'exécution physique de 76% contre respectivement 74% et 62% pour les Districts sanitaires et les Hôpitaux. De même, l'absorption des financements est plus élevée dans les Direction régionales de la santé (91%) que dans les Districts sanitaires (90%) et les Hôpitaux (87%) en 2019.

La Dépense Totale de Santé (DTS) est de 477 769 millions de FCFA en 2019 contre un chiffre de 530 786 millions de FCFA en 2017, soit une baisse de 10%. La dépense de santé par habitant est estimée à 24 242 FCFA en 2018 contre 27 886 FCFA en 2017 ce qui induit une baisse de 13%.

II.1.2 Evolution de la dépense en santé des ménages

Les pertes de revenus liées aux dépenses de santé peuvent avoir des répercussions importantes sur la qualité de vie des ménages vulnérables ou à faible capacité financière. Environ 150 millions de ménages dans le monde font face à des dépenses élevées de santé, et quelque 100 millions tombent dans la pauvreté à cause des coûts des services de santé (Xu K et al., 2005).

En 2018, la contribution relative des ménages burkinabè dans les dépenses totales de santé est de 33% alors qu'elle était de 30% en 2017 (Tableau 2.1). Quant à la dépense publique en santé, sa part contributive dans la dépense totale de santé est de 39% en 2018 contre 41% l'année précédente.

Tableau 2. 1: indicateurs des comptes de la santé de 2011 à 2018

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépense totale en santé (million de FCFA)	309 925	340 095	375 164	368 760	379 684	470 560	530 786	477 769
Dépense en santé des ménages (en million de FCFA)	113 039	115 762	106 929	118 744	129 912	142 120	157 150	158 296
Dépense publique en santé (en million de FCFA)	91 055	102 727	106 862	111 826	100 994	180 368	214 724	187 654
Dépense publique de santé en % des dépenses totales de santé	32	30,3	28,5	30,3	26,6	38,3	40,5	39,2
Dépense de santé par habitant (en FCFA)	18 819	20 195	22 331	21 316	21 141	25 574	27 886	24 242
Dépense de santé des ménages en % des dépenses totales de santé	37	34,2	30,7	35	36,3	30,2	29,6	33,13

Source : Comptes de la Santé de 2011 à 2018

II.2. Evolution des infrastructures de santé

II.2.1 Evolution de l'effectif des infrastructures de santé

L'offre de santé en termes d'infrastructures est en nette croissance. Le nombre total de structures publiques de santé est de 2406 en 2019 et celui des formations sanitaires privées vaut 593 (Annuaire statistique 2019 du ministère de la santé).

Les structures publiques de soins sont organisées en trois (03) niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires.

Le premier niveau représenté par le district sanitaire comprend deux (02) échelons :

- Le premier échelon de soins est le Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) qui est la structure sanitaire de base du système de santé. Le nombre de CSPS est passé de 1896 en 2018 à 1948 en 2019, ce qui indique une hausse de 52 CSPS.
- Le deuxième échelon de soins du district est le Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA) qui sert de référence pour les formations sanitaires du district. Le nombre de CMA (45) est resté constant de 2017 à 2019.

Le deuxième niveau concerne le Centre hospitalier régional (CHR). Il sert de référence et de recours aux CMA. Le nombre de CHR a évolué d'une unité de 2018 à 2019, passant à 9.

Le troisième niveau est constitué par les Centres hospitaliers universitaires (CHU). Il est le niveau de référence le plus élevé pour les soins spécialisés. Le nombre de CHU (06) est resté inchangé de 2017 à 2019. Il n'y a plus de Centre hospitalier national dans le système.

Tableau 2. 2: Evolution des infrastructures de santé de 2010 à 2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CHU	3	3	3	3	3	4	5	6	6	6
CHN	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
CHR	9	9	9	9	9	9	8	8	8	9
CMA	43	44	44	45	47	47	46	45	45	45
CM	30	36	51	32	35	43	52	57	63	71
CSPS	1 429	1 443	1 495	1 606	1 643	1 698	1 760	1 839	1 896	1 948

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2019

II.2.2 Evolution des formations sanitaires de type CSPS remplissant les normes minimales en personnel

Au plan national, 87% de formations sanitaires remplissent ces normes minimales en personnel en 2019. Seule la région des Cascades, abrite 100% de formations sanitaires respectant ces normes. A contrario, les régions du Sud-Ouest et du Centre-Nord enregistrent les plus faibles proportions de formations sanitaires connaissant les normes définies, qui sont respectivement de 45% et 74%. Ce constat dans ces deux régions est une contreperformance en 2019 puisque respectivement 100% et 99% des formations sanitaires remplissaient les normes minimales dans le Sud-Ouest et le Centre-Nord (Tableau 2.3).

Le pourcentage de formations sanitaires remplissant les normes minimales en personnel évolue en dents de scie mais on constate un pic en 2015. Il décroît de façon linéaire entre 2015 (94,3 %) et 2018 (84,8 %).

Tableau 2. 3: Evolution du taux de formations sanitaires remplissant les normes minimales en personnel de 2010 à 2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
National	83,1	88,8	85,3	86,1	89,9	94,3	93,2	91,0	84,8	87,1
Boucle Du Mouhoun	98	96,8	97	91,7	97,8	99,5	98,0	91,5	92,9	94,7
Cascades	90,8	92,8	95,7	100	100	98,6	100,0	100,0	100	100
Centre	94	95,1	97,8	95,7	97,9	96,9	100,0	97,9	34,7	94,1
Centre-Est	74,3	89,3	87,3	87,4	94,4	97,6	96,9	94,9	92,1	91,6
Centre-Nord	90,7	82,5	74,6	81,1	79,8	87,8	92,0	95	99,3	74,3
Centre-Ouest	54,1	83,6	78,1	81,8	87,1	89,3	83,0	77,1	75,9	83,6
Centre-Sud	75,3	74,4	57,4	60,4	90	84,3	87,5	82,4	80,4	87,0
Est	80	92,7	88,5	91,1	95,1	92,3	94,8	94,3	95,3	93,5
Hauts-Bassins	98,6	97,2	91,6	90,8	83,1	92,4	94,3	90,1	95,7	92,6
Nord	86,4	90,1	94,3	92,5	89,6	93,5	90,6	90,7	66,3	85,4

Plateau Central	75,2	80	67,3	73,5	74,4	83,7	87,9	85,8	69,6	88,5
Sahel	89,7	100	97,1	95,3	96,6	96,6	96,8	96,9	97,1	98,2
Sud-Ouest	79,3	76,8	79,3	71,9	82,2	100	99,0	99,1	100	45,0

Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2010 à 2019

II.2.3 Evolution du taux d'accès aux infrastructures de santé selon la distance parcourue

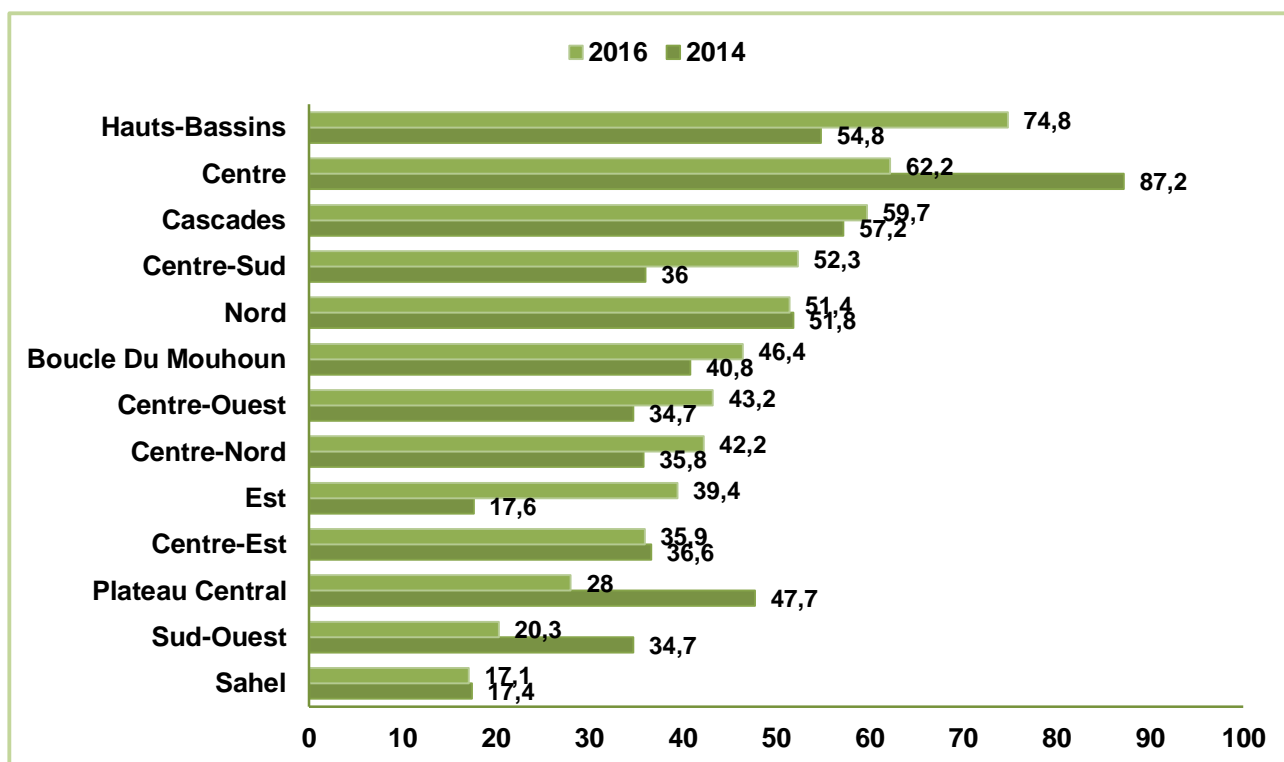
L'accès physique aux infrastructures sanitaires reste faible. En effet, la proportion des individus qui parcourent au moins 10Km pour avoir accès aux infrastructures de santé en 2019 au Burkina Faso reste élevée. Au plan national ce taux d'accès est de 21% (Annuaire statistique 2019, Ministère de la santé p 14). Cet indicateur présente des disparités selon la région de résidence des ménages. Son niveau est plus que le double de la moyenne nationale dans les régions du Sahel (46%) et de l'Est (42%). Dans d'autres régions comme le Centre et les Hauts Bassins, les habitants parcourent moins de distance pour accéder à un centre de santé. En effet, la proportion de personnes qui parcourent au moins 10Km pour se rendre à une formation sanitaire en 2019 est respectivement de 4% et de 15% dans ces deux régions.

II.2.4 Evolution du temps d'accès aux infrastructures de santé

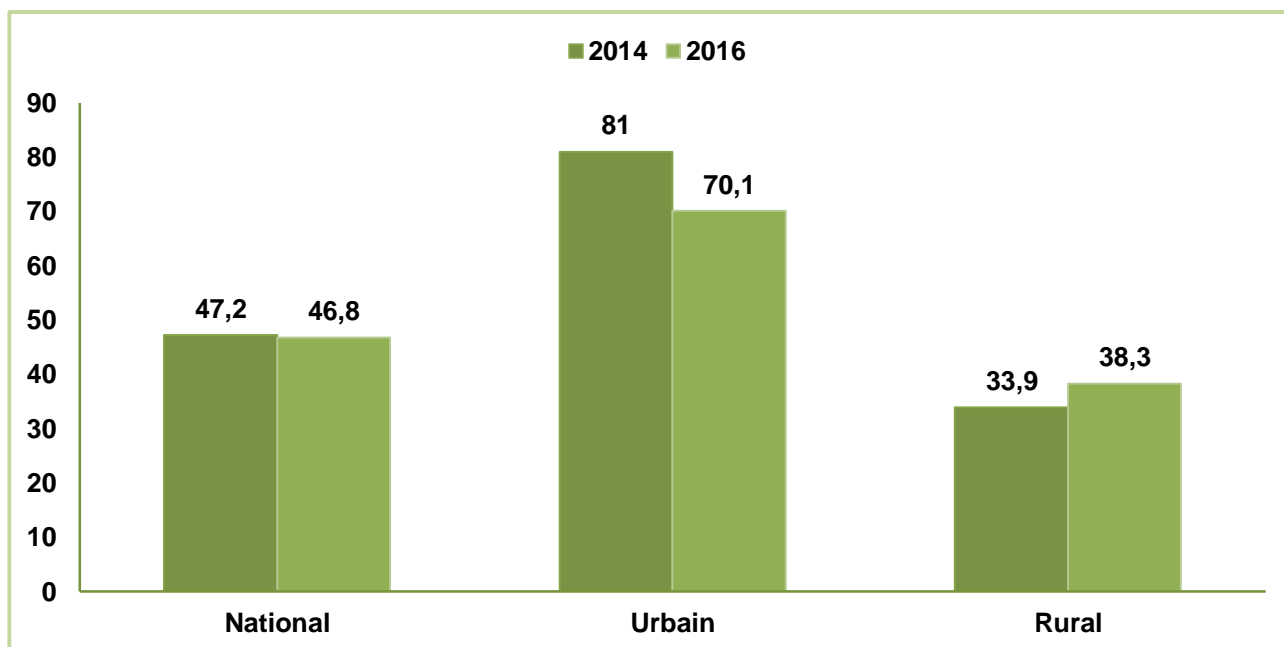
Un ménage a accès à une infrastructure de santé lorsqu'il met moins de trente (30) minutes pour y accéder quel que soit le moyen de transport utilisé. En 2016, près de 46,8% des ménages burkinabè parcourent moins d'une demi-heure pour atteindre une infrastructure de santé (Graphique 2.2). Le taux d'accès en milieu urbain est de 70% contre 38% en milieu rural (graphique 2.2).

Selon la région, il ressort une amélioration de l'accès aux infrastructures sanitaires dans les Hauts Bassins, les Cascades, le Centre Sud, la Boucle du Mouhoun, le Centre Ouest, le Centre Nord, l'Est, illustrées par une augmentation des taux d'accès entre la période 2014-2016 (graphique 2.1). Les six autres régions connaissent une situation de réduction de l'accès des populations aux infrastructures sanitaires.

Graphique 2. 1 : Evolution du taux d'accès aux infrastructures de santé selon la norme de 30 minutes de 2014 à 2016 par région



Graphique 2. 2: Evolution du taux d'accès aux infrastructures de santé selon la norme de 30 minutes de 2014 à 2016 par milieu de résidence



Source : EMC-2014 et SIGI-2016

II.2.5 Evolution du rayon moyen d'action théorique

Le Rayon moyen d'action théorique (RMAT) est la distance moyenne (en km) à parcourir pour atteindre une formation sanitaire de base publique ou privée. Au niveau national, le RMAT est de 5,8 Km en 2019, ce qui traduit une amélioration de la situation par rapport à 2018 où sa valeur était de 5,9 Km (tableau 2.4). La baisse du RMAT en 2019 concerne l'ensemble des régions, à l'exception des régions du Centre et des Hauts Bassins

où il est resté inchangé en 2019 par rapport à 2018. La cible fixée par le PNDES qui est de 5 Km pour l'année 2018, n'est toujours pas atteinte.

Tableau 2. 4: Evolution du rayon moyen d'action théorique (y compris le privé) (en Km) de 2010 à 2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
National	7,3	7,2	7,1	7	6,9	6,8	6,1	6,0	5,9	5,8
Boucle du Mouhoun	7,5	7,5	7,3	7,3	7,2	7	6,7	6,5	6,4	6,3
Cascades	8,8	8,8	8,7	8,5	8,5	8,5	7,6	7,4	7,3	7,2
Centre	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	1,7	1,6	1,6	1,6
Centre-Est	6,0	5,9	5,9	5,8	5,7	5,7	5,4	5,2	5,1	5,0
Centre-Nord	7,2	7,1	6,9	6,8	6,7	6,6	6,2	6,0	5,9	5,8
Centre-Ouest	6,5	6,5	6,3	6,3	6,2	6,1	5,6	5,5	5,4	5,3
Centre-Sud	6,0	6	5,7	5,7	5,6	5,6	5,4	5,3	5,3	5,2
Est	11,1	11,2	11	10,9	10,9	10,6	10,0	9,8	9,4	9,3
Hauts-Bassins	7,3	7,2	7,1	7	7	6,9	5,8	5,7	5,6	5,6
Nord	5,5	5,3	5,2	5	5	5	4,8	4,8	4,8	4,5
Plateau Central	4,9	4,8	4,7	4,6	4,6	4,4	4,2	4,2	4,2	4,1
Sahel	12,5	11,9	11,8	11,5	11,3	11,2	10,6	10,3	10,0	9,8
Sud-Ouest	7,6	7,4	7,4	7,2	6,8	6,8	6,4	6,3	6,3	6,2

Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2019

II.3. Evolution du personnel de santé

II.3.1 Evolution de l'effectif du personnel de santé

L'effectif du personnel du Ministère de la santé a connu une évolution à la hausse régulière depuis 2011 jusqu'en 2019. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen de l'effectif du personnel sur la période est de 10%. En valeur absolue, l'effectif du personnel est de 15 156 agents en 2019 contre 13 970 en 2018. Cet effectif varie selon la catégorie de personnel de santé. En effet, les effectifs du personnel sont plus élevés sur l'ensemble de la période aux niveaux des Infirmiers diplômés d'Etat, des Infirmiers brevetés et des Sages-Femmes/ Maïeuticiens d'Etat qu'aux niveaux de Médecins et des pharmaciens (Tableau 2.5).

Tableau 2. 5: Evolution de l'effectif du personnel de santé de 2011 à 2019

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de soins
Médecins (y compris les spécialistes)	1 189	1 027	1 202	1 023		1 181	1 687	1 537	1 910	1 606
Pharmaciens	258	181	235	158		160	239	195	313	162
Infirmiers diplômés d'Etat	4 348	4 279	4 633	4 569	5 424	5 356	6 171	6 118	6 789	6 657
Infirmiers Brevetés (IB)	2 564	2 511	2 516	2 465	2 099	2 048	2 199	2 138	1 824	1 750
Sages-Femmes/ Maïeuticiens d'Etat	2 383	2 366	2 580	2 564	3 342	3 329	3 674	3 644	4 320	4 293

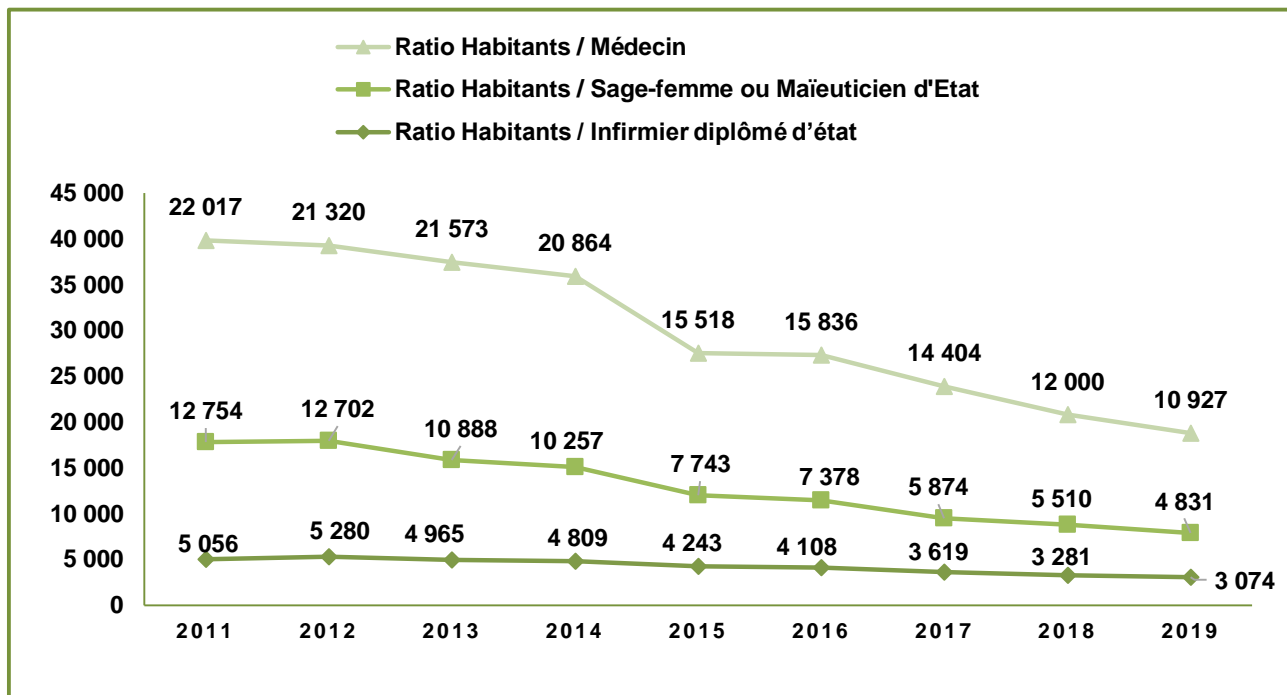
Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2019

II.3.2 Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel

La qualité du service de santé dans un pays peut être influencée par le ratio habitant par personnel de santé. Pour des conditions de soins acceptables, les normes selon l'OMS sont d'un (1) médecin pour 10 000 habitants et d'un (1) infirmier d'Etat pour 5 000 habitants.

De 2011 à 2019, l'accès de la population au personnel de santé connaît une amélioration continue. En effet, le ratio baisse sur la période, quelle que soit la catégorie de personnel soignant (Graphique 2.3). Le niveau de l'indicateur est meilleur chez les Infirmiers diplômés d'Etat qu'en considérant les Sages-Femmes/Maïeuticiens d'Etat ou les Médecin.

Graphique 2. 3 : Evolution du nombre d’habitants par unité de personnel de 2011 à 2019



Source : Série d’annuaires du Ministère de la Santé ; 2010 à 2019

II.4. Evolution de la santé générale de la population

II.4.1 Evolution de la prévalence de la morbidité

L’état de santé de la population peut être apprécié par la prévalence de la morbidité. Le taux de morbidité mesure la proportion d’individus qui ont souffert d’une maladie ou ont subi une blessure/accident au cours d’une période de référence précédant le jour de l’enquête. La période de référence considérée ici, a varié entre 2014 et 2018. Lors des enquêtes précédant l’EHCVM de 2018, elle était de 15 jours précédant le jour de l’enquête. En 2018, c’est plutôt 30 jours qui sont pris comme période de référence lors de l’EHCVM. Ce changement de période de référence contribue à faire grimper les niveaux de l’indicateur aux niveaux national, régional et par milieu de résidence.

En 2018, la morbidité au cours des 30 derniers jours précédents l’EHCVM, touche 30% des burkinabè. Le taux de morbidité au cours des 15 derniers jours se situait à 13% en 2014 au niveau national (tableau 2.6).

Selon le milieu, la prévalence de la morbidité est plus élevée en milieu urbain qu’en milieu rural en 2018. En effet, les taux de morbidité sont respectivement de 33% et de 28% dans ces deux milieux au cours de la période de référence. Aussi, cette prévalence de la morbidité présente des disparités entre les régions de résidence. Dans ce sens, les régions de l’Est et du Centre-Sud sont les plus morbides en 2018 avec respectivement 44% et 35% comme taux de morbidité. En revanche, la prévalence de la morbidité est moindre dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest et du Nord en 2018 où, respectivement 21%, 22% et 23% des burkinabè déclarent être victimes de la morbidité (tableau 2.6).

Tableau 2. 6: Evolution du taux de morbidité au cours des 15 derniers jours de 2009 à 2018

		2009-2010	2014	2018
National		15,3	12,8	29,5
Milieu de résidence	Urbain	20	13,2	32,7
	Rural	13,8	12,7	28,4
Région de résidence	Hauts-Bassins	15,1	10,4	31,9
	Boucle Du Mouhoun	8,9	17,4	20,5
	Sahel	11,5	12,2	30
	Est	11,7	13,7	43,6
	Sud-Ouest	17,2	14,1	21,9
	Centre-Nord	12,9	12,6	25
	Centre-Ouest	14,6	14,1	30,5
	Plateau Central	19,3	11,5	32,3
	Nord	12	9,7	22,9
	Centre-Est	17,9	12,9	29,8
	Centre	23	13,6	31,1
	Cascades	17,5	14,4	26,6
	Centre-Sud	20,8	14,1	35

Source : EICVM 2009-2010 ; EMC-2014 et EHCVM-2018

II.4.2 Evolution des consultations curatives dans les formations sanitaires

Le nombre de nouveaux contacts par habitant et par an, des moins de cinq (05) ans mesure le nombre moyen par habitant de nouvelles consultations des enfants de moins de cinq (05) ans au cours d'une année. Ce nombre moyen varie faiblement d'année en année dans les formations sanitaires au Burkina Faso. En 2019, il se situe à 3,3 contre 3,1 lors des deux années précédentes. Au niveau régional, l'indicateur présente des disparités quelle que soit l'année (tableau 2.7). En 2019, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sahel enregistrent les plus bas niveaux de l'indicateur avec respectivement 2,4 et 2,5 nouveaux contacts en moyenne. A l'opposée, les régions du Plateau-Central et du Sud-Ouest présentent des nombres moyens de nouveaux contacts par habitant les plus élevés.

Tableau 2. 7: Evolution du nombre de nouveaux contacts par habitant et par an, des moins de cinq (05) ans selon les régions de 2017 à 2019

Régions	Années		
	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	2,4	2,3	2,4
Cascades	3,5	3,8	3,9
Centre	3,5	3,6	3,7
Centre Est	2,9	3,1	3,4
Centre Nord	2,8	3,0	3,1
Centre Ouest	2,8	3,0	3,2
Centre Sud	2,7	2,7	2,9
Est	3,4	3,3	3,5
Hauts Bassins	3,5	3,5	3,7
Nord	2,5	2,6	2,7
Plateau Central	3,5	3,6	3,9
Sahel	2,8	2,5	2,5
Sud-Ouest	3,7	3,7	4,2
Burkina Faso	3,1	3,1	3,3

Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2017 à 2019

II.4.3 Evolution des consultations enregistrées dans les formations sanitaires

Les principales causes de consultation en 2018 sont dominées comme les années précédentes par le paludisme (41%), suivi des infections respiratoires aiguës ou IRA (26,6 %). De ce fait, le paludisme et les IRA constituent à eux seuls 68% des causes de consultations dans les formations sanitaires de base (tableau 2.8).

Le paludisme reste toujours la première cause de consultation en termes de proportion au niveau des centres médicaux et hospitaliers. En effet, 26 % des principaux motifs de consultations dans les centres médicaux et centres hospitaliers sont dus au paludisme. Aussi, 1 % des consultations est imputable à la carie dentaire et complication. L'hypertension artérielle (H.T.A) occasionne la même proportion de 1% de consultation en 2018 (tableau 2.8).

Le nombre de consultations (toutes causes réunies) a subi une baisse entre 2017 (24 766 000 consultations) et 2018 (24 606 429 consultations).

Tableau 2. 8: Principaux motifs de consultation dans les formations sanitaires en 2018

Formations sanitaires de base	2017		2018	
	Effectif	%	Effectif	%
Nosologies				
Paludisme	10 897 201	41,3	10 897 201	41,3
Infections respiratoires aiguës (IRA)	7 018 769	26,6	7 018 769	26,6
Diarrhées non sanguinolentes	1 588 640	6,0	1 588 640	6,0
Parasitoses intestinales	608 406	2,3	608 406	2,3
Affection de la peau	555 529	2,1	555 529	2,1
Plaies	531 959	2,0	531 959	2,0
Dysenterie	484 409	1,8	484 409	1,8
Ulcère de l'estomac	318 216	1,2	318 216	1,2

Formations sanitaires de base	2017		2018	
Conjonctivite	305 397	1,2	305 397	1,2
IST	258 847	1,0	258 847	1,0
Centres médicaux et centres hospitaliers				
Nosologies	Effectif	%	Effectif	%
Paludisme	1 073 822	25,9	1 073 822	25,9
Pneumonie	215 599	5,2	215 599	5,2
Bronchites	197 456	4,8	197 456	4,8
Parasitoses intestinales	91 747	2,2	91 747	2,2
Pneumopathie	91 617	2,2	91 617	2,2
Plaies	78 062	1,9	78 062	1,9
Conjonctivites	75 145	1,8	75 145	1,8
Fièvres typhoïdes et paratyphoïdes	70 002	1,7	70 002	1,7
Carie dentaire et complication	59 044	1,4	59 044	1,4
H.T.A	56 609	1,4	56 609	1,4

Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2017 à 2018

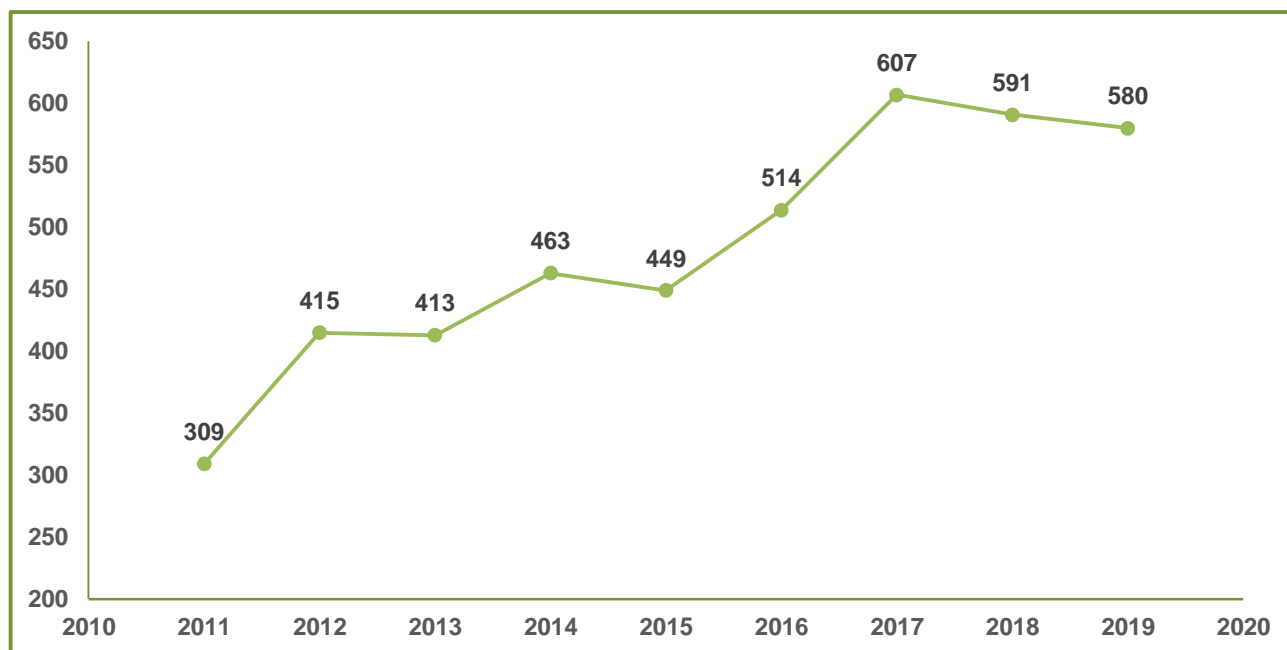
II.5. Evolution des maladies d'intérêt général

II.5.1 Evolution des cas de paludisme notifié dans les formations sanitaires

Le paludisme reste une préoccupation majeure de santé dans le monde. Le rapport sur le paludisme dans le monde publié en novembre 2018 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique 219 millions de cas de paludisme dans le monde. Au même moment, le paludisme est la première cause de mortalité et de morbidité au Burkina Faso. En effet, 10 897 201 cas de paludisme dont 387 956 cas graves ont été notifiés dans les formations sanitaires en 2018 dans le pays. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2017 où il a été enregistré 10 377 861 cas de paludisme dont 396 763 cas de paludisme grave (graphique 2.4).

Le rapport avec la population totale donne une incidence cumulée de 591 pour 1000 en 2018. Une tendance à la hausse est observée depuis 2011 jusqu'en 2017. Toutes fois, de 2017 à 2019, on note une baisse de l'incidence cumulée du paludisme, passant de de 607 à 591 pour 1000 en 2018, puis à 580 pour 1000 en 2019 (graphique 2.4).

Graphique 2. 4 : Evolution de l'incidence cumulée du paludisme pour 1000 habitant de 2011 à 2019



Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2011 à 2019

II.5.2 Evolution de la part attribuable (%) au paludisme

La part contributive du paludisme dans les causes de consultation a connu une hausse de 2011 à 2014, passant de 45% à 48% entre ces deux dates. De 2014 à 2018, cet indicateur a baissé de 6 points de pourcentage (tableau 2.9).

Concernant la contribution du paludisme aux causes d'hospitalisation, son niveau a connu une baisse continue de 2011 à 2016, passant de 54% à 45%, avant de connaître une hausse à 61% en 2017, puis une baisse à 56% en 2018. L'évolution de la part contributive du paludisme aux causes de décès a connu deux phases différentes : (i) une tendance à la baisse observée entre 2011 et 2016, (ii) et une hausse en 2017 et 2018.

Tableau 2. 9: Evolution de la part attribuable (%) au paludisme dans les causes de consultation, d'hospitalisation et de décès dans les structures sanitaires de 2011 à 2019

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Consultations	44,5	45,9	46,5	47,5	45,7	43,4	43,5	41,3
Hospitalisations	54,3	52,5	61,5	51,9	45,6	44,6	60,5	56,0
Décès	34,7	36,5	30,5	28,8	25,2	21	35,9	36,3

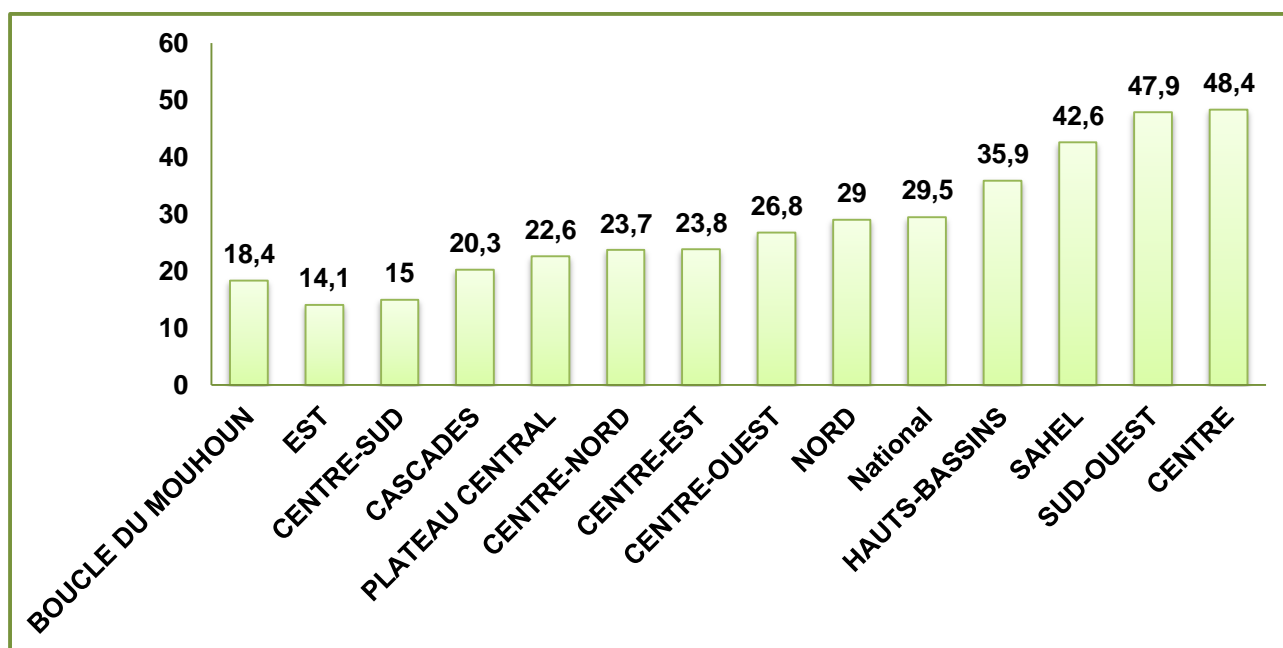
Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2011 à 2019

II.5.3 Evolution des cas de tuberculose notifié dans les formations sanitaires

En 2018, le taux de notification des nouveaux cas et rechutes est de 29,5 cas pour 100 000 habitants (Graphique 2.5). Au niveau régional, le taux est compris entre 14,1 pour 100 000 habitants dans la région de l'Est et 47,9 pour 100 000 habitants dans la région du Sud-Ouest. Le taux de notification dans la région du nord qui est de 29 cas pour 100 000 habitants, se rapproche le mieux de la tendance nationale. Depuis l'année 2014, le taux de notification des nouveaux cas de tuberculose qui était de 31,0 pour 100 000 habitants a

maintenu sa baisse au fil des années. A l'inverse du taux de notification des nouveaux cas, le taux de décès dû à la tuberculose depuis quatre années a maintenu sa hausse allant de 8,8% en 2014 à 10,0% en 2017.

Graphique 2. 5 : Taux de notification (pour 100 000 habitants) des nouveaux cas et rechutes de tuberculose par région en 2018



Source : Annuaire du Ministère de la Santé; 2018

II.5.4 Evolution des cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) notifié dans les formations sanitaires

Le nombre total de cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) dépistés en 2018 est de 322 788 contre 285 537 en 2017. En cette période, l'incidence cumulée des IST au niveau national est de 15,9 (pour 100 000) soit une hausse de 1,4 point par rapport à l'année précédente (tableau 2.10). Les IST sont plus fréquents dans les régions du Sud-Ouest, du Centre et des Hauts-Bassins. Les incidences observées dans ces régions sont respectivement de 26,4 ; 23,1 et 22,8 (pour 100 000) en 2018.

Tableau 2. 10: Evolution de l'incidence cumulée des infections sexuellement transmissibles (pour 100 000) de 2011 à 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
National	9,5	10,3	8,9	9,3	10,4	13,6	14,5	15,9
Boucle du Mouhoun	6,0	7,0	4,7	6,3	6,7	8,0	8,8	9,4
Cascades	9,6	9,7	8,7	10,8	10,8	15,5	17,1	18,3
Centre	21,2	20,8	12,9	16,3	18,9	21,5	22,6	23,1
Centre-Est	8,3	8,5	7,5	11,0	11,9	16,1	14,4	16,9
Centre-Nord	3,1	5,7	4,7	6,5	6,7	10,2	11,8	12,8
Centre-Ouest	4,5	5,4	3,6	5,0	4,5	8,1	9,3	10,6
Centre-Sud	7,6	8,6	6,5	8,4	8,1	12,0	13,7	15,7
Est	6,7	8,1	6,3	7,3	6,8	11,0	12,6	15,0
Hauts-Bassins	15,3	16,3	11,6	14,7	16,0	19,0	20,7	22,8
Nord	6,9	7,8	4,7	6,8	6,4	8,6	8,2	8,5
Plateau Central	9,7	9,9	6,8	10,7	10,7	15,1	16,3	17,7
Sahel	6,1	6,8	5,6	6,6	7,1	9,1	9,7	9,9
Sud-Ouest	9,1	9,4	8,1	11,1	14,8	20,5	22,0	26,4

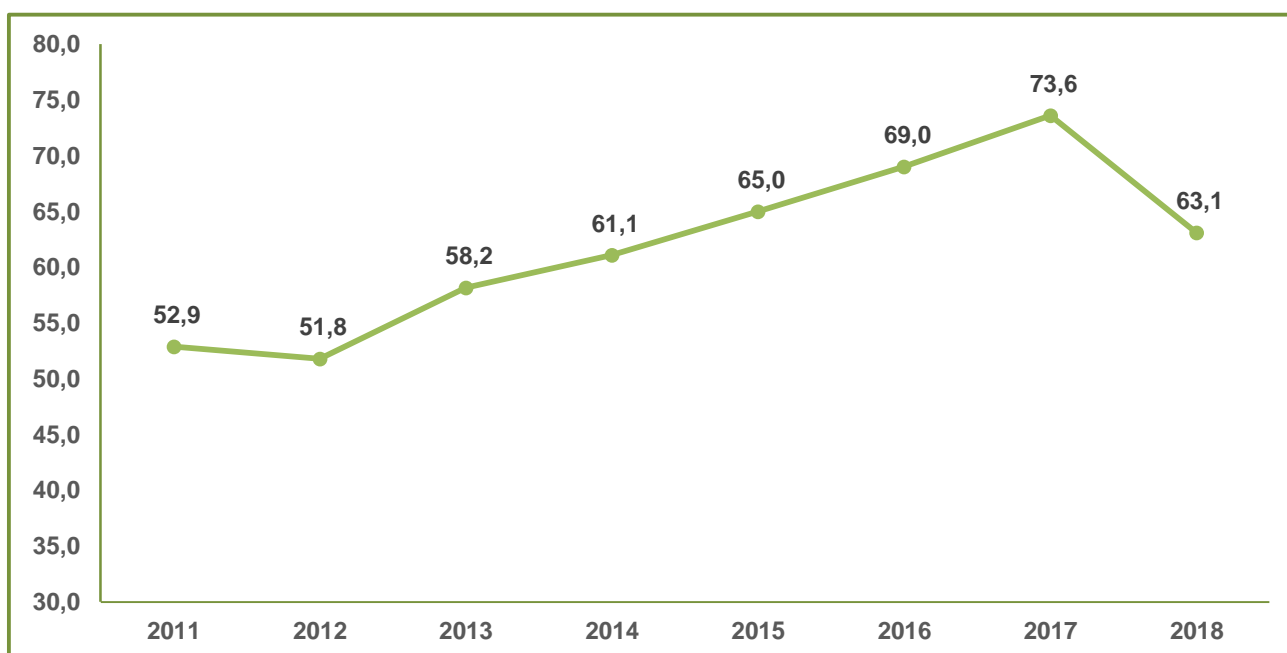
Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2010 à 2018

II.5.5 Evolution des cas de VIH/Sida notifié dans les formations sanitaires

Les personnes vivant avec le VIH (PvVIH) enrôlées en 2018 dans la file active sont au nombre de 45 918 dont 63,1 % bénéficient d'un traitement antirétroviral (ARV). De 2012 à 2017, ce pourcentage est en nette croissance pour atteindre un maximum de 73,6% en 2017 (Graphique 2.6).

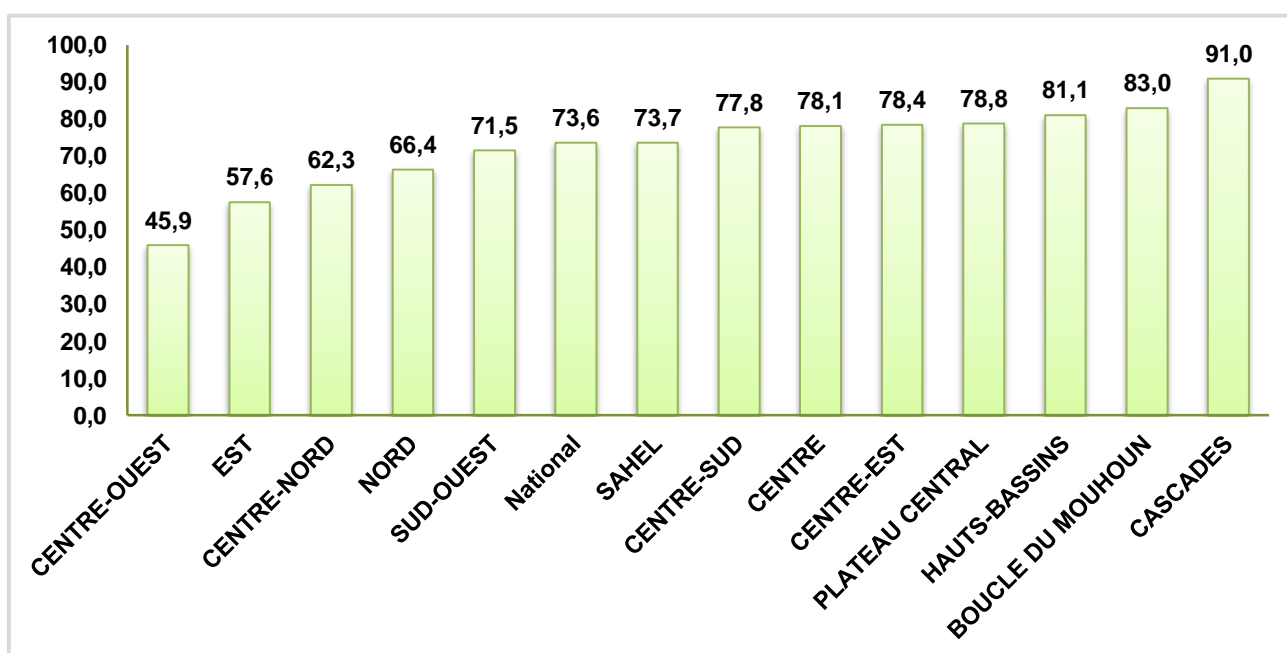
Des disparités existent entre les régions (Graphique 2.5). Alors que les régions comme les Hauts Bassins (81,1%), la Boucle du Mouhoun (83,0%) et les Cascades (91,0%) sont à plus de 80% de PvVIH sous ARV en 2018, il ressort des données du Ministère de la santé, que dans les régions de l'Est (57,6%) et du Centre-Ouest (45,9%) ce n'est qu'autour de la moitié des PvVIH qui sont sous ARV durant la même période (Graphique 2.7).

Graphique 2. 6 : Evolution de la proportion (%) des PvVIH sous ARV de 2011 à 2017



Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2010 à 2018

Graphique 2. 7 : Proportion de PvVIH sous ARV en 2018 par région.



II.6. Santé de la mère et de l'enfant

II.6.1 Evolution des accouchements assistés par du personnel qualifié

Au cours de l'année 2018, les formations sanitaires ont réalisé 774 414 accouchements assistés, soit une couverture de 83,1%. Le nombre d'accouchements assistés a baissé de 2,34% par rapport à l'année 2017 (Tableau 2.11).

Au niveau régional, la région du Centre enregistre le plus fort taux d'accouchements assistés avec un taux de couverture de 99,0%. Le taux le plus bas est observé au Centre-Sud (66,8 %).

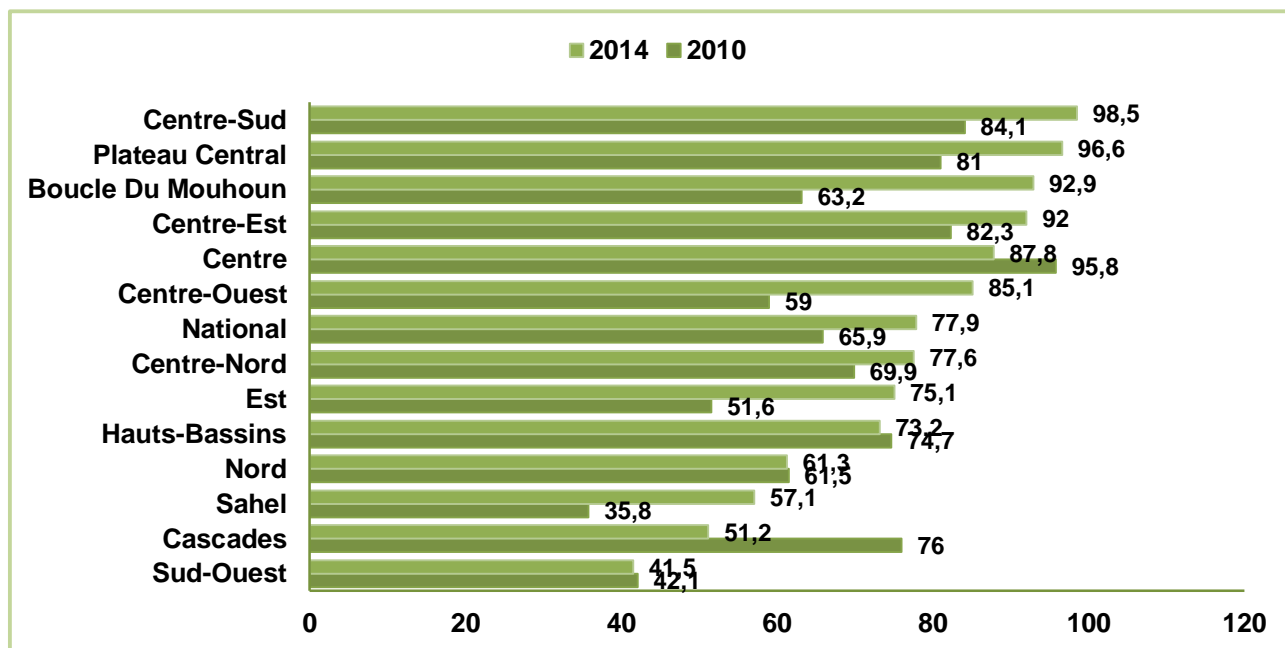
Tableau 2. 11: Evolution de la couverture en accouchement assisté (%) de 2011 à 2017 selon les données administratives

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
National	78,3	82,1	80,5	86,2	83,4	80,9	83,9	83,1
Boucle Du Mouhoun	86,1	88,4	83,9	93,2	87,4	81,1	82,5	79,2
Cascades	78,9	89,6	88	89,2	86,4	89,9	97,7	98,4
Centre	93,3	89,4	86,2	100,4	100	95,8	98,8	99
Centre-Est	78,8	83,4	79,6	87,7	83,8	83,7	79,6	83,7
Centre-Nord	71,6	73,1	81,1	82,9	79,9	81,1	83,5	80,9
Centre-Ouest	72,4	81,2	72,2	77,8	75,6	74,9	76,8	75,4
Centre-Sud	76	76	73,7	74,7	71,3	68,4	69,9	66,8
Est	68,5	72,6	70,4	76,3	72,7	72,7	78,3	77,5
Hauts-Bassins	84,7	92,7	88,6	90,5	88,9	86,9	88,9	88,7
Nord	84,8	88,9	88,6	95,7	93,3	91,5	90,7	89,8
Plateau Central	85,7	87,6	81	85,7	82,4	78,2	81	80,4
Sahel	63	68,5	70,7	77,4	73,7	73,5	74,5	71
Sud-Ouest	67,4	71,5	81,8	77	78,7	80,6	85,9	85,8

Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2010 à 2017

Les résultats des enquêtes nationales montrent que 77,9% des femmes en âge de procréer ont été assistées par un personnel de santé lors de leur dernier accouchement en 2014. Suivant les régions, le pourcentage d'accouchements assistés varie de 41,5% dans la région du Sud-Ouest à 98,5% dans celle du Centre-Sud (Graphique 2.8).

Graphique 2. 8 : Evolution de la couverture en accouchement assisté (%) de 2010 à 2014 selon les enquêtes nationales



Source : EDS-2010 et EMC-2014

II.6.2 Evolution des avortements

En santé publique la mortalité maternelle constitue un problème pour lequel les avortements figurent parmi les causes les plus cruciales. En 2018, 40 803 avortements dont 104 thérapeutiques ont été notifiés par les formations sanitaires (tableau 2.12). Ces avortements représentent 43,8 pour 1000 grossesses attendues. Cette proportion était de 37,9 pour 1000 grossesses attendues en 2017.

En 2018, des disparités existent entre les régions. En effet c'est dans la région du Centre (65,6 pour 1000) suivi de celle des Haut-Bassins (58,9 pour 1000). Par contre ce taux est plus faible dans la région du Centre-Nord (34,9 pour 1000).

Tableau 2. 12: Effectifs des avortements notifiés dans les formations sanitaires en 2018

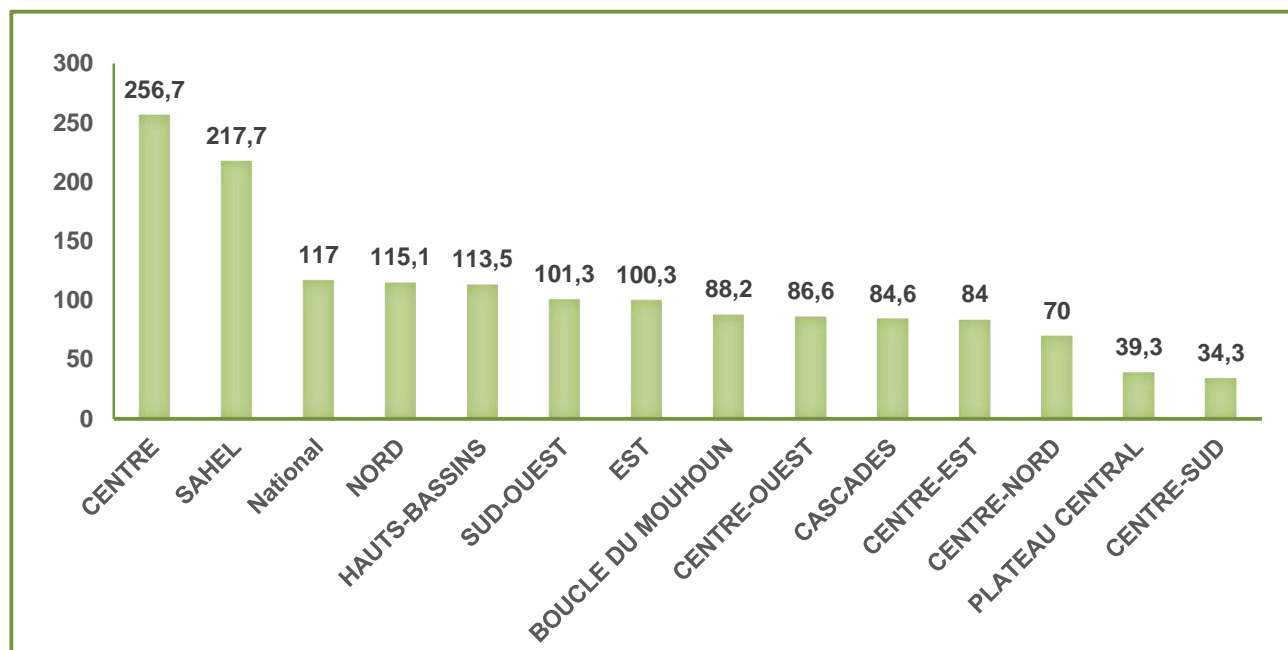
	Avortements spontanés	Avortements clandestins	Avortements thérapeutiques	Total des avortements	Avortements pour 1000 grossesses attendues	
National	38925	1867	104	40803	43,8	
Boucle Du Mouhoun		3265	83	8	3356	34,9
Cascades	2056	82	3	2141	56	
Centre	5714	435	83	6232	65,6	
Centre-Est	2990	201	0	3191	40,8	
Centre-Nord	2832	125	0	2957	34,3	
Centre-Ouest	2696	134	0	2830	36,9	
Centre-Sud	1456	129	0	1585	39,7	
Est	3513	110	1	3624	35,5	
Hauts-Bassins	5323	322	5	5650	58,9	
Nord	2979	64	0	3043	41,7	
Plateau Central	1876	94	0	1970	43,5	
Sahel	2440	44	0	2484	37,8	
Sud-Ouest	1663	44	4	1711	43	

Source : Annuaire du Ministère de la Santé ; 2018

II.6.3 Evolution de la mortalité maternelle et néonatale

La mortalité maternelle demeure une préoccupation majeure pour le gouvernement. A l'instar des autres pays d'Afrique Subsaharienne, elle reste élevée. En 2018, le taux de décès maternel enregistré sur le plan national dans les formations sanitaires est de 117 pour 100 000 femmes en accouchement (Graphique 2.9). Ce taux est plus élevé dans les régions du Centre (256,7 pour 100 000 parturientes), soit deux fois plus élevé que la valeur nationale. Par contre les taux de décès maternel sont faibles au Centre-Sud (34,3 pour 100 000 parturientes) et au Plateau Central (39,3 pour 100 000 parturientes).

Graphique 2. 9 : Taux de décès maternel pour 100 000 parturientes en 2018



Source : Annuaire du Ministère de la Santé ; 2018

Dans les formations sanitaires le nombre de décès néonataux enregistré est de 4 960 cas dont 85,93 % (4262 décès) survenus dans la première semaine de vie (tableau 2.13). Le nombre de décès est beaucoup élevé dans la région du Centre et des Hauts-Bassins. Cependant les niveaux faibles dans les autres régions ne signifient pas un faible niveau de mortalité néonatale mais traduit plutôt un biais de déclaration ou d'un mauvais fonctionnement de l'état civil en milieu rural. En effet, le Centre et les Hauts Bassins abritent les deux grandes villes du pays où l'offre de service sanitaire est plus répandue et l'état civil plus fonctionnel. Ces données donc qui sont issues des sources hospitalières sont à prendre avec précaution quand on veut analyser l'ampleur de la mortalité néonatale.

Tableau 2. 13: Effectifs des décès néonataux en 2018

	0 à 6 jours	7 à 28 jours	0 à 28 jours
National	4 262	698	4 960
Boucle Du Mouhoun	280	22	302
Cascades	344	34	378
Centre	742	132	874
Centre-Est	404	47	451
Centre-Nord	343	24	367
Centre-Ouest	232	45	277
Centre-Sud	70	3	73
Est	374	71	445
Hauts-Bassins	647	100	747
Nord	305	91	396

Plateau Central	78	8	86
Sahel	171	30	201
Sud-Ouest	272	91	363

Source : Annuaire du Ministère de la Santé ; 2018

II.6.4 Evolution de la malnutrition des enfants

II.6.4.1 Evolution de la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans

En rappel, la malnutrition chronique ou retard de croissance se manifeste par une taille petite pour un âge donné. Malgré les nombreuses interventions en matière de nutrition, le pourcentage d'enfants présentant une émaciation n'a pas profondément baissé entre 2010 et 2018 (tableau 2.14). Sur le plan national, la prévalence de la malnutrition chronique a connu une augmentation en 2018 (25,0 %) par rapport à 2017 (21,2 %), soit une croissance relative de 18 %.

En 2018, la malnutrition chronique est plus élevée dans la région du Sahel (42,2%) et plus faible au Centre (7,3 %). Deux régions notamment la région du Sahel et celle de l'Est ont franchi le seuil d'endémie sévère selon l'OMS qui est de 30%.

Tableau 2. 14: Evolution de la malnutrition chronique de 2010 à 2018

	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
National	29,9	31,5	32,8	30,2	27,3	21,2	25,0
Hauts-Bassins	27,4	27,8	34,7	22,4	25,0	21,0	21,5
Boucle Du Mouhoun	24,8	28,4	34,0	24,8	23,6	22,4	21,8
Sahel	40,7	38,8	42,1	46,6	33,1	38,9	42,2
Est	37,6	38,6	33,5	35,5	34,6	34,3	31,4
Sud-Ouest	32,5	37,4	40,0	35,4	29,9	34,2	27,7
Centre-Nord	25,5	32,4	30,6	31,8	25,5	26,5	28,2
Centre-Ouest	30,0	32,0	33,6	28,1	25,1	24,5	22,4
Plateau-Central	32,2	32,4	27,1	27,6	28,5	24,9	20,4
Nord	32,4	32,5	29,8	32,8	29,5	22,6	24,8
Centre-Est	31,0	35,5	38,6	33,4	30,7	22,4	26,4
Centre	-	17,2	16,9	13,1	14,5	5,8	7,3
Cascades	33,7	40,9	33,8	38,8	31,1	30,5	27,1
Centre-Sud	27,8	23,0	29,6	21,6	20,0	18,4	19,6

Source : EDS-2010 ; SMART-2013 ; EMC-2014 et SMART-2015, EHCVM 2018

II.6.4.2 Evolution de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans

L'insuffisance pondérale est un indice composite. Un faible poids-pour-âge peut être provoqué par la maigreur tout comme par le retard de croissance. C'est l'indice le plus souvent utilisé par les services de la santé pour suivre les progrès nutritionnels et la croissance des enfants. Comme l'émaciation, l'insuffisance pondérale est un indicateur très sensible aux variations saisonnières.

La prévalence de l'insuffisance pondérale au plan national est de 17,8% (dont 4,1% pour la forme sévère) contre 16,2% en 2016, soit un taux d'accroissement de 9,87% (tableau 2.15). Des disparités existent entre les différentes régions. En effet l'insuffisance pondérale est plus élevée dans la région du sahel (31,3%) et plus faible au centre (9,3%) en 2018 par rapport aux autres régions du pays.

En 2018 trois régions présentent une prévalence supérieure au seuil d'insuffisance pondérale défini par l'OMS (20%). Il s'agit notamment de la région du Sahel, de l'Est et celle du Nord. La région du Sud-Ouest qui avait une prévalence supérieure au seuil en 2017, se retrouve avec une amélioration de cet indicateur (17,8%). La région du Nord qui respectait la norme fixée par l'OMS en 2017 (19,8%) se retrouve hors norme en 2018 (21%).

La région du Sahel seul a atteint le seuil d'endémie très sévère et a même dépassé la norme de 30% (tableau 2.15).

Tableau 2. 15: Evolution de l'insuffisance pondérale de 2010 à 2018

	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
National	30,3	21,0	19,8	23	19,2	16,2	17,8
Hauts-Bassins	25,0	17,3	14,3	13,8	15,3	12,7	12,2
Boucle Du Mouhoun	26,8	19,3	22,0	22,2	17,3	16,5	16,3
Sahel	43,1	24,7	31,7	36,2	22,3	29,6	31,3
Est	39,4	26,5	22,5	26,7	25,7	23,4	21,4
Sud-Ouest	27,4	25,4	19,7	25,5	23,1	23,0	17,8
Centre-Nord	28,1	21,0	21,8	25	17,9	19,9	18,7
Centre-Ouest	31,5	24,4	14,8	23,1	19,0	18,9	16,2
Plateau-Central	29,1	20,2	18,6	18,9	17,3	18,0	16,8
Nord	33,9	22,8	21,6	26,5	20,8	19,8	21,0
Centre-Est	33,6	21,9	18,7	21,7	19,8	18,2	17,3
Centre	-	12,7	14,8	12,3	14,1	8,3	9,3
Cascades	26,0	20,6	17,2	23,9	17,8	16,0	12,2
Centre-Sud	24,8	16,7	13,2	19	14,2	14,6	12,3

II.6.5 Evolution de la couverture vaccinale

La couverture vaccinale de routine est appliquée chez les enfants de moins d'un an et les femmes en âge de procréer. Les antigènes comme le BCG, le VPO, le Pentavalent, le VAR, le VAA le pneumo et le rota sont les vaccins administrés à ces enfants. Les couvertures vaccinales sont satisfaisantes d'un point de vu global et les objectifs sont atteints pour tous les antigènes (tableau 2.16).

Tableau 2. 16: Evolution de la couverture vaccinale de 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Antigène									
BCG	109,0	109,0	106,0	105,8	104,0	103	103	99,5	94,0
VPO 3	103,0	103,0	101,0	103,0	105,3	103	104,6	97,7	101,4
PENTA 3	103,0	103,0	101,0	103,1	105,3	102,9	106,1	104,8	
PNEUMO1	-	-	-	104,0	108,4	103	108,4	106,1	104,1
PNEUMO3	-	-	-	88,7	104,5	106,4	106,1	102,4	96,8
ROTA1	-	-	-	103,0	108,0	102,8	102,8	96,3	73,0
ROTA3	-	-	-	86,3	104,2	106,3	100,6	92,7	61,3
VAR1	100,0	101,0	100,0	99,7	103,5	102,8	100,6	103,5	
VAR2				16,8	65,2	99,9	80	87,9	
VAA	100,0	101,0	100,0	99,7	103,0	74	45,6	100,2	97,7
VAT2+	91,0	93,0	88,0	81,8	93,5	56,8	95,4	95,3	82,5
Taux d'abandon PENTA1/PENTA3	2,9	3,3	3,4	5,2	3,2	3,2	3,3	3,5	
TAUX D'ABANDON BCG/VAR	13,7	12,8	12,7	13,6	10,1	10,1	13,6	10	

II.7. Mortalité générale

II.7.1 Evolution de l'espérance de vie

Les burkinabè vivent de plus en plus longtemps. En rappel, l'espérance de vie est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance. Cet indicateur est passé de 32,0 ans en 1960 à 56,7 ans en 2006 (53,8 ans en 1996). Quelle que soit l'année de collecte, les personnes vivant en milieu urbain vivent plus longtemps que celles du milieu rural. Il en est de même des femmes par rapport aux hommes (tableau 2.17)

Tableau 2. 17: Evolution de l'espérance de vie de 1960 à 2006

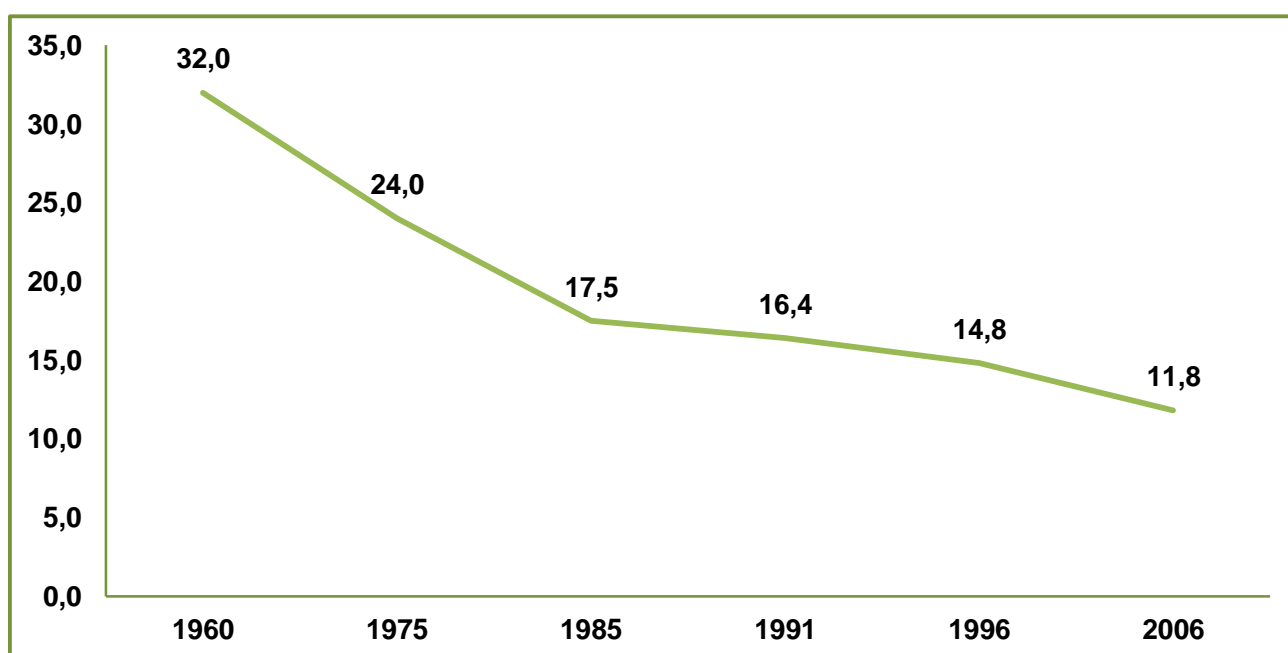
	1960	1975	1985	1991	1996	2006
NATIONAL	32,0	42,0	48,5	52,2	53,8	56,7
MILIEU DE RESIDENCE	URBAIN	-	-	55,0	56,3	-
	RURAL	-	-	47,2	50,6	-
GENRE	MASCULIN	-	-	48,2	50,7	55,8
	FEMININ	-	-	48,8	53,2	57,5

Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé ; 2010 à 2015

II.7.2 Evolution du taux brut de mortalité

La mortalité est un phénomène qui impacte la dynamique démographique. En 2006, le taux brut de mortalité est de 11,8 décès pour 1000 habitants au sein de la population burkinabè (graphique 2.10). Depuis 1960, la mortalité connaît une baisse continue. Le taux brut de mortalité est passé de 32 décès pour 1 000 habitants en 1960 à baissé de 63,1% entre la période 1960 et 2006.

Graphique 2. 10: Evolution du taux brut de mortalité (pour mille) de 1960 à 2006



Source : Série de RGPH : 1975, 1996 et 2006 ; Série de EDS : 1993, 1998 et 2003

II.7.3 Evolution des taux de mortalité de certains groupes spécifiques

Les indicateurs de mortalité pour certains groupes spécifiques sont en baisse régulière jusqu'en 2010 sauf le taux de mortalité maternelle. En effet le taux de mortalité maternelle est ainsi passé de 610 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1985 à 484 décès en 1998 et 341 en 2010. Le RGPH de 2006 estimait cet

indicateur à 307,3 pour 100 000 naissances vivantes, soit un accroissement relatif de 11% entre la période 2003-2010 (tableau 2.18).

Quant au quotient de mortalité infantile, la probabilité de décéder avant d'atteindre un mois exact est de 28 pour 1000 naissances en 2010 contre 31 en 2003.

Chez les enfants âgés d'un mois exact, la probabilité de décéder avant d'atteindre le douzième mois exact est de 37 pour 1000 (taux de mortalité post-natale) contre 51 pour 1000 en 2003. Soit une baisse de 21,45%.

Tableau 2. 18: Evolution des indicateurs de mortalité spécifique de 1985 à 2006

	1985	1991	1993	1996	1998	2003	2006	2010
Taux de mortalité maternelle (‰)	610,0	-	566,0	-	484,0	-	307,3	341
Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)	216,2	185,0	204,5	174,2	219,1	184,0	141,9	129
Quotient de mortalité infantile (‰)	134,0	114,6	93,7	107,0	105,3	83,0	91,7	
Taux de mortalité néonatale (‰)	-	-	51,3	-	41,0	31,0	-	28
Taux de mortalité post-néonatale (‰)	-	-	56,2	-	65,0	51,0	-	37

Source : Série de RGPH : 1975, 1996 et 2006 ; Série de EDS : 1993, 1998, 2003 et 2010

CHAPITRE III. EDUCATION

Dans le présent chapitre, il est question des statistiques de l'éducation. Partant, cinq sous-points sont abordés à savoir l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement post primaire et secondaire, le supérieur et l'alphabétisation.

Les analyses s'appuient principalement sur l'évolution des indicateurs liés à l'accessibilité au système éducatif, et ceux relatifs aux performances du système. L'encadré ci-dessous récapitule une série de concepts qui sont définis pour faciliter la compréhension des lecteurs en ce qui concerne leur mode de calcul.

Taux brut de scolarisation : Le taux brut de scolarisation pour un niveau d'enseignement donné, est le rapport entre le nombre total d'élèves de ce niveau, quel que soit leur âge et la population d'âge légal de scolarisation.

Taux brut d'admission : Le taux brut d'admission prend en compte le nombre de nouveaux entrants dans le niveau d'éducation donné (primaire) par rapport à la population de l'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement.

Taux d'achèvement : Le taux d'achèvement est le rapport entre les élèves nouvellement admis (sans redoublants) au dernier niveau d'un cycle et la population d'âge légal du dernier niveau de ce cycle.

Taux de redoublement : Proportion d'élèves d'un niveau d'étude donné qui s'inscrivent dans le même niveau l'année suivante.

Taux de succès aux examens (CEP ou BEPC) : C'est le rapport du nombre des candidats déclarés admis à l'examen du CEP ou du BEPC et l'effectif des candidats présentés à cet examen d'une année d'études scolaire.

Les indices base 100 sont obtenus en rapportant la valeur d'une période à celle de l'année de référence. Ils sont exprimés pour 100 unités.

Auditeur : C'est un terme qui désigne l'élève du préscolaire.

Taux d'alphabétisation : C'est le rapport de la population alphabétisée d'un groupe d'âge donné sur la population totale de ce groupe, multipliée par 100. Est alphabétisée, toute personne capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.

Ratio Elève/Maître : Nombre moyen d'élèves pour un maître.

Ratio Elève/Classe : Nombre moyen d'élèves par classe.

Éducation de base : Ensemble des activités d'enseignement et de formation consistant à faire acquérir aux apprenants de 3 à 15 ans des compétences de base qui leur permettent, soit de poursuivre les études de l'enseignement secondaire, soit de s'insérer dans la vie socioprofessionnelle. La loi d'orientation 2007 stipule que l'éducation de base comprend la prime enfance, le préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement post-primaire et l'éducation non formelle.

III.1. L'Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire dans la prime enfance, constitue le premier niveau de l'éducation de base. Il s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans. Il consiste en des activités d'éveil de l'enfant et vise d'une part à développer ses potentialités affectives, artistiques, intellectuelles et physiques et, d'autre part à le préparer à l'enseignement primaire. Il comprend essentiellement trois niveaux : la petite section, la moyenne section et la grande section.

III.1.1 Évolution des effectifs des auditeurs et des principaux indicateurs associés

❖ Nombre d'auditeurs

La scolarisation au préscolaire est un phénomène majoritairement urbain. Au regard du tableau 3.1, il apparaît que c'est dans les régions abritant les grands centres urbains du pays que l'on enregistre les effectifs les plus élevés d'auditeurs du préscolaire. La région du centre concentre les plus grands effectifs d'auditeurs sur l'ensemble de la période 2012-2020, suivie de celles des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et du Centre-Est. Ces quatre régions cumulent à elles seules plus de 72% des effectifs d'auditeurs enrôlés pendant l'année scolaire 2019/2020. Cela pourrait s'expliquer d'une part par le fait que ces régions détiennent les plus grands effectifs de populations relativement à la population totale du pays et d'autre part, par le fait que ces régions sont relativement mieux dotées en infrastructures et personnels d'encadrement ².

Tableau 3. 1 : Évolution du nombre d'auditeurs par sexe selon la région

Régions	Sexe	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	F	1 619	1 648	1 296	1 155	1 146	1 441	1 608	1 677
	G	1 534	1 524	1 281	1 177	1 271	1 437	1 621	1 674
	T	3 153	3 172	2 577	2 332	2 417	2 878	3 229	3 351
Cascades	F	665	707	733	705	791	863	964	1 165
	G	658	753	796	788	822	869	971	1 190
	T	1 323	1 460	1 529	1 493	1 613	1 732	1 935	2 355
Centre	F	13 309	14 297	13 779	9 202	13 967	20 271	24 386	29 005
	G	13 928	14 560	14 107	9 655	14 648	21 467	25 561	30 373
	T	27 237	28 857	27 886	18 857	28 615	41 738	49 947	59 378
Centre-Est	F	2 537	2 668	2 577	1 961	2 363	2 666	3 046	4 398
	G	2 699	2 794	2 803	2 148	2 495	2 881	3 386	4 664
	T	5 236	5 462	5 380	4 109	4 858	5 547	6 432	9 062
Centre-Nord	F	2 887	2 887	3 101	2 628	2 884	3 287	4 656	3 722
	G	3 015	3 155	3 265	2 528	2 804	3 215	4 648	3 607
	T	5 902	6 042	6 366	5 156	5 688	6 502	9 304	7 329
Centre-Ouest	F	2 204	2 170	2 427	1 790	2 396	1 801	3 814	5 017
	G	2 210	2 254	2 553	1 837	2 529	1 783	3 988	4 998
	T	4 414	4 424	4 980	3 627	4 925	3 584	7 802	10 015
Centre-Sud	F	1 238	1 233	1 184	1 196	468	696	1 908	2 344
	G	1 133	1 170	1 140	1 239	457	732	1 867	2 178
	T	2 371	2 403	2 324	2 435	925	1 428	3 775	4 522
Est	F	2 217	2 235	2 853	1 665	1 178	992	1 303	1 655
	G	2 087	2 288	2 624	1 574	1 212	1 088	1 382	1 559
	T	4 304	4 523	5 477	3 239	2 390	2 080	2 685	3 214

² Confert les tableaux 29 et 41 de l'annuaire statistique 2017/2018

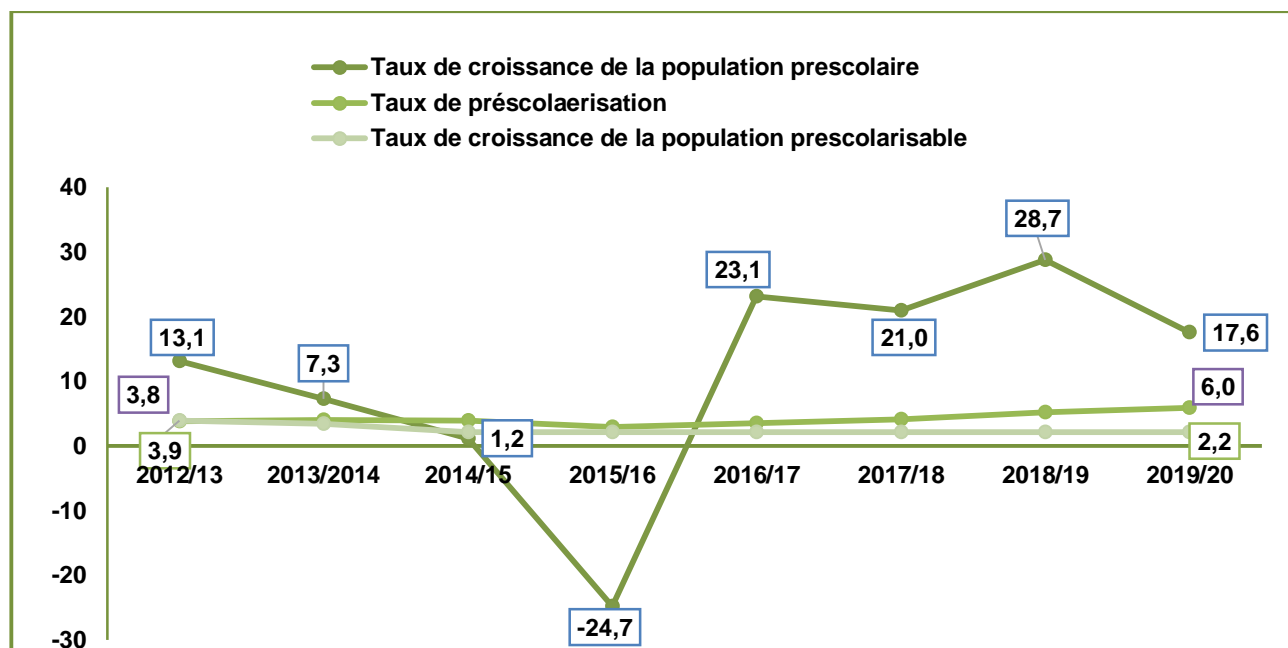
Régions	Sexe	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Hauts-Bassins	F	3 089	3 589	3 914	3 509	4 049	3 767	4 415	5 627
	G	3 343	3 711	3 978	3 745	4 300	3 920	4 536	5 852
	T	6 432	7 300	7 892	7 254	8 349	7 687	8 951	11 479
Nord	F	868	1033	1 170	1 120	1 279	1 484	1 763	1 841
	G	863	1104	1 266	1 237	1 367	1 597	1 899	1 951
	T	1 731	2 137	2 436	2 357	2 646	3 081	3 662	3 792
Plateau Central	F	793	1235	1 399	973	1 379	1 695	1 750	2 333
	G	820	1270	1 313	914	1 339	1 727	1 691	2 396
	T	1 613	2 505	2 712	1 887	2 718	3 422	3 441	4 729
Sahel	F	1 204	1 216	1 118	353	343	313	1184	1204
	G	1 156	1 161	1 000	393	388	351	1282	1332
	T	2 360	2 377	2 118	746	731	664	2466	2536
Sud-Ouest	F	630	772	691	740	911	810	932	1108
	G	615	776	713	771	947	778	924	1136
	T	1 245	1 548	1 404	1 511	1 858	1 588	1 856	2 244
National	F	33 260	35 690	36 242	26 997	33 154	40 086	51 729	61 096
	G	34 061	36 520	36 839	28 006	34 579	41 845	53 756	62 910
	T	67 321	72 210	73 081	55 003	67 733	81 931	105 485	124 006

Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2019/2020 du MENA

III.1.2 Taux de préscolarisation

Au niveau national, la fréquentation au préscolaire est actuellement très faible. Au cours de la dernière décennie, elle a connu une progression lente. En effet, le taux de préscolarisation qui rend compte du niveau d'enrôlement des enfants dans l'éducation préscolaire évolue très lentement. Il gagne seulement de 3,1 points de pourcentage entre 2015/16 et 2019/2020 (graphique 3.1). Cela signifie que d'énormes efforts restent à faire pour permettre à tous les enfants de bénéficier d'un encadrement avant le primaire. Tandis qu'il est presque inexistant dans certaines régions du Burkina Faso (tableau 3.2), l'enrôlement le plus élevé à l'échelle régionale en 2019/2020 est enregistré dans la région du centre (25,6%).

Graphique 3. 1 : Évolution comparée des taux de croissance de la population pré-scolarisable, préscolarisée et du taux de préscolarisation



Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2019/2020 du MENA

Tableau 3. 2 : Évolution du taux de préscolarisation (%) par sexe selon la région

Régions	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	F	1,8	1,8	1,4	1,2	1,2	1,5	1,6	1,6
	M	1,6	1,6	1,3	1,2	1,2	1,4	1,5	1,6
	T	1,7	1,7	1,3	1,2	1,2	1,4	1,6	1,6
Cascades	F	2	2	2	1,9	2,1	2,2	2,4	2,8
	M	1,9	2,1	2,2	2,1	2,1	2,2	2,4	2,8
	T	1,9	2	2,1	2	2,1	2,2	2,4	2,8
Centre	F	14,1	14,5	13,5	8,7	12,9	18,1	21,2	24,5
	M	15,3	15,4	14,4	9,6	14,1	20	23,2	26,8
	T	14,7	14,9	13,9	9,1	13,5	19,1	22,2	25,6
Centre-Est	F	3,6	3,6	3,4	2,6	3	3,3	3,7	5,2
	M	3,5	3,5	3,4	2,6	2,9	3,3	3,8	5,3
	T	3,5	3,6	3,4	2,6	3,4	3,3	3,8	5,2
Centre-Nord	F	3,7	3,6	3,8	3,2	3,1	3,8	5,3	4,1
	M	3,7	3,7	3,8	2,9	3,3	3,5	5,0	3,8
	T	3,7	3,7	3,8	3	3,6	3,6	5,1	4,0
Centre-Ouest	F	3	2,9	3,2	2,3	3	2,2	4,7	6,0
	M	2,8	2,8	3,1	2,2	3	2,1	4,5	5,5
	T	2,9	2,8	3,1	2,3	3	2,1	4,6	5,8
Centre-Sud	F	3,3	3,1	3	2,9	1,1	1,7	4,5	5,4
	M	2,8	2,8	2,7	2,8	1	1,6	4,1	4,7
	T	3	3	2,8	2,9	1,1	1,6	4,3	5,0
Est	F	2,7	2,6	3,2	1,8	1,3	1,1	1,3	1,7
	M	2,4	2,5	2,8	1,7	1,2	1,1	1,4	1,5
	T	2,5	2,6	3	1,7	1,3	1,1	1,4	1,6
Hauts-Bassins	F	3,7	4,1	4,4	3,8	4,3	3,9	4,5	5,3

Régions	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
	M	3,8	4,1	4,3	4	4,5	4	4,5	5,4
	T	3,8	4,1	4,4	3,9	4,4	4	4,5	5,3
Nord	F	1,1	1,3	1,5	1,4	1,5	1,8	2,1	2,1
	M	1,1	1,4	1,5	1,5	1,6	1,8	2,1	2,1
	T	1,1	1,3	1,5	1,4	1,6	1,8	2,1	2,1
Plateau Central	F	1,9	2,8	3,1	2,1	3	3,6	3,6	4,8
	M	1,8	2,7	2,7	1,9	2,7	3,4	3,3	4,5
	T	1,8	2,7	2,9	2	2,8	3,5	3,4	4,6
Sahel	F	2	1,9	1,7	0,5	0,5	0,5	1,7	1,7
	M	1,8	1,7	1,5	0,6	0,5	0,5	1,7	1,7
	T	1,9	1,8	1,6	0,5	0,5	0,5	1,7	1,7
Sud-Ouest	F	1,7	2	1,7	1,8	2,2	1,9	2,2	1,7
	M	1,5	1,8	1,7	1,8	2,1	1,7	2,0	1,7
	T	1,6	1,9	1,7	1,8	2,2	1,8	2,1	1,7
Burkina Faso	F	3,9	4	4	2,9	3,5	4,1	5,2	6,0
	M	3,8	3,9	3,9	2,9	3,5	4,1	5,2	5,9
	T	3,8	4	3,9	2,9	3,5	4,1	5,2	6,0

Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2019/2020 du MENA

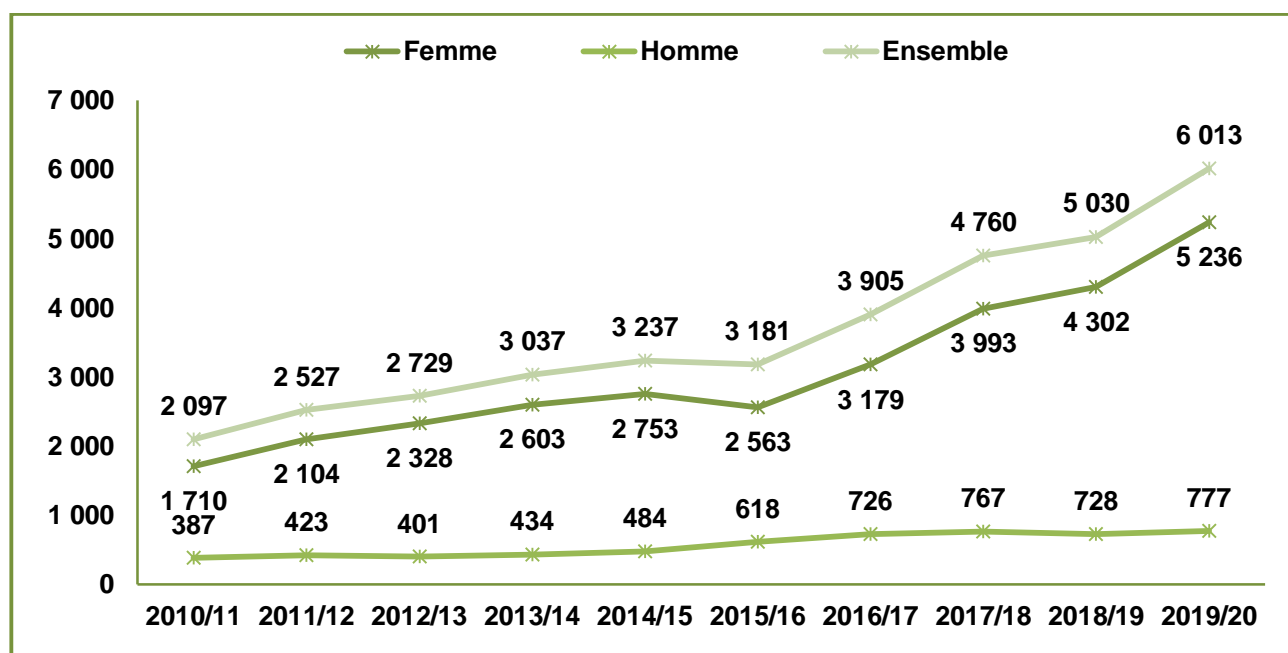
III.1.3 Personnel d'encadrement de la petite enfance

III.1.3.1 Évolution de l'effectif des encadreurs de la petite enfance

L'offre d'encadrement en termes de personnel connaît une bonne croissance. L'effectif des encadreurs de la petite enfance a augmenté en moyenne³ de l'ordre de 12 % par an sur la période 2012/2013 à 2017/2018. Après la baisse observée en 2015/2016, l'effectif des encadreurs a augmentée en moyenne de plus de 22% au cours des deux dernières années. La population d'encadreurs du préscolaire est caractérisée par une prépondérance de la gente féminine. En effet, les femmes représentent en moyenne 83,6% de l'effectif d'encadreurs sur la période 2012-2018 (graphique 3.2).

³Cette augmentation est constituée d'une croissance annuelle moyenne des effectifs d'environ 11% chez les hommes et 10,6% chez les encadreurs de sexe féminin

Graphique 3. 2 : Évolution du personnel d'encadrement de la petite enfance par sexe



Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2019/2020 du MENA

III.1.4 Infrastructures du préscolaire

Contrairement au primaire, les salles du préscolaire sont moins pléthoriques. Les données font ressortir moins de 40 auditeurs par salle au niveau national depuis la période 2012/2013 à 2019/2020 (tableau 3.3). Lorsqu'on se réfère à la norme de 30 à 35⁴, seules 6 régions sur 13 ont des ratios auditeurs/salle de classe conformes à la normale. Comme pour le cas des précédents indicateurs, la région du Centre est la première région en phase avec ladite norme avec 26 auditeurs /salle de classe pour l'année scolaire 2019/2020.

Tableau 3. 3 : Évolution du ratio auditeurs/salle de classe par région

Région	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	49	45	32	37	34	32	38	35
Cascades	41	44	48	51	52	47	50	44
Centre	26	26	25	30	29	27	26	26
Centre-Est	43	42	41	42	42	39	46	45
Centre-Nord	52	51	50	33	43	42	58	47
Centre-Ouest	54	48	49	43	36	38	40	41
Centre-Sud	46	41	33	41	31	31	45	41
Est	53	49	48	35	34	32	33	35
Nord	32	36	36	31	35	37	37	33
Hauts-Bassins	37	34	31	40	32	34	41	43
Plateau Central	38	45	32	29	34	31	31	37
Sahel	55	55	56	47	52	55	56	58
Sud-Ouest	43	40	41	42	46	40	36	39
Burkina Faso	35	34	33	35	33	31	32	32

Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2019/2020 du MENA

⁴ Tableau de bord du préscolaire, année 2015/2016

III.2. L'Enseignement Primaire

L'enseignement primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances de base. Il est destiné aux enfants âgés de 6 à 11 ans et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin de cycle.

III.2.1 Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

III.2.1.1 Effectif des élèves du primaire

En 2019/2020 la population scolaire du primaire est de 3,24 millions pour l'ensemble du pays (tableau 3.4). Cette population est en nette croissance depuis 2012 avec une croissance moyenne de 4,8% par an. Ce rythme d'évolution reste élevé comparativement à la croissance globale de la population en âge d'être au primaire⁵ (3,5%). Cette tendance illustre bien les efforts du gouvernement, des Partenaires techniques et financiers (PTF) et des communautés locales dans le domaine de l'éducation primaire pour tous les enfants.

Tableau 3. 4 : Effectif des élèves du primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	G	128 225	132 634	133421	139 360	146 616	156 001	163 245	149 852
	F	118 865	123 624	124818	131 137	138 922	147 740	154 821	143 969
	T	247 090	256 258	258239	270 497	285 538	303 741	318 066	293 821
Cascades	G	49 436	51 459	52924	54 887	58 578	62 108	65 390	68 529
	F	44 938	47 449	49394	51 711	55 501	58 483	62 013	65 591
	T	94 374	98 908	102318	106 598	114 079	120 591	127 403	134 120
Centre	G	155 096	164 843	186864	202 978	213 696	217 144	231 829	243 804
	F	159 065	169 811	191 273	207 980	220 449	223 990	239 919	253 456
	T	314 161	334 654	378 137	410 958	434 145	441 134	471 748	497 260
Centre-Est	G	110 076	115 366	120 321	127 125	132 470	140 184	137 386	136 401
	F	97 908	103 341	107 416	114 084	119 357	125 568	124 751	126 439
	T	207 984	218 707	227 737	241 209	251 827	265 752	262 137	262 840
Centre-Nord	G	100 346	105 757	112 386	118 276	126 545	136 895	138 920	115 865
	F	89 895	95 784	101 269	107 274	115 733	124 570	128 687	111 618
	T	190 241	201 541	213 655	225 550	242 278	261 465	267 607	227 483
Centre-Ouest	G	125 887	130 989	134 603	142 796	150 006	155 366	159 554	164 595
	F	118 346	125 020	129 325	138 925	148 777	155 426	161 180	167 846
	T	244 233	256 009	263 928	281 721	298 783	310 792	320 734	332 441
Centre-Sud	G	65 550	68 205	70 728	73 601	76 033	78 911	80 543	82 342
	F	61 609	64 255	65 814	68 272	71 297	74 508	76 183	77 578
	T	127 159	132 460	136 542	141 873	147 330	153 419	156 726	159 920
Est	G	81 598	83 984	88 636	94 170	102 430	111 747	108 545	101 470
	F	76 993	78 502	81 506	86 050	93 356	100 806	99 392	94 517
	T	158 591	162 486	170 142	180 220	195 786	212 553	207 937	195 987
Hauts-Bassins	G	146 843	154 149	156 200	166 110	175 836	187 456	196 976	205 775
	F	136 719	145 940	149 189	159 338	169 429	180 600	190 468	201 619
	T	283 562	300 089	305 389	325 448	345 265	368 056	387 444	407 394
Nord	G	137 717	140 944	141 454	150 521	161 730	172 014	170 459	171 168
	F	126 521	131 506	131 707	140 620	152 529	162 261	163 852	167 180
	T	264 238	272 450	273 161	291 141	314 259	334 275	334 311	338 348

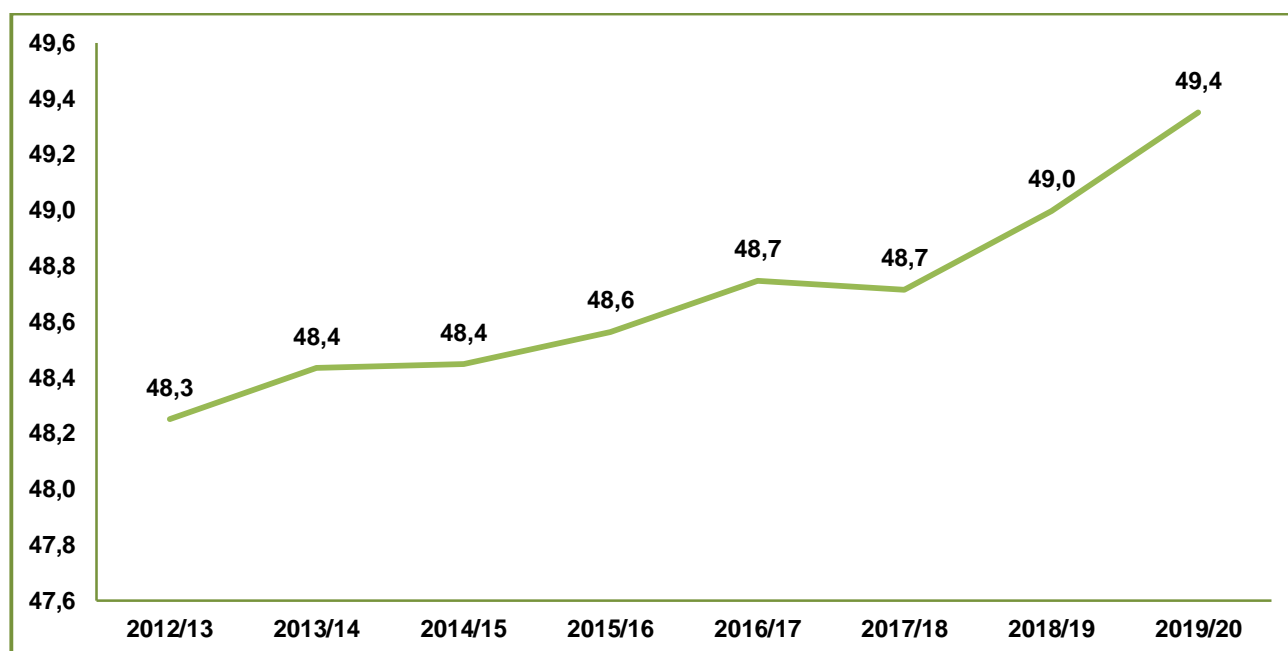
⁵ À partir des données de projection de l'INSD.

Région	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Plateau Central	G	73 223	76 163	78 021	83 040	87 550	92 481	94 607	98 451
	F	66 439	69 561	71 602	76 351	80 492	84 919	87 468	92 587
	T	139 662	145 724	149 623	159 391	168 042	177 400	182 075	191 038
Sahel	G	48 971	58 373	62 779	66 384	66 618	69 754	36 170	33 340
	F	43 555	50 781	54 846	58 450	59 474	62 583	33 491	30 860
	T	92 526	109 154	117 625	124 834	126 092	132 337	69 661	64 200
Sud-Ouest	G	53 362	54 788	62 779	58 558	60 419	64 161	65 705	69 624
	F	49 196	50 796	54 846	55 051	56 959	60 384	62 230	65 871
	T	102 558	105 584	117 625	113 609	117 378	124 545	127 935	135 495
Burkina Faso	G	1 276 330	1 337 654	1 395 418	1 477 806	1 558 527	1 644 222	1 649 329	1 641 216
	F	1 190 049	1 256 370	1 311 385	1 395 243	1 482 275	1 561 838	1 584 455	1 599 131
	T	2 466 379	2 594 024	2 706 803	2 873 049	3 040 802	3 206 060	3 233 784	3 240 347

Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

La croissance de la population scolaire s'observe aussi bien chez les garçons que chez les filles. Aussi, une réduction des écarts numériques selon le sexe est observée. Les tendances qui se dégagent dans l'évolution relative des effectifs des filles par rapport à ceux des garçons dans le primaire, illustrent l'engagement les efforts de l'Etat et des autres acteurs de l'éducation dans la scolarisation des filles. Le poids des filles dans l'effectif total des élèves au primaire, au regard du graphique 3.3, présente une augmentation graduelle depuis l'année scolaire 2012/2013. Il est passé de 48% en 2012/2013 à 49% en 2019/2020.

Graphique 3. 3 : Evolution de la proportion (%) des filles dans l'effectif total du primaire



Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

III.2.1.2 Taux brut de scolarisation au primaire

L'accès au primaire s'améliore progressivement. Un des indicateurs d'accès comme le taux brut de scolarisation présente pour l'ensemble du pays un niveau satisfaisant. En 2019/2020 il est de 86,6% au niveau national (tableau 3.5).

Les régions de l'Est et du Sahel sont celles qui présentent les plus faibles taux bruts de scolarisation en 2019/2020 avec respectivement 55,4% et 24,5%. A l'opposée, les régions du Centre du Centre-Ouest et des Hauts-Bassins enregistrent des taux bruts de scolarisation les plus élevés. Selon le sexe et sur la période

2013-2020, le taux brut de scolarisation est passé de 81,6% à 85,8% chez les garçons et de 81% à 87,5% chez les filles.

Jusqu'en 2012/2013, la scolarisation chez des garçons au plan national est restée supérieure à celui des filles mais la tendance s'est inversée à partir de 2013/2014. En effet, l'indice de parité des sexes (IPS) du taux brut de scolarisation a atteint l'unité en 2013/2014. La croissance de l'indicateur est de 21,2% chez les filles et 13,0% chez les garçons. Concernant les régions, la croissance est plus rapide au Centre (23,1%) et au Centre-Nord (23,5%).

Tableau 3. 5 : Taux brut de scolarisation (%) au primaire par sexe et par région

Régions	Sexe	2012/13	2013/4	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	G	78,5	78,9	77,1	78,5	80,6	83,8	85,7	76,9
	F	80,2	81,4	79,7	81,4	83,9	86,8	88,3	80,1
	T	79,3	80,1	78,4	79,9	82,1	85,2	86,9	78,4
Cascades	G	80	80,2	79,4	79,5	82,1	84,2	86,3	87,8
	F	76,2	77,8	77,8	78,5	81,2	82,6	84,4	86,4
	T	78,2	79	78,6	79	81,7	83,6	85,3	87,1
Centre	G	88,4	90	97,8	102,1	103,7	101,9	105,2	107,2
	F	93	95,5	102,9	107,2	109,1	106,6	109,6	111,6
	T	90,7	92,7	100,3	104,6	106,4	104,2	107,4	109,4
Centre-Est	G	85,2	86,6	87,5	89,7	91	93,8	89,5	86,6
	F	81,1	83,4	83,9	86,3	87,6	89,5	86,1	84,9
	T	83,3	85,1	85,7	88,1	89,4	91,7	87,9	85,8
Centre-Nord	G	73,6	75,3	77,5	79,3	82,6	87,2	86,2	70,1
	F	68,8	71,5	73,2	75,2	78,8	82,4	82,5	69,6
	T	71,3	73,4	75,4	77,3	80,7	84,8	84,4	69,9
Centre-Ouest	G	94,9	95,9	95,6	98,7	101,1	102,2	102,4	103,1
	F	95,6	98,5	98,8	103,1	107,3	109,1	109,8	111,4
	T	95,2	97,2	97,2	100,8	104,1	105,5	106	107,1
Centre-Sud	G	94,6	95,8	96,5	97,8	98,6	100,1	99,8	99,7
	F	96	97,9	97,3	98,2	99,8	101,6	100,9	100,2
	T	95,3	96,8	96,9	98	99,2	100,8	100,3	100,0
Est	G	55,7	55,4	56,5	58,1	61,4	65,2	61,5	56,0
	F	56,2	55,6	55,7	56,8	59,7	62,4	59,4	54,8
	T	55,9	55,5	56,1	57,5	60,5	63,8	60,5	55,4
Hauts-Bassins	G	91,5	92,9	91	93,8	96,5	100,2	102,5	104,3
	F	90,4	93,7	92,5	95,5	98,3	101,5	103,5	106,4
	T	91	93,3	91,7	94,6	97,4	100,9	103	105,3
Nord	G	104	103,5	100,8	104,4	109,4	113,6	109,9	107,7
	F	99,5	101	98,1	101,7	107,3	111	108,8	108,2
	T	101,8	102,3	99,5	103,1	108,3	112,3	109,3	108,0
Plateau Central	G	95,3	96,4	95,9	99,4	102,3	105,6	105,4	107,2
	F	91,9	94	93,9	97,4	99,9	102,2	102,6	105,9
	T	93,6	95,2	94,9	98,4	101,1	104,1	104,1	106,6
Sahel	G	44,5	51,3	53,4	54,8	53,5	54,5	27,5	24,7
	F	42,5	48,2	50,3	51,9	51,2	52,2	27	24,2
	T	43,5	49,8	51,9	53,4	52,4	53,4	27,3	24,5
Sud-Ouest	G	76,7	76,4	77,2	77	77,4	80,3	80,1	82,9
	F	79,8	80,4	81,6	81,9	82,3	84,8	84,8	87,4
	T	78,1	78,3	79,3	79,3	79,7	82,4	82,3	85,0
Burkina Faso	G	81,6	82,8	83,6	85,9	88,1	90,6	88,4	85,8

	F	81	83,2	83,9	86,4	89	90,9	89,2	87,5
	T	81,3	83	83,7	86,1	88,5	90,7	88,8	86,6

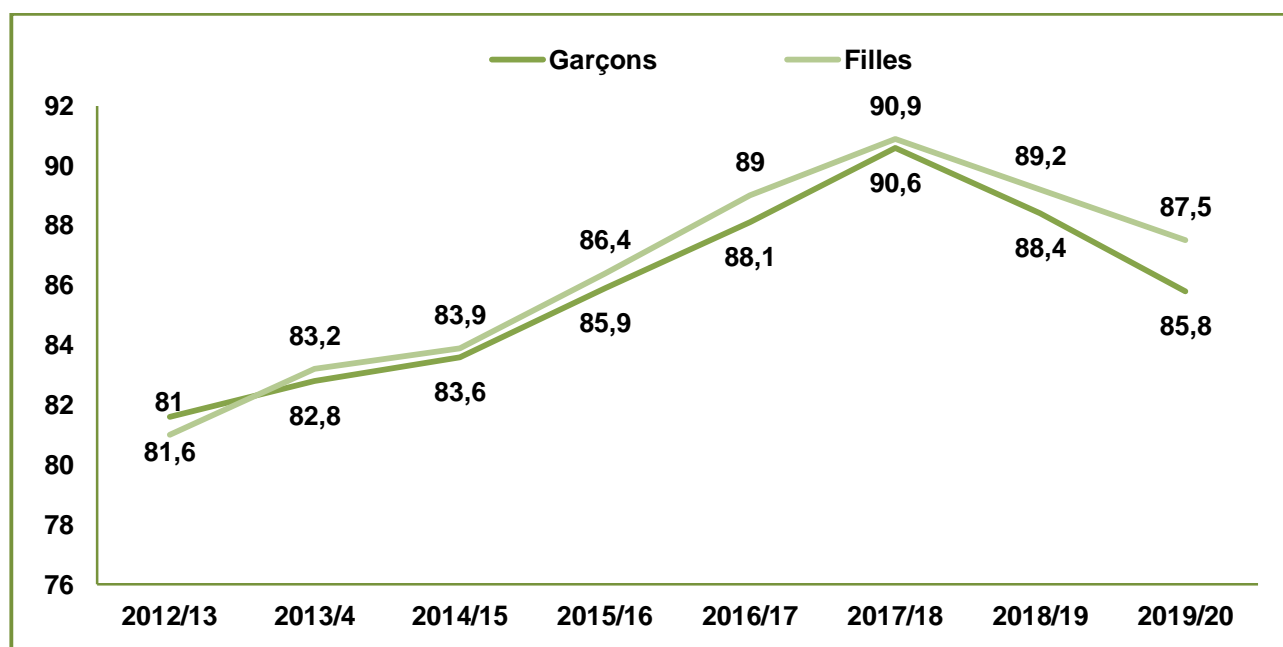
Source : Annuaires statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

III.2.1.3 Taux brut de scolarisation selon le sexe

Les données du ministère en charge de l'éducation de base montrent que quel que soit le sexe, il existe toujours une part non négligeable d'enfants en dehors du système éducatif. Malgré les efforts consentis à travers le PDDEB et le PDSEB, le taux brut de scolarisation reste inférieur à 100 jusqu'à l'année scolaire 2019/2020 chez les garçons comme chez les filles.

Le graphique 3.4 suggère que depuis l'année scolaire 2013/2014, la scolarisation au primaire est plus élevée chez les filles que chez les garçons. La courbe des taux bruts de scolarisation chez les filles est restée depuis cette période au-dessus de celle des garçons depuis cette période.

Graphique 3. 4 : Evolution du taux brut de scolarisation (%) des garçons et des filles entre 2011 et 2019



Source : Annuaires statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

III.2.1.4 Taux brut d'admission au CP1

L'admission au primaire reste satisfaisante au regard des données récoltées récemment auprès du ministère en charge de l'éducation. En 2019/2020, le taux brut d'admission au CP1 est de 95%, montrant ainsi que la majorité des enfants en âge de s'inscrire pour la première fois dans une école primaire s'enrôlent effectivement dans ce niveau d'enseignement.

Il ressort également des données (tableau 3.6 et tableau 3.5) que les régions qui possèdent les taux d'admission les plus élevés sont celles qui présentent les taux de scolarisation élevés. De même les régions de l'Est et du Sahel dont les niveaux d'admission des élèves au CP1 sont faibles restent également des régions à faible scolarisation.

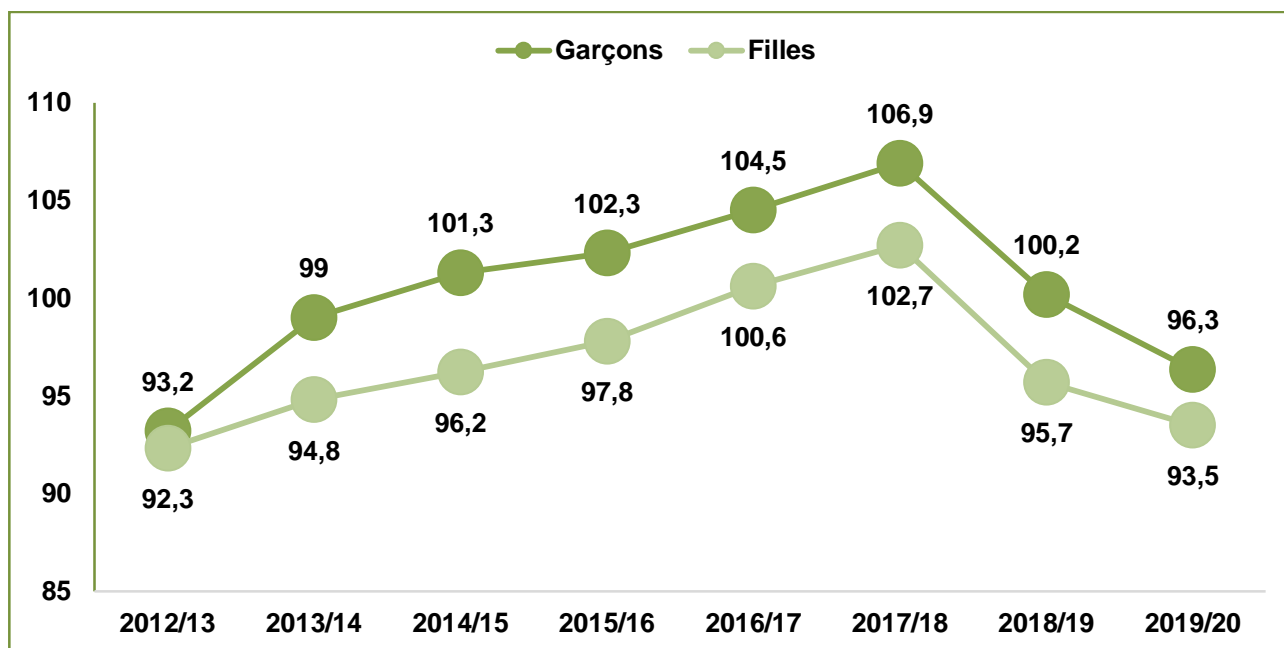
Tableau 3. 6 : Taux brut d'admission (%) au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	G	83,6	88,5	87,2	92,2	91,7	97,9	96,3	84,9
	F	84,1	86,2	83,8	89,5	90,5	96,1	92,7	83,1
	T	83,8	87,4	85,5	90,9	91,1	97	94,6	84,1
Cascades	G	93,4	93,8	92,3	93,4	98,1	96,5	98,9	96,3
	F	91,4	88,1	87,3	86,5	93	90,1	90,6	90,1
	T	92,4	91	89,8	90	95,6	93,3	94,8	93,2
Centre	G	99,9	105,1	112,7	114,9	116,9	118,2	119,9	121,1
	F	101,1	103,1	108,9	112,8	114	115,7	116,0	117,5
	T	100,5	104,1	110,8	113,9	115,4	116,9	117,9	119,3
Centre-Est	G	99,1	103,3	103,7	104,4	103,1	108,8	97,2	92,7
	F	95,4	95,8	95,9	97,4	96,3	102	90,9	88,1
	T	97,3	99,7	99,9	101	99,8	105,5	94,2	90,5
Centre-Nord	G	85,1	96,3	97,3	96,6	106,8	107,9	103,0	82,9
	F	79,4	88,4	87	86	97,1	96,8	91,9	76,1
	T	82,4	92,5	92,2	91,4	102,1	102,5	97,6	79,6
Centre-Ouest	G	106,2	104,3	115,4	112,2	114	112,9	108,7	105,4
	F	110,5	104,9	115,2	112,2	117,9	116,6	110,6	107,5
	T	108,3	104,6	115,3	112,2	115,9	114,7	109,6	106,4
Centre-Sud	G	108,9	102,7	109,6	97,2	106,8	101,7	100,1	99,6
	F	109,9	99,4	105,2	93,2	101,8	100,1	94,8	94,2
	T	109,4	101,1	107,5	95,3	104,3	100,9	97,5	97,0
Est	G	69	63,1	76,1	74,7	83,4	80,3	72,3	61,3
	F	67,9	59	70,1	69,7	78,5	74,6	69,0	58,8
	T	68,5	61,1	73,2	72,2	81	77,5	70,7	60,1
Hauts-Bassins	G	104,1	111,5	108,8	112,5	111,7	118,3	117,7	120,0
	F	104,5	107,9	103,9	109,1	107,6	112,3	112,2	118,6
	T	104,3	109,7	106,4	110,8	109,7	115,4	115,0	119,3
Nord	G	116,7	123	120,9	126,5	133,8	134,9	127,5	128,4
	F	110,1	114,5	111	117,2	125,4	127,2	120,0	121,8
	T	113,5	118,8	116	121,9	129,7	131,1	123,8	125,2
Plateau Central	G	107,9	108,6	106,7	115,7	115,9	123,4	120,1	121,5
	F	103,4	100,7	100,6	106,6	107,2	116,7	109,7	116,2
	T	105,8	104,8	103,7	111,3	111,7	120,2	115,1	119,0
Sahel	G	55,2	95,4	85,5	85,9	74,4	78,3	36,3	36,3
	F	53,5	89,7	80,9	82,1	72,4	75,9	36,3	36,0
	T	54,4	92,6	83,3	84,1	73,4	77,1	36,3	36,2
Sud-Ouest	G	90,3	96,1	101	97,7	96,9	103,2	94,3	103,8
	F	97,8	97,7	102,9	100,8	96,1	102,5	94,2	103,2
	T	93,8	96,9	101,9	99,2	96,5	102,9	94,2	103,5
Burkina Faso	G	93,2	99	101,3	102,3	104,5	106,9	100,2	96,3
	F	92,3	94,8	96,2	97,8	100,6	102,7	95,7	93,5
	T	92,8	97	98,8	100,1	102,6	104,8	98,0	94,9

Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

Les inégalités en matière d'admission au primaire ont été bien visibles au cours de la dernière décennie à l'encontre de la jeune fille. Le graphique 3.5 illustre bien cette dynamique en laissant apparaître des taux d'admission nettement inférieurs chez les filles.

Graphique 3. 5 : Taux brut d'admission au CP1 des filles et des garçons entre 2013 et 2020

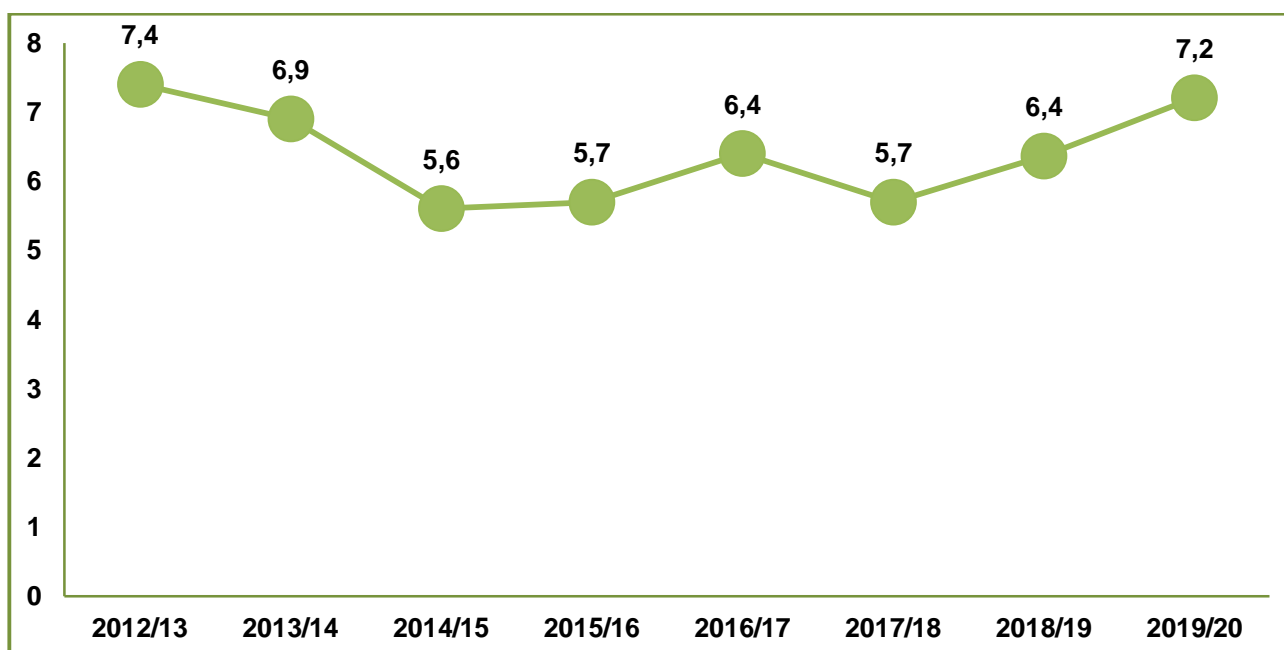


Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

III.2.1.5 Proportion des redoublants

L'efficacité du système éducatif réside dans sa capacité à promouvoir tous les apprenants. La proportion des redoublants dans les différents niveaux d'enseignement constitue un indicateur clé de mesure de cette performance. En 2019/2020, la proportion des redoublants reste élevée au primaire (7%) et interpelle. Depuis les cinq dernières années, cet indicateur augmente même si l'on note un léger fléchissement au cours de l'année scolaire 2017/2018 (graphique 3.6).

Graphique 3. 6 : Proportions (%) de redoublants au primaire entre 2011-2019



Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

Tableau 3. 7 : Proportions (%) des redoublants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	G	7,9	7,7	5,3	5,6	6,3	5,7	6,9	7,3
	F	8,3	8,1	5,4	5,8	6,2	5,7	6,9	7,4
	T	8,1	7,9	5,4	5,7	6,3	5,7	6,9	7,4
Cascades	G	7	6,7	4,8	5,2	6,2	5,7	6,7	9,3
	F	7,4	7,5	5,2	5,6	6,3	5,8	7,1	9,8
	T	7,2	7,1	5	5,4	6,2	5,7	6,9	9,6
Centre	G	6,8	7,4	5,9	6	6,8	6,1	6,5	7,2
	F	6,4	7	5,2	5,2	6,2	5,3	5,7	6,6
	T	6,6	7,2	5,6	5,6	6,5	5,7	6,1	6,9
Centre-Est	G	6,3	6,1	4,7	4,7	5,6	4,8	5,4	6,3
	F	6,7	6,7	4,7	4,7	5,6	4,9	5,3	6,1
	T	6,5	6,4	4,7	4,7	5,6	4,9	5,4	6,2
Centre-Nord	G	7,7	6,3	6,4	6,7	5,2	6,6	6,8	7,5
	F	8,3	6,8	6,7	6,9	5,4	6,7	6,9	7,9
	T	8	6,5	6,5	6,8	5,3	6,7	6,8	7,7
Centre-Ouest	G	8,1	7,9	6	6,2	7,8	5,6	6,8	7,5
	F	8,6	8,4	7,3	6,5	8,1	5,7	7,0	7,8
	T	8,4	8,1	6,7	6,4	7,9	5,7	6,9	7,7
Centre-Sud	G	8,2	7,6	6,4	7	8,4	6,8	7,8	8,6
	F	8,3	7,6	6,2	6,5	7,9	6,4	7,4	8,4
	T	8,2	7,6	6,3	6,8	8,2	6,6	7,6	8,5
Est	G	8,3	7,8	5,5	5,2	6,5	6	6,0	7,5
	F	8,4	8,3	5,6	5,3	6,5	5,8	6,3	7,0
	T	8,4	8	5,5	5,2	6,5	5,9	6,1	7,2
Hauts-Bassins	G	6,4	4,9	4,8	4,5	4,8	5	5,4	6,2
	F	6,6	5,1	4,8	4,4	4,8	4,9	5,4	6,2
	T	6,5	5	4,8	4,5	4,8	5	5,4	6,2
Nord	G	7,2	6,4	6,6	6,6	7,6	6,6	7,1	8,2
	F	7,5	6,4	6,6	6,6	7,6	6,4	7,0	8,6
	T	7,3	6,4	6,6	6,6	7,6	6,5	7,0	8,4
Plateau Central	G	8,6	8,4	7,4	7,7	8,5	7,4	7,2	6,8
	F	8,7	8,2	6,8	7,4	8,5	7,2	7,0	7,0
	T	8,6	8,3	7,1	7,6	8,5	7,3	7,1	6,9
Sahel	G	5,3	4	2,7	2	1,2	2,2	3,3	3,0
	F	5,5	4,1	2,8	2,1	2	2,1	3,2	3,1
	T	5,4	4	2,7	2	2	2,1	3,2	3,1
Sud-Ouest	G	6,5	6,1	3,8	5,4	5,9	5,5	5,6	6,1
	F	7,3	7,3	4,4	5,9	6,5	5,8	6,2	6,6
	T	6,9	6,7	4,1	5,7	6,2	5,6	5,9	6,3
Burkina Faso	G	7,3	6,8	5,5	5,7	6,4	5,8	6,4	7,2
	F	7,5	7	5,6	5,6	6,3	5,6	6,3	7,2
	T	7,4	6,9	5,6	5,7	6,4	5,7	6,4	7,2

Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

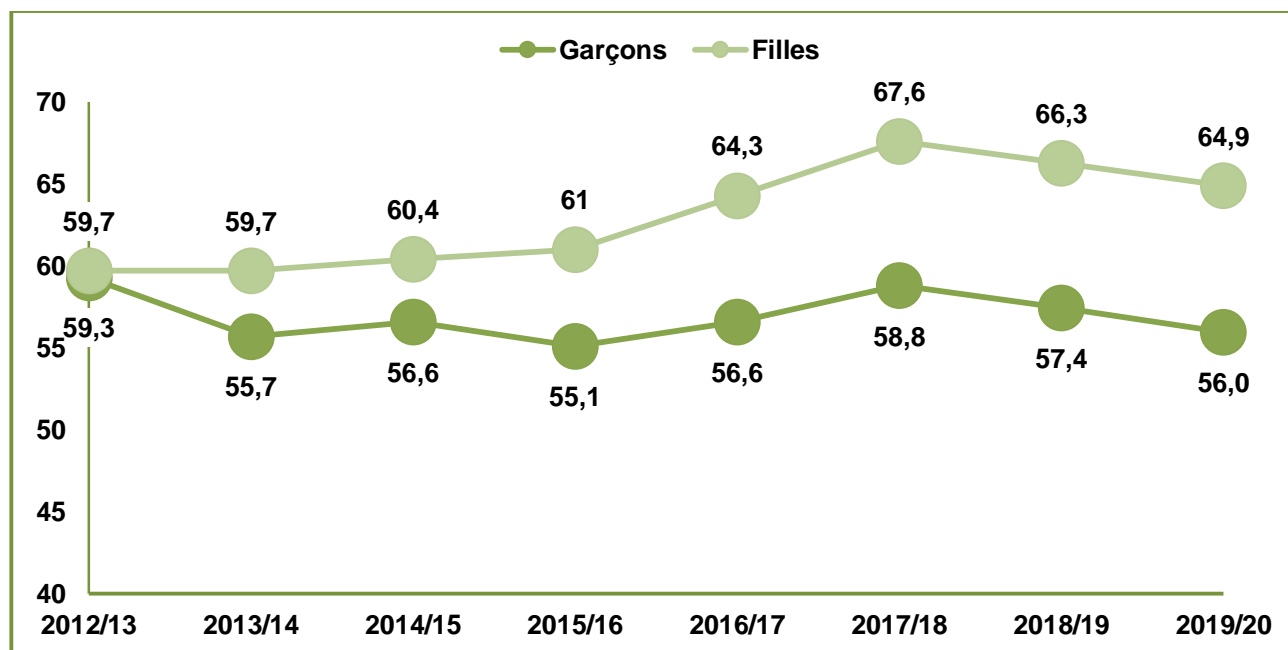
III.2.1.6 Taux d'achèvement

L'achèvement au primaire reste bien difficile même s'il s'améliore progressivement depuis la dernière décennie. Le taux d'achèvement au primaire est de 60,3% en 2019/2020 au niveau national. Dans l'ensemble, l'indicateur est passé de 59,5% en 2012/2013 à 60,3% en 2019/2020 soit une augmentation de près de 0.8 points de pourcentage.

A l'échelle nationale, le taux d'achèvement est plus élevé chez les filles que chez les garçons au cours de la période (graphique 3.7).

L'augmentation des taux d'achèvement au sein des 2 sous populations est accompagnée d'une réduction de l'écart entre sexes au cours de la période. Cependant, depuis 2012, cet indicateur qui mesure l'efficacité interne du système par sa capacité de maintien montre une autre réalité en faveur des filles (graphique 3.7).

Graphique 3. 7 : Taux d'achèvement (%) au primaire selon le sexe entre 2012 et 2019



Source : Annuaire statistique de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

En termes de disparité régionale, il faut souligner que les régions du Centre et du Centre-Ouest présentent les taux d'achèvement les plus élevés en 2019/2020 avec respectivement 81,2% et 80,7%. En revanche, les régions du Sahel et de l'Est sont celles qui enregistrent les taux d'achèvement les plus faibles avec respectivement 16,9% et 38,2% (tableau 3.8).

Tableau 3. 8 : Taux d'achèvement (%) au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	G	57,5	53,8	57,9	51,8	54,8	55,9	56,5	50,1
	F	58,9	59,1	63,1	58,6	64,5	66,1	66,7	60,2
	T	58,2	56,3	60,4	55	59,4	60,6	61,3	54,9
Cascades	G	59,6	51,3	57,6	55,5	50,8	56,6	56,7	53,0
	F	56,5	51,7	58,3	57,9	53,6	61	59,7	60,4
	T	58	51,5	58	56,7	52,1	58,7	58,2	56,7
Centre	G	64,7	61,8	67,5	68,6	71,2	70,8	73,1	74,1
	F	74,2	72	79,3	81,4	85,8	86,7	89,9	88,5
	T	69,4	66,8	73,2	74,8	78,2	78,5	81,3	81,2
Centre-Est	G	64,9	62	60	60	61,8	63,6	65,2	58,9
	F	62,9	59,4	58	62,6	67	67,8	68,0	65,2
	T	63,9	60,7	59	61,3	64,3	65,6	66,5	62,0
Centre-Nord	G	55,4	48	48,4	45	47	48,4	49,6	40,5

	F	53	50,7	50,3	46,5	54	52,6	57,2	49,5
	T	54,2	49,3	49,3	45,7	50,4	50,4	53,3	45,0
	G	72,3	71,1	61,9	68	65,4	73	67,8	73,3
Centre-Ouest	F	69,2	74,4	60,6	76,8	75,1	86,6	79,7	88,5
	T	70,8	72,7	61,3	72,3	70,1	79,6	73,6	80,7
	G	63,8	68,8	62,8	68,2	69,3	73,4	67,1	73,2
Centre-Sud	F	67,3	76,9	68,4	75,7	76,8	88,4	82,3	83,7
	T	65,5	72,7	65,5	71,8	72,9	80,6	74,4	78,3
	G	40,3	38,7	40,1	38,2	38	41,3	36,0	37,2
Est	F	43,3	40,8	43,2	41,5	41,1	44,8	38,9	39,1
	T	41,8	39,7	41,6	39,8	39,5	43	37,4	38,2
	G	62,5	65,4	62,1	58,5	63,1	64,9	66,4	65,5
Hauts-Bassins	F	60,5	70,3	66,4	66	73,4	76,3	76,4	74,6
	T	61,5	67,8	64,2	62,1	68,1	70,3	71,2	69,9
	G	74	68,6	62,6	62,2	63,1	66	62,9	59,1
Nord	F	72,5	75,3	69,5	70,6	72,4	76,2	74,3	68,9
	T	73,2	71,9	66	66,3	67,6	71	68,5	63,9
	G	62,2	60	66,5	61,8	64,3	67,9	66,8	68,8
Plateau Central	F	61,1	62,9	73,1	69,6	72,5	77	77,5	79,2
	T	61,6	61,4	69,8	65,6	68,3	72,3	72,0	74,0
	G	32,6	21,5	29,5	25,6	29,5	28,6	19,6	17,5
Sahel	F	30,5	20,7	27,7	23,3	27,1	26,9	17,9	16,3
	T	31,6	21,1	28,6	24,5	28,3	27,8	18,8	16,9
	G	59,2	45	57,7	50,3	50,5	50,6	51,0	53,8
Sud-Ouest	F	58,5	48,6	60,9	53,5	56,5	58,2	58,2	62,0
	T	58,9	46,7	59,2	51,8	53,3	54,1	54,4	57,7
	G	59,3	55,7	56,6	55,1	56,6	58,8	57,4	56,0
Burkina Faso	F	59,7	59,7	60,4	61	64,3	67,6	66,3	64,9
	T	59,5	57,6	58,4	57,9	60,3	63	61,7	60,3

Source : Annuaire statistique de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

III.2.2 Personnels enseignants

III.2.2.1 Nombre d'enseignants

L'offre en termes de personnel d'encadrement est en nette croissance au primaire à l'instar des autres niveaux d'enseignement. Ainsi le nombre d'enseignants du primaire est passé de 53 505 au cours de l'année scolaire 2012/2013 à 87 304 en 2019/2020, soit une croissance relative de 63% (tableau 3.9).

Selon les régions, il ressort qu'en 2019/2020, la région du centre comptait le plus grand nombre d'enseignants avec 16% de l'effectif total des enseignants suivie de 12% dans la région des Hauts-bassins tandis que le Sahel enregistre le plus faible nombre d'enseignants avec 3% de l'effectif total. Ce dernier constat pourrait être expliqué par l'insécurité qui y règne. Les données montrent également une augmentation des effectifs enseignants dans toutes les régions.

Tableau 3. 9 : Nombre d'enseignants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	M	3 480	3 525	3 496	3 658	3 808	4 050	4 282	4 458
	F	1 646	1 853	2 184	2 477	2 753	2 961	3 071	3 174
	T	5 126	5 378	5 680	6 135	6 561	7 011	7 353	7 632
Cascades	G	1 276	1 401	1 493	1 574	1 699	1 924	2 063	2 312
	F	688	752	854	941	1 066	1 195	1 233	1 332
	T	1 964	2 153	2 347	2 515	2 765	3 119	3 296	3 644
Centre	G	3 502	3 764	4 149	4 503	4 635	4 795	4 954	5 194
	F	3 942	4 399	5 411	6 066	6 591	6 938	7 542	8 360
	T	7 444	8 163	9 560	10 569	11 226	11 733	12 496	13 554
Centre-Est	G	2 331	2 455	2 546	2 713	2 855	2 993	2 984	3 239
	F	1 759	2 168	2 542	2 730	2 919	3 182	3 288	3 444
	T	4 090	4 623	5 088	5 443	5 774	6 175	6 272	6 683
Centre-Nord	G	2 399	2 453	2 532	2 671	2 863	3 182	3 312	3 124
	F	1 415	1 616	1 893	2 174	2 439	2 711	2 898	2 805
	T	3 814	4 069	4 425	4 845	5 302	5 893	6 210	5 929
Centre-Ouest	G	3 010	3 274	3 400	3 556	3 688	3 810	4 027	4 165
	F	2 039	2 299	2 628	2 996	3 272	3 568	3 800	3 887
	T	5 049	5 573	6 028	6 552	6 960	7 378	7 827	8 052
Centre-Sud	G	1 328	1 395	1 458	1 479	1 565	1 740	1 969	2 186
	F	1 004	1 127	1 321	1 449	1 586	1 855	2 056	2 160
	T	2 332	2 522	2 779	2 928	3 151	3 595	4 025	4 346
Est	G	2 458	2 505	2 725	2 818	3 249	3 427	3 143	3 453
	F	1 585	1 744	2 140	2 231	2 486	2 579	2 534	2 738
	T	4 043	4 249	4 865	5 049	5 735	6 006	5 677	6 191
Hauts-Bassins	G	3 626	4 022	4 073	4 426	4 627	4 926	5 214	5 955
	F	2 095	2 400	2 629	2 993	3 161	3 495	3 768	4 186
	T	5 721	6 422	6 702	7 419	7 788	8 421	8 982	10 141
Nord	G	3 470	3 653	3 586	3 734	3 988	4 353	4 298	4 802
	F	2 002	2 368	2 639	2 809	3 142	3 463	3 515	3 822
	T	5 472	6 021	6 225	6 543	7 130	7 816	7 813	8 624
Plateau Central	G	1 613	1 703	1 807	1 937	2 077	2 230	2 387	2 604
	F	1 392	1 501	1 662	1 888	2 086	2 301	2 566	2 778
	T	3 005	3 204	3 469	3 825	4 163	4 531	4 953	5 382
Sahel	G	2 018	1 938	2 221	2 289	2 657	2 879	1 524	1 268
	F	736	1 038	1 478	1 507	1 748	2 073	1 380	1 257
	T	2 754	2 976	3 699	3 796	4 405	4 952	2 904	2 525
Sud-Ouest	G	1 864	1 923	2 056	2 122	2 220	2 396	2 540	2 766
	F	827	1 018	1 254	1 407	1 567	1 687	1 735	1 835

Région	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
	T	2 691	2 941	3 310	3 529	3 787	4 083	4 275	4 601
	G	32 375	34 011	35 542	37 480	39 931	42 705	42 697	45 526
Burkina Faso	F	21 130	24 283	28 635	31 668	34 816	38 008	39 386	41 778
	T	53 505	58 294	64 177	69 148	74 747	80 713	82 083	87 304

Source : Annuaires statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

III.2.2.2 Ratio élève/maitre

Le ratio élève/maitre a augmenté en 2019/2020 par rapport à 2018/2019 (tableau 3.10). En effet, cet indicateur dont la valeur est de 49,6 reste acceptable par rapport à la norme nationale (moins de 50 élèves/maitre). De même, l'augmentation des effectifs enseignants s'est accompagnée dans toutes les régions par une baisse du ratio élève/maitre. La région des Hauts Bassins présente le ratio élève/maitre le plus élevé en 2019/2020 avec près de 57 élèves par maitre, tandis que la région du sahel et celle du Sud-ouest enregistrent les plus faibles ratios avec respectivement 37 et 36 élèves par maitre. La baisse globale de l'indicateur au niveau nationale est de 2,6 points sur la période 2012/2013 et 2019/2020, ce qui pourrait supposer une amélioration de la qualité de l'encadrement due à une baisse de la charge de l'enseignant.

Tableau 3. 10 : Ratio élèves/maitre par région

Région	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	53,2	52,2	50,7	50,1	50,1	50,5	50,7	51,8
Cascades	54	52,2	49,5	47,8	47,4	47	48,0	48,1
Centre	52,1	51,7	49,7	48,4	47,7	47	47,7	47,7
Centre-Est	56,9	54,7	52,9	51,8	50,8	51,5	50,8	49,1
Centre-Nord	53,7	54,5	52,8	50,9	50,6	51,3	51,2	52,0
Centre-Ouest	55	53,8	53,3	52,8	53,6	53,8	52,9	53,1
Centre-Sud	59,6	57,8	55,9	54,7	53,9	53,9	52,4	50,8
Est	42,2	41,7	39,5	39,5	40	41,6	44,5	47,4
Hauts-Bassins	63,3	61,3	59,9	58,5	58,3	56,9	56,7	56,6
Nord	52,2	50,4	49,3	49,2	50,3	50,8	51,8	52,6
Plateau Central	50	48,9	47,7	46,7	46,9	46,6	46,7	47,1
Sahel	36,5	40	37,6	37,4	34,9	34,3	33,1	36,6
Sud-Ouest	42	39,9	38,4	36,9	36,2	36,4	35,5	36,3
Burkina Faso	52,2	51,3	49,6	48,7	48,5	48,5	49,1	49,6

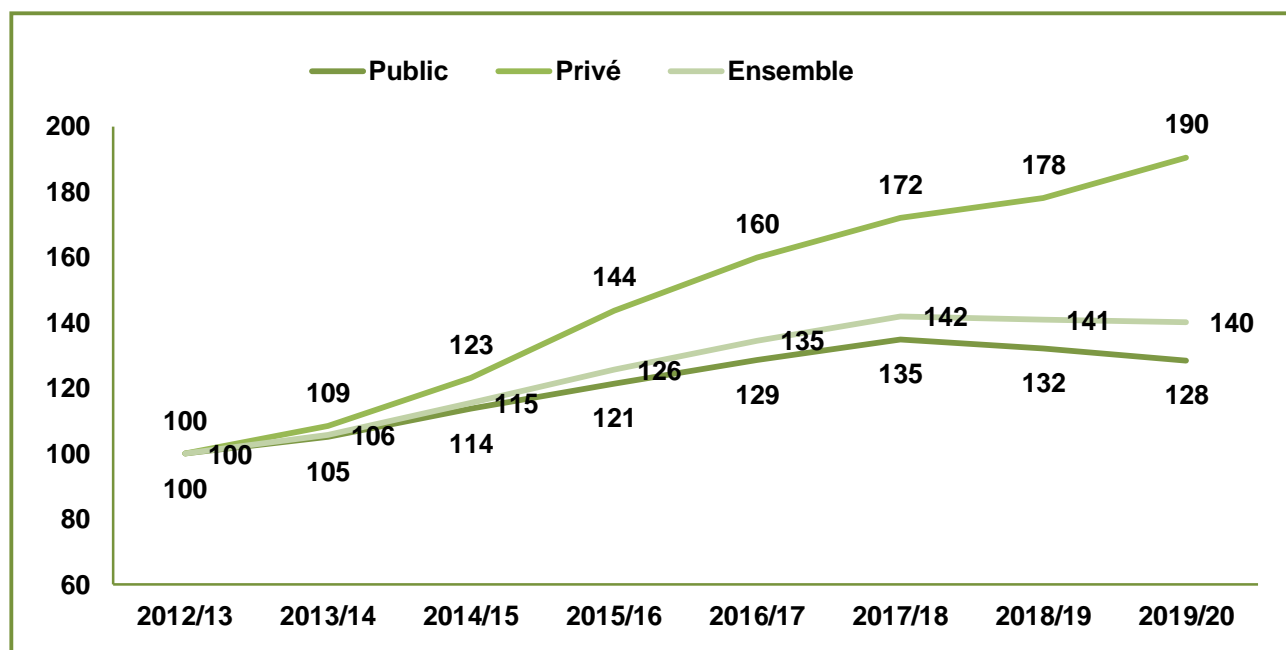
Source : Annuaires statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

III.2.3 Infrastructures

III.2.3.1 Nombre de salles de classe

Le nombre de salles de classe fonctionnelles au cours de l'année scolaire 2019/2020 est de 66 870 (tableau 3.11). Ce nombre a diminué de 368 salles par rapport à l'année précédente et de 40% par rapport à 2012/2013. Il a augmenté au privé et diminué au public entre 2018/2019 et 2019/2020. En effet, le nombre d'écoles a augmenté de 6,87% au privé et diminué de 2,87% au public par rapport à l'année précédente. Entre 2012/2013 et 2019/2020 le nombre de salles de classe dans le privé a augmenté de 90,46% contre 28,46% dans le public.

Graphique 3. 8 : Evolution en indices base 100 des salles de classe selon le statut de 2012/2013 à 2019/2020



Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

Tableau 3. 11 : Nombre de salles de classe au primaire par statut et par région

Région	Statut	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	Public	4 249	4 413	4 700	4 944	5 217	5 421	5 576	5 010
	Privé	432	471	458	526	617	690	798	742
	Total	4 681	4 884	5 158	5 470	5 834	6 111	6 374	5 752
Cascades	Public	1 594	1 722	1 864	2 013	2 132	2 257	2 318	2 415
	Privé	160	172	207	233	295	330	350	385
	Total	1 754	1 894	2 071	2 246	2 427	2 587	2 668	2 800
Centre	Public	2 240	2 304	2 446	2 532	2 582	2 619	2 693	2 695
	Privé	3 813	4 175	5 241	6 083	6 659	6 940	7 416	7 935
	Total	6 053	6 479	7 687	8 615	9 241	9 559	10 109	10 630
Centre-Est	Public	3 305	3 610	3 889	4 176	4 400	4 583	4 767	4 813
	Privé	381	417	462	549	603	612	461	627
	Total	3 686	4 027	4 351	4 725	5 003	5 195	5 228	5 440
Centre-Nord	Public	3 187	3 255	3 596	3 935	4 194	4 456	4 686	3 921
	Privé	402	435	488	553	680	775	720	586
	Total	3 589	3 690	4 084	4 488	4 874	5 231	5 406	4 507
Centre-Ouest	Public	4 109	4 314	4 605	5 009	5 326	5 540	5 723	5 879
	Privé	407	425	454	509	553	548	611	666
	Total	4 516	4 739	5 059	5 518	5 879	6 088	6 334	6 545
Centre-Sud	Public	1 980	2 096	2 234	2 377	2 512	2 636	2 737	2 810
	Privé	160	187	209	230	224	235	318	367
	Total	2 140	2 283	2 443	2 607	2 736	2 871	3 055	3 177

Est	Public	3 530	3 629	4 021	4 291	4 626	4 860	4 384	3 859
	Privé	245	263	255	297	312	350	351	355
	Total	3 775	3 892	4 276	4 588	4 938	5 210	4 735	4 214
Hauts-Bassins	Public	3 073	3 212	3 416	3 620	3 877	4 067	4 148	4 403
	Privé	1 471	1 658	1 726	2 038	2 297	2 590	2 702	2 941
	Total	4 544	4 870	5 142	5 658	6 174	6 657	6 850	7 344
Nord	Public	4 217	4 421	4 698	4 939	5 213	5 460	5 170	5 146
	Privé	855	897	831	966	1 082	1 237	1 367	1 407
	Total	5 072	5 318	5 529	5 905	6 295	6 697	6 537	6 553
Plateau Central	Public	2 461	2 614	2 788	2 952	3 078	3 248	3 276	3 380
	Privé	382	366	393	523	608	674	670	800
	Total	2 843	2 980	3 181	3 475	3 686	3 922	3 946	4 180
Sahel	Public	2 376	2 540	2 927	3 195	3 478	3 692	2 120	1 712
	Privé	190	208	239	280	302	332	118	162
	Total	2 566	2 748	3 166	3 475	3 780	4 024	2 238	1 874
Sud-Ouest	Public	2 389	2 550	2 829	3 022	3 192	3 391	3 602	3 687
	Privé	101	90	122	146	159	166	156	167
	Total	2 490	2 640	2 951	3 168	3 351	3 557	3 758	3 854
Burkina Faso	Public	38 710	40 680	44 013	47 005	49 827	52 230	51 200	49 730
	Privé	8 999	9 764	11 085	12 933	14 391	15 479	16 038	17 140
	Total	47 709	50 444	55 098	59 938	64 218	67 709	67 238	66 870

Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

III.2.3.2 Budget de l'éducation

En 2020, 438,6 milliards de FCFA sont alloués à l'éducation au Burkina Faso soit 17% du budget de l'Etat (tableau 3.12). La part du budget de l'Etat allouée à l'éducation était de 13% en 2017 et a atteint 19% en 2019.

Les dépenses du MENA ont augmenté en moyenne de 8% par an entre 2017 et 2020.

Tableau 3. 12 : Dépenses budgétaires de l'Etat et de l'éducation (en milliers)

	2017	2018	2019	2020
Dépenses budgétaires de l'État	2 449 448 864	2 735 430 000	2 213 290 331	2 518 456 662
Éducation	321 345 475	379 882 748	417 366 219	438 594 609
Dépenses courantes-	262 615 054	327 177 900	386 986 495	412 339 708

Source : Annuaire statistiques de 2012/2013 à 2019/2020 du MENA

NB : Dépenses courantes = dépenses de personnel+dépenses de fonctionnement+tansferts courants

III.3. Enseignement post-primaire et secondaire

L'enseignement post-primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 4 ans visant à consolider les acquis de l'enseignement primaire, à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle. Il est destiné aux sortants de l'enseignement primaire et constitue le second palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il comprend les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} de l'enseignement formel général et est sanctionné par un diplôme de fin de cycle qui est le Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC).

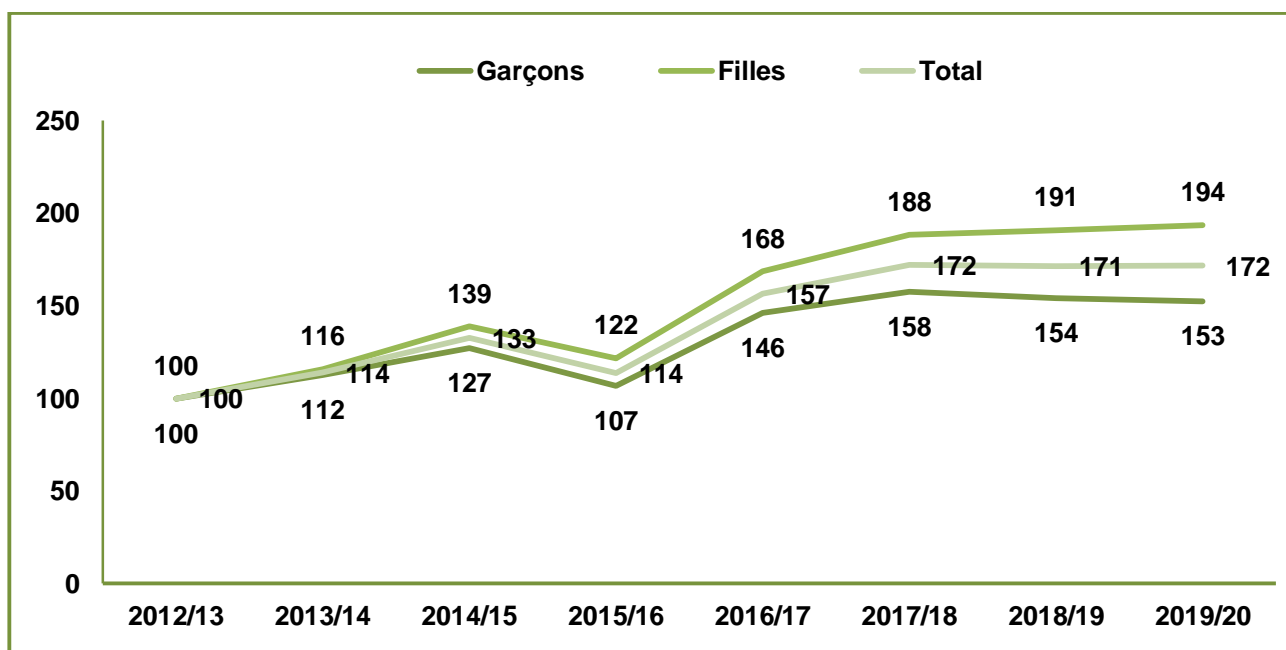
L'enseignement secondaire est l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de 3 ans. Il vise à assurer aux sortants de l'enseignement de base un enseignement général, technique ou professionnel. Il comprend les classes de la 2^{nde} à la terminale de l'enseignement formel et est sanctionné par un diplôme de fin de cycle.

III.3.1 Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

III.3.1.1 Effectifs des élèves du post-primaire de l'enseignement général

Les effectifs des élèves au post-primaire de l'enseignement général connaissent une hausse de façon générale ces huit dernières années. En 2019/2020, les effectifs sont de 1 041 823 élèves au post-primaire dans l'enseignement général (tableau 3.13) dont 52,55% de filles. De l'analyse des indices « base 100 » en 2012/2013, les effectifs ont plus que doublé dans ce cycle d'enseignement avec une croissance annuelle moyenne de 7,2% (graphique 3.9). Au niveau du cours du soir, les effectifs après une évolution sporadique au cours de la période 2012/2013-2016/2017, connaissent une baisse continue depuis l'année scolaire 2017/2018. Leur poids est passé de 2,6% en 2017/2018 à 2,4% en 2019/2020 de l'effectif total des élèves du post-primaire. Cela serait dû à la politique du continuum qui a amélioré l'offre en cours du jour.

Graphique 3. 9 : Evolution en indices base 100 en 2012/2013 de l'effectif total des élèves du post-primaire de l'enseignement secondaire général



Source : Annuaire statistique MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 13 : Évolution des effectifs des élèves du post-primaire général par sexe selon la nature du cours suivi

Système d'enseignement	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Cours du jour	M	304966	348967	396394	335289	458 142	498617	488422	482922
	F	265428	313019	376774	332259	461 828	517900	525993	534217
	T	570 394	661 986	773 168	667 548	919 970	1 016 517	1 014 415	1 017 139
Cours du soir	M	19 168	15 636	16 025	11 302	15 913	12 404	11 630	11 395
	F	17 251	14 136	15 493	11 484	14 423	14 334	13 175	13 289
	T	36 419	29 772	31 518	22 786	30 336	26 738	24 805	24 684
Ensemble	M	324 134	364 603	412 419	346 591	474 055	511 021	500 052	494 317
	F	282 679	327 155	392 267	343 743	476 251	532 234	539 168	547 506
	T	606 813	691 758	804 686	690 334	950 306	1 043 255	1 039 220	1 041 823

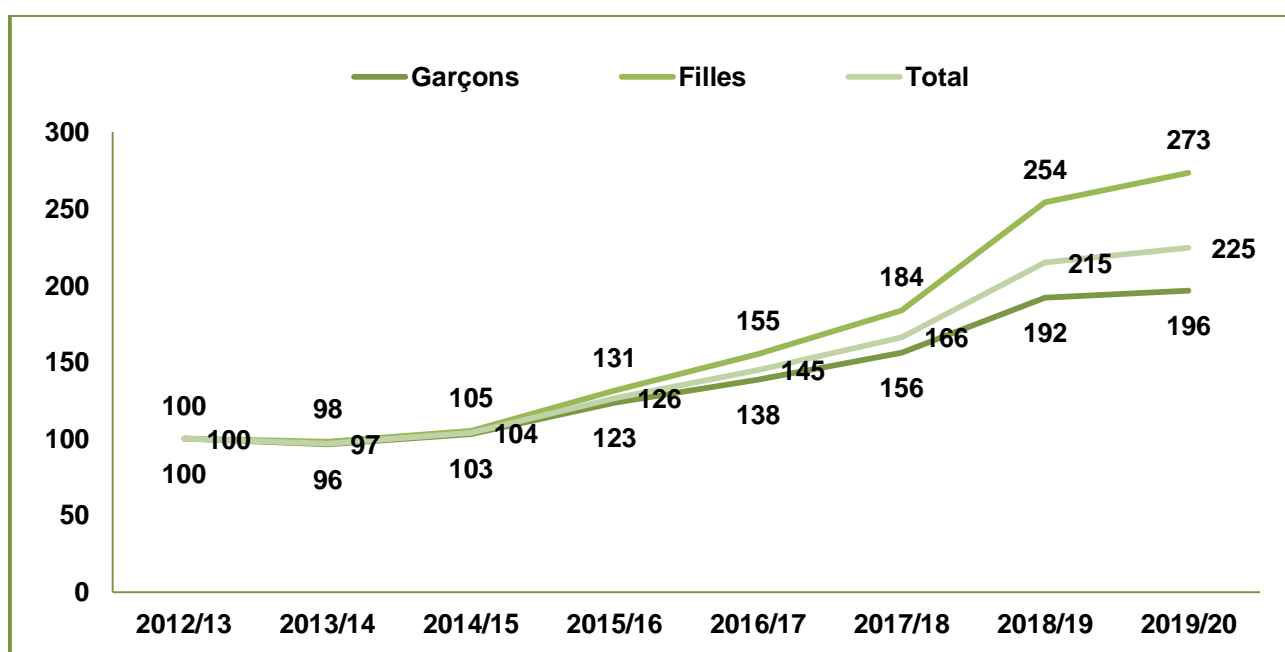
Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.3.1.2 Effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général

Les effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général sont en hausse continue (tableau 3.14). En 2019/2020, l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire au niveau national est de 282 968 élèves dont 44,8% de filles (ce poids a été de 39% en moyenne de 2012/2013 à 2018/2019). Par rapport à l'année scolaire 2018/2019, les effectifs du secondaire se sont accrus de 4,6% et de 7,6% pour les filles en 2019/2020.

De 2012/2013 à 2019/2020, les effectifs ont plus que doublé dans ce cycle d'enseignement avec une croissance annuelle moyenne de 15,6%. Selon l'analyse des indices base 100 en 2012/2013, les effectifs des filles dans ce cycle d'enseignement a connu une hausse de 125% en 2019/2020, soit un accroissement annuel moyen de 28,1% de 2012/2013 à 2019/2020 (graphique 3.11). La proportion des effectifs du cours du soir a quant à elle, connu une baisse en passant de 5,7% à 2,6% de l'effectif total des élèves. Cette baisse est attribuable à une amélioration de l'offre éducative en cours du jour ces dernières années.

Graphique 3. 10 : Evolution des indices base 100 en 2012/2013 des effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement secondaire général



Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 14 : Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

Système d'enseignement	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Cours du jour	M	75 150	73 444	79 330	95 504	106 617	120 981	149 192	152 870
	F	43 905	43 481	47 010	58 954	69 421	82 760	114 701	123 503
	T	119 055	116 925	126 340	154 458	176038	203 741	263 893	276 373
Cours du soir	M	4400	3033	2 736	2 696	3439	3 026	3 483	3 381
	F	2447	1938	1 799	1 974	2557	2 419	3 072	3 214
	T	6847	4971	4 535	4 670	5996	5 445	6 555	6 595
Ensemble	M	79 550	76 477	82 066	98 200	110056	124 007	152 675	156 251
	F	46 352	45 419	48 809	60 928	71978	85 179	117 773	126 717
	T	125 902	121 896	130 875	159 128	182034	209 186	270 448	282 968

Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

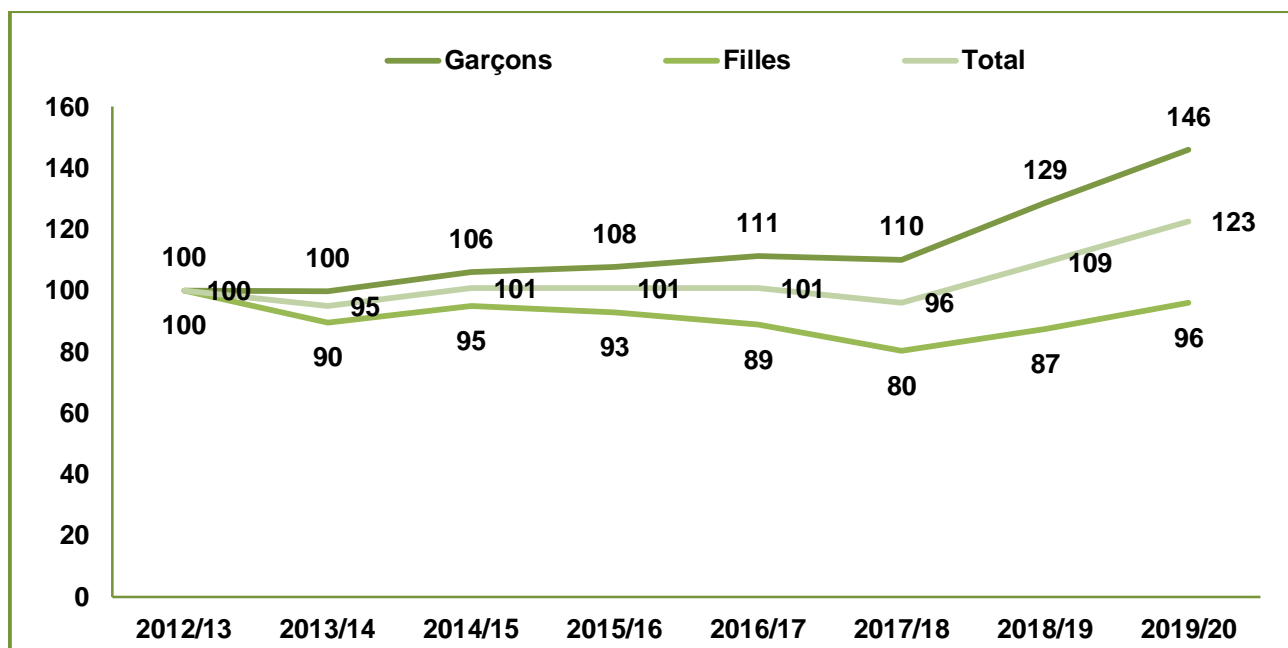
III.3.1.3 Effectifs des élèves de l'enseignement et la formation technique et professionnel

Les effectifs des élèves de l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) ont varié à la hausse depuis 2017/2018. En 2019/2020, les effectifs dans l'EFTP sont de 36 424 élèves dont 36,7% de filles (tableau 3.15). L'EFTP est aujourd'hui considéré comme l'un des volets sur lequel l'Etat veut s'appuyer pour résorber le chômage et contribuer à l'accélération du développement économique et social. Cependant, il reste encore embryonnaire et occupe seulement 11% des effectifs de l'enseignement secondaire (général et technique).

Les indices base 100 en 2012/2013 indiquent que les effectifs dans l'EFTP augmentent faiblement depuis 2018/2019 (graphique 3.12). En effet, les effectifs se sont accrus de 23% en 2019/2020 par rapport à 2012/2013, soit une croissance annuelle de 2,8% en moyenne. Cela trouve en partie son explication entre autres par son coût élevé, l'insuffisance de l'offre éducative et l'inadéquation des filières proposées avec le marché du travail.

Le poids des effectifs du cours du soir après une variation sporadique depuis 2012/2013, a connu une baisse après l'année scolaire 2016/2017 en passant de 3,1% à 1,0% de l'effectif total des élèves de l'EFTP en 2019/2020.

Graphique 3. 11 : Evolution des indices base 100 en 2012/2013 des effectifs des élèves de l'enseignement et formation technique et professionnel



Source : Annuaires statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 15 : Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement et formation technique et professionnel par sexe selon la nature du cours suivi

Système d'enseignement	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Cours du jour	M	15 554	15 537	16 509	16 782	17 315	17 238	20 168	22 954
	F	13 331	11 985	12 597	12 306	11 709	10 880	11 903	13 122
	T	28 885	27 522	29 106	29 088	29 024	28 118	32 071	36 076
Cours du soir	M	240	217	240	238	264	148	135	96
	F	605	493	643	631	669	300	269	251
	T	845	710	883	869	933	448	404	347
Ensemble	M	15 794	15 754	16 749	17 020	17 579	17 386	20 303	23 050
	F	13 936	12 478	13 240	12 937	12 378	11 180	12 172	13 373
	T	29 730	28 232	29 989	29 957	29 957	28 566	32 475	36 423

Source : Annuaires statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.3.1.4 Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire

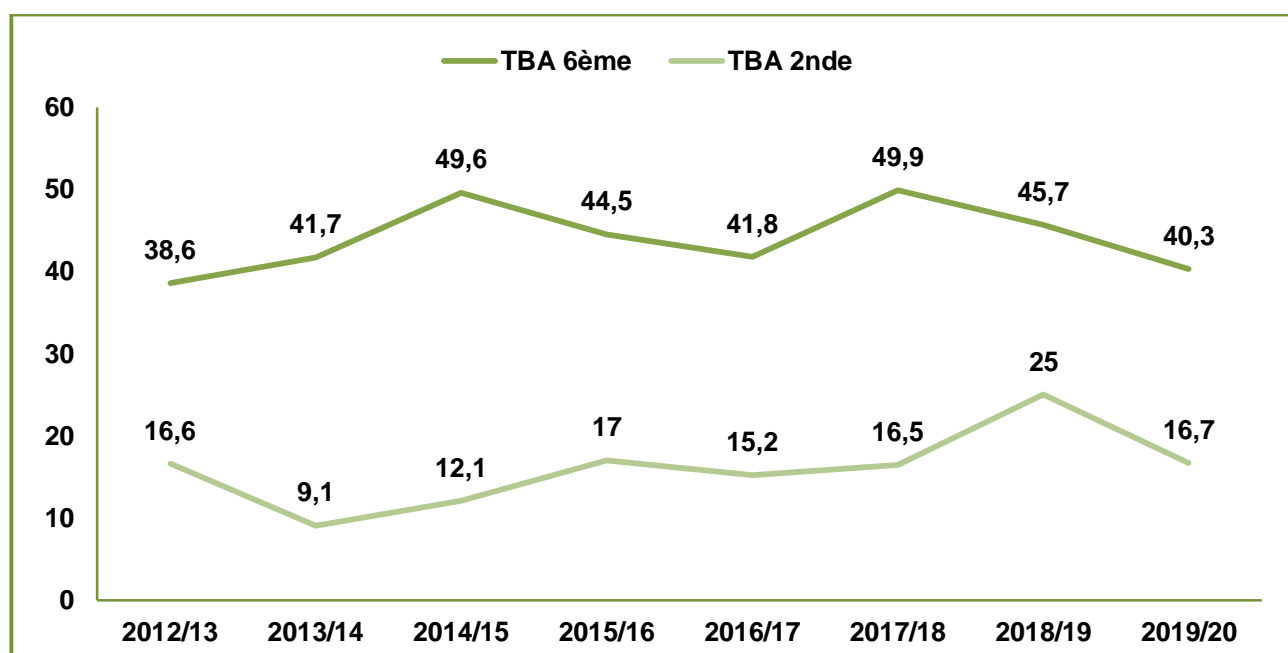
Le niveau d'admission au post-primaire n'évolue pas de façon continue ces huit dernières années. En 2019/2020, le taux brut d'admission (TBA) au post-primaire est de 40,3% contre 45,7% en 2018/2019, ce qui indique une baisse de 5,4 points de pourcentage du niveau d'admission en 6^{ème} en 2019/2020 par rapport à l'année scolaire précédente (graphique 3.13).

L'accès des filles est plus élevé que celui des garçons (tableau 3.16). En effet, le TBA des filles est de 42,1% contre 38,6% pour les garçons en 2019/2020. Au cours des huit dernières années, le niveau d'admission des filles a augmenté en moyenne de 3,1% par an tandis que chez les garçons le TBA a baissé en moyenne de 0,2% par an. En somme, l'indice de parité filles/garçons s'est amélioré en passant de 0,9 en 2012/2013 à 1,1 en 2019/2020.

Au secondaire, le taux brut d'admission (TBA) national est de 16,7% en 2019/2020 contre 25% en 2018/2019 (graphique 3.13), traduisant une importante baisse (8,3 points de pourcentage de moins par rapport à 2018/2019).

Contrairement au post-primaire, les garçons accèdent plus au secondaire (classe de 2nd) que les filles (tableau 3.16). En effet, le TBA des garçons est de 17,8% contre 15,4% chez les filles en 2019/2020. Cette suprématie des garçons en matière d'admission au secondaire a toujours été depuis 2012/2013. Par contre, l'écart entre les TBA chez les deux sexes se réduit de plus en plus, entraînant une amélioration de la parité. En effet, l'indice de parité est passé progressivement de 0,7 en 2012/2013 à 0,9 en 2019/2020. Bien que cette parité s'améliore progressivement, elle demeure jusque-là, en dessous de 1 (la norme). Cette situation s'explique en partie par la persistance de pesanteurs socioéconomiques et culturelles qui affectent principalement les filles.

Graphique 3. 12 : Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire entre 2012 et 2020



Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 16 : Taux brut d'admission en sixième et en seconde

Niveau	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
post-primaire	F	36,5	40,3	50,8	45,7	43	52,9	48,1	42,1
	G	40,7	43,1	48,5	43,4	40,7	47,1	43,5	38,6
	F+G	38,6	41,7	49,6	44,5	41,8	49,9	45,7	40,3
Secondaire	F	13,2	6,9	9,6	13,9	12,5	14,1	23,2	15,4
	G	20	11,4	14,5	20	17,8	18,9	26,8	17,8
	F+G	16,6	9,1	12,1	17	15,2	16,5	25	16,7

Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

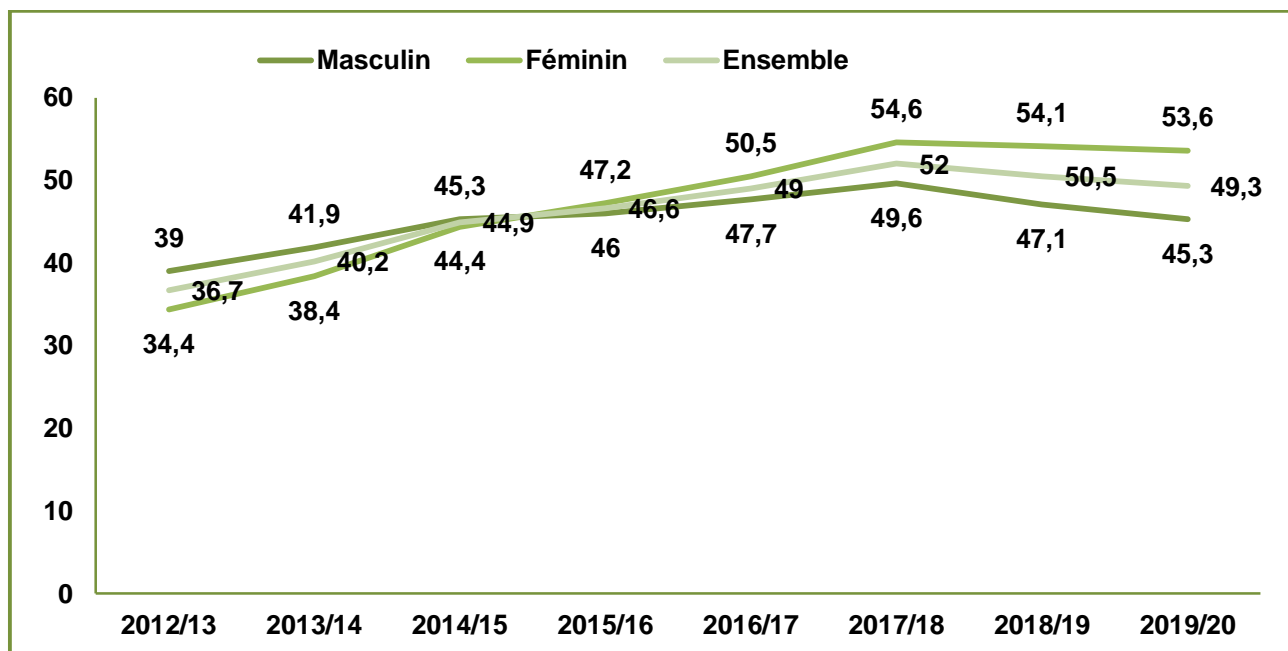
III.3.1.5 Taux brut de scolarisation au post-primaire

En 2019/2020, le taux brut de scolarisation (TBS) au post-primaire est de 49,3% contre 50,5% et 52% les deux années précédentes, ce qui illustre une petite régression du niveau de scolarisation (graphique 3.14). Depuis 2016/2017, seulement la moitié des enfants en âge de scolarisation au post-primaire en ont accès régulièrement et dès la période 2015/2016, les filles sont plus scolarisées au post-primaire que les garçons.

En effet, pendant que le TBS du post-primaire des filles est de 52% en moyenne annuelle au cours de ces cinq dernières années, chez les garçons, cet indicateur est de 47%.

Les inégalités se sont réduites également en faveur des filles au cours des cinq dernières années. L'indice de parité Filles/Garçons est passé de 0,9 en 2015/2016 à 1,2 en 2019/2020 (la norme étant égale à 1).

Graphique 3. 13 : Taux brut de scolarisation au post-primaire entre 2012 et 2020



Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 17: Taux brut de scolarisation au post-primaire

Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Masculin	39	41,9	45,3	46	47,7	49,6	47,1	45,3
Féminin	34,4	38,4	44,4	47,2	50,5	54,6	54,1	53,6
Total	36,7	40,2	44,9	46,6	49	52	50,5	49,3

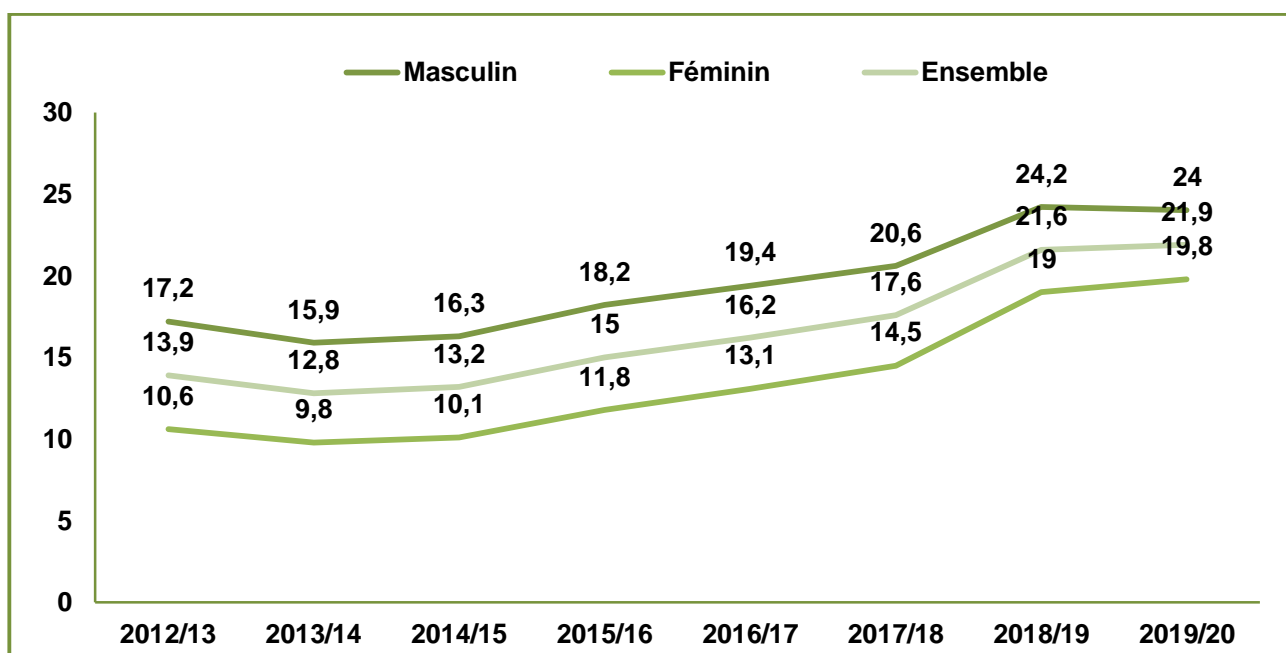
Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.4.1.6 Taux brut de scolarisation secondaire

En 2019/2020, le taux brut de scolarisation (TBS) du secondaire est de 21,9%, soit une hausse de 0,3 point par rapport à 2018/2019 (graphique 3.15). La progression du TBS du secondaire demeure faible ; entre 2012/2013 et 2019/2020 il y a eu un gain de 8,0 points de pourcentage, soit un gain moyen de 1 point par an.

L'écart entre les filles et les garçons persiste dans ce degré d'enseignement en termes de scolarisation. Cet écart reste en défaveur des filles depuis la période 2012/2013 (graphique 3.15). L'indice de parité reste nettement inférieur à l'unité au cours de cette période même s'il s'améliore de manière timide. De 0,6 en 2012/2013, il n'a progressé véritablement qu'entre 2016/2017 et 2019/2020 avec un gain de 0,2 point.

Graphique 3. 14 : Taux brut de scolarisation au secondaire entre 2013 et 2020



Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 18 : Taux brut de scolarisation au secondaire

Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Masculin	17,2	15,9	16,3	18,2	19,4	20,6	24,2	24
Féminin	10,6	9,8	10,1	11,8	13,1	14,5	19	19,8
Total	13,9	12,8	13,2	15	16,2	17,6	21,6	21,9

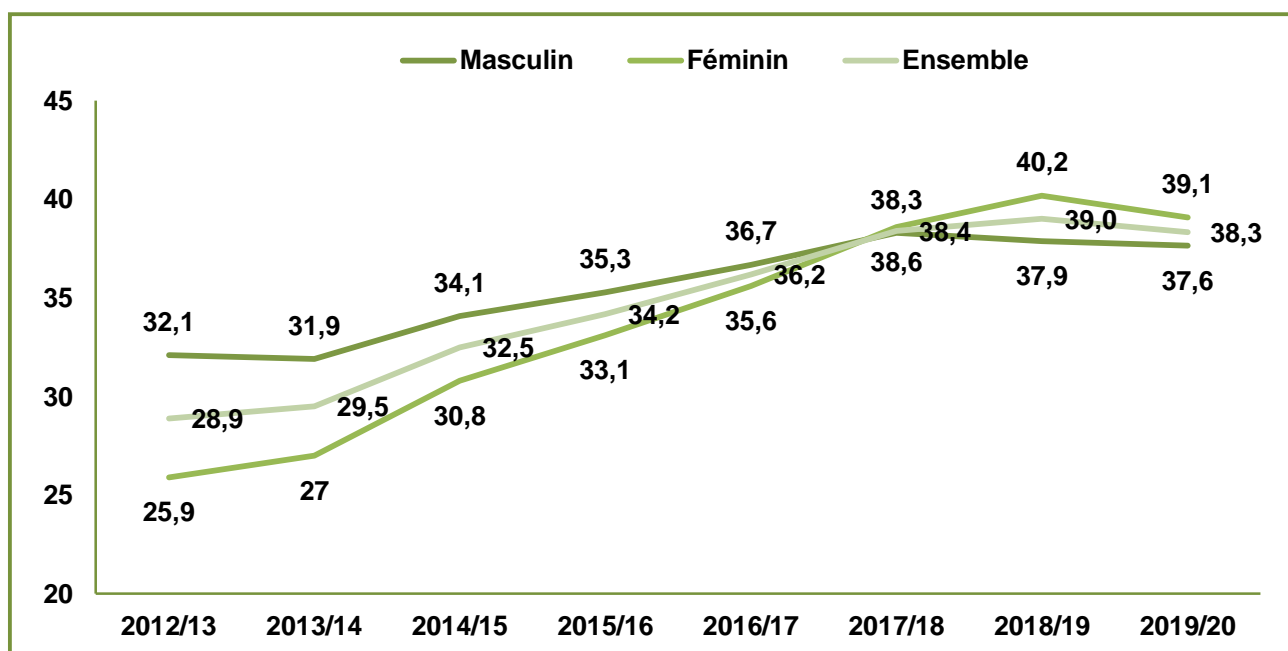
Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.3.1.1 Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire

En 2019/2020, le taux brut de scolarisation dans l'ensemble post-primaire et secondaire (de la classe de sixième à la classe de terminale) est de 38,3% (graphique 3.16), ce qui signifie que la proportion des personnes inscrites dans ce cycle d'enseignement représente environ 38% de la population âgée de 12 à 18 ans. Ce chiffre a connu une hausse en passant de 28,9% en 2012/2013 à 39,0% en 2018/2019 et une légère baisse de 0,7 point entre 2018/2019 et 2019/2020.

Le taux brut de scolarisation des filles (39,1%) est légèrement plus élevé que celui des garçons (37,6%) en 2019/2020. L'écart entre les deux groupes reste toujours visible mais globalement en baisse entre 2012/2013 et 2019/2020. De 6,2 points de pourcentage en 2012/2013 en faveur des garçons, cet écart est passé à 1,5 point de pourcentage en 2019/2020 en faveur des filles.

Graphique 3. 15 : Taux brut de scolarisation (%) de l'ensemble post-primaire et secondaire entre 2013 et 2020



Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 19: Taux brut de scolarisation (%) de l'ensemble post-primaire et secondaire

Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Masculin	32,1	31,9	34,1	35,3	36,7	38,3	37,9	37,6
Féminin	25,9	27	30,8	33,1	35,6	38,6	40,2	39,1
Total	28,9	29,5	32,5	34,2	36,2	38,4	39,0	38,3

Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

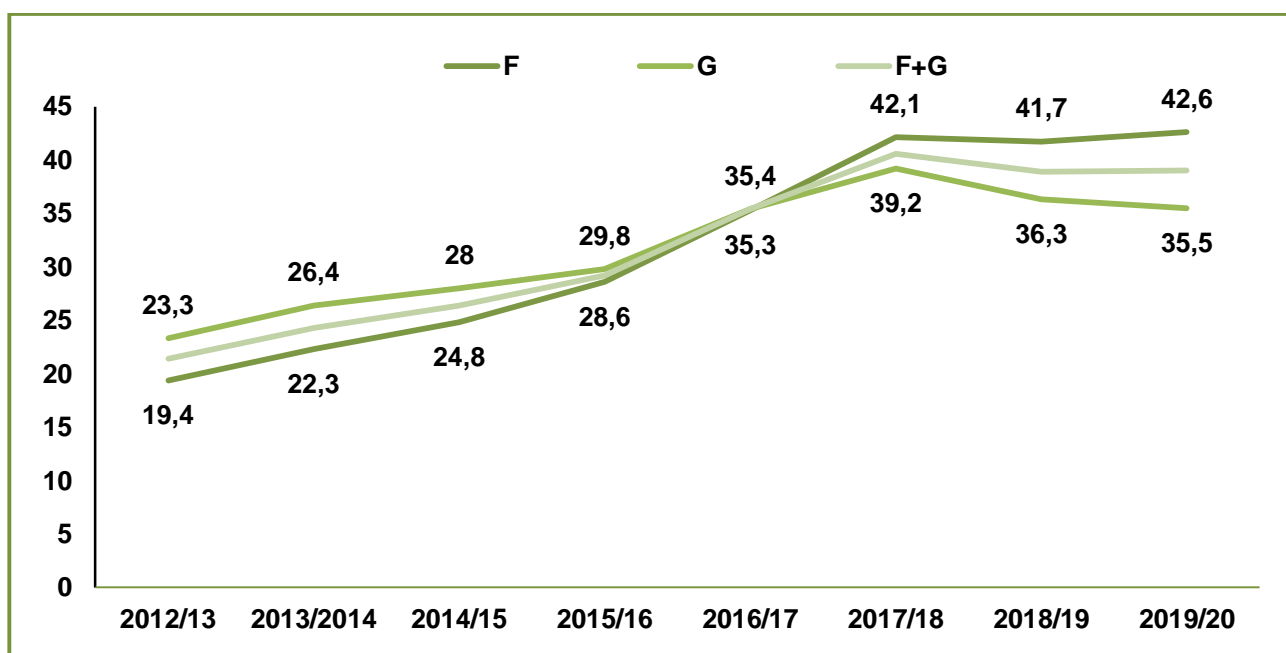
III.3.1.2 Taux d'achèvement au post-primaire

Le taux d'achèvement (TACH) du post-primaire est de 39,0 % en 2019/2020 (graphique 3.17), ce qui signifie que seulement 2 enfants sur 5 d'une génération donnée accèdent à la dernière année du post-primaire avec ou sans redoublement. Par rapport à l'année précédente, le TACH a enregistré une légère progression de 0,1 point.

Selon le sexe, le TACH des filles est passé de 19,4% à 42,6% entre 2012/2013 et 2019/2020, soit une augmentation de 23,2 points et celui des garçons de 23,3% à 35,5% au cours de la même période soit une évolution de 12,2 points.

L'indice de parité Filles/Garçons est atteint et enregistre des évolutions positives passant ainsi de 0,8 en 2012/2013, à 1 en 2016/2017 puis à 1,2 en 2019/2020. L'analyse comparée du taux brut d'admission et du taux d'achèvement montre qu'il existe un écart entre le nombre d'élèves qui accèdent au post-primaire et ceux qui l'achèvent. L'écart de 17,2% en 2012/2013 s'est rétréci à 1,3% en 2019/2020.

Graphique 3. 16 : Taux brut d'achèvement (%) au post-primaire entre 2013 et 2020



Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 20 : Taux d'achèvement (%) au post-primaire

Sexe	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
F	19,4	22,3	24,8	28,6	35,3	42,1	41,7	42,6
G	23,3	26,4	28	29,8	35,4	39,2	36,3	35,5
F+G	21,4	24,3	26,4	29,2	35,4	40,6	38,9	39

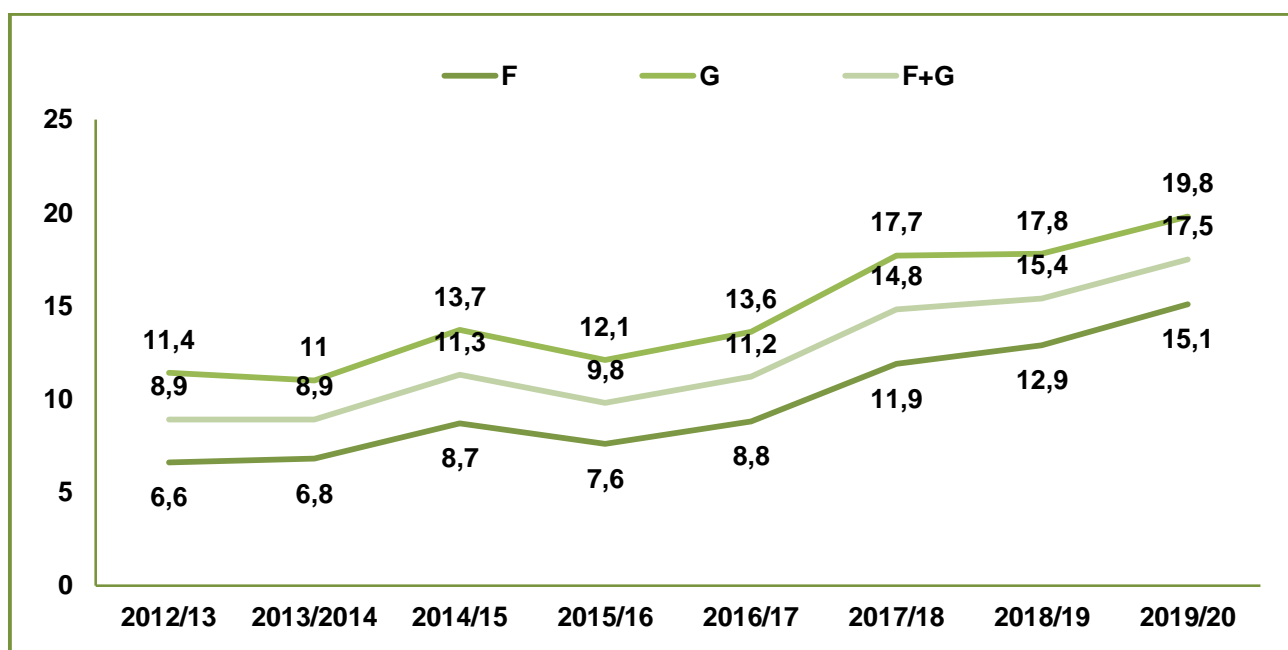
Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.3.1.3 Taux d'achèvement au secondaire

L'achèvement au secondaire reste faible comparativement aux cycles post-primaire et primaire. Il est de 17,5% en 2019/2020, avec une hausse de 2,1 points par rapport à l'année précédente. Sur la période 2012/2013 à 2019/2020, le taux d'achèvement du secondaire est passé de 8,9% à 17,5%.

Il ressort des données une persistance des inégalités liées au genre en termes d'achèvement au secondaire en défaveur des filles. La courbe du taux d'achèvement des garçons est restée largement au-dessus de celle des filles pendant toute la période de 2012/2013 à 2019/2020 (Graphique 3.18). Bien que dans une dynamique un peu lente, les écarts entre filles et garçons se réduisent. Ainsi, l'indice de parité est passé de 0,6 en 2012/2013 à 0,8 en 2019/2020.

Graphique 3. 17 : Taux brut d'achèvement au secondaire entre 2013 et 2020



Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 21 : Taux d'achèvement au secondaire

Sexe	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
F	6,6	6,8	8,7	7,6	8,8	11,9	12,9	15,1
G	11,4	11	13,7	12,1	13,6	17,7	17,8	19,8
F+G	8,9	8,9	11,3	9,8	11,2	14,8	15,4	17,5

Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.3.2 Infrastructures

III.3.2.1 Ratio élève/classe

Au plan national, le ratio élève/classe au post-primaire a connu une baisse : il est passé de 67 en 2012/2013 à 55 en 2019/2020, tandis que celui du secondaire a légèrement baissé au cours de la période avec 43 élèves/classe en 2019/2020 (tableau 3.22). Quel que soit le cycle d'enseignement, le nombre d'élèves par classe est plus élevé au public qu'au privé. En effet, on dénombre en moyenne 60 élèves par classe au public pour l'année 2019/2020 et 50 élèves par classe au privé dans le post-primaire. Ces chiffres sont de 48 élèves par classe au public et de 40 élèves par classe au privé pour le secondaire. Toutefois, l'indicateur a connu une baisse dans les deux cycles au niveau du public traduisant ainsi une nette amélioration (tableau 3.22).

Tableau 3. 22 : Ratio élèves/classe par statut dans l'enseignement général selon le cycle

Cycle	Statut	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Post-primaire	Public	78	79	72	67	64	63	61	60
	Privé	55	52	58	56	54	53	50	50
	Total	67	66	66	63	60	59	56	55
Secondaire	Public	53	48	46	48	47	47	51	48
	Privé	43	37	40	43	40	40	43	40
	Total	48	42	43	45	44	43	47	43

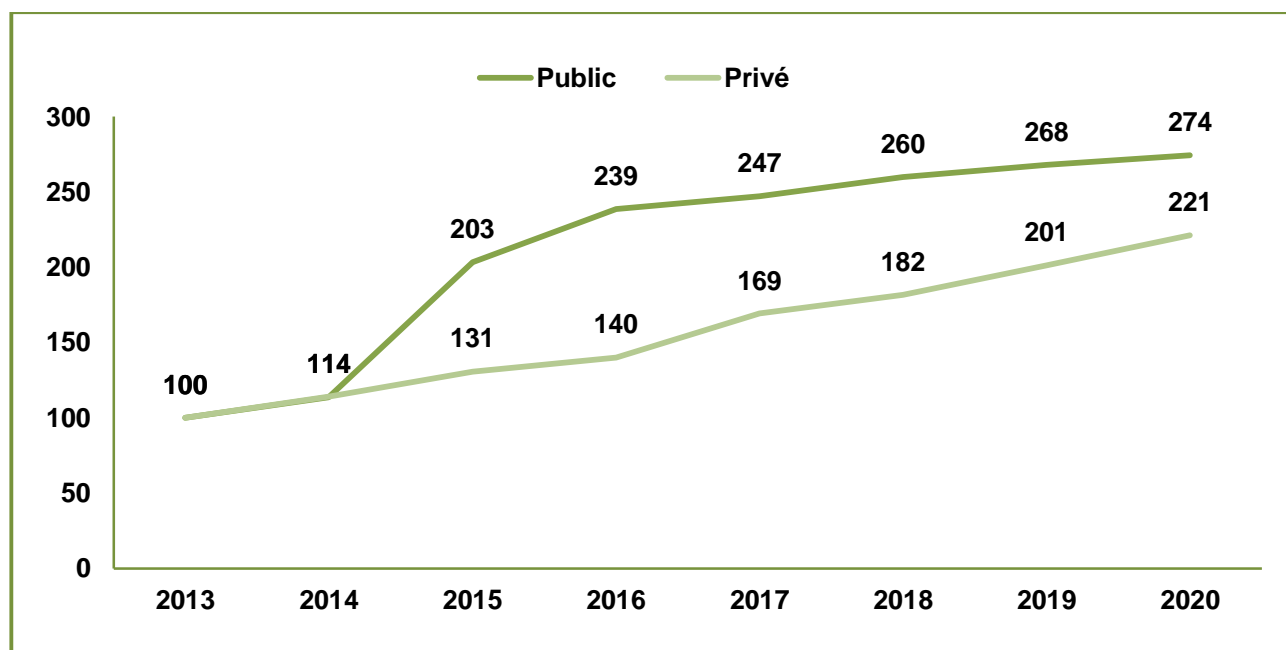
Source : Annuaires statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.3.2.2 Nombre d'établissements au post-primaire et secondaire

Au plan national, le nombre d'établissements au post-primaire et au secondaire a connu une hausse importante. De 1772 en 2012/2013, il est passé à 4322 en 2019/2020, soit une augmentation moyenne de 169 établissements par an (tableau 3.23).

Entre 2012/2013 et 2019/2020, le nombre d'établissements a triplé dans le public tandis qu'il a doublé dans le privé. Le nombre d'établissement du public était inférieur à celui du privé durant les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014 mais à partir de l'année scolaire 2014/2015, la tendance s'est inversée. Ainsi en 2019/2020, on dénombrait 2077 établissements publics contre 2245 établissements privés.

Graphique 3. 18 : Indice base 100 en 2013 du nombre d'établissements post-primaire et secondaire selon le statut



Source : Annuaires statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 23 : Nombre d'établissements post-primaire et secondaire selon le statut de 2013 à 2020

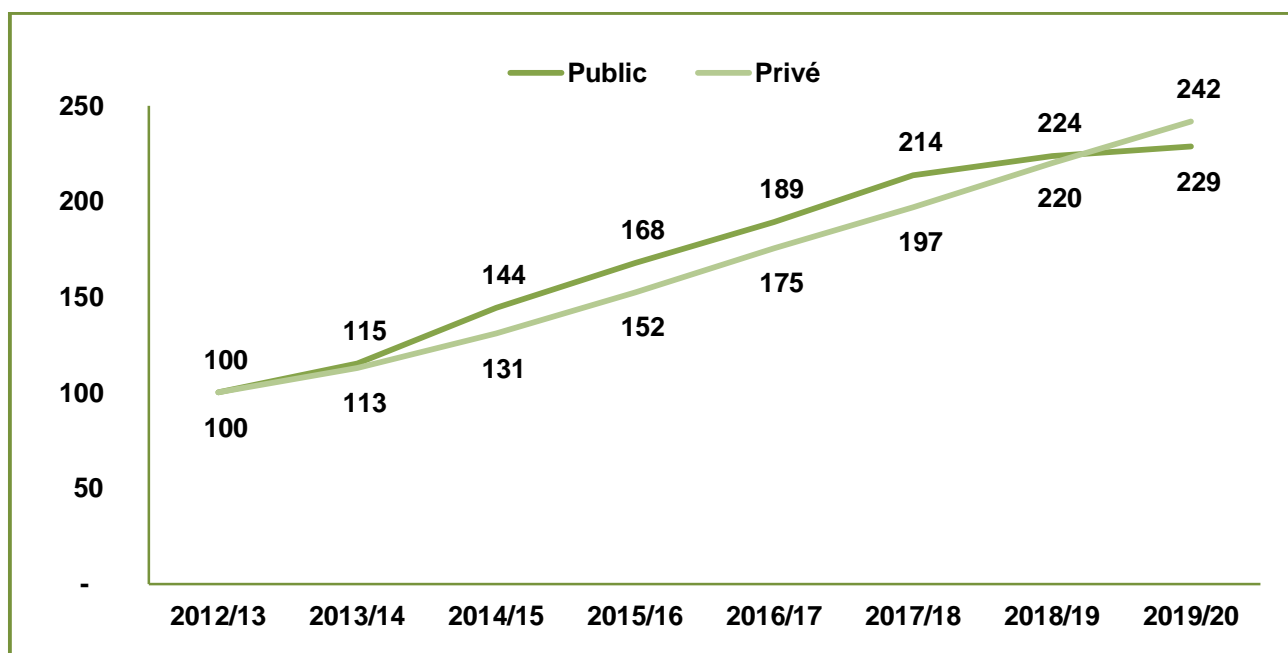
Statut	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Public	757	860	1 540	1 806	1 871	1 967	2 028	2 077
Privé	1 015	1 155	1 327	1 422	1 717	1 843	2 043	2 245
Total	1 772	2 015	2 867	3 228	3 588	3 810	4 071	4 322

Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.3.2.3 Nombre de salles de classe au post-primaire et au secondaire

Tout comme le nombre d'établissements, le nombre de salles de classes au plan national, a connu une hausse importante au post-primaire et au secondaire. De 11158 en 2012/2013, il est passé à 26176 en 2019/2020, soit une augmentation moyenne de 1877 salles de classe par an (tableau 3.24). Le nombre de salles de classe dans le public est supérieur à celui dans le privé quelle que soit l'année scolaire. Ainsi en 2019/2020, on dénombrait 13800 salles de classe dans le public contre 12376 dans le privé, soit en moyenne 7 salles de classe par établissement public et 6 salles de classe par établissement privé.

Graphique 3. 19 : Indice base 100 en 2013 du nombre de salles de classe post-primaire et secondaire selon le statut



Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

Tableau 3. 24 : Nombre de salles de classe post-primaire et secondaire selon le statut de 2013 à 2020

Statut	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Public	6 036	6 953	8 720	10 119	11 420	12 899	13 502	13 800
Privé	5 122	5 788	6 703	7 808	8 987	10 083	11 275	12 376
Total	11 158	12 741	15 423	17 927	20 407	22 982	24 777	26 176

Source : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

III.4. Enseignement supérieur

III.4.1 Effectifs des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés

En 2018/2019, 132 569 étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés au Burkina Faso (Tableau 3.25). Le pays comptait en 2011/2012, 68 894 étudiants soit un surplus de 63 675 étudiants entre ces deux périodes. L'effectif des étudiants tout sexe confondu a ainsi augmenté en moyenne de 8,5%. Il faut souligner cependant que celui des étudiants de sexe féminin a cru plus vite que la moyenne nationale (9,6% par an entre 2011/2012 et 2018/2019 chez les filles).

Tableau 3. 25 : Évolution du nombre d'étudiants par sexe selon le statut de l'établissement entre 2012 et 2019

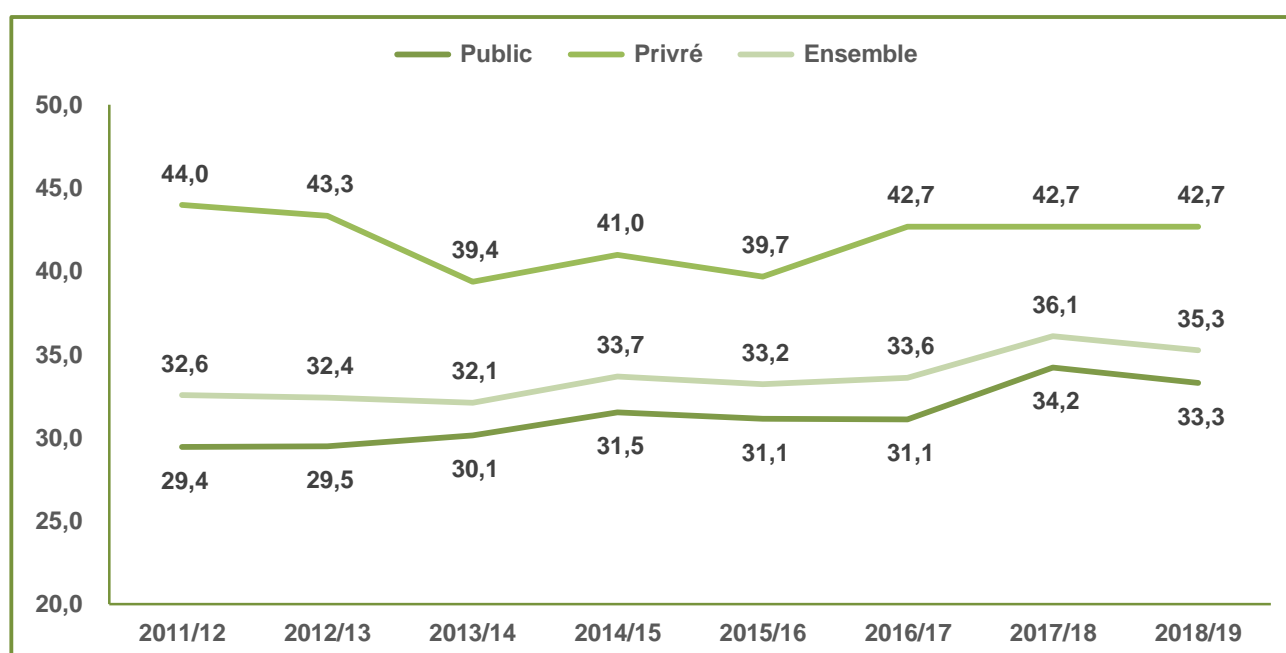
Statut	Sexe	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Public	M	38 173	41 301	44 685	44 150	49 248	56 914	60 293	69 862
	F	15 926	17 265	19 257	20 327	22 253	25 673	31 352	34 842
	T	54 099	58 566	63 942	64 477	71 501	82 587	91 645	104 704
Privé	M	8 289	8 901	10 529	11 282	14 012	13 080	14 950	15 972
	F	6 506	6 809	6 843	7 839	9 215	9 737	11 130	11 893
	T	14 795	15 710	17 372	19 121	23 227	22 817	26 080	27 865
Ensemble	M	46 462	50 202	55 214	55 432	63 260	69 994	75 243	85 834
	F	22 432	24 074	26 100	28 166	31 468	35 410	42 482	46 735
	T	68 894	74 276	81 314	83 598	94 728	105 404	117 725	132 569

Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

III.4.2 Proportion des étudiantes dans les établissements publics et privés

Parmi les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs publics et privés au Burkina Faso en 2018/2019, 46 735 sont de sexe féminin et représentent 35,3% de l'effectif total des étudiants du pays (graphique 3.21). En 2011/2012, le pays comptait 22 432 étudiantes représentant 32,6% de l'effectif des étudiants. Ainsi, la part du nombre d'étudiantes dans l'effectif total des étudiants a évolué en hausse entre les deux périodes.

Graphique 3. 20 : Proportion (%) du nombre d'étudiantes selon le statut d'établissement



Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

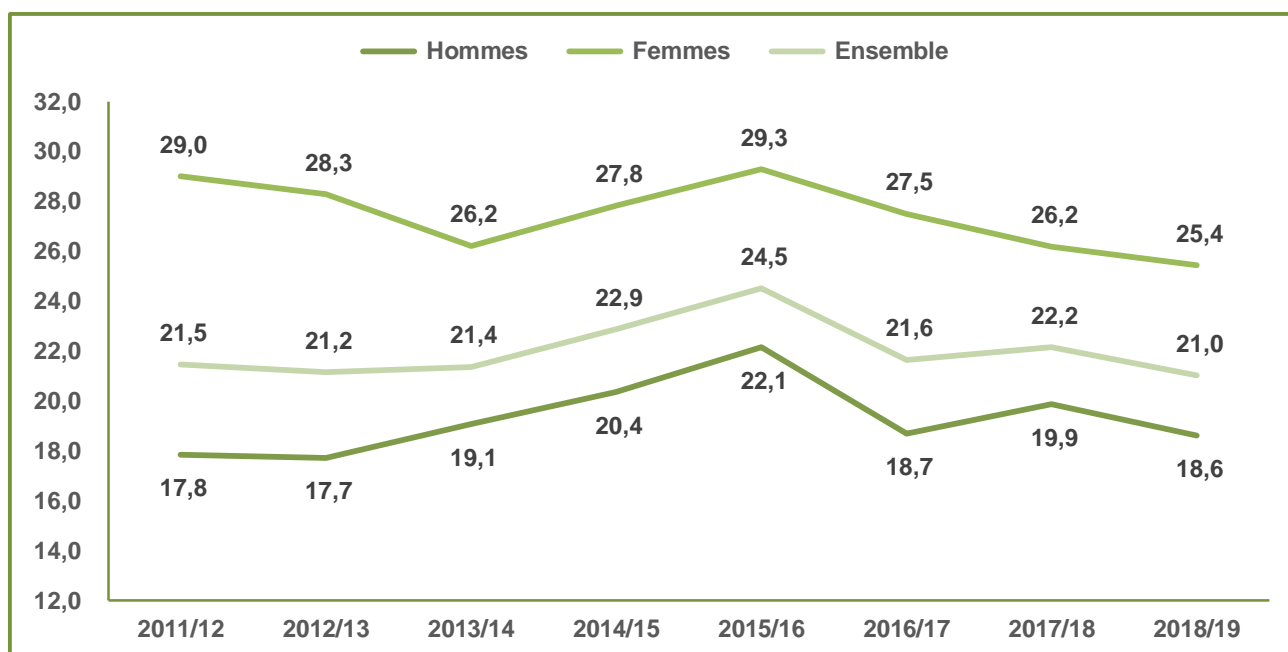
III.4.3 Part des établissements privés dans l'effectif total des étudiants

Entre 2011/2012 et 2018/2019, le nombre d'étudiants a augmenté aussi bien dans les établissements publics que privés. Mais quel que soit l'année, les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs privés sont moins nombreux que ceux inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs publics (graphique 3.21).

L'effectif des étudiants qui sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs privés est passé de 14 795 étudiants à 27 865 étudiants, soit avec une augmentation annuelle moyenne de 8,2 %.

Quant aux établissements d'enseignements supérieurs publics, l'effectif de leurs étudiants est passé de 54 099 étudiants en 2011/12 à 10 4704 étudiants en 2018/19 soit avec une croissance annuelle moyenne de 8,6%.

Graphique 3. 21 : Part du nombre d'étudiants du privé selon le sexe



Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

III.4.4 Effectifs des inscrits dans les principaux établissements publics

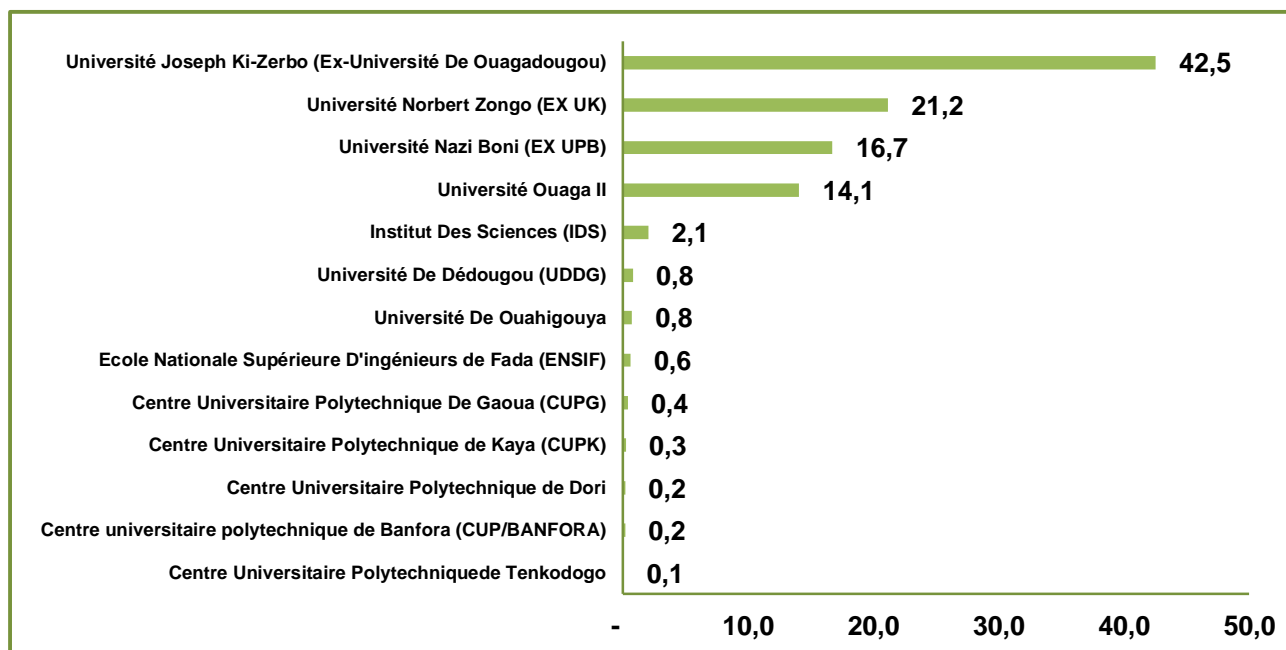
III.4.4.1 Répartition du nombre d'étudiants dans les principaux établissements publics

Au cours de l'année universitaire 2018/2019, 13 établissements d'enseignement supérieur public répartis dans 11 régions ont accueilli des étudiants au Burkina Faso. Quatre parmi ces établissements, que sont les universités Joseph Ki-Zerbo, Thomas Sankara de Ouagadougou, Nazi Boni de Bobo-Dioulasso et Norbert Zongo de Koudougou comptent 95% de l'ensemble de l'effectif des étudiants du public (graphique 3.22).

L'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou accueille à elle seule 42% des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs publics soit 44 315 étudiants. Elle est suivie de loin par l'Université Norbert Zongo qui totalise 21% de l'effectif total des étudiants établissements d'enseignement supérieurs publics.

Les Centre Universitaires Polytechniques de Dori, de Banfora et de Tenkodogo qui sont à leur année d'ouverture ont les effectifs d'étudiants les plus faibles qui sont respectivement de 226, de 220 et de 74 étudiants (tableau 3.26).

Graphique 3. 22 : Part du nombre d'étudiants dans l'effectif total des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs publics en 2018/2019



Source : Annairens statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

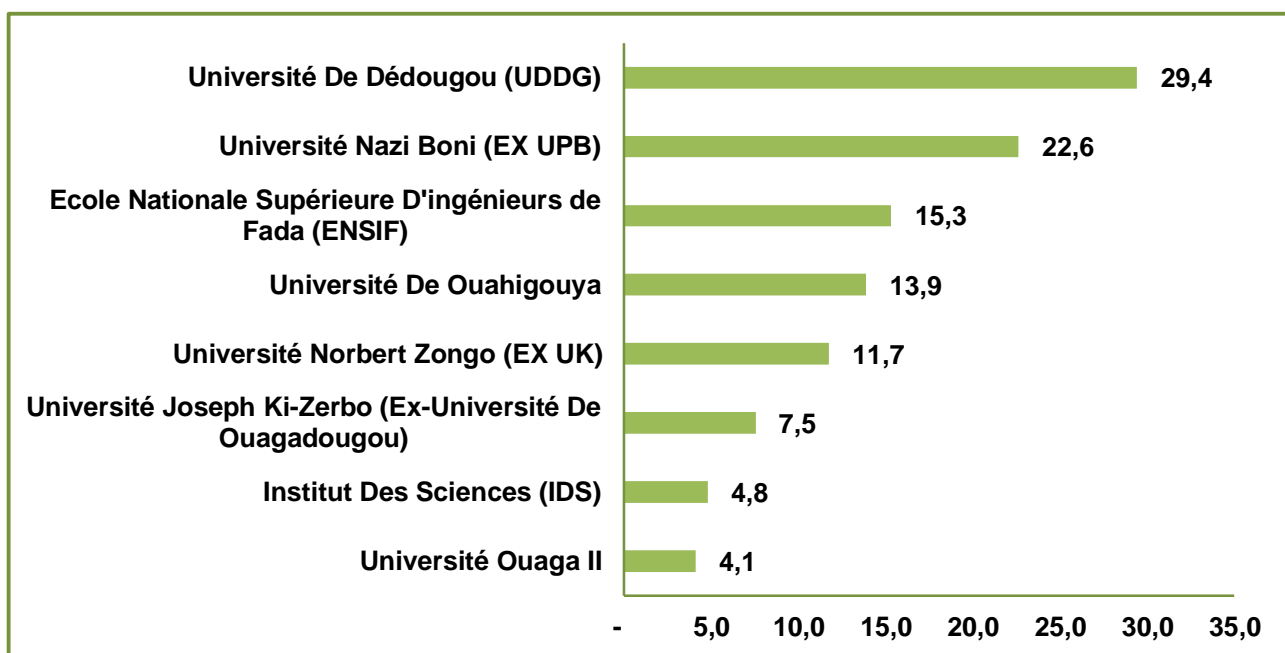
III.4.4.2 Progression de l'effectif des étudiants dans les principaux établissements publics

Par rapport à l'année universitaire 2014/15 les établissements d'enseignements supérieurs publics n'ont pas les mêmes niveaux de progression de l'effectif de leurs étudiants. Parmi les huit établissements d'enseignements supérieurs publics qui fonctionnent à cette date, l'Université de Dédougou a le plus grand taux de croissance annuel moyen des effectifs des étudiants qui est de 29%. Cet établissement est suivi de l'Université Nazi Boni dont l'effectif des étudiants croit au rythme de 22% en moyenne chaque année entre 2014/2015 et 2018/2019 (graphique 3.23).

Les effectifs des étudiants des Université Joseph Ki-Zerbo et Thomas Sankara quant à elles ne croissent que de 4,8% et 4,1% respectivement en moyenne par an.

Par rapport à 2018/2019, les effectifs des étudiants ont le plus augmenté dans les établissements suivants : l'Université De Dédougou (UDDG), Université Nazi Boni (EX UPB) et Université De Ouahigouya. Ces dernières ont des taux de croissance respectifs de 74%, 48% et 30% par rapport à 2017/2018.

Graphique 3. 23 : Taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants des 8 principaux établissements d'enseignement supérieurs publics entre 2014/2015 et 2018/2019



Source : Annuaires statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

Tableau 3. 26 : Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans les principaux établissements d'enseignements supérieurs

Établissement	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Université Joseph Ki-Zerbo (Ex-Université de Ouagadougou)	30 814	29 981	38 304	42 462	44 315
Université Norbert Zongo (EX UK)	12 670	15 403	16 571	20 963	22 059
Université Ouaga II	12 012	12 519	12 909	12 181	14 690
Université Nazi Boni (EX UPB)	6 295	10 726	11 351	11 764	17 445
Institut Des Sciences (IDS)	1 706	1 753	2 105	2 291	2 156
Université de Ouahigouya	412	433	501	605	789
Université De Dédougou (UDDG)	237	264	419	495	860
Ecole Nationale Supérieure D'ingénieurs de Fada (ENSIF)	331	422	427	570	675
Centre Universitaire Polytechnique de Gaoua (CUPG)	-	-	-	165	423
Centre Universitaire Polytechnique de Kaya (CUPK)	-	-	-	149	279
Centre Universitaire Polytechnique de Dori					226
Centre Universitaire Polytechnique de Tenkodogo					74
Centre universitaire polytechnique de Banfora (CUP/BANFORA)					220
Total	64 477	71 501	82 587	91 645	104 211

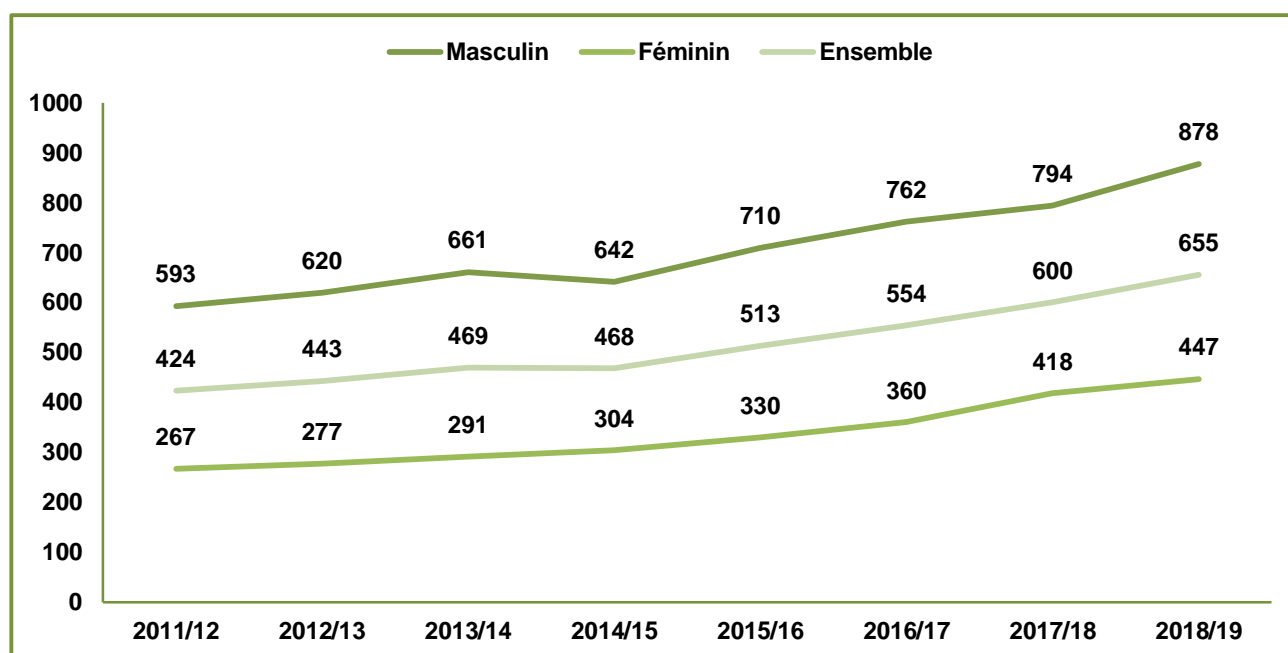
Source : Annuaires statistiques du MESRSI de 2014/2015 à 2018/2019

III.4.5 Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

En 2018/2019, le Burkina Faso compte 655 étudiants pour 100 000 habitants. Sur la période 2011/2012 à 2018/2019, ce nombre s'est accru considérablement (graphique 3.24). En effet, d'une valeur de 424 étudiants pour 100 000 habitants en 2011/2012, cet indicateur connaît une augmentation moyenne annuelle de 6,4%.

Selon le sexe, il ressort une domination numérique importante des étudiants de sexe masculin. Cependant l'évolution du nombre d'étudiants de sexe féminin pour 100 000 habitants est plus rapide que celle observée chez leurs homologues de sexe masculin.

Graphique 3. 24 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants par sexe



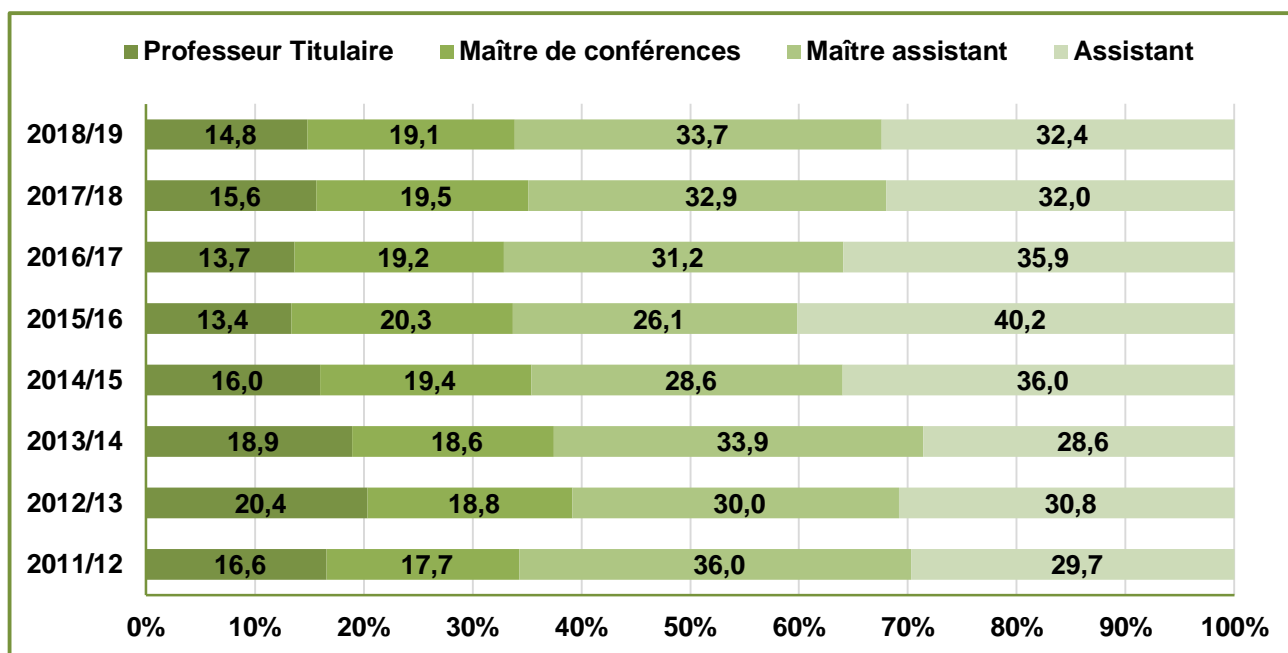
Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

III.4.6 Personnel enseignant

III.4.6.1 Personnel enseignant par grade

Les effectifs des enseignants des établissements supérieurs publics augmentent de manière continue d'une année à l'autre depuis l'année universitaire 2011/2012 (graphique 3.25). Les enseignants ayant les grades d'assistants et de maîtres assistants sont les plus nombreux. Ils représentent respectivement 32% et 34% du corps enseignant des établissements supérieurs publics du pays en 2018/2019. La proportion des professeurs titulaires est passée de 17% en 2011/2012 à 15% en 2018/2019.

Graphique 3. 25 : Evolution de l'effectif des enseignants par grade



Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

Tableau 3. 27: Evolution de l'effectif des enseignants par grade

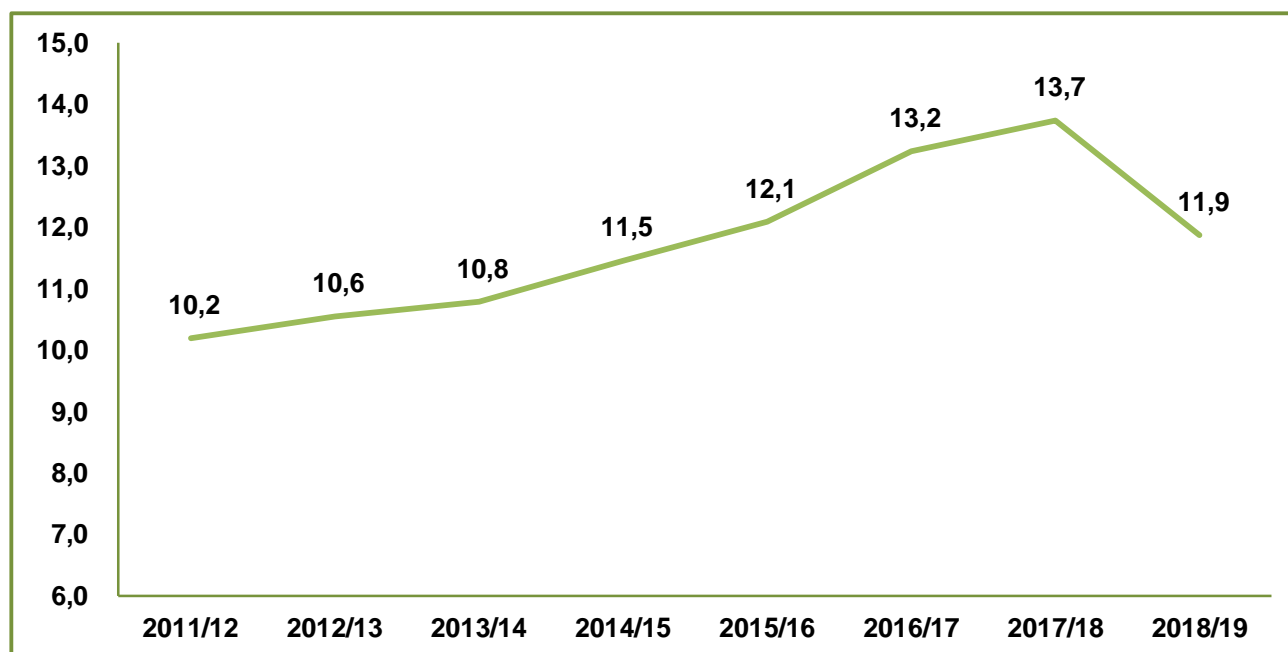
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Professeur Titulaire	187	247	251	246	219	256	357	387
Maître de conférences	200	228	246	298	333	360	445	498
Maître assistant	406	364	450	439	428	584	752	880
Assistant	335	374	379	553	658	673	731	847
Ensemble	1128	1213	1326	1536	1638	1873	2285	2612

Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

III.4.6.2 Part des femmes dans l'effectif du personnel enseignant

De l'année scolaire 2011/2012 à 2018/2019, la majorité des enseignants sont des hommes (graphique 3.26). Cependant, il faut souligner que la part des femmes dans le personnel enseignant au supérieur s'améliore progressivement même si l'on note un léger fléchissement de cette progression ces dernières années.

Graphique 3. 26 : proportion d'enseignants de sexe féminin dans les établissements d'enseignement supérieurs publics



Source : Annuaires statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

Tableau 3. 28 : Evolution de l'effectif des enseignants par sexe

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Hommes	1013	1085	1183	1360	1440	1585	1971	2302
Femmes	115	128	143	176	198	248	314	310
Ensemble	1128	1213	1326	1536	1638	1873	2285	2612

Source : Annuaires statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

Tableau 3. 29 : Évolution du nombre d'enseignants par sexe et par grade

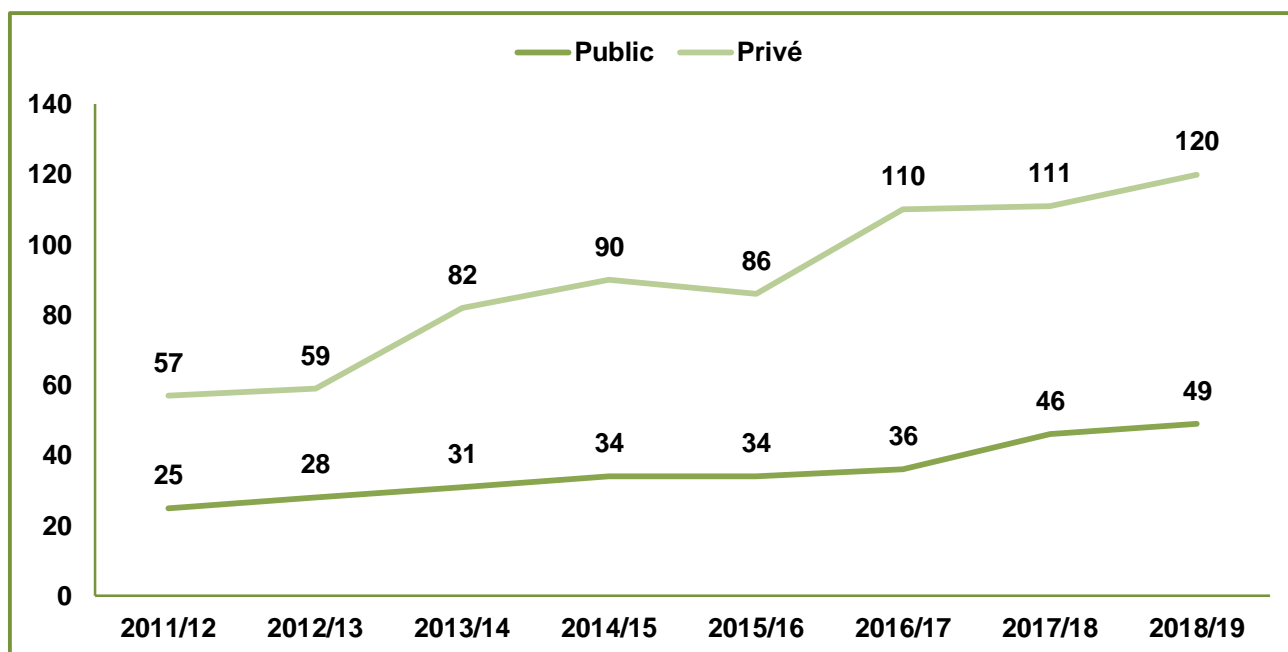
Grade	Sexe	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Professeur Titulaire	T	187	247	251	246	219	256	357	387
	M	173	224	229	224	200	237	323	359
	F	14	23	22	22	19	19	34	28
Maître de conférences	T	200	228	246	298	333	360	445	498
	M	179	205	222	272	304	323	396	442
	F	21	23	24	26	29	37	49	56
Maître assistant	T	406	364	450	439	428	584	752	880
	M	367	327	401	390	371	500	637	770
	F	39	37	49	49	57	84	115	110
Assistant	T	335	374	379	553	658	673	731	847
	M	294	329	331	474	565	525	615	731
	F	41	45	48	79	93	108	116	116

Source : Annuaires statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

III.4.7 Infrastructures

Au cours l'année universitaire 2018/2019, l'enseignement supérieur burkinabè compte 169 établissements dont 120 publics et 49 privés. En 2011/2012, ces d'établissements supérieur publics et privés étaient au nombre de 82. Quelle que soit l'année, le nombre d'établissement privé domine celui du public (graphique 3.27).

Graphique 3. 27 : Nombre d'établissements d'enseignement supérieurs selon le statut



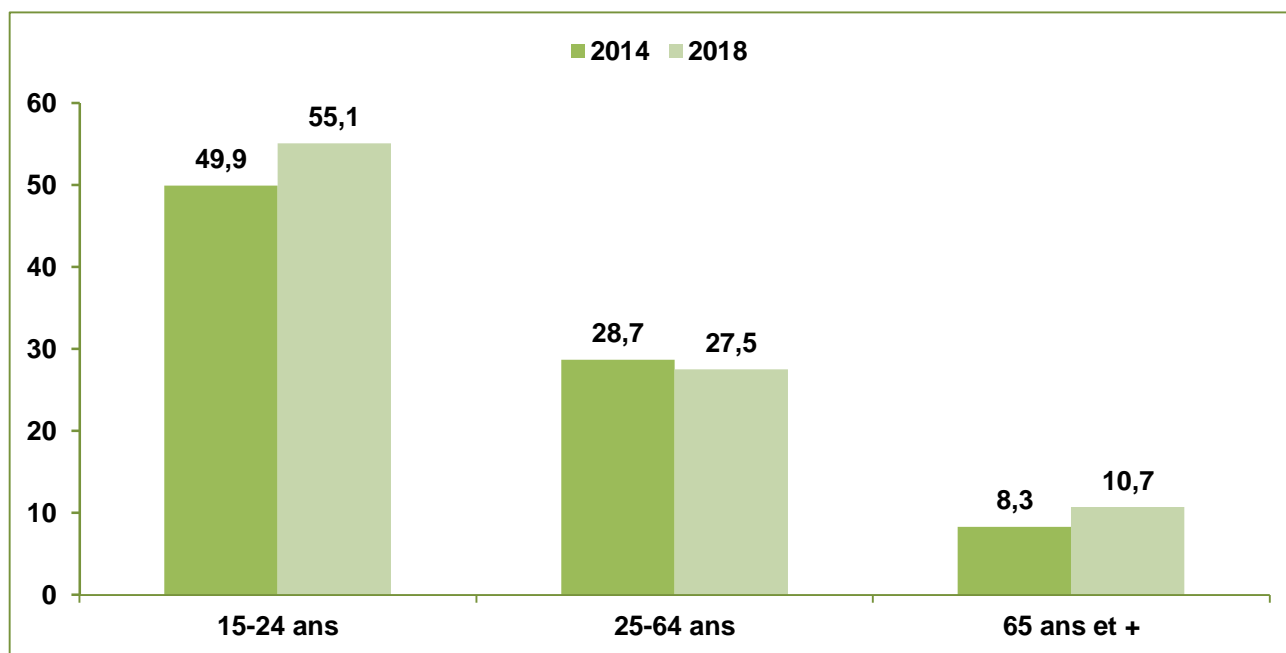
Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2011/2012 à 2018/2019

III.5. Alphabétisation

III.5.1.1 Taux d'alphabétisation en 2014 et en 2018 selon le groupe d'âge

Le taux d'alphabétisation, décroît avec l'âge des individus. Il est de 55,1% pour les personnes âgées de 15 à 24 ans et seulement de 10,7% pour les individus âgés de 65 ans ou plus selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en 2018. Il est deux fois plus élevé pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans comparativement à celui du groupe d'âge de 25-64 ans et plus et cinq fois plus élevé par rapport au groupe d'âge de 65 ans et plus (graphique 3.28).

Graphique 3. 28 : Taux d'alphabétisation des individus en 2014 et 2018 selon le groupe d'âge



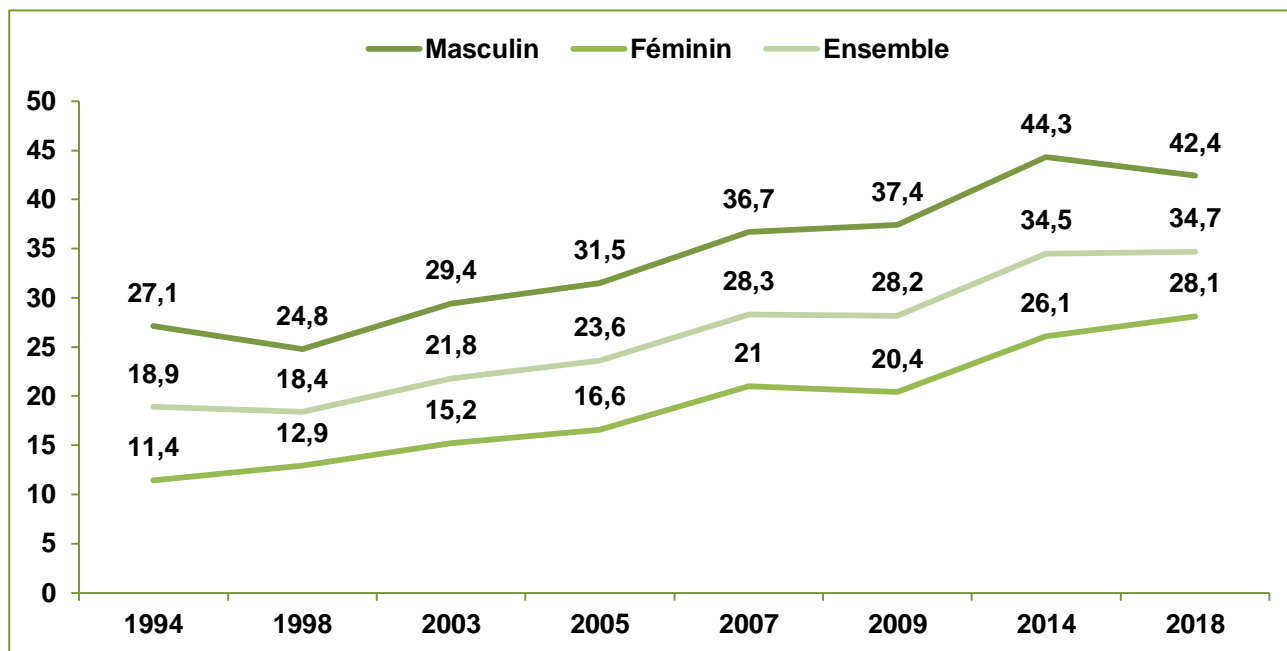
Source : EMC 2014, ERI-ESI 2018

III.5.1.2 Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2018 selon le sexe

Au plan national, sur trois personnes de 15 ans et plus, seulement une personne sait lire et écrire. Le taux d'alphabétisation des adultes a augmenté en moyenne de 2,6% par an en 24 ans (entre 1994 et 2018). Il est passé de 18,9% en 1994 à 34,7% en 2018. Si cette tendance est maintenue, il faudrait attendre encore 42 années pour réaliser l'objectif de 100% d'adultes alphabétisés (graphique 3.29).

Au cours de la période, le taux chez les hommes est plus élevé que chez les femmes. Toutefois, celui des femmes a connu une croissance plus rapide comparativement aux hommes (croissance annuelle moyenne de 4,3% contre 3,0% pour les hommes), ce qui pourrait s'expliquer par l'accent mis sur la scolarisation des filles et les campagnes d'alphabétisations orientées vers les femmes depuis les années 1990.

Graphique 3. 29 : Evolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le sexe

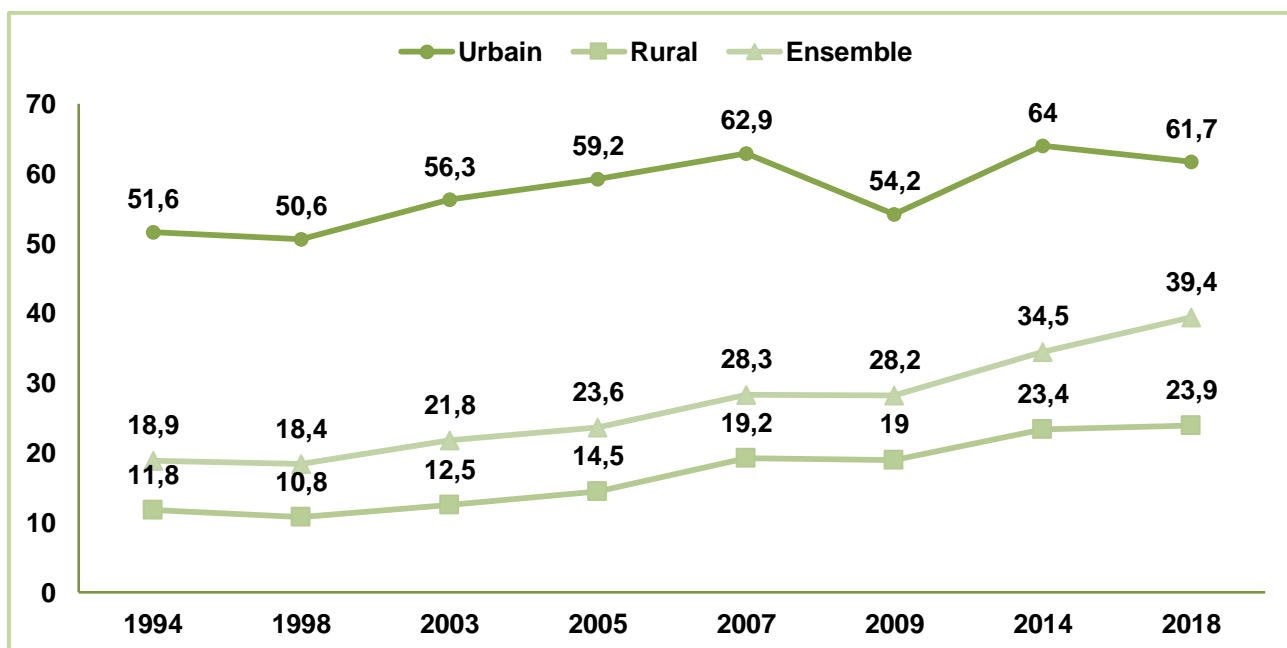


Source : EP 94 et 98, EBCVM 2003, QUIBB 2005, 2007, EICVM 2010, EMC 2014, ERI-ESI 2018

III.5.1.3 Évolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2018 selon le milieu de résidence

En 2018, le taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans et plus en milieu urbain est 2,6 fois plus élevé qu’en milieu rural (graphique 3.30). Le taux d’alphabétisation des adultes a augmenté en moyenne de 0,7% par an en 24 ans (entre 1994 et 2018) en milieu urbain en passant de 51,6% en 1994 à 61,7% en 2018. En milieu rural, la croissance est plus forte et atteint 3,0% par an. Dans ce milieu, il est passé de 11,8% en 1994 à 23,9% en 2018.

Graphique 3. 30 : Evolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le milieu de résidence



Source : EP 94 et 98, EBCVM 2003, QUIBB 2005, 2007, EICVM 2010, EMC 2014, ERI-ESI 2018

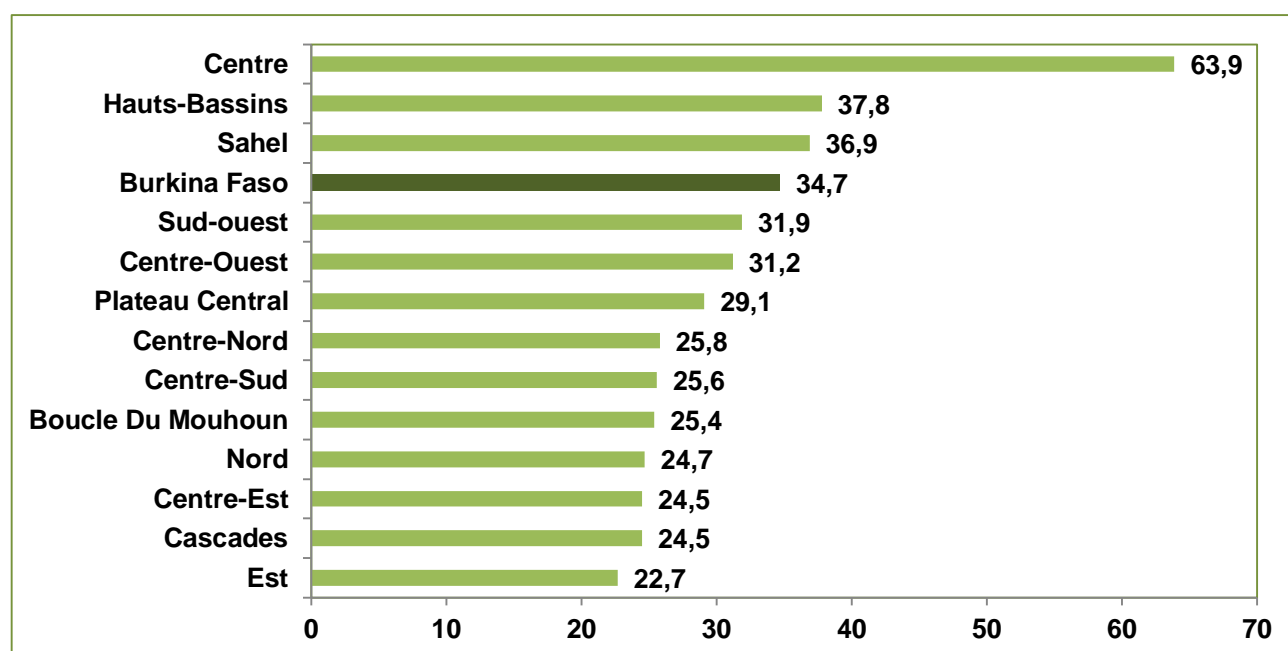
III.5.1.4 Évolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus en 2018 par région de résidence selon le sexe, le groupe d’âge et le milieu de résidence

L'analyse du taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus suivant les régions montre que trois régions ont des taux supérieurs à la moyenne nationale (graphique 3.31). Il s'agit de la région du Centre avec un taux de 63,9%, des Hauts Bassins (37,8%) et du Sahel (36,9%). L'Est a le plus faible taux avec 22,7% de personnes de 15 ans plus alphabétisées.

L'analyse par région de résidence selon le sexe révèle des proportions de personnes alphabétisées faible chez les femmes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Est de l'Est et du Nord. Dans ces régions moins de 20% de femmes sont alphabétisées.

Selon le milieu de résidence, on note des taux faibles en milieu rural dans les régions des Cascades, de l'Est et des Hauts bassins. La proportion de personnes alphabétisées dans ce milieu et ces régions est inférieure à 20% (tableau 3.33).

Graphique 3. 31 : Evolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le milieu de résidence



Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD

Tableau 3. 30 : Taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus par région de résidence en 2018 selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence

Région	Sexe		Age			Milieu		Total
	Homme	Femme	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et +	Urbain	Rural	
Boucle Du Mouhoun	32,2	19,0	48,6	15,8	5,2	52,5	22,5	25,4
Cascades	31,1	18,4	40,4	17,9	9,8	55,7	16,0	24,5
Centre	71,6	56,7	80,2	58,1	28,1	66,7	43,1	63,9
Centre-Est	34,7	17,6	49,6	16,3	4,0	36,4	21,7	24,5
Centre-Nord	30,3	22,1	43,1	19,1	15,3	51,9	23,1	25,8
Centre-Ouest	41,9	23,3	61,4	21,0	5,8	58,5	26,1	31,2
Centre-Sud	32,4	20,3	57,1	13,6	3,0	48,0	22,6	25,6
Est	28,0	18,1	36,1	17,2	1,8	58,9	19,8	22,7
Hauts-Bassins	43,5	32,6	54,8	31,5	17,6	62,4	19,3	37,8
Nord	32,2	18,6	47,5	16,6	6,6	47,5	21,1	24,7
Plateau Central	36,4	23,1	58,1	18,8	5,8	56,7	26,5	29,1
Sahel	46,2	27,7	51,1	33,0	8,8	58,1	35,3	36,9
Sud-ouest	40,7	24,2	47,9	27,2	18,8	47,3	29,7	31,9
Burkina Faso	42,4	28,1	55,1	27,5	10,7	61,2	23,9	34,7

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD

CHAPITRE IV. ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des activités économiques exercées par les ménages burkinabè, ainsi que les biens durables dont ils disposent. Ces activités sont traditionnellement regroupées en trois secteurs d'activités que sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. L'évaluation du poids de ces secteurs d'activité dans l'économie permet de caractériser le niveau d'avancement de l'économie nationale. En outre, une évaluation de la possession des biens durables constitue également un instrument d'appréciation des conditions de vie des ménages. L'encadré suivant présente une définition de quelques concepts, nécessaire pour une bonne compréhension de ce chapitre.

Avoirs du ménage : (ou biens possédés par le ménage) constituent une partie de leur patrimoine et concernent ici la possession d'un logement, de terres agricoles, d'un moyen de locomotion et autres équipements.

Les secteurs d'activités

Primaire : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.

Secondaire : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz, bâtiment et travaux publics.

Tertiaire : commerce, transport, communication, banque, assurance, autres services et administration.

Population active : La population active d'une économie est composée de la population qui exerce une activité économique à une période donnée (population active occupée), et de celle qui ne travaille pas à cette même période mais qui est à la recherche d'un emploi (population active au chômage).

IV.1. SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Le niveau d'activité au Burkina Faso est estimé à 58,3% de la population en âge de travailler. Il est plus élevé en milieu urbain (60,9%) qu'en milieu rural (57,1%) selon l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018-2019). En ajoutant la main d'œuvre potentielle, le taux d'activité national atteint les 77,6% et le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 1,2%.

Selon le secteur d'activités, les actifs occupés se retrouvent majoritairement dans le secteur primaire (60%), suivi du tertiaire (28%) et enfin dans le secteur secondaire (12%) au cours de la période 2018-2019 (tableau 4.1).

Le niveau d'activités dans les secteurs varie selon le milieu de résidence. En milieu rural, 84% des actifs occupés travaillent dans le secteur primaire (agriculture l'élevage, pêche, sylviculture, etc.). La situation s'inverse en milieu urbain où c'est plutôt le secteur tertiaire (69%) qui emploie plus d'actifs, suivi du secondaire (21%) et du primaire (10%).

Tableau 4. 1: Répartition (%) des actifs occupés par secteur d'activités selon le milieu de résidence

	2009-2010			2014			2018-2019		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Secondaire	Tertiaire
National	81,2	4,8	14,0	29,9	31,1	39,0	60,4	11,7	27,8
Urbain	31,0	15,3	53,7	6,9	21,6	71,5	9,6	21,1	69,4
Rural	94,8	2,0	3,2	37,9	34,5	27,6	83,5	7,5	9,1

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et EHCVM 2018-2019

IV.2. SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE DANS LES REGIONS

Le niveau d'activité dans le secteur primaire est plus important dans la plupart des régions du Burkina Faso en 2018-2019. Les régions de la Boucle du Mouhoun (84,2%), des Hauts-Bassins (73,0%), du Centre-Ouest (73,0%), du Sud-Ouest (73,0%), du Plateau Central (68,0%), des Cascades (67,5%), de l'Est (63,2%) et du Centre-sud (61,0%) concentrent plus d'actifs dans le secteur primaire (tableau 4.2). Concernant le secteur secondaire, le Nord (36,2%), le Sahel (27,8%) et le Centre-nord (22,3%) sont les régions où une part importante des actifs travaillent dans ce secteur comparativement aux autres régions du pays. La région du centre (55,1%) est la seule région qui abrite plus d'actifs dans le secteur tertiaire que dans les autres secteurs. Les régions où le secteur tertiaire abrite au moins un tiers des actifs, sont le Centre-Est (35,6%), le Centre-Nord (35,1%) et le Nord (34,8%).

Sur la période 2009-2019, on constate une différence significative liée aux nouveaux concepts de l'emploi, à la période de la collecte et à l'effet de la saison sur les indicateurs de l'emploi, les différentes enquêtes n'ayant pas été réalisées à la même période de l'année. En 2018-2019 le secteur primaire occupe le plus les actifs, suivi du secteur tertiaire et du secteur secondaire dans toutes les régions sauf dans les régions du Centre et du Nord. Les secteurs tertiaire et secondaire occupent respectivement beaucoup plus les actifs dans les régions du Centre (55,1%) et du Nord (36,2%).

Tableau 4. 2: Répartition (%) des actifs occupés des régions par secteur d'activité

Régions	2009-2010			2014			2018-2019		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Secondaire	Tertiaire
Boucle du Mouhoun	92,5	2,9	4,6	32,3	32,2	35,5	84,2	4,7	11,1
Cascades	86,9	4,6	8,5	52,8	24,3	22,9	67,5	7,8	24,7
Centre	19,9	17,5	62,6	5,6	18,7	75,7	32,5	12,4	55,1
Centre-Est	88,3	3,5	8,2	28,3	26,0	45,7	53,8	10,6	35,6
Centre-Nord	95,7	0,8	3,5	24,8	52,1	23,0	42,7	22,3	35,1
Centre-Ouest	91,6	2,6	5,8	35,5	27,7	36,8	73,0	9,5	28,3
Centre-Sud	94,1	1,0	4,9	32,4	21,4	46,2	61,0	9,5	29,5
Est	88,6	4,2	7,2	50,6	21,1	28,3	63,2	13,1	23,7
Hauts-Bassins	69,2	6,7	24,1	28,8	24,7	46,5	73,0	4,6	22,4
Nord	94,8	1,5	3,7	37,5	45,4	17,2	29,1	36,2	34,8
Plateau-Central	90,9	2,1	7,0	33,5	32,8	33,7	68,0	8,8	23,2
Sahel	94,2	2,3	3,5	35,4	46,5	18,0	44,5	27,8	27,8
Sud-Ouest	87,6	6,6	5,8	31,9	51,4	16,7	73,0	9,3	17,7
National	81,2	4,8	14,0	29,9	31,1	39,0	60,4	11,7	27,8

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et EHCVM 2018-2019

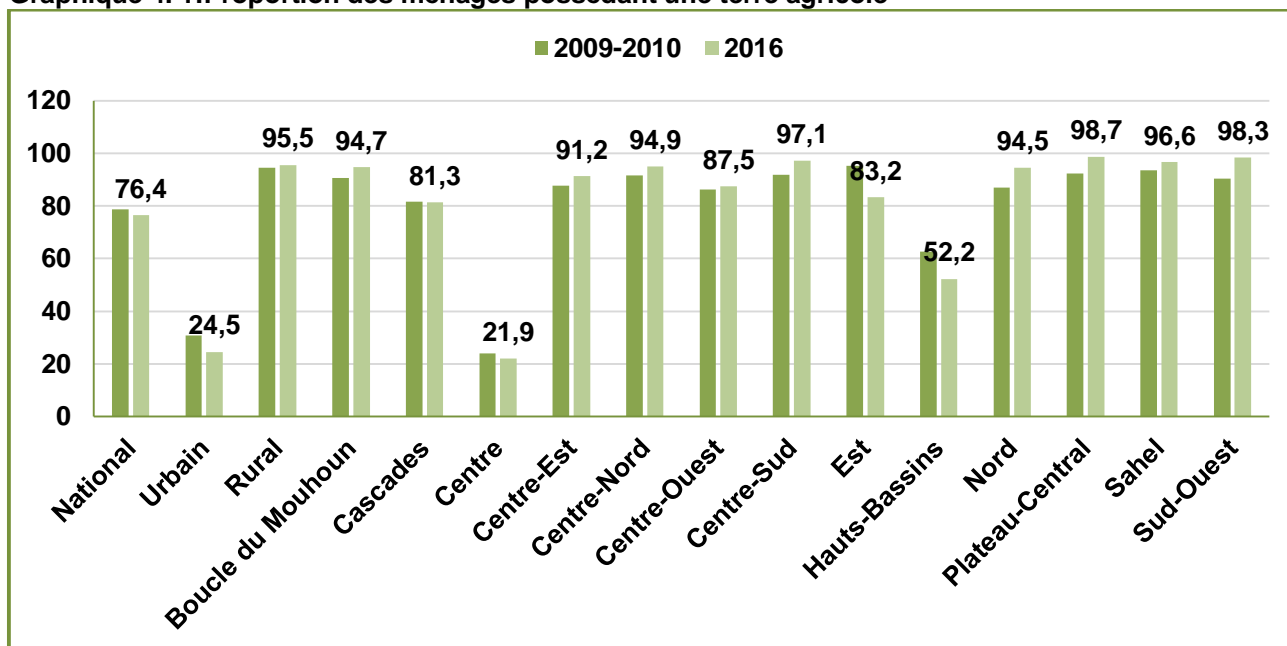
IV.3. AVOIRS DES MENAGES

IV.3.1 Possession de terres agricoles

La majorité des ménages burkinabè possède une terre agricole. En effet, huit ménages sur dix déclarent posséder une terre agricole en 2016 (graphique 4.1). C'est un bien possédé beaucoup plus par les ménages vivant en milieu rural. En effet, 95,5% des ménages ruraux possèdent une terre agricole contre 30,8% des ménages en milieu urbain selon l'enquête SIGI de 2016. Les régions du Centre (21,9%) et des Hauts-Bassins (52,2%) qui abritent les deux principales villes, enregistrent peu de ménages possédant une terre agricole. Par contre, les régions du Plateau-Central (98,7%), du Sud-Ouest (98,3%) et du Sahel (96,6%) sont les régions où il y a plus de ménages possédant des terres agricoles.

Entre 2009 et 2016, la proportion des ménages possédant des terres agricoles a baissé. En effet, 76,4% des ménages enquêtés en 2016 ont déclaré posséder des terres agricoles contre 78,7% en 2009-2010. Cette baisse est plus prononcée en milieu urbain (24,5% contre 30,8%). Par contre, dans toutes les régions il y a une augmentation des proportions des ménages possédant une terre agricole sauf dans le Centre, les Hauts-bassins et l'Est.

Graphique 4. 1: Proportion des ménages possédant une terre agricole



Source : INSD, EICVM 2009-2010, SIGI 2016

IV.3.2 Possession d'un moyen de locomotion

La bicyclette demeure le moyen de locomotion le plus possédé par les ménages burkinabè suivi de la motocyclette (tableau 4.3). Par contre, très peu de ménages possèdent la voiture personnelle comme moyen de locomotion au Burkina Faso selon les résultats de l'enquête EHCVM de 2018-2019. Sur 10 ménages burkinabè, 8 possèdent une bicyclette, 6 possèdent une motocyclette et seulement 4 possèdent une voiture personnelle. Cet ordre change en fonction du milieu de résidence. Pendant qu'en ville la motocyclette (77,8%) est le moyen le plus possédé, en milieu rural c'est la bicyclette qui reste le principal moyen de locomotion que possèdent les ménages (9 ménages ruraux sur 10 en possèdent). La voiture considérée comme bien de luxe est plus possédée en milieu urbain (12%) qu'en milieu rural (0,4%) en 2018.

Entre 2010 et 2019, la motocyclette est le moyen de locomotion que possèdent de plus en plus les ménages burkinabè. La proportion des ménages possédant une bicyclette fonctionnelle a baissé alors que celle des ménages possédant la motocyclette ne fait qu'augmenter depuis 2010 au niveau national. Concernant la voiture personnelle, si entre 2010 et 2016 la proportion des ménages qui en possèdent a augmenté, elle a légèrement baissé entre 2016 et 2018. Cette baisse est due à l'effet de la conjoncture nationale sur la consommation des ménages de certains biens de luxes comme la voiture personnelle.

Tableau 4. 3 : Proportion (%) des ménages possédant un moyen de locomotion selon le milieu de résidence

	2010			2014			2016			2018-2019		
	Bicyclette	Motocyclette	Voiture	Bicyclette	Motocyclette	Voiture	Bicyclette	Motocyclette	Voiture	Bicyclette	Motocyclette	Voiture
National	84,3	34,5	1,9	78,1	46,0	3,2	84,7	56,9	4,6	76,7	57,4	4,0
Urbain	73,5	54,5	6,7	62,4	65,6	10,2	73,3	80,1	14,4	59,5	77,8	12
Rural	87,8	24,8	0,3	84,3	38,3	0,5	88,9	48,4	1,1	84,6	48,0	0,4

Source : INSD, EDS 2010, EMC 2014, SIGI 2016 et EHCVM 2018-2019

Il existe de légères inégalités entre les régions en matière de possession de bicyclettes, et de fortes inégalités entre elles dans la possession de motocyclettes et de voitures (tableau 4.4). La région de la Boucle du Mouhoun est la région où la bicyclette est la plus possédée comparativement aux autres régions. Sur 10 ménages de la Boucle du Mouhoun, 9 possèdent une bicyclette ; alors qu'au Sahel c'est 40% des ménages qui en possèdent.

Pour la motocyclette et la voiture, c'est la région du Centre qui est en tête. Dans le Centre, 8 ménages sur 10 disposent d'une motocyclette pendant qu'au Sahel c'est seulement 3 sur 10 qui en possèdent. Etant donné que la voiture personnelle est un bien de luxe, elle est plus possédée dans les régions qui abritent les grands centres urbains (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). En effet, pendant qu'au Centre et dans les Hauts-Bassins, respectivement 17,1% et 3,5% des ménages possèdent au moins une voiture personnelle, dans le Sahel (0,2%) et le Centre-Sud (0,3%), les ménages n'en possèdent presque pas. Entre 2010 et 2019, dans la plupart des régions la possession de la bicyclette a connu une baisse alors que celle de la motocyclette a augmenté ; pour dire que la bicyclette est en train d'être abandonnée par les ménages burkinabè au profit de la motocyclette quel que soit la région administrative et le milieu de résidence.

Tableau 4. 4 : Proportion (%) des ménages possédant un moyen de locomotion par région de résidence

	2010			2014			2016			2018-2019		
	Bicyclette	Motocyclette	Voiture	Bicyclette	Motocyclette	Voiture	Bicyclette	Motocyclette	Voiture	Bicyclette	Motocyclette	Voiture
Boucle du Mouhoun	91,3	32,8	0,8	89,0	44,3	0,3	93,4	57,2	-	93,0	64,0	1,2
Cascades	87,3	51,4	0,8	74,8	52,3	1,6	78,5	70,0	-	75,4	70,1	1,4
Centre	79,0	56,5	9,6	62,9	69,3	13,0	78,8	85,8	-	61,4	82,8	17,1
Centre-Est	88,0	22,0	0,7	88,5	33,5	0,7	93,3	31,8	-	91,3	51,4	1,0
Centre-Nord	89,8	30,9	0,4	79,3	37,6	0,9	90,9	55,5	-	83,4	52,1	0,8
Centre-Ouest	92,7	31,9	0,5	87,2	40,0	1,2	93,6	56,8	-	89,3	48,8	1,2
Centre-Sud	90,1	79,0	0,6	89,3	33,4	0,6	96,0	49,3	-	91,2	41,9	0,3
Est	87,8	26,9	0,8	86,3	32,5	0,6	81,6	34,9	-	89,8	47,3	0,6
Hauts-Bassins	77,2	45,1	1,9	74,9	55,5	3,9	75,4	68,5	-	63,7	64,6	3,5
Nord	87,8	36,9	0,6	85,4	52,9	0,5	90,4	57,9	-	82,9	47,5	0,7
Plateau-Central	90,1	39,5	0,1	89,4	50,8	0,4	93,5	51,2	-	90,4	57,4	1,4
Sahel	60,7	18,6	0,6	61,0	31,0	0,1	63,3	35,2	-	40,0	31,0	0,2
Sud-Ouest	86,3	13,4	0,1	68,1	22,7	0,8	84,0	39,9	-	78,9	43,0	2,2

Source : INSD, EDS 2010, EMC 2014, SIGI 2016 et EHCVM 2018-2019

IV.3.3 Possession d'outils d'information

La radio reste l'outil d'information le plus répandu au niveau national en 2018-2019, la télévision venant en deuxième position (tableau 4.5). En effet, 42% des ménages possèdent une radio et 31% des ménages possèdent une télévision.

En milieu rural, la proportion de ménages possédant une radio (43,4%) est supérieure à celle des ménages possédant une télévision (13,1%). A contrario, en milieu urbain, 69% des ménages possèdent une télévision contre 40,2% de ménages possédant une radio. Cette situation peut s'expliquer à la fois par un réseau électrique plus développé en milieu urbain et un niveau de revenu plus élevé des ménages urbains.

Entre 2014 et 2018-2019, la radio a perdu de l'importance dans les ménages au profit de la télévision sauf en milieu rural où la radio est de plus en plus répandue et où la possession de la télévision s'est faite au détriment du lecteur CD/DVD.

Tableau 4. 5: Proportion (%) des ménages possédant un outil d'information au niveau national et selon le milieu de résidence

	2009-2010			2014			2018/2019		
	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD
Urbain	46,6	41,2	24,9	47,5	55,8	31	40,2	69,0	9,2
Rural	41,4	5,4	3	41,5	7,8	5	43,4	13,1	1,6
National	42,9	15,3	9,1	43,2	21,4	12,4	42,4	30,6	4,0

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et EHCVM 2018

A l'exception des régions fortement urbanisées du Centre et des Hauts-Bassins, la radio reste l'outil d'information le plus possédé en 2018/2019 dans les autres régions du pays (tableau 4.6). C'est la région du Centre-Sud qui a la plus forte proportion de ménages possédant cet outil d'information (55,3%). Trois ménages de la région du Centre sur quatre possèdent une télévision tandis que la moitié des ménages de la région des Hauts-Bassins possèdent cet outil d'information. La proportion de ménages possédant un lecteur CD/DVD demeure faible dans toutes les régions. Elle régresse même considérablement en 2018/2019 après un bon en 2014. Hormis dans les régions du Centre, Centre-Ouest, Hauts-Bassins et Nord, la proportion de ménages possédant une radio est en hausse. Celle des ménages qui possèdent une télévision est en progression dans toutes les régions entre 2014 et 2018/2019.

Tableau 4. 6: Proportion (%) des ménages possédant un outil d'information selon la région de résidence

	2009-2010			2014			2018/2019		
	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD
Boucle du Mouhoun	44	12,1	5,8	45,8	18,6	8,7	50,2	28,8	3,7
Cascades	33,8	17,3	9,9	44,3	24,4	16,4	48,5	46,9	9,6
Centre	48,3	41,5	24,4	46,6	56,1	29,3	40,8	74,8	8,6
Centre-Est	33,2	8,0	5,1	43,1	8,7	5,7	37,4	16,9	0,3
Centre-Nord	43,2	4,7	3,1	37,8	8,0	6,3	39,1	10,0	0,1
Centre-Ouest	45,2	8,7	5,2	42,1	10,1	5,3	30,4	16,4	0,4
Centre-Sud	44,1	5,5	2,8	48,5	5,0	4,3	55,3	9,4	1,6
Est	42,7	6,9	4,2	43,4	4,9	4,2	52,0	8,1	2,3
Hauts-Bassins	44,5	23,3	13,7	51,9	37,2	22,8	45,7	51,4	10,4
Nord	40,3	6,8	4,7	45,1	13,3	7,4	36,8	15,5	0,4
Plateau-Central	51,3	8,1	4,6	43,4	5,8	7,8	52,1	15,6	4,2

Sahel	37,2	4,0	3,0	26,4	5,2	2,8	30,3	6,6	0,0
Sud-Ouest	38,2	9,8	7,4	32,2	8,7	6,0	43,9	17,2	1,8

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et EHCVM 2018-2019

IV.3.4 Possession d'outils de communication

Le téléphone portable est l'outil de communication le plus répandu dans les ménages en 2018/2019 (tableau 4.7). En effet, 93,3% des ménages possèdent cet outil de communication. La proportion de ménages qui possèdent un téléphone portable est plus élevée en milieu urbain où la quasi-totalité des ménages en possèdent.

Entre 2003 et 2018/2019, le téléphone portable surplombe les autres outils de communication que sont le téléphone fixe, la tablette, l'ordinateur et le fax/imprimante.

Tableau 4. 7: Proportion (%) des ménages possédant un outil de communication selon le milieu de résidence

	Téléphone fixe	Téléphone portable	Tablette	Ordinateur	Imprimante/Fax	Téléphone fixe	Téléphone portable	Tablette	Ordinateur	Imprimante/Fax
	2003*					2018/2019**				
Urbain	23,1	-	-	-	1,9	99,0	7,0	18,2	0,4	
Rural	0,8	-	-	-	0,0	90,6	0,0	0,2	0,0	
National	4,9	-	-	-	0,6	93,3	2,2	5,8	0,1	

Source : INSD, *EBCVM, 2003 ; **EHCVM 2018-2019.

A l'instar du niveau national, le téléphone portable reste l'outil de communication le plus répandu dans les régions de résidence. La proportion de ménages possédant un téléphone portable est plus élevée dans les régions fortement urbanisées que sont le Centre et les Hauts-Bassins. Cet outil connaît une progression fulgurante auprès des ménages entre 2003 et 2018/2019 (tableau 4.8).

Tableau 4. 8: Proportion (%) des ménages possédant un outil de communication selon la région de résidence

Années	2003*	2018/2019**				
	Téléphone fixe	Téléphone fixe	Téléphone portable	Tablette	Ordinateur	Imprimante/Fax
Boucle du Mouhoun	2,0	0,1	93,0	0,6	0,9	-
Cascades	3,2	0,4	96,5	1,5	4,2	0,3
Centre	26,8	2,8	99,6	10,5	25,3	0,6
Centre-Est	2,8	-	93,6	0,5	1,5	-
Centre-Nord	1,6	-	93,0	0,2	0,6	0,0
Centre-Ouest	3,1	0,1	89,5	0,6	3,1	-
Centre-Sud	1,5	0,2	88,9	0,1	1,5	-
Est	1,7	-	90,9	0,4	1,3	0,0
Hauts Bassins	6,8	0,6	98,1	0,6	3,3	-
Nord	1,0	-	96,9	0,4	0,8	0,1
Plateau-Central	0,3	0,1	91,9	0,3	0,9	0,1
Sahel	0,7	-	81,6	0,1	0,4	-
Sud-Ouest	1,1	0,1	85,4	0,5	1,8	0,1

Source : INSD, *EBCVM, 2003 ; **EHCVM 2018.

IV.4. STRUCTURE DU REVENU DES MENAGES

Le revenu du ménage est composé de toutes les recettes en espèces, en nature ou sous forme de services, mais à l'exclusion des gains inattendus, qui sont reçues par le ménage ou par ses membres à intervalles d'un an ou à intervalles plus rapprochés. Au cours de la période de référence pendant laquelle elles sont reçues, ces recettes sont potentiellement disponibles pour la consommation courante et, en règle générale, ne réduisent pas la valeur nette du ménage. Cette section porte sur la structure du revenu des ménages burkinabè.

IV.4.1 Structure du revenu des ménages selon le milieu de résidence

Entre 2003 et 2018/2019, les ménages tirent principalement leur revenu des sources autres que l'emploi, les activités agricoles et l'élevage. En effet, ces autres sources de revenu fournissent 40,9% du revenu total des ménages en 2003 (tableau 4.9). En 2018/2019, la part des revenus issus des activités autres que l'emploi, l'agriculture et l'élevage dans le revenu total est en hausse de 38,4% par rapport à 2003, au détriment des revenus issus de l'élevage et de l'agriculture. Ces deux activités régressent considérablement au cours de la période quant à leur participation à la formation du revenu des ménages. La part de l'activité d'élevage à la formation du revenu total des ménages est divisée par dix (10) au cours de la période. Dans la même période, la part du revenu issu de l'agriculture dans le revenu total des ménages perd 10 points de pourcentage. A contrario, le revenu issu de l'emploi connaît un bon de 10 points de pourcentage entre les années 2003 et 2018/2019. La restructuration du revenu des ménages en faveur du revenu issu de l'emploi et en défaveur des revenus issus de l'agriculture et de l'élevage peut témoigner d'un changement dans la structure des activités économiques des ménages au niveau national.

Selon le milieu de résidence, la structure du revenu des ménages diffère considérablement bien que les activités hors emploi, élevage et agriculture demeurent la principale source de revenu des ménages en considérant leur part dans le revenu total. En effet, dans le milieu urbain, la part des revenus issus de l'emploi, de l'agriculture et de l'élevage est en baisse tandis qu'en milieu rural, les revenus issus de l'emploi et de l'agriculture prennent le pas sur celui issu de l'élevage entre 2003 et 2018/2019. La part de l'élevage dans le revenu total des ménages passe de 29,0% en 2003 à 6,5% en 2018/2019.

Tableau 4. 9: Proportion (%) des ménages en fonction de la source du revenu selon le milieu de résidence

Années	Revenu issu de l'emploi par ménage		Revenu issu de l'agriculture		Revenu issu de l'élevage		Autres revenus	
	2003*	2018/2019**	2003	2018/2019	2003	2018/2019	2003	2018/2019
Urbain	36,4	31,2	4,6	1,6	2,4	0,4	56,6	66,8
Rural	3,9	16,3	33,6	37,8	29,0	6,5	33,5	39,4
Ensemble	14,4	25,7	24,3	15,0	20,4	2,7	40,9	56,6

Source : INSD, *EBCVM, 2003 ; **EHCVM 2018-2019.

IV.4.2 Structure du revenu des ménages selon la région de résidence

La part du revenu tiré de l'emploi dans le revenu total des ménages est en progression dans toutes les régions sauf dans celles du Centre-Est entre 2003 et 2018/2019 (tableau 4.10). Quant à la part du revenu tiré de l'agriculture, elle est en recul dans toutes les régions à l'exception de celles du Centre-Nord, du Centre-Ouest, de l'Est, du Nord et du Sahel. Pour ce qui est du revenu issu de l'élevage, il est en nette régression dans toutes les régions. Dans la région du Centre-Est, qui dispose d'une forte communauté de ressortissants à l'extérieur du pays avec un niveau de transferts venant de l'étranger élevés, la part du revenu issu des autres activités est plus élevée que dans les autres régions.

Tableau 4. 10: Proportion (%) des ménages en fonction de la source du revenu selon la région de résidence

Années	Revenu issu de l'emploi par ménage		Revenu issu de l'agriculture		Revenu issu de l'élevage		Autres revenus	
	2003*	2018/2019**	2003	2018/2019	2003	2018/2019	2003	2018/2019
Boucle du Mouhoun	6,9	10,1	34,7	27,6	13,7	3,2	44,7	59,1
Cascades	9,3	15,2	46,2	22,2	12,9	2,0	31,6	60,6
Centre	4,3	35,4	3,8	0,8	1,7	0,3	52,4	63,5
Centre-Est	12,6	11,7	22,7	13,3	21,1	5,7	43,2	69,3
Centre-Nord	4,2	28,9	29,2	31,3	38,1	9,8	28,3	30,0
Centre-Ouest	8,1	26,7	33,0	38,5	12,1	7,9	40,0	26,9
Centre-Sud	0,9	11,5	60,0	29,0	13,1	8,7	25,8	50,9
Est	10,9	19,6	4,1	43,8	21,0	7,1	24,9	29,4
Hauts Bassins	15,5	15,8	24,8	22,0	11,5	1,0	47,4	61,2
Nord	11,8	28,2	22,8	24,6	20,3	4,6	44,9	42,7
Plateau-Central	3,7	17,9	34,8	23,4	30,2	5,0	30,6	53,7
Sahel	1,7	42,0	9,7	21,6	61,9	9,6	26,6	26,8
Sud-Ouest	7,9	18,0	34,4	28,0	9,6	0,7	47,1	53,3

Source : INSD, *EBCVM, 2003 ; **EHCVM 2018.

CHAPITRE V. EMPLOI

Ce chapitre examine la situation générale de l'activité économique, la demande et l'offre d'emploi. Il s'agit d'analyser les indicateurs tels que les taux d'activité, les taux de chômage et les taux d'emploi, etc., en ayant un regard sur l'ampleur récente de ces phénomènes et leurs évolutions passées. Les concepts clés que mobilise ce chapitre méritent cependant d'être définis et l'encadré suivant en fait le résumé.

Population en âge de travailler : population âgée de 15 ans ou plus.

Emploi : est considérée en situation d'emploi (ou actif occupé) une personne en âge de travailler qui au cours d'une semaine de référence ou des sept (07) derniers jours s'est engagée ne serait-ce qu'une heure dans une activité visant à produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

Chômage (au sens du BIT) : est considérée en situation de chômage (ou actif non occupé) au sens du BIT, une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence pour produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit ;
- avoir cherché activement un emploi au cours des trente derniers jours⁶ ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours.

Main d'œuvre : elle est constituée de l'ensemble des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) en situation d'emploi (au sens du BIT) ou en situation de chômage. Anciennement, la main d'œuvre était appelée population active.

Personnes hors de la main d'œuvre (au sens du BIT) : il s'agit des personnes en âge de travailler qui ne sont ni dans l'emploi ni dans le chômage (au sens du BIT). Anciennement, ils étaient qualifiés de population inactive.

Selon ces définitions précédentes, une personne en âge de travailler occupe forcément l'une de ces trois modalités exclusives précédentes, c'est-à-dire qu'elle est soit dans l'emploi, soit au chômage, soit hors de la main d'œuvre (ni dans l'emploi, ni dans le chômage).

Le taux de chômage au sens du BIT est le rapport (en pourcentage) de la population en situation de chômage au sens BIT divisée par la main d'œuvre⁷.

Main d'œuvre potentielle : elle constituée des personnes en âge de travailler qui ne sont ni dans l'emploi ni dans le chômage et qui sont soit :

Des demandeurs d'emplois non disponibles : c'est-à-dire des personnes ayant recherché activement de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais qui ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours ;

Des demandeurs potentiels disponibles : c'est-à-dire des personnes n'ayant pas recherché activement de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais qui sont disponibles pour travailler dans les 15 jours ; c'est par exemple un chômeur découragé qui ne fait plus de démarches mais qui est prêt à travailler tout de suite si on lui proposait un emploi.

Les chômeurs au sens du BIT se différencient des chômeurs au sens large par la main d'œuvre potentielle.

La main d'œuvre élargie est la somme de la main d'œuvre et de la main d'œuvre potentielle.

⁶ Dans l'ancienne définition, le temps de recherche était limité à une semaine

Chômage au sens large (ou taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle) : le taux de chômage au sens élargi est le pourcentage de chômeurs dans la main d'œuvre élargie.

Cet indicateur du chômage est plus adapté au contexte du Burkina pour deux raisons :

- la recherche active d'emploi n'est pas toujours systématique et correspond en général à la période des concours de la fonction publique. Cela est d'autant plus pertinent que les structures de placement d'emploi sont peu développées et peu utilisées dans le contexte actuel ;
- dans le milieu rural, du fait de l'absence d'activités alternatives à l'agriculture, la recherche d'emploi n'est pas systématique en saison sèche mais les concernés sont cependant disponibles pour travailler.

Taux de sous-emploi lié à la durée du travail ou sous-emploi visible : le sous-emploi lié à la durée du travail, caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) travaille involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail supplémentaire. Le taux de sous-emploi visible s'obtient en rapportant le sous-emploi visible à la main d'œuvre active occupée.

Taux de sous-emploi invisible : le sous-emploi invisible est la situation de l'actif occupé dont le revenu horaire issu de l'emploi principal au cours du mois de référence est inférieur à la norme fixée par la réglementation en vigueur. La valeur de cette norme est égale au rapport du SMIG (32 218 FCFA) au nombre d'heures de travail par mois calculé sur la base de 40 heures de travail par semaine (185,67 FCFA/heure). Le niveau de revenu issu de l'emploi et le nombre d'heures consacré à l'emploi principal sont les éléments qui déterminent la situation de sous-emploi invisible. Le taux de sous-emploi invisible s'obtient en rapportant le sous-emploi invisible à la main d'œuvre active occupée.

Le taux net d'activité au sens du BIT se définit comme le rapport entre la main d'œuvre (population occupée ou ayant effectivement posé un acte de recherche d'emploi) et la population en âge de travailler.

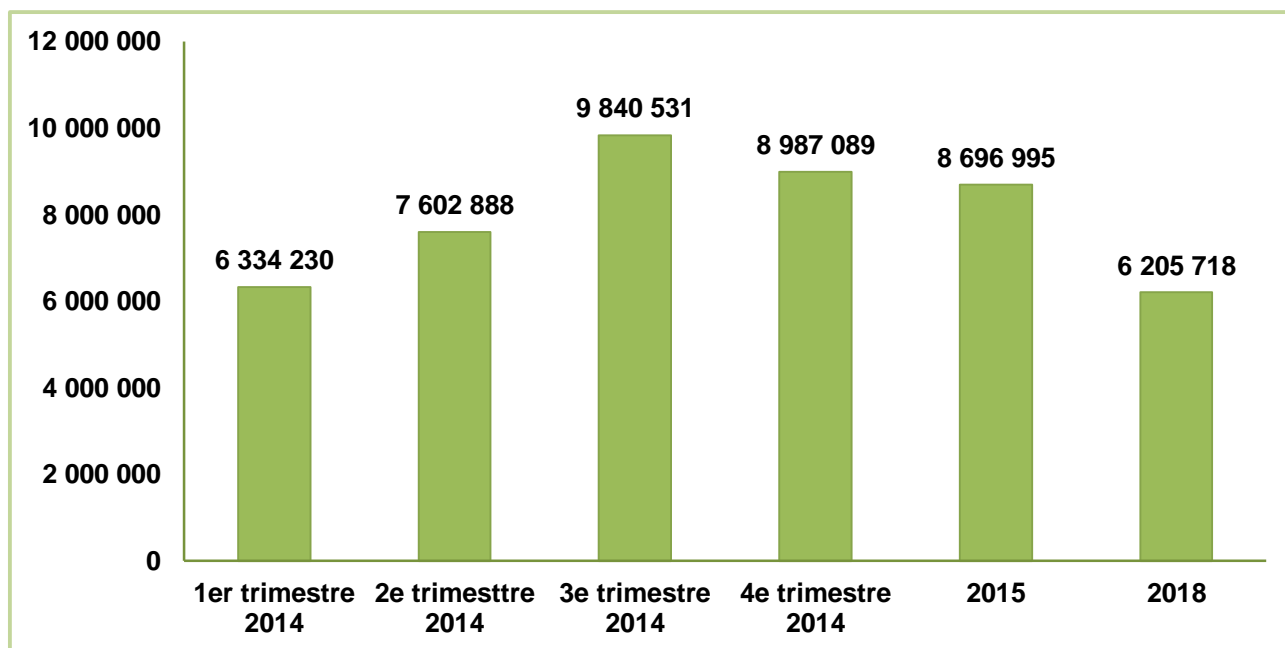
Le taux net d'activité élargi prend en compte la main d'œuvre élargie (en plus des personnes occupées et celles qui ont posé un acte de recherche d'emploi, celles qui n'en ont pas cherché (du fait du découragement) mais qui sont disponibles et celles qui cherchent mais qui ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines) rapportée à la population en âge de travailler

Le taux d'emploi se définit comme le rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler (15 ans et plus). Cet indicateur mesure la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Plus ce taux est proche du taux d'activité plus les capacités d'une économie à utiliser ses ressources humaines sont fortes. Il représente aussi la part des actifs ayant travaillé.

V.1. Situation générale de l'emploi

En 2018, le Burkina Faso compte 20,2 millions habitants dont 10,4 millions de femmes et de 9,8 millions d'hommes. La population active qui représente la population de 15 ans et plus en situation de chômage ou occupée est de 6,2 millions en 2018 contre 6,3 millions de personnes au premier trimestre 2014 (graphique 5.1).

Graphique 5. 1: Effectifs de la population active aux 4 trimestres de 2014, 2015 et 2018



Source : Enquête Multisectorielle Continue (EMC) 2014, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) 2015, Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie de Ménage (EHCVM) 2018, INSD.

V.1.1 Structure de la population active selon la région et selon le milieu de résidence

Les actifs occupés représentent 57,1% de la population en âge de travailler au Burkina Faso en 2018 alors que les chômeurs représentent 1,3% de cette population (tableau 5.1).

En dehors des actifs occupés et des chômeurs qui constituent la main d'œuvre, il existe une autre catégorie de la main d'œuvre. Il s'agit des personnes qui cherchent du travail mais ne sont pas disponibles, celles qui ne cherchent pas du travail mais sont disponibles et celles qui ne cherchent pas du travail et ne sont pas non plus disponibles mais qui désirent travailler. Les personnes qui ne cherchent pas du travail mais sont disponibles pour travailler sont les plus nombreuses. En effet, elles représentent 17,7% contre 1,7% qui cherche du travail mais ne sont pas disponibles pour occuper l'emploi.

La main d'œuvre potentielle est plus importante dans les régions du Centre-Nord (43,4%) et du Centre-Ouest (33,4%) et plus faible dans la région du Centre (2,3%).

Tableau 5. 1 : Structure de la population active selon la situation d'activité par milieu de résidence et selon la région

Région de résidence	Occupées	Chômeurs	Cherchant emploi mais pas disponibles	Disponibles mais cherchant pas d'emploi	Inactifs	Effectif
Boucle du Mouhoun	43,3	0,5	2,8	16,5	36,9	956 230
Cascades	54,1	1	1,2	25,9	17,8	413 538
Centre	57,8	4,4	0,3	2	35,5	1 824 232
Centre-Est	57,4	0,4	1,9	21,3	19	797 816
Centre-Nord	42,1	0,2	0,8	42,6	14,3	806 686

Centre-Ouest	50,1	0,5	0,3	33,1	15,9	825 765
Centre-Sud	68,5	0,1	0,2	13	18,3	451 005
Est	68,5	0,5	6	7,6	17,4	846 720
Hauts Bassins	61,4	1,4	1,9	11,5	23,8	1 290 939
Nord	57,7	0,7	3,7	25,1	12,8	822 539
Plateau-Central	65,2	0,6	1	15,1	18,2	479 478
Sahel	61,3	0,2	0,2	21,9	16,5	699 406
Sud-Ouest	63,3	0,3	0,9	21	14,6	435 778
Milieu de résidence						
Urbain	57,4	3,6	0,5	4	34,5	3 297 902
Rural	56,9	0,2	2,2	23,8	16,9	7 352 229
Burkina Faso	57,1	1,3	1,7	17,7	22,3	10 650 131

Source : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie de Ménage (EHCVM) 2018, 2018, INSD

V.1.2 Taux net d'activité selon le milieu de résidence

Au Burkina Faso, 58,4% des personnes en âge de travailler en 2018 sont actives contre 82% en 2015. Des disparités existent entre les milieux de résidence par rapport au taux net d'activité au sens du BIT. En effet, ce taux est de 60,9% en milieu urbain et de 57,1 % en milieu rural (tableau 5.2).

Tableau 5. 2 : Taux net d'activité au sens du BIT selon le milieu de résidence (en %)

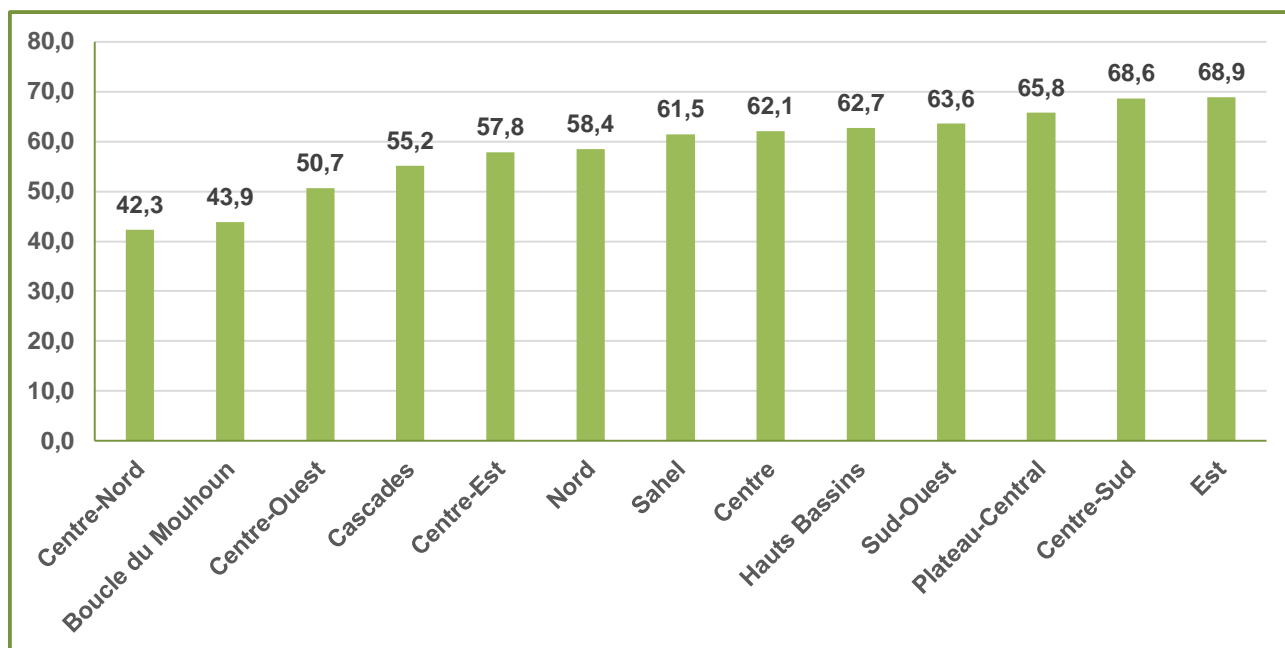
	2006	2007	2009	2014	2015	2018
National	59,1	87,13	91,8	67,9	82	58,4
Urbain	42,4	75,1	83,2	64,8	68,4	60,9
Rural	64,3	90,6	95,2	69	87,2	57,1

Source : EICVM 2009, EMC 2014, EHCVM 2018, INSD.

V.1.3 Taux net d'activité selon les régions

Le niveau d'activité varie selon la région. En 2018, le taux d'activité est en dessous de la moyenne nationale dans les régions des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Nord (graphique 5.2). Il est plus fort dans celles de l'Est (68,9%), du Centre-Sud (68,6%) et du Plateau Central (65,8%).

Graphique 5. 2: Taux net d'activité au sens du BIT selon la région de résidence (en %)



Source : EHCVM 2018, INSD.

V.1.4 Population inactive

Au Burkina Faso, 33,7 % des personnes déclarent être inactives en 2018 parce qu'elles sont en cours de scolarité. Pour 24,7% personnes, elles sont inactives parce qu'elles sont des femmes au foyer (tableau 5.3). Cependant, 0,4% des inactifs attendent une réponse à une demande d'emploi.

En milieu urbain comme en milieu rural, la population inactive est constituée en majorité des personnes en cours de scolarité (respectivement 48,0% et 20,6 %).

Tableau 5. 3 : les raisons d'inactivités selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Trop jeune	1.9	2.8	2,4
Etudiant/élève	48.0	20.6	33,7
Trop âgé	11.9	17.7	14,9
Retraité	4.0	0.0	1,9
Ménagère	22.5	26.7	24,7
Maladie/Handicap	3.7	6.1	4,9
Ne veut pas travailler	1.0	0.5	0,7
Attend le démarrage de sa propre entreprise	0.6	0.4	0,5
Attend la réponse à une demande d'emploi	0.8	0.1	0,4
Manque d'emploi	3.0	2.3	2,6
Ne sait pas comment chercher	1.0	0.8	0,9
Chômage saisonnier	0.8	20.8	11,2
Autre	0.9	1.3	1,1
Ensemble	100	100	100

Source : EHCVM 2018, INSD.

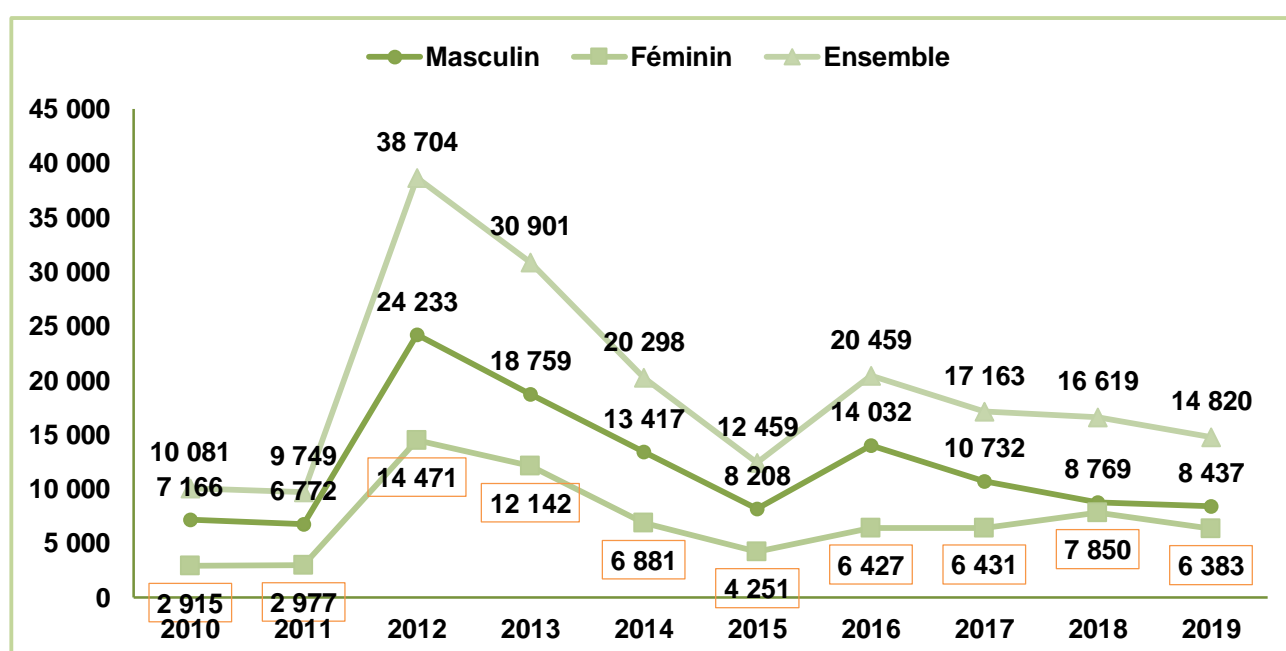
V.2. Situation des demandes d'emploi

Cette sous-section du chapitre sur l'emploi traite de la demande d'emploi exprimée par les agents ayant la capacité de fournir une force de travail sur le marché du travail. Ce sont seulement les demandes d'emploi exprimé auprès de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) et de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF).

V.2.1 Les demandes d'emplois selon le sexe

Les demandes d'emploi sont plus importantes chez les hommes que chez les femmes pour toutes les années (graphique 5.3). En 2018, respectivement 8 437 et 6 383 demandes d'emploi formulées par les hommes et par les femmes sont enregistrées au niveau de l'ONEF. Ces chiffres étaient respectivement de 7 166 et de 2 915 demandes en 2010 mais ont atteint leur pic en 2012 avant de baisser jusqu'en 2019.

Graphique 5. 3: Répartition des demandes d'emploi par sexe



Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019.

V.2.2 Les demandes d'emplois selon la région

Une disparité existe entre les régions par rapport à la demande d'emploi. Les régions du Centre et des Hauts Bassins enregistrent une forte demande d'emploi par rapport aux autres quel que soit la période (tableau 5.4). En 2019, ces deux régions occupent respectivement 55% et 17,3% des demandes totales d'emploi. Par contre les demandes d'emploi sont très faibles dans les régions du Sahel (1,0%) et du Centre-Sud (1,4%).

Les demandes d'emploi dans la région du Centre ont connu une baisse en 2019 par rapport à 2018, soit une diminution de 24%. Cependant, elles sont en hausse dans la région des Hauts-Bassins entre les deux périodes avec un taux de croissance de 12%.

Tableau 5. 4: Evolution des demandes d'emploi par région

Région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	580	571	3284	1121	689	212	1980	595	294	338
Cascades	110	127	2998	2041	668	200	516	379	389	233
Centre	6 553	6135	9204	10386	10450	8 059	9411	9367	10752	8143
Centre-Est	54	57	1024	1486	584	187	425	449	337	476
Centre-Nord	153	163	1225	1536	931	154	543	430	336	288

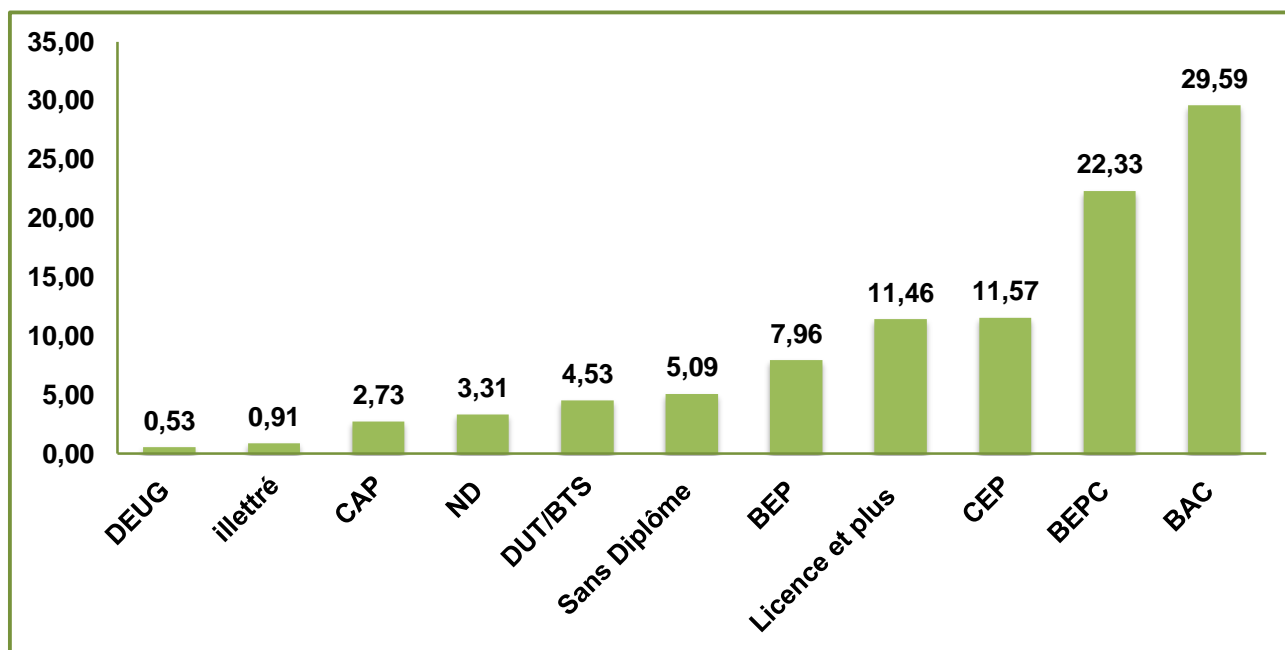
Centre-Ouest	228	271	10797	3305	690	435	851	1015	694	983
Centre-Sud	121	67	82	737	261	68	1078	420	155	210
Est	156	238	1191	1035	455	455	235	321	171	306
Hauts-Bassins	1682	1546	5417	6054	3331	1 976	4024	2655	2285	2559
Nord	113	178	846	1003	950	231	482	482	257	361
Plateau central	105	102	899	742	327	104	271	331	542	491
Sahel	103	126	181	732	427	290	253	371	126	146
Sud-Ouest	123	0	812	723	535	362	390	348	281	286
Total	10081	9699	38704	30901	20298	12 459	20459	17163	16619	14820

Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

V.2.3 Les demandes d'emplois selon niveau d'instruction et par sexe

Les demandes d'emploi en 2019 sont plus concentrées chez les demandeurs de niveau BEPC (22%) et baccalauréat (30%), soit cumulativement plus de la moitié (52%) des demandes totales (graphique 5.4). Cependant, les demandes d'emploi sont presque inexistantes chez les demandeurs sans aucun niveau d'instruction (0,9%) et ceux de niveau DEUG (0,5%).

Graphique 5. 4: Proportion des demandes d'emploi selon le niveau d'étude en 2019



Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

Depuis 2016, les demandes d'emplois ne font que baisser jusqu'en 2019. En effet, les demandes en 2019 ont baissé de 27,6% par rapport à 2016.

En 2019, les hommes font plus de demandes d'emploi (56,9%) que les femmes (43,1%). De 2009 à 2013, les demandes d'emploi ont toujours été plus faibles chez les hommes mais la tendance s'inverse à partir de 2014.

Tableau 5. 5 Evolution du nombre de demandes d'emploi par région

Niveau d'étude	Sexe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Illettré	Masculin	1 079	1 243	75	301	129	58	42
	Féminin	2 004	402	99	16	17	39	93
	Ensemble	3 083	1 645	174	317	146	97	135

Niveau d'étude	Sexe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sans Diplôme	Masculin	681	1 820	971	3 378	1 490	734	524
	Féminin	2 010	298	172	831	119	147	230
	Ensemble	2 691	2 118	1 143	4 209	1 609	881	754
CEP	Masculin	3 406	2 544	1 385	2 209	1 813	1 354	1 053
	Féminin	4 055	1 497	368	717	1 285	1 165	661
	Ensemble	7 461	4 041	1 753	2 926	3 098	2 519	1 714
CAP	Masculin	289	383	287	375	204	174	249
	Féminin	311	270	160	222	173	202	155
	Ensemble	600	653	447	597	377	376	404
BEPC	Masculin	2 649	2 348	1 163	2 069	2 436	1 653	1 681
	Féminin	3 852	1 279	556	983	1 394	1 680	1 629
	Ensemble	6 501	3 627	1 719	3 052	3 830	3 333	3 310
BEP	Masculin	350	494	344	337	302	386	647
	Féminin	392	324	264	176	212	354	533
	Ensemble	742	818	608	513	514	740	1 180
BAC	Masculin	1 887	2 598	2 027	3 341	2 997	2 453	2 283
	Féminin	3 444	1 532	1 329	2 103	2 326	2 475	2 102
	Ensemble	5 331	4 130	3 356	5 444	5 323	4 928	4 385
DUT/BTS	Masculin	338	407	372	318	291	274	362
	Féminin	322	413	407	372	286	399	309
	Ensemble	660	820	779	690	577	673	671
DEUG	Masculin	218	168	98	142	41	39	51
	Féminin	442	80	51	63	26	25	28
	Ensemble	660	248	149	205	67	64	79
Licence et plus	Masculin	946	1 164	1 290	1 326	681	1 452	1 176
	Féminin	1 664	713	779	883	521	1 232	522
	Ensemble	2 610	1 877	2 069	2 209	1 202	2 684	1 698
ND	Masculin	299	248	123	150	348	270	369
	Féminin	263	73	39	51	72	54	121
	Ensemble	562	321	162	201	420	324	490
Ensemble	Masculin	12 142	13 417	8 208	14 032	10 732	8 847	8 437
	Féminin	18 759	6 881	4 251	6 427	6 431	7 772	6 383
	Ensemble	30 901	20 298	12 459	20 459	17 163	16 619	14 820

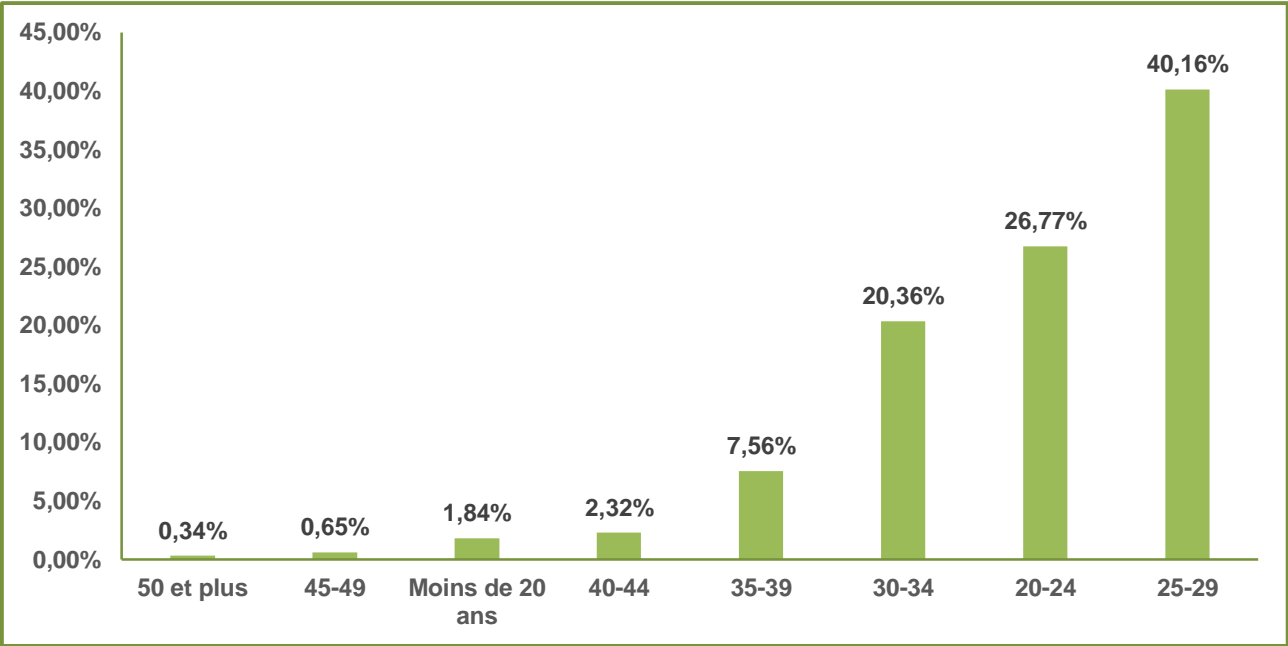
Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

V.2.4 Les demandes d'emplois selon la tranche d'âge

En 2019, les jeunes âgés de 25 à 29 ans sont les plus nombreux sur le marché de l'emploi où ils occupent 40,2% des demandes totales d'emploi. Cependant, moins de 1% des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sont âgés de 50 ans et plus (graphique 5.5).

Les demandes d'emploi sont plus fortes chez les demandeurs d'emplois âgés de 25 à 29 ans quel que soit l'âge. En 2019, les demandes d'emploi de cette tranche d'âge ont connu une baisse par rapport à 2018, soit une baisse de 13,4%.

Graphique 5. 5 : Proportion des demandeurs d'emplois selon la tranche d'âge en 2019



Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

Tableau 5. 6 : Evolution des demandeurs d'emplois selon le sexe la tranche d'âge de 2014 à 2019

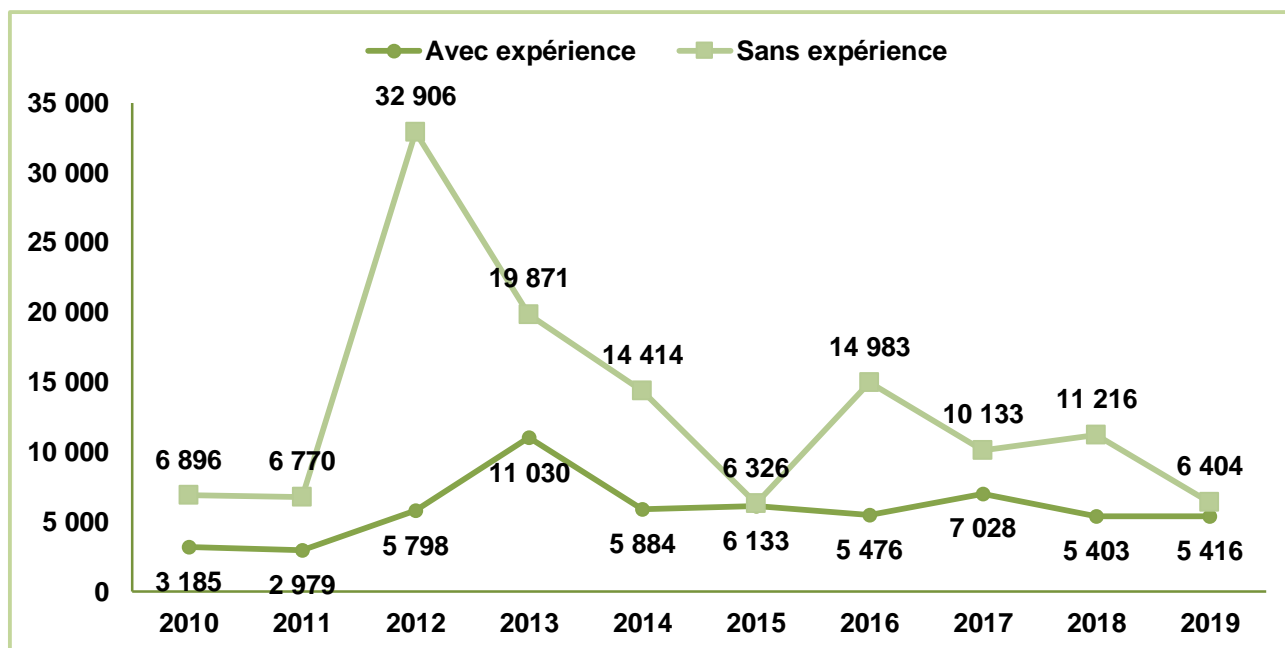
Ages	Sexe	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Moins de 20 ans	Féminin	275	92	94	104	81	129
	Masculin	332	154	315	171	108	143
	Ensemble	607	246	409	275	189	272
20-24	Féminin	2 368	1 274	1 889	1 745	1 873	1 727
	Masculin	3 945	2 318	4 024	2 867	2 211	2 241
	Ensemble	6 313	3 592	5 913	4 612	4 084	3 968
25-29	Féminin	2 388	1 744	2 567	2 823	3 227	2 528
	Masculin	4 915	3 475	5 697	4 571	3 641	3 424
	Ensemble	7 303	5 219	8 264	7 415	6 868	5 952
30-34	Féminin	1 160	789	1 294	1 208	1 783	1 322
	Masculin	2 359	1 375	2 399	1 981	1 811	1 695
	Ensemble	3 519	2 164	3 693	3 189	3 594	3 017
35-39	Féminin	436	252	508	430	754	487
	Masculin	1 057	536	997	724	702	634
	Ensemble	1 493	788	1 505	1 154	1 456	1 121
40-44	Féminin	158	67	59	87	95	141
	Masculin	477	202	364	223	195	203
	Ensemble	635	269	423	310	290	344
45-49	Féminin	41	20	14	20	22	33
	Masculin	202	88	124	124	65	63
	Ensemble	243	108	138	144	87	96
50 et plus	Féminin	55	13	1	14	15	16
	Masculin	130	60	113	71	36	34
	Ensemble	185	73	114	85	51	50
Ensemble	Féminin	6 881	4 251	6 426	6 431	7 850	6 383
	Masculin	13 417	8 208	14 032	10 732	8 769	8 437
	Ensemble	20 298	12 459	20 459	17 163	16 619	14 820

Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

V.2.5 Les demandes d'emplois selon l'expérience

Le niveau d'expérience des demandeurs d'emplois joue un rôle capital dans leur insertion dans l'emploi. Les demandeurs d'emploi sans expérience sont les plus nombreux sur le plan national quelle que soit l'année à l'exception des périodes 2013 et 2015 (graphique 5.6). Le nombre de demandeurs d'emploi ayant une expérience est en hausse en 2019 par rapport à 2018. Quant aux demandeurs sans expérience le nombre a connu une baisse en 2019 par rapport à 2018.

Graphique 5. 6 : Evolution des demandes d'emplois selon l'expérience de 2010 à 2019



Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

Les demandes d'emplois avec une expérience sont plus concentrées dans les régions du Centre-Est, des Hauts-Bassins quel que soit l'année et plus faible dans celle du Sud-Ouest (tableau 5.7). Ces demandes sont en baisse de 5,3% en 2019 par rapport à 2018 dans la région du Centre. Quant à la région des Hauts-Bassins, elles ont augmenté de 4,8%. Malgré qu'il y ait un faible niveau de demande d'emploi dans la région du Sud-Ouest, les demandes sont en hausse passant de 7 demandeurs en 2018 à 30 en 2019. Le nombre de demandes d'emploi avec expérience de la région du centre représente plus de 104 fois celles de la région du Sud-Ouest et le triple des demandes de la région des Hauts-Bassins.

Tableau 5. 7: Répartition des demandeurs d'emploi ayant une expérience de 2014 à 2019

REGIONS	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	579	48	226	142	161
Cascades	52	30	73	268	96
Centre	3 896	4 756	3 267	4 296	3 305
Centre-Est	121	62	169	186	177
Centre-Nord	130	50	130	242	166
Centre-Ouest	47	78	207	265	166
Centre-Sud	57	34	15	61	26
Est	133	6	24	26	26
Hauts-Bassins	383	856	1 110	1 197	974
Nord	1 111	66	125	93	75
Plateau central	160	53	47	65	183
Sahel	199	81	81	177	41
Sud-Ouest	16	13	2	10	7
Total	5 884	6 133	5 476	7 028	5 403

Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

Les demandes d'emplois sans expérience tout comme au niveau des expérimentés sont concentrées dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins quelle que soit la période (tableau 5.8). Ces demandes ont baissé de 32,7% en 2019 par rapport à 2018 dans la région du Centre. Quant à la région des Hauts-Bassins, elles ont augmenté de 17,3% par rapport à 2018. Les demandeurs d'emploi sans expérience sont les moins nombreux en 2019 dans la région du Sahel où le nombre a baissé de 29,4% par rapport à 2018.

Tableau 5. 8: Répartition des demandeurs d'emploi sans expérience de 2014 à 2019

REGIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	112	164	1 754	453	133	207
Cascades	616	170	443	111	293	130
Centre	6 554	3 303	6 144	5 071	7 447	5 013
Centre-Est	463	125	256	263	160	397
Centre-Nord	801	104	413	188	170	204
Centre-Ouest	643	357	644	750	528	697
Centre-Sud	204	34	1 063	359	129	184
Est	322	175	211	295	145	204
Hauts-Bassins	2 948	1 120	2 914	1 458	1 311	1 538
Nord	837	165	357	389	182	217
Plateau central	167	51	224	266	359	297
Sahel	228	209	172	194	85	60
Sud-Ouest	519	349	388	338	274	256
Total	14 414	6 326	14 983	10 135	11 216	9 404

Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

V.2.6 Les demandes d'emplois selon le groupe de profession

En 2019, le groupe des employés de type administratif est le plus nombreux avec 61,5% des demandeurs d'emplois selon le groupe de profession (tableau 5.9). Tout comme les demandeurs d'emplois de façon général, le groupe des employés de type administratif a connu une baisse de 16,6% par rapport à 2018. Les demandeurs du groupe des professions intellectuelles et scientifiques occupent la deuxième place avec 16,3% des demandes en 2019. Cependant le groupe des forces armées et celui des cadres supérieurs de l'administration sont moins représentés.

Tableau 5. 9: Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par profession de 2015 à 2019

Groupe professionnel	2015	2016	2017	2018	2019
Forces armées	0	0	118	-	0
Cadres supérieurs de l'administration	16	4	163	24	7
Professions intellectuelles et scientifiques	2 413	2 434	2 300	3 012	2 422
Professions. Intermédiaires	2 507	3 875	2 429	1 201	1 724
Employés de type administratif	4 608	8 182	9 722	10 932	9 118
Personnel des services et vendeurs	71	578	98	47	63
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	90	40	31	52	104
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	953	890	687	622	610
Conducteurs d'installation et de machines	1 231	802	480	379	334
Ouvriers et employés non qualifiés	570	3 654	1 135	350	438
Ensemble	12 459	20 459	17 163	16 619	14 820

Source : Annuaire statistique de l'ONEF, 2019

V.3. Les statistiques de l'offre d'emploi et du travail.

V.3.1 Evolution des offres d'emploi

Les offres d'emplois analysées dans cette sous-section sont ceux publiés par la presse écrite. La distinction n'est pas faite entre les emplois publics et ceux du secteur privé.

V.3.1.1 Type de contrats

Parmi les emplois publiés dans la presse écrite de l'année 2019, les CDD représentent 95,22% du total suivi de 4,78% pour les CDI (tableau 5.10). En 2019, les emplois à CDD et CDI ont connu une hausse par rapport à 2018 exceptés les cas non précisés qui ont baissé.

Depuis 2015, les Contrats à Durée Déterminée (CDD) au niveau des offres d'emploi publiées par la presse écrite dépassent ceux des emplois de Contrats à Durée Indéterminée (CDI) à l'exception des périodes 2016 et 2017 où il est observé le contraire.

Tableau 5. 10: Effectifs des postes publiés de 2014 à 2019 par type de contrat (CDD, CDI)

Type de contrat	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CDD	4 148	1 133	3 076	5 288	1491	33419
CDI	3 904	357	5 223	7 822	698	1678
Non précisé	5 887	3 342	307	2 372	4303	0
Ensemble	13939	4 832	8 606	15482	6492	35097

Source : Annuaire ONEF 2019

V.3.1.2 Régions d'affectation

La majorité des emplois publiés dans la presse écrite sont destinés à la région du Centre. En 2019, sur les 35 097 emplois publiés dans la presse écrite, près de 70,5% concerne la région du Centre suivi de la région des Hauts-Bassins (6,0%). Cependant, les postes publiés sont plus faible de façon générale dans la région des Cascades (tableau 5.11).

Tableau 5. 11: Effectifs des postes publiés de 2015 à 2018 par région d'affectation

Régions	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	55	139	253	88	672
Cascades	12	3	141	97	141
Centre	3 316	6 814	4 988	3 142	24 747
Centre-Est	72	58	21	79	465
Centre-Nord	125	158	167	63	1112
Centre-Ouest	45	22	213	41	772
Centre-Sud	11	13	132	22	182
Est	90	117	324	130	1187
Hauts-Bassins	152	108	1 714	76	2348
Nord	72	226	745	595	1079
Plateau Central	53	29	181	118	149
Sahel	118	8	207	74	1751
Sud –Ouest	21	84	162	133	407
Etranger	95	37	67	53	85
Non précisé	595	790	6 167	1 781	0
Ensemble	4 832	8 606	15 482	6 492	35 097

Source : Annuaire ONEF 2018

V.3.2 Evolution des demandes d'emploi dans la fonction publique

En 2019, 1 245 904 dossiers de candidature pour les concours directs sont reçus pour les postes de la fonction publique d'Etat (tableau 5.12). Le nombre de candidature est en baisse respectives de 6,5% et 3,5% entre 2017 et 2018.

Tableau 5. 12: Demande et offre d'emploi dans la fonction publique par ministère en 2016 à 2019

Ministère	2016	2017	2018	2019
Ministère de la santé	112 711	125 272	67 162	160 665
Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique	30 629	32 500	19 304	25 709
Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille	16 052	23 912	22 239	35 715
Ministère de la culture, des arts et du tourisme	13 782	19 728	15 276	17 939
Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	44 015	64 762	67 710	86 420
Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	57 871	66 131	63 838	59 155
Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure	54 309	56 902	50 828	84 036
Ministère des ressources animales et halieutiques	57 685	47 216	52 396	89 283
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques	48 021	62 444	68 638	119 885
Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	126 135	198 330	217 586	251 770
Ministère des sports et des loisirs	882	1 233	1 959	3 563
Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle	2 830	3 688	5 777	7 557
Ministère de l'économie, des finances et du développement	251 319	124 314	119 324	179 115
Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	43 829	40 315	38 784	32 214
Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur	14 958	24 114	26911	31427
Ministère des infrastructures	7 644	24 178	33 981	43 787
Ministère de l'eau et de l'assainissement	-	1 786	5 849	3 460
Ministère de la communication et des relations avec le parlement	-	3 558	10 246	14 204
Ensemble	882 672	920 383	887 808	1 245 904

Source : Annuaire statistiques du MFPTPS

V.3.3 Evolution des offres d'emploi dans la fonction publique

L'offre totale des emplois (poste à pourvoir) dans la fonction publique est estimée à 3 854 en 2019. Il connaît une baisse considérable à partir de 2016 à 2019. En effet, l'offre des postes à pourvoir a chuté de 40,1% entre 2017 et 2018 ; et de 42,3% entre 2018 et 2019 (tableau 5.13). Le taux d'accroissement moyen annuel des postes à pourvoir connaît donc une baisse de 6,4%.

Tableau 5. 13: Offre d'emploi dans la fonction publique par ministère en 2016 à 2019

Ministère	2016	2017	2018	2019
Ministère de la santé	856	835	470	421
Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique	465	450	149	108
Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille	245	240	133	91
Ministère de la culture, des arts et du tourisme	65	87	42	45
Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	175	240	125	175
Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	369	201	85	50
Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure	144	100	60	80
Ministère des ressources animales et halieutiques	140	60	46	75
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques	195	195	93	85
Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	8 116	8 230	5 122	2 405
Ministère des sports et des loisirs	40	40	20	24
Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle	20	20	27	29
Ministère de l'économie, des finances et du développement	660	83	70	74
Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	158	96	46	14
Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur	35	35	24	30
Ministère des infrastructures	40	119	67	77
Ministère de l'eau et de l'assainissement	-	25	35	40
Ministère de la communication et des relations avec le parlement	-	40	34	31
Ensemble	11 723	11 096	6 648	3 854

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

En considérant la répartition des postes à pourvoir (offres) par ministère, le Ministère de l'Education Nationale et de l'alphabétisation (MENAPLN) concentre à lui seul 2405 postes, soit une proportion de 62,4 %. Il est suivi de loin par le Ministère de la Santé (MS) qui compte 421 postes à pourvoir soit 10,9 %. Cinq (05) Ministères sur dix-huit (18) ont enregistré chacun moins de 1% de l'ensemble des postes à pourvoir et le plus faible nombre a été relevé au Ministère du commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat avec un total de 14 postes représentant 0,4 %.

Le MENAPLN reste jusqu'à présent le principal pourvoyeur d'emplois, par exemple en 2017 on a 8230 offres, soit 74,61% de la totalité des offres d'emplois de la fonction publique. Le Ministère de la santé et celui de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique et du Ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique suivent le MENAPLN de loin en termes de pourvoyeurs d'emplois de la fonction publique d'Etat avec respectivement 10,9% et 2,8% par rapport à l'offre totale. En revanche, c'est le

Ministère du commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat qui est le moins pourvoyeur d'emplois en 2019, soit 0,40% du total des offres d'emploi dans la fonction publique.

Les demandes d'emplois constituent les candidatures adressées au ministère en charge de la fonction pour la recherche d'un premier emploi dans la fonction publique d'Etat. En 2019 comme en 2018, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la promotion des Langues Nationales a reçu le plus de candidatures. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement et celui de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques viennent respectivement avec 14,4% et 9,6% des demandes d'emplois de la fonction publique en 2019. Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement et celui des sports et des loisirs ont reçu moins de dossiers de candidatures pour les emplois de la fonction publique soit une proportion autour de 0,3% chacun.

V.3.3.1 Catégorie d'emploi

Le tableau 5.14 montre que plus de la moitié des demandes d'emploi dans la fonction publique sont de la catégorie «C et III » pour toute la période 2009-2019. En 2018 et 2019, on a respectivement 61,4% et 56% des demandes d'emplois provenaient de cette catégorie. La catégorie « B et III » arrive en deuxième position sur toute la même période.

Au niveau des offres d'emploi, la part pour la catégorie «C et III » par rapport à l'ensemble des offres dépasse largement la moitié de toute l'offre de la fonction publique d'Etat durant la période 2009-2013 avec respectivement des proportions de 62,4% ; 60,5% ; 62,1% ; 72% et 68% avant d'amorcer une décroissance à partir de 2014 de 42,4% mais reste relativement supérieure par rapport aux autres catégories sauf en 2016 où ce sont les offres de la catégorie « A et I » qui est dominante avec 44,4% des offres d'emplois de la fonction publique. Ainsi, de nouveau l'offre d'emplois de la catégorie «C et III » occupe la première place en 2018 avec une proportion de 52,1% avant de céder la première place à la catégorie (A et I) en 2019 dont 57,2%. Les offres de la catégorie « A et I » arrivent en deuxième position sur toute la période 2009-2015 et passe en première position en 2016. Les autres catégories des offres telles que la catégorie D qui occupe la quatrième position sur toute la période et P qui vient en dernière position. Par contre de 2009 à 2012 c'est les candidatures de la catégorie D qui viennent en troisième position où cette situation s'explique par le fait qu'il y avait un peu plus des offres de cette catégorie.

Tableau 5. 14: Evolution de la demande et de l'offre publique d'emploi par catégorie

		A et I	B et II	C et III	D	P	Total
Demande	2009	19 853	87 468	195 569	59 936		362 826
	2010	20 887	89 381	207 977	71 441	832	390 518
	2011	27 115	105 860	229 854	76 265	1 175	440 269
	2012	28 737	110 161	240 917	30 180	1 515	411 510
	2013	69 620	121 593	305 182	45 104	1 539	543 038
	2014	49 647	183 199	310 607	45 098	1 262	589 813
	2015	60 398	218 443	336 847	41 587	1 365	658 640
	2016	64529	286597	485050	44075	2421	882 672
	2017	84054	311187	481368	40959	2815	920383
	2018	108612	234264	544932	0	0	887808
2019	173953	374587	697364		0	1245904	
Offre	2009	1 292	1 080	4 662	440	0	7 474
	2010	1 310	1 225	4 628	460	30	7 653
	2011	1 375	1 144	4 933	460	30	7 942
	2012	1 196	968	6 100	165	40	8 469
	2013	2 566	1 071	8 710	435	30	12 812
	2014	3 359	1 785	4 021	285	30	9 480
	2015	3 503	1 718	4 066	270	30	9 587
	2016	5 200	1 696	4 455	270	102	11 723
	2017	4463	1695	4668	170	100	11096
	2018	2608	574	3466	0	0	6648
2019	2206	800	848	0	0	3854	

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.4 Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat

L'évolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat est analysée selon plusieurs aspects tels que le ministère ou institution d'appartenance, le statut, la catégorie, la région administrative de résidence, le genre et l'âge.

V.3.4.1 Effectif des agents de la fonction publique d'Etat par Ministère et institution

En 2019, la fonction publique burkinabé compte au total 207 483 agents répartis dans 26 ministères et 13 institutions. La quasi-totalité des agents travaillent dans les ministères soit une proportion de 99,3% de l'ensemble (tableau 5.15). Plus de la moitié des agents qui travaillent dans les ministères appartient au Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (54,7%). Il est suivi de loin par le Ministère en charge de la Santé (15,8%), du Ministère de la sécurité (8,9%) et le Ministère de l'Economie, des Finance et du développement (4,2%). Les autres Ministères ont chacun moins de 3% des agents.

Au niveau des institutions, la Présidence du Faso regorge le plus grand nombre d'agents de la fonction publique d'Etat en 2019 (31,4% de l'ensemble des agents de la fonction publique travaillant dans les institutions). La deuxième institution est le Premier Ministère (21,2%) et les autres institutions ont chacune moins de 10% des agents.

Tableau 5. 15: Effectifs des agents de la fonction publique par Ministère / Institution en 2019

Ministères/Institutions	2019		
	Femmes	Hommes	Total
Ministère de l'eau et de l'assainissement	600	230	830
Ministère de l'urbanisme et de l'habitat	347	83	430
Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	630	170	800
Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale	2703	844	3 547
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles	3 401	832	4 233
Ministère de l'économie, des finances et du développement	6978	1609	8587
Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	69364	43310	112 674
Ministère de l'énergie	148	50	198
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation	2603	739	3342
Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	2 915	498	3 413
Ministère de l'intégration africaine et des burkinabè de l'extérieur	95	30	125
Ministère de la communication et des relations avec le parlement	874	232	1 106
Ministère de la culture, des arts et du tourisme	759	230	989
Ministère de la défense nationale et des anciens combattants	40	49	89
Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire	1778	832	2610
Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	882	318	1 200
Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes	768	216	984
Ministère de la justice	3411	697	4 108
ministère de la sante	16621	15854	32475
Ministère de la sécurité	17343	1015	18358
Ministère des affaires étrangères et de la coopération	477	267	744
Ministère des droits humains et de la promotion civique	258	104	362
Ministère des infrastructures	776	140	916
Ministère des mines et des carrières	198	66	264
Ministère des ressources animales et halieutiques	1668	392	2060
Ministère des sports et des loisirs	519	103	622
Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière	440	164	604
Ministère du développement de l'économie numérique et des postes	231	76	307
Sous total ministères	136827	69150	205977
Autorité supérieure de contrôle d'état et de lutte contre la corruption	55	18	73
Commission électorale nationale indépendante	29	21	50
Conseil constitutionnel	47	22	69
Conseil d'état	33	22	55
Conseil économique et social	42	19	61
Conseil supérieur de la communication	42	20	62
Cour de cassation	52	36	88
Cour des comptes	72	34	106
Grande chancellerie des ordres burkinabè	18	8	26
Médiateur du Faso	6	3	9
Présidence du Faso	351	122	473
Premier ministre	241	78	319
Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres	69	46	115
Sous total institutions	1057	449	1 506
Ensemble	137884	69 599	207 483

Sources : *Annuaire statistiques du MFPTPS, DGESS / Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale.*

V.3.4.2 Effectif des agents de la fonction publique d'Etat par statut (contractuel/fonctionnaire)

La tendance passée de la fonction publique burkinabé est de recruter de plus en plus des agents ayant le statut de contractuels en lieu et place des fonctionnaires. Entre 2009 et 2011, le nombre de fonctionnaires dans la fonction publique dépassait celui des contractuels. Mais entre 2012 et 2015, la tendance s'est inversée. En 2019, on dénombre 207483 agents dans la fonction publique d'Etat dont la plupart des contractuels sont reversés en statut de fonctionnaires par la loi 081 (tableau 5.16).

Sur la période 2009-2015, le nombre d'agents contractuels a cru en moyenne de 13,97% par an alors que le nombre de fonctionnaires n'a cru que de 2,26% par an. Les données montrent cependant une évolution contraire entre 2016 et 2019 où la plupart des agents contractuels sont reversés au niveau du statut des fonctionnaires. Le nombre d'agents de la fonction publique a un taux d'accroissement moyen de 7,7% entre la période de 2009 à 2019.

Tableau 5. 16: Nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre selon le statut

	2015	2016	2017	2018	2019
fonctionnaires	62 853	172 251	184 550	196 077	207483
Agents contractuels	91 966	-	-	-	-
Total	154 819	172 251	184 550	196 077	207483

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

A partir de 2016, suite à l'adoption de la loi 081, portant statut général de la fonction publique, les contractuels ont été reversés comme fonctionnaires. Mais du même coup, il y'a eu l'apparition de nouveaux statuts pour mieux encadrer les différentes spécificités des différents corps de la fonction publique. Sur les deux dernières années, le statut général l'emporte largement sur les autres statuts avec un poids de 87,3% en 2019 et 88,24% en 2018 (tableau 5.17). Le statut de la police vient en deuxième position loin derrière celui du statut général avec 8,8% du total de l'effectif de la fonction public d'Etat. Les statuts de greffiers et celui des magistrats totalisent à eux deux, moins de 1% des effectifs de la fonction publique d'Etat.

Tableau 5. 17: Effectif de la fonction publique d'Etat selon le statut

Statut	2016	2017	2018	2019
Statut général	153 116	165 034	173 020	181168
Statut de la police	14 282	14 167	15 518	18234
Statut GSP	2 016	2 100	2 389	2653
Statut Greffier	456	481	519	621
Statut Eaux et forêt	1 860	2 218	2 415	2476
Statut de la douane	-	-	1668	1726
Statut des magistrats	521	550	548	605
Ensemble	172251	184550	196077	207483

Sources : Annuaires statistiques MFPTPS

V.3.4.3 Effectif des agents de la fonction publique d'Etat par Catégorie

La répartition des agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre de chaque année de 2009 à 2019 selon la catégorie et le statut fait ressortir qu'au niveau des fonctionnaires, ce sont les agents de catégorie B qui sont les plus nombreux (tableau 5.18).

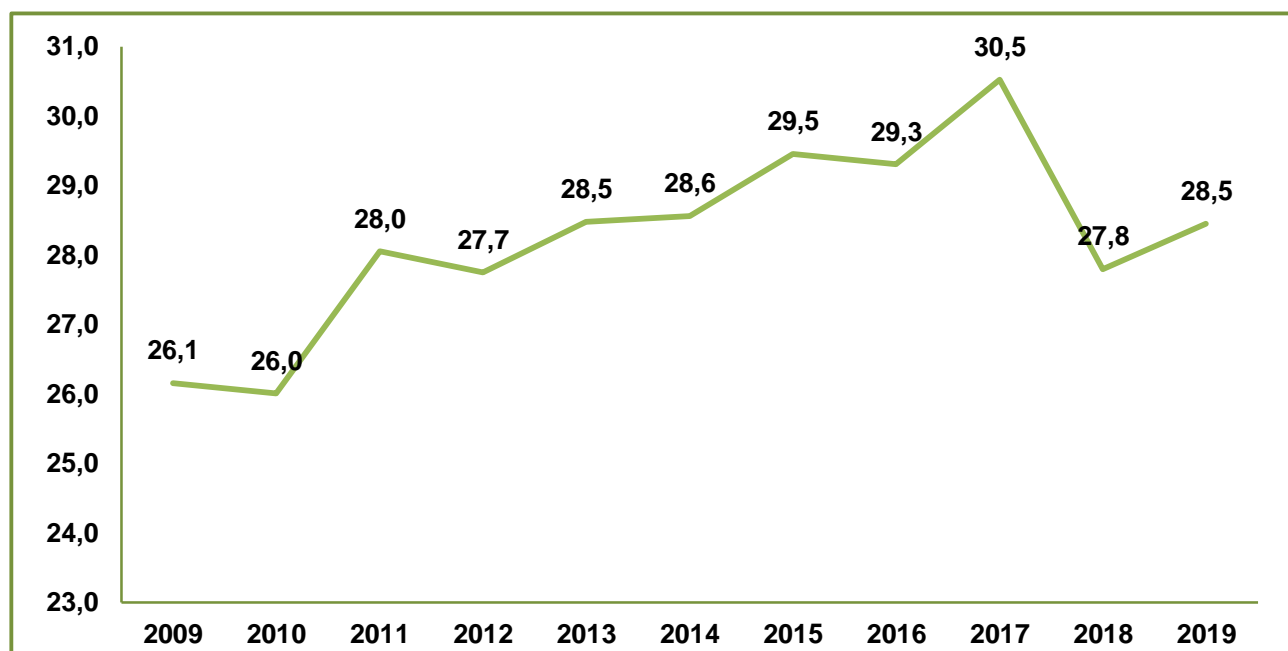
Cependant cette catégorie a vu sa part baisser progressivement en passant de 41,2% de l'effectif des fonctionnaires en 2009 à 32,2% en 2015. Les agents de la catégorie A qui sont les plus nombreux après ceux de la catégorie B ont quant à eux vu leur effectif et leur part croître en passant de 28,1% en 2009 à 31,6% en 2015.

Tableau 5. 18: Evolution de l'effectif de la fonction publique d'Etat selon la catégorie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	17 899	19 838	32 809	37 150	40 910	44 316
B	19 635	20 263	48 636	59 116	69 915	71 073
C	15 506	17 767	43 295	48 940	44 660	48 885
D	3 265	3 157	9 460	9 916	8 985	8 672
E	321	201	1 718	2 017	2 050	1 958
I	-	-	716	809	1 108	1 176
II	-	-	1 763	1 922	2 349	2 689
III			14 876	14 792	17 151	20 630
IV	-	-	803	962	1 382	747
1 ^{ère} catégorie	11 317	13 716	1 676	842	576	430
2 ^e catégorie	30 863	33 980	8 444	1 467	648	429
3 ^e catégorie	28 860	34 423	2 697	1 372	554	364
4 ^e catégorie	6 885	7 572	772	339	233	150
5 ^e catégorie	2 029	2 075	649	470	481	295
6 ^e catégorie	121	200	105	82	5022	5635
P	1 448	1 627	3 832	4 354	53	34
Total	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077	207 483

Sources : Annuaires statistiques MFPTPS

En 2019, le taux d'encadrement qui est le nombre de cadre (catégorie P, A, I et 1^{ère}) rapporté à l'effectif des autres catégories est de 28,5%. Il a augmenté dans l'ensemble sur la période 2009-2015. En effet, il est passé de 26,1% en 2009 à 29,4% en 2015, soit une hausse de 3,3 points de pourcentage (graphique 5.8).

Graphique 5. 7 : Evolution du taux d'encadrement dans la fonction publique d'Etat (%)

Sources : Annuaires statistiques MFPTPS

V.3.4.4 Effectif des agents de la fonction publique d'Etat par région administrative

Au cours de la période de 2009 à 2019 l'effectif des agents de la fonction publique a augmenté de 110,4% avec un taux de croissance moyen annuel de 7,7%.

La région du Centre a regorgé globalement le plus grand nombre d'agents de la fonction publique d'Etat sur la période 2011-2019 (tableau 5.19).

Jusqu'en 2014 la région des Hauts Bassins arrive en deuxième position avec une part qui a oscillée entre 6,1% en 2014 et 8,4% en 2011 avant de retrouver la quatrième position en 2015. D'une manière générale, la région du Centre-Ouest et celle de la Boucle du Mouhoun se permutent les positions de troisième et de quatrième place sur l'ensemble de la période 2009-2019.

En termes d'évolution, la région de la Boucle du Mouhoun a connu une baisse brutale 91,9% durant la période de 2016 à 2017, suivie d'une augmentation très conséquente de 2017 à 2019. Les régions du Centre et des Hauts Bassins enregistrent des taux de croissance moyenne annuelle respective de 3,6% et 10,3%. Les effectifs des agents de la fonction publique à l'étranger ont aussi baissé de 86,1% en 2019.

Tableau 5. 19: Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat par région

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	8 703	7 328	7 624	8 160	8 728	7 025	571	8 905	14 468
Cascades	3 675	3 306	3 402	3 603	3 775	3 749	8 907	3 964	7 272
Centre	41 676	56 261	59 667	63 953	75 292	90 878	3 881	111 946	68 577
Centre-Est	6 322	6 124	6 285	6 985	7 335	7 366	100 168	7 520	12 094
Centre-Nord	5 744	5 120	5 136	5 746	6 239	6 247	7 439	6 307	11 089
Centre-Ouest	7 929	7 565	7 595	8 126	8 764	8 773	6 365	8 947	14 714
Centre-Sud	4 403	3 692	3 803	4 112	4 440	4 442	8 941	4 492	7 813
Est	6 461	5 845	5 939	6 373	7 153	7 962	4 528	8 556	12 670
Hauts-Bassins	9 720	8 255	8 055	8 440	8 570	8 665	8 462	10 042	17 921
Nord	7 293	7 046	7 264	7 880	8 381	8 386	9 529	8 472	13 505
Plateau Central	4 588	3 953	4 079	4 357	4 679	4 692	8 518	4 755	8 895
Sahel	4 392	4 126	4 208	4 802	5 578	8 116	4 760	6 252	9 178
Sud-ouest	4 669	4 094	4 320	4 856	5 274	5 317	7 043	5 402	9 215
Etranger	-	877	706	756	611	633	5 438	517	72
Total	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077	207 483

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.4.5 Effectif des agents de la fonction publique d'Etat selon le sexe

L'effectif des agents de la fonction publique d'Etat en 2019, est de 207483 dont 33,5 % de femmes (tableau 5.20). Selon le sexe, sept agents de la fonction publique d'Etat sur dix sont des hommes quel que soit l'année considérée sur la période 2009-2019. La part des femmes dans l'effectif total des agents de la fonction publique a oscillé entre 29% en 2011 et 34% en 2019. Mais dans l'ensemble, l'effectif des hommes diminue progressivement par rapport à celui des femmes qui augmente relativement. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen au niveau des femmes est de 9% en hausse par rapport à l'ensemble de l'effectif de la fonction publique contre un taux d'accroissement annuel moyen de 7% chez les hommes, en baisse par rapport à la moyenne annuelle globale.

Tableau 5. 20: Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par sexe

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes	33 959	37 141	39 819	44 724	51 534	58 279	63 413	67 040	69 599
Hommes	81 616	86 451	88 264	93 425	103 285	113 972	121 137	129 037	137 884
Total	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077	207 483

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.4.6 Effectifs des agents de la fonction publique selon l'âge

Environ un quart des agents de la fonction publique d'Etat ont entre 31-35 ans sur la période 2014-2019 (tableau 5.21). En effet, la part des agents de cette tranche d'âge dans l'effectif total des agents de la fonction publique a oscillé entre 25 et 26% au cours de cette période. Lorsqu'on élargit la tranche d'âge, on se rend compte que ¾ des agents de la fonction publique ont entre 26 et 45 ans. Ce pourcentage de cette tranche d'âge (26-45 ans) augmente au cours du temps. Ainsi, il a atteint 80,1% en 2019. Les agents dont l'âge est compris entre 18-20 ans, c'est-à-dire les plus jeunes qui ont au maximum deux années d'expérience sont les moins nombreux dans la fonction publique soit une proportion de moins de 1% au cours de la période 2014-2019. Ces proportions faibles s'observent également chez les plus âgés de 61 ans et plus.

Tableau 5. 21: Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par tranche d'âge

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
De 18 à 20 ans	41	92	98	50	64	66
De 21 à 25 ans	5 468	7 254	8 788	7 816	7 339	7 965
De 26 à 30 ans	27 554	31 734	36 760	37 709	38 305	38 580
De 31 à 35 ans	36 521	39 154	42 709	46 600	50 033	53 632
De 36 à 40 ans	29 212	32 455	35 680	38 124	40 922	43 286
De 41 à 45 ans	16 676	20 305	22 929	25 698	28 288	30 710
De 46 à 50 ans	10 969	11 765	13 348	14 525	16 131	17 932
De 51 à 55 ans	8 017	8 438	9 378	10 030	10 600	10 949
De 56 à 60 ans	3 353	3 412	3 466	3 838	4 198	4 185
61 ans et plus	338	210	95	160	197	178
Total	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077	207 483

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.5 Evolution des dépenses de personnel de l'Etat

V.3.5.1 Selon la catégorie de l'agent

Le budget alloué aux dépenses du personnel de la fonction publique d'Etat en 2019 est de 645,439 milliards de FCFA.

L'évolution des dépenses de personnel dans la fonction publique a suivi la même tendance que les effectifs, c'est-à-dire une tendance à la hausse (tableau 5.22). Cependant la croissance des dépenses est plus élevée que celle des effectifs.

Le personnel de la catégorie B, la catégorie A et la catégorie C constituent les plus grandes charges en 2018 avec respectivement 34,7%, 25,5%, et 17,2% en dépenses de personnel. Elles totalisent à elles seules plus de 77,3% des dépenses en personnel de l'Etat. Ce sont ces catégories qui ont également les plus grands effectifs en 2019, soit 79,2% du total de l'effectif de la fonction publique d'Etat.

Quant au personnel de la 2^{ème} catégorie, elle a vu sa part dans les dépenses totales baisser de 4,09 points en pourcentage entre 2015 et 2016 et de 17,14 points en pourcentage entre 2016 et 2017. Les dépenses de

cette catégorie connaissent un taux de croissance en baisse continu entre la période de 2015 à 2019 soit 34,4% entre 2015 et 2016 ; 90,0% entre 2016 et 2017 ; 66,02% entre 2017 et 2018 et 61,3% entre 2018 et 2019.

Tableau 5. 22: Dépenses de personnel de l'Etat par catégorie d'agents (milliards)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	39,5	45,9	47,9	58,7	59,6	83,6	120,7	178,1	164,4
B	41,9	44,7	44,3	53,7	52,5	90,2	156,1	220,5	223,7
C	19,3	26,7	28,8	35	36,2	40,1	93,6	109,1	111,0
D	5,7	5,6	5,5	6,2	5,9	10,1	16,3	19,7	14,9
E	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	1	2,4	4,1	2,7
I						2,7	4,4	10,1	8,4
II						3,6	6,1	11,4	10,7
III						34,3	45,4	68,3	76,4
IV						0	1,9	7,3	4,3
P	4,4	5,2	5,8	6,8	8	35,6	4,5	1,6	26,4
1 ^{ère} catégorie	12	16,7	20,8	30,3	35,1	62,3	4,1	1,4	0,7
2 ^e catégorie	27,9	40,8	47,3	70,4	76,4	50,1	5	1,7	0,7
3 ^e catégorie	32,7	33,8	35,7	48,2	57,3	8,5	0,9	0,6	0,5
4 ^e catégorie	5,6	7,1	7,4	9,8	10,6	1,8	0,5	0,3	0,4
5 ^e catégorie	1,4	1,9	1,6	2,2	2,4	12,3	20,4	34,8	0,2
6 ^e catégorie	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,5	0,2	0,3	0,1
Total	191,1	229,1	245,8	321,9	344,7	436,7	482,5	669,2	645,4

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.5.2 Selon le statut de l'agent

Le budget alloué aux agents de la fonction publique d'Etat est de 645,4 milliards de francs CFA (tableau 5.23).

A partir de 2016, il y a eu l'introduction de nouveaux statuts dans la fonction publique d'Etat. En dépit de cette introduction, la grande dépense est enregistrée au niveau du « statut général ». En effet, les dépenses consacrées à ces agents régis par ce statut représentent 83% en 2019.

Tableau 5. 23: Dépenses de personnel de l'Etat par statut d'agents (milliards)

Statut	2016	2017	2018	2019
Statut général	388,4	415,0	557,9	534,8
Statut de la police	39,4	46,8	67,4	73,9
Statut GSP	1,2	5,4	8,2	9,0
Statut Greffier	0,8	1,7	2,7	2,5
Statut des magistrats	7,0	8,0	11,4	8,4
Statut de la douane	-	-	14,1	9,1
Statut des eaux et forêts	-	5,6	7,4	7,7
Ensemble	436,8	482,5	669,2	645,4

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.6 Quelques indicateurs du travail décent

L'analyse des indicateurs du travail décent porte sur les litiges et les infractions sur le lieu de travail tant au niveau national que dans les régions administratives de résidence des travailleurs. Il est abordé aussi les différents modes de règlement des litiges et infractions.

V.3.6.1 Litiges et infractions au niveau national

En 2019, on a constaté 108 852 infractions commises sur le lieu du travail contre seulement 80 394 en 2018 (tableau 5.24), soit une hausse de 26% entre ces deux dernières années. Pour cette même année, le nombre d'observations s'élevait à 23 837 et le nombre de mise en demeure à 85 011 et 04 Procès-Verbaux (PV) ont été établis pour constater toutes ces infractions. Par rapport à 2018 le nombre de PV établis a connu une forte baisse.

Sur la période 2011-2015, le nombre d'infractions a évolué d'une manière plus ou moins constante comparativement à la période 2016-2019 où on enregistre une augmentation continue. Cette hausse brutale pourrait s'expliquer par le fait qu'on a changé la façon de comptabiliser les infractions dans les entreprises où désormais on suppose que plusieurs infractions peuvent être liées à un seul employé.

Tableau 5. 24: Evolution du nombre d'infractions liées au travail

Infractions par type de résolution	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'infractions	9 187	7 344	40 092	68 852	80 394	108 852
Nombre d'observations	1 250	1 036	8 506	8 366	13 534	23 837
Nombre de mises en demeure	7 846	6 287	30 989	60 433	65 502	85 011
Nombre de PV établis	91	21	438	36	32	4
Nombre de PV d'amendes	-	-	159	17	1 326	-

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.6.2 Infractions par région

La répartition des infractions sur le lieu de travail par région sur la période 2011-2019 fait ressortir qu'en général, la région du Centre est celle où on dénombre le plus d'infractions (tableau 5.25). En effet, la part des infractions relevées au niveau de la région du Centre a évolué globalement de 27% en 2011 à 48% en 2019 avec un niveau minimum de 10% en 2010. De même en 2019, cette même région vient en première position avec 48,0%, suivi de la région des Hauts-Bassins (10,3%) et la région du Nord vient en troisième position avec (08,7%).

La région de l'Est est celle qui a moins enregistré d'infractions au niveau national. En effet les infractions liées à cette région sont restées inférieures à 5% de l'ensemble des infractions depuis 2013. De 2016 à 2019, il ressort une augmentation importante continue du nombre des infractions relevées.

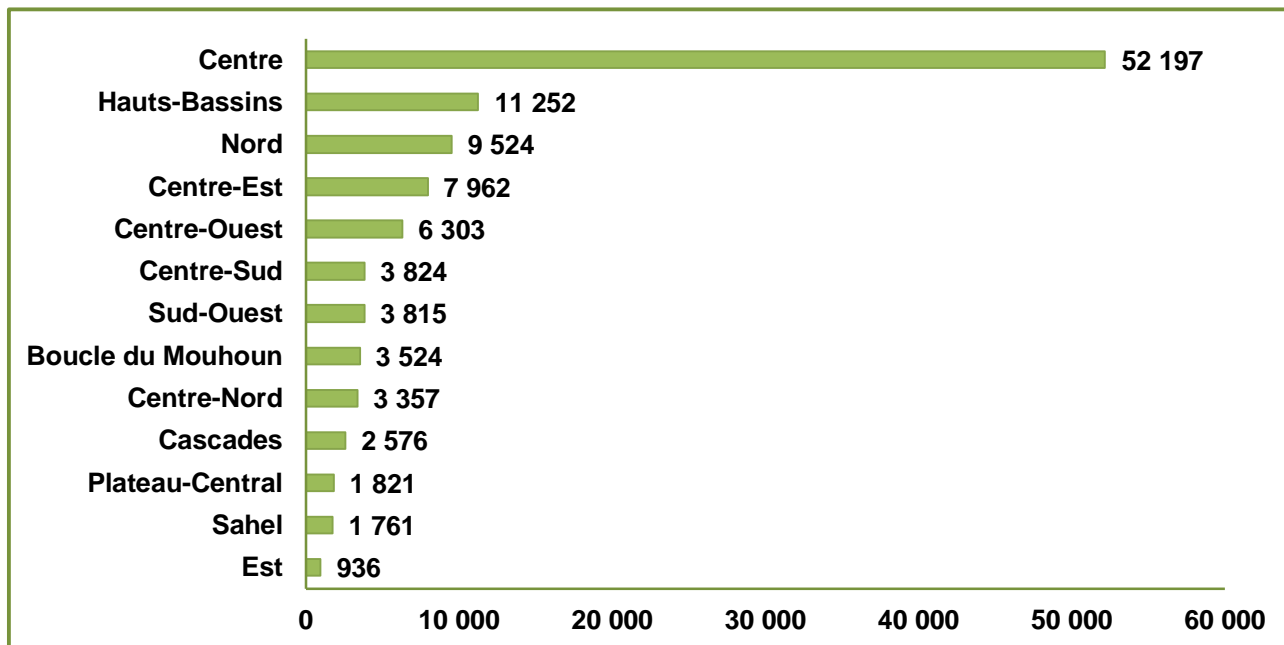
Tableau 5. 25: Evolution du nombre d'infractions relevées par région de 2009 à 2019

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	344	344	233	228	292	2 256	1589	2820	3524
Cascades	273	246	86	13	52	1 954	1894	4217	2576
Centre	1 726	1 895	3289	3 068	2 568	4 166	26074	20 587	52197
Centre-Est	283	409	461	286	333	2 445	1892	9587	7962
Centre-Nord	409	373	421	354	779	3 460	4928	770	3357
Centre-Ouest	513	477	385	543	729	5 348	6236	4682	6303
Centre-Sud	133	323	236	212	425	1 857	2480	2515	3824
Est	282	367	220	224	214	1 381	747	825	936
Hauts-Bassins	805	1167	1263	1 365	354	8 390	14101	18068	11252
Nord	294	225	292	1 207	320	2 052	3001	7353	9524
Plateau Central	1 052	855	529	585	502	2 918	2607	2449	1821

Sahel	56	466	680	352	75	1 059	1034	2933	1761
Sud-ouest	296	923	5411	750	701	2 806	2269	3588	3815
Total	6 466	8 070	8636	9 187	7 344	40 092	68852	80 394	108852

Source : Annuaire statistiques du MFPTPS

Graphique 5. 8 : Part par région du nombre total d'infractions relevées sur la période 2009-2019



V.3.6.3 Mode de règlement des litiges

En 2019, la conciliation représentait une proportion de 44,4% des méthodes de règlements des litiges sur la période et les non conciliations représentaient 54,3%. Les règlements par procès-verbaux d'exécution ne représentaient que 1,3% des modes de règlements des litiges sur les lieux de travail (tableau 5.26).

Tableau 5. 26: Evolution du nombre de litiges par issue du règlement de 2009 à 2019

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conciliation	5 093	4 234	4422	5 939	5 212	5 787	3 610	7 108	4152
PV d'exécution	119	95	102	192	179	53	119	140	125
Non conciliation	4 550	5 521	4698	5 548	7 582	9 403	3458	13 243	5072
Total	9 762	9 850	9222	11 679	12 973	15 243	7 187	20 491	9349

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

V.3.6.4 Conflits individuels au niveau régional

En 2019, 3005 cas de conflits individuels ont été enregistrés au sein des travailleurs. La région du Centre enregistre à elle seule 42% de ces conflits. Le Centre-Sud comptabilise le moins de cas avec seulement 8 cas enregistrés en 2019 (tableau 5.27).

Tableau 5. 27: Evolution du nombre de conflits individuels par région de 2009 à 2019

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	128	123	58	144	99	78	48	128	112
Cascades	170	128	156	68	77	107	152	73	75
Centre	1974	3042	2579	2 793	2 198	3585	1634	3942	1275
Centre-Est	120	252	79	89	60	36	14	109	89
Centre-Nord	45	86	52	0	49	199	19	28	57
Centre-Ouest	158	469	226	216	230	123	114	207	191
Centre-Sud	75	15	44	12	15	10	22	12	8
Est	45	46	210	57	24	71	21	57	46
Hauts-Bassins	2709	631	998	636	570	377	345	811	809
Nord	87	79	47	82	43	82	54	69	176
Plateau Central	36	33	30	52	43	34	9	26	72
Sahel	17	16	20	39	378	94	18	79	38
Sud-Ouest	14	26	17	49	53	34	97	39	57
Total	5578	4946	4516	4 237	3 839	4830	2547	5580	3005

Source : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.7 Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail

L'analyse des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail abordée dans cette sous-section est faite suivant les embauches, les licenciements, les retraites, les décès, les démissions et les licenciements pour fermeture d'entreprise tant au niveau national que régional.

V.3.7.1 Au niveau national

Sur la période 2009-2019, 28 507 embauches ont été notifiées à l'inspection du travail. En revanche, 16 583 licenciements ont été notifiés à la même période à l'inspection. Les plus gros effectifs d'embauche ont été réalisés en 2009 avec 4 630 embauches et le plus grand nombre de licenciement en 2013 avec 2 957 licenciements (tableau 5.28). En 2019, l'embauche a connu une baisse de 2,6% par rapport à l'année 2018, par contre les licenciements ont connu une importante hausse voire au-delà du double (114,1%) pour la même année.

Tableau 5. 28: Evolution des mouvements des travailleurs notifiés à l'inspection du travail

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Embauches	4 630	3 906	3 404	2976	3067	2 222	1 829	678	1892	1977	1926
Licenciements	2403	2 368	2 302	2884	2957	586	583	400	919	376	805
Démissions	117	98	126	128	175	105	55	67	58	67	48
Retraites	130	90	77	58	104	100	46	66	31	55	172
Décès	5	8	13	5	6	12	1	0	9	0	1
Licenciements pour fermeture	133	41	81	2	7	14	61	39	48	84	16

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.7.2 Au niveau régional

En 2019, 1952 embauches ont été dénombrées sur le plan national (tableau 5.29). Selon la région, il ressort des données du graphique 43,2% des embauches au Burkina Faso en 2019 ont été enregistré dans la région du Centre. Avec 385, elle enregistre également l'effectif le plus élevé de licenciements.

Tableau 5. 29: Répartition des mouvements des travailleurs dans les entreprises par région et selon le motif en 2019

Région	Embauches	Licenciements	Démissions	Retraites	Décès	Licenciements pour fermeture
Boucle du Mouhoun	70	28	7	1	0	0
Cascades	117	26	1	35	0	0
Centre	843	385	24	18	1	2
Centre-Est	262	0	0	0	0	0
Centre-Nord	89	51	0	0	0	6
Centre-Ouest	45	32	6	0	0	0
Centre-Sud	14	4	4	0	0	0
Est	75	12	1	0	0	8
Hauts-Bassins	175	22	5	118	0	0
Nord	122	147	0	0	0	0
Plateau Central	29	1	0	0	0	0
Sahel	72	13	0	0	0	0
Sud-Ouest	39	58	0	0	0	0
Ensemble	1952	779	48	172	1	16

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

V.3.8 Les statistiques des accidents, maladies liées au travail et travail des enfants

V.3.8.1 Au niveau national

Entre 2011 et 2019, 4435 accidents ont été enregistrés au niveau national. Les accidents non professionnels sont au nombre 101 au cours de cette période (tableau 5.30). Dans la même période, aucune maladie professionnelle n'a été enregistrée, cependant les maladies non professionnelles étaient au nombre de 83.

Tableau 5. 30: Effectifs des accidents et des maladies ayant fait l'objet d'enquête au niveau national

Type d'accidents ou de maladies	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accidents du travail	589	717	559	645	393	378	429	436	339
Accidents non professionnels	10	14	23	4	9	8	3	7	5

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

Le nombre d'enfants de moins de 18 ans trouvés en situation de travail lors des contrôles des entreprises ou établissements par l'inspection de travail a varié en dents de scie entre 2009 et 2019 avec un pic en 2013. D'une manière générale, les garçons sont les plus nombreux. C'est seulement en 2009, qu'ils étaient moins nombreux à travailler dans les entreprises contrôlées par l'inspection de travail (20%). Ils représentent 75,4% en 2019, 60,8% en 2018 et 100% en 2010 du nombre des enfants de moins de 18 ans travaillant dans les entreprises (tableau 5.31).

Tableau 5. 31: Nombre d'enfants travaillant dans les entreprises contrôlées

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Garçons	18	13	720	342	3 624	596	148	53	77	1 103	1 116
Filles	72	0	278	115	3 218	335	40	27	9	712	365
Total	90	13	998	457	6 842	931	188	80	86	1 815	1 481

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS

CHAPITRE VI. PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

L'amélioration des conditions de vie de la population est certes un challenge complexe et multidimensionnel, mais elle est inévitable car elle constitue la finalité principale des politiques nationales de développement économiques et sociales mises en œuvre par le gouvernement burkinabè. Au rang de ces conditions de vie, la baisse de la pauvreté des ménages, la réduction des inégalités sociales, l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement durable demeurent majeurs. Les derniers chiffres disponibles et actualisés, datent de l'année 2018. Afin de permettre une bonne compréhension de ce chapitre, il reste nécessaire de définir ses concepts clefs présentés dans l'encadré suivant :

Augmentation de la dépense par tête dans les quintiles de niveau de vie : c'est le taux de croissance annuel moyen (en %) de la dépense par tête dans chaque quintile de la population.

Contribution à la pauvreté : la contribution est calculée en fonction d'une variable, d'un critère de stratification ou d'une aire géographique (région, milieu de résidence, etc.). Elle mesure pour une variable donnée, le poids relatif de chaque modalité par rapport au nombre total de pauvres.

Développement durable : c'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Enfant : le concept d'enfant renferme diverses catégories de personnes en fonction des sensibilités des organisations internationales et des institutions d'appui au développement. Dans ce document, nous adoptons une définition proche de celle de l'UNICEF qui considère comme enfant, tout individu n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité (i-e âgé de moins de 18 ans). Ce groupe de personnes constitue, avec les femmes, la frange la plus vulnérable de la population.

Extrême pauvreté : l'extrême pauvreté désigne la situation des personnes dont les dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) ne leur permettent pas de couvrir leur besoin alimentaire minimum.

Femme : l'analyse des indicateurs de développement entreprise selon notre approche, emmène à considérer comme femme, toute personne de sexe féminin âgée d'au moins 18 ans.

Incidence de la pauvreté : elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, i-e celle pour laquelle le revenu ou la consommation est en dessous du seuil de pauvreté.

Indice d'inégalité du genre : l'indice d'inégalité du genre (IIG) est un indice composite mesurant le déficit du progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre.

Indice de Gini (dépense) : il mesure la divergence entre la répartition des dépenses (ou de la consommation) entre les personnes ou les ménages observés au sein d'un pays et une répartition parfaitement équitable. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Pour le cas spécifique de l'indice de GINI présenté ici, un indice d'une valeur de 0 traduit l'égalité parfaite de revenus au sein de la population. A contrario, plus la valeur de l'indice est proche de 1, plus l'inégalité de revenu entre les ménages est forte.

Indice de pauvreté humaine (IPH-1) : contrairement à l'IDH qui mesure les résultats moyens, l'IPH-1 est un indice composite qui mesure les privations (ou incapacités) dans les trois dimensions essentielles capturées par l'IDH : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent. Sa finalité est de mesurer ainsi le degré de pauvreté ou la proportion de la population vivant dans des conditions de « dénuement extrême ».

Indice de pauvreté multidimensionnelle : l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est le pourcentage de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle, ajusté au degré de privation. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est le pourcentage de la population présentant un degré de privation pondéré de 33% ou plus.

Indice du développement humain : l'indice de développement humain (IDH) est une mesure synthétique du développement humain. Il mesure le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné,

sous trois aspects essentiels : la santé et la longévité, l'accès à l'éducation et le niveau de vie décent. Son calcul prend donc en compte l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation, la durée attendue de scolarisation et le revenu national brut (RNB) par habitant.

Indice du développement humain ajusté aux inégalités : l'indice du développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) est la valeur de l'indice du développement humain ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain que sont : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent.

Indice du développement humain non monétaire : l'indice de développement humain (IDH) non monétaire est une mesure synthétique du développement humain non monétaire. Il mesure le niveau moyen de développement humain non monétaire atteint dans un pays donné, sous deux aspects essentiels : santé et longévité, accès à l'éducation. Son calcul prend en compte l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation.

Pauvreté : selon l'usage le plus courant, la pauvreté caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et son contexte. C'est aussi une insuffisance de ressources matérielles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, ou les conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel. Selon la Banque mondiale (2000), la pauvreté est un manque prononcé de bien-être.

Prévalence de la sous-alimentation : c'est la proportion de ménages pour lesquels il est permanemment impossible d'obtenir suffisamment de nourriture

Profondeur de la pauvreté : distance moyenne qui sépare les personnes pauvres du seuil de pauvreté. Cette mesure prend aussi bien en compte l'importance des pauvres que la gravité de leur situation. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté si on pouvait cibler chaque pauvre et ramener son niveau de dépense au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : un montant Z de revenu ou de dépense de consommation en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre. Tout individu dont le niveau de consommation est inférieur à cette valeur seuil est considéré comme pauvre.

Taux de couverture céréalier apparent : Le taux de couverture des besoins alimentaires établit pour une année donnée, la balance entre la production disponible, i-e production nationale brute déduite des semences et des pertes, et les besoins de consommation de la population.

Taux de couverture des besoins calorifiques minimum : les ménages qui n'arrivent pas à couvrir leur besoin calorifique minimum sont ceux dont la consommation alimentaire ne permettent pas de fournir à leurs membres le volume de calories en fonction de la structure du ménage (sexe et âge) telle que définie par les nutritionnistes.

Taux de croissance de la population pauvre : il mesure (en %) le rythme auquel augmente la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Toute politique de réduction de la pauvreté devrait normalement indexer cet indicateur, avec pour objectif de le ramener à une valeur négative.

VI.1. Développement durable et environnement

Les indicateurs du développement durable et de l'environnement analysés dans cette sous-section concernent de manière spécifique les différents modes d'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain, les principales sources de combustibles énergétiques utilisées par les ménages et les dégâts causés par les inondations ces dernières années.

VI.1.1 Mode d'évacuation des déchets urbains

Les villes du Burkina Faso, avec environ 5,4 millions d'habitants en 2019⁸, constituent depuis plusieurs années un véritable pôle d'attraction des populations rurales. Dans ce contexte, la population urbaine et l'espace urbain n'ont cessé d'augmenter. Cette croissance qui s'est traduite aussi bien sur le plan spatial par l'extension des villes que démographique par l'augmentation des citadins n'est cependant pas suivie par un effort d'équipement conséquent, avec comme corollaire la multiplication de problèmes d'insalubrité et d'hygiène publique.

Parmi ces problèmes, on peut citer la gestion des déchets urbains, en particulier les ordures ménagères, les excréta, les eaux usées, les papiers et matières plastiques, l'utilisation des voiries publiques comme dépotoirs de toutes sortes de déchets et d'objets et l'élevage ou la divagation d'animaux en milieu urbain.

VI.1.2 Tendance du mode d'évacuation des ordures ménagères

En 2018, les rues ou les dépotoirs spontanés (60,9%) sont le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé par les ménages urbains (tableau 6.1). Entre 2014 et 2018, les dépotoirs spontanés de toute sorte de déchets ménagers a connu une forte hausse de vingt-quatre (24) points. En deuxième position vient l'enlèvement à bac à ordures avec 18,1% de ménages urbains qui l'utilisent en 2018 comme mode d'évacuation de leurs ordures ménagères. Ce mode de gestion des ordures ménagères a enregistré une baisse significative comparativement à 2014 ou 34,5% des ménages en utilisaient.

Tableau 6. 1: Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères de 2009 à 2018

Mode d'évacuation des ordures (%)	Années		
	2009	2014	2018
Dépotoir public	19,3	13,8	6,1
Enlèvement/Bac	27,8	34,5	18,1
Incinération	4,7	8,5	7,9
Enfouissement	5,2	5,2	3,6
Rue/route/dépotoir spontané	42,7	36,7	60,9
Autre mode	0,4	1,3	3,5

Source : INSD, EICVM 2009, EMC 2014 et EHCVM 2018

VI.1.3 Tendance de l'accès à l'assainissement familial

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique).

En 2018, au niveau national, le taux d'accès à l'assainissement amélioré est de 14,4% (tableau 6.2). Ce taux connaît des disparités importantes selon les régions administratives du Burkina Faso. La région du Centre enregistre la plus forte proportion des ménages ayant accès à l'assainissement amélioré (42,6%), elle est suivie de la région du Sahel (20,3%). La région du Nord présente la plus faible proportion de ménages ayant accès à un assainissement amélioré (3,1%). Cependant la situation est radicalement différente selon le milieu d'habitation. En milieu rural, seulement 7,3% des ménages utilisent des latrines améliorées contre 30,1% des ménages en milieu urbain.

De 2009 à 2018, l'accès à l'assainissement familial amélioré a connu une progression significative (passant de 4,7 en 2009 à 14,4% en 2018) traduisant des progrès accomplis par le Burkina Faso depuis la mise en place en 2006 du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PNAEPA).

⁸ INSD, RGPH-2019

Tableau 6. 2: Evolution de l'accès à l'assainissement de 2009 à 2018

Lieu d'aisance (%)	Latrine améliorée			Latrine non améliorée			Dans la nature		
Année	2009	2014	2018	2009	2014	2018	2009	2014	2018
Région de résidence									
Hauts Bassins	6,0	3,6	4,3	66,1	73,9	76,7	27,9	22,4	14,5
Boucle du Mouhoun	0,6	2,1	3,4	48,2	46,0	65,5	51,2	51,8	30,7
Sahel	0,3	2,6	20,3	11,9	12,0	33,4	87,7	85,4	46,3
Est	0,5	1,4	6,0	13,5	17,1	26,3	86,0	81,5	67,6
Sud-Ouest	0,8	2,3	4,1	21,9	23,6	38,6	77,2	73,8	57,0
Centre-Nord	5,4	5,3	14,1	22,1	25,1	35,2	72,5	69,5	50,5
Centre-Ouest	0,7	4,0	7,2	23,2	25,8	46,0	76,0	70,0	45,5
Plateau-Central	3,4	17,5	10,2	32,2	41,4	41,5	64,3	41	43,2
Nord	0,6	1,7	3,1	34,2	47,0	45,5	65,2	51,3	51,4
Centre-Est	1,0	9,1	14,2	28,1	24,3	34,9	70,9	66,5	50,4
Centre	17,9	25,1	42,6	69,8	68,9	55,1	12,1	5,9	2,0
Cascade	1,3	5,8	12,5	60,2	54,4	60,1	38,6	39,8	26,3
Centre-Sud	1,9	2	4,9	18,1	10,4	29,4	79,9	87,6	65,8
Milieu de résidence									
Rural	1,1	3,9	7,3	24,5	28,8	39,5	74,4	67,3	52,0
Urbain	14,2	18,8	30,1	75,1	73,4	66,1	10,7	7,8	3,2
National	4,7	8,0	14,4	38,6	41,4	47,8	56,7	50,5	36,7

Source : INSD, EICVM 2009 et EMC 2014 ; DGEAUE, ENA-2010, EHCVM 2018

VI.1.4 Tendances des combustibles ligneux utilisés par les ménages pour la cuisine

L'énergie tirée du bois ou combustibles issus de source ligneuse comprennent des solides (bois de feu et charbon de bois), des liquides (liqueur noire, méthanol et huile pyrolytique) et des gaz provenant de la gazéification de ces combustibles. Les combustibles ligneux traités dans cette section comprennent uniquement les solides (bois de feu et charbon de bois).

L'objectif au Burkina Faso est de réduire considérablement l'utilisation des combustibles ligneux, traditionnellement utilisés comme combustibles de cuisson, au profit d'autres sources d'énergie telles que le gaz et le solaire. L'objectif national est loin d'être atteint puisque les forêts et les arbres fournissent toujours une part très importante des besoins énergétiques du pays. Selon le tableau 6.3, l'utilisation du combustible solide est toujours répandue en milieu rural (98,9% des ménages) qu'en milieu urbain (57,5% des ménages).

D'une manière générale, la proportion des ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisine connaît une baisse sur les 10 dernières années, passant de 91,8% en 2010 à 86,0% en 2018, au profit des autres types de combustible comme le gaz. Toutefois, le bilan énergétique du pays en matière de cuisson se caractérise par une forte prépondérance des combustibles solides. En raison du contexte écologique caractérisé par une aridité (édaphique et climatique) et dans laquelle l'essentiel de la demande est couvert par les combustibles ligneux pour la satisfaction des ménages, et où prédominent des systèmes d'exploitation sans aucune norme technique, les préjudices à l'environnement physique des écosystèmes forestiers et à la biodiversité sont énormes. Les ménages en milieu rural restent toujours les plus gros utilisateurs de ces combustibles (98,6%).

Tableau 6. 3: Evolution des combustibles ligneux utilisés par les ménages de 1994 à 2018

	1994	1998	2003	2005	2006	2007	2009	2010	2014	2018
Urbain	-	-	-	-	-	-	78,9		65,8	57,5
Rural	-	-	-	-	-	-	97,2		97,4	98,9
National	89,8	92,1	96,1	94,6	93,2	92,8	95,5	91,8	88,4	86,0

Source : INSD, Profil de pauvreté 1994, 1998, 2003, EA-QUIBB 2007, EDSBF IV 2010, EICVM 2009 et EMC 2014, EHCVM 2018

VI.2. Sécurité alimentaire

Un pays est en état de sécurité alimentaire quand tous ses habitants ont une nourriture suffisante tant en quantité qu'en qualité et cela dans le temps et dans l'espace. Cela introduit à la définition des trois dimensions de la sécurité alimentaire à savoir :

- La disponibilité des vivres en l'occurrence le problème de l'offre alimentaire soit à travers la production ou à travers les échanges (importations commerciales et/ou humanitaires) ;
- La stabilité des approvisionnements qui suppose que l'offre alimentaire est assurée dans le temps et dans l'espace ;
- L'accès à la nourriture qui introduit le problème de revenu et de vulnérabilité ;
- A ces trois dimensions, il faut ajouter la dimension "transgénérationnelle" qui tient compte du legs que la génération actuelle entend laisser aux générations futures pour assurer leur sécurité alimentaire.

Les indicateurs de sécurité alimentaire présentés ici sont la couverture en besoins céréaliers, et la prévalence de la sous-alimentation.

VI.2.1 Tendance des taux de couverture des besoins céréaliers

Le taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) est la comparaison entre la production disponible des ménages, et leurs besoins de consommation. Le taux de couverture des besoins céréaliers établit donc la balance entre le disponible de production, à savoir sa production brute déduite des semences et des pertes, et les besoins de consommation de la population. Au Burkina, il est de 200kg de céréales⁹ par personne et par an au sein des ménages.

Au cours de la campagne 2018-2019, le bilan céréalier fait ressortir un excédent céréalier brut équivalant à environ 4,56% des besoins de consommation nationale. Autrement dit, le taux de couverture national en besoins alimentaires sensiblement supérieur à 100% traduit une situation d'équilibre de la production nationale en produit céréalier par rapport aux besoins de la population nationale (tableau 6.4).

Au niveau des régions, la production définitive de la campagne agricole 2019/2020 fait ressortir :

- Trois(03) régions déficitaires (TBC<90%): le Centre, le Nord et le Centre-nord. Cela n'a pas changé par rapport à la campagne précédente.
- Cinq (05) régions en situation d'équilibre (90%<TBC<120%): le Sahel, Centre-est, Plateau-central, Est, Centre-sud, ce qui était le cas pour la campagne passée.
- Cinq (05) régions en situation d'excédent céréalier (TBC>120%) : le Sud-Ouest, les Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun, le Centre-ouest et les Cascades. Dans cette fourchette également, aucun changement n'est à noter (tableau 6.4).

Sur la période 2013/2014 à 2019/2020, le taux de couverture en besoins céréaliers fluctuent tout en restant au moins en situation d'équilibre par rapport aux besoins de la population nationale sauf en 2017/2018 où on enregistre un déficit céréalier à l'échelle nationale.

⁹ Certains documents considèrent 190kg au lieu de 200 kg

Tableau 6. 4: Evolution du taux de couverture (%) des besoins céréaliers de 2013/2014 à 2018/2019

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Boucle du Mouhoun	258,0	187,0	188,6	178,3	164,4	214,0	195,7
Cascades	142,0	117,0	101,2	113,8	104,8	123,0	147,2
Centre	13,0	17,0	13,0	11,9	9,0	9,0	10,3
Centre-Est	106,0	158,0	68,6	110,7	75,2	95,0	96,4
Centre-Nord	75,0	70,0	49,1	43,1	40,9	77,0	63,9
Centre-Ouest	135,0	135,0	200,3	110,7	96,3	144,0	133,2
Centre-Sud	131,0	69,0	55,0	134,8	112,8	116,0	110,3
Est	114,0	108,0	88,4	106,8	84,1	112,0	105,6
Hauts-Bassins	191,0	160,0	185,7	162,4	166,7	156,0	141,1
Nord	102,0	85,0	80,5	74,8	63,3	72,0	69,7
Plateau-Central	111,0	111,0	70,9	77,2	68,4	98,0	90,4
Sahel	92,0	81,0	93,3	84,6	88,0	113,0	96,5
Sud-Ouest	116,0	156,0	121,0	132,1	108,0	152,0	158,0
Ensemble	122,0	106,0	96,3	99,0	87,7	109,0	102,4

Source : DGESS/MAAH

VI.3. PAUVRETE

La pauvreté est généralement cernée à travers plusieurs approches : monétaire, alimentaire et multidimensionnelle. Dans cette sous-section, il est question uniquement de la pauvreté monétaire et alimentaire, toutes deux analysées selon le milieu de résidence et selon la région administrative.

VI.3.1 La tendance globale de la pauvreté monétaire entre 2003 et 2018

Au Burkina Faso, la pauvreté monétaire n'a cessé de baisser au cours de la dernière décennie. En effet, son incidence est passée de 46,7% en 2009 à 36,2%¹⁰ en 2018 (sur la base de 164 955 F CFA par personne et par an), soit une baisse de 10 point de pourcentage en dix ans (graphique 6.1).

Quel que soit le milieu de résidence, la pauvreté monétaire a globalement baissé. Toutefois, cette baisse est plus grande en milieu urbain comparativement au milieu rural. En effet, de 2003 à 2018, la pauvreté monétaire a baissé de moitié en passant de 21,7% à 10%. En milieu rural, elle a une incidence de 44,6% en 2018 alors qu'elle s'établissait à 54,6% en 2003 (tableau 6.5).

Tableau 6. 5: Evolution des indicateurs de la pauvreté monétaire entre 2003 et 2018

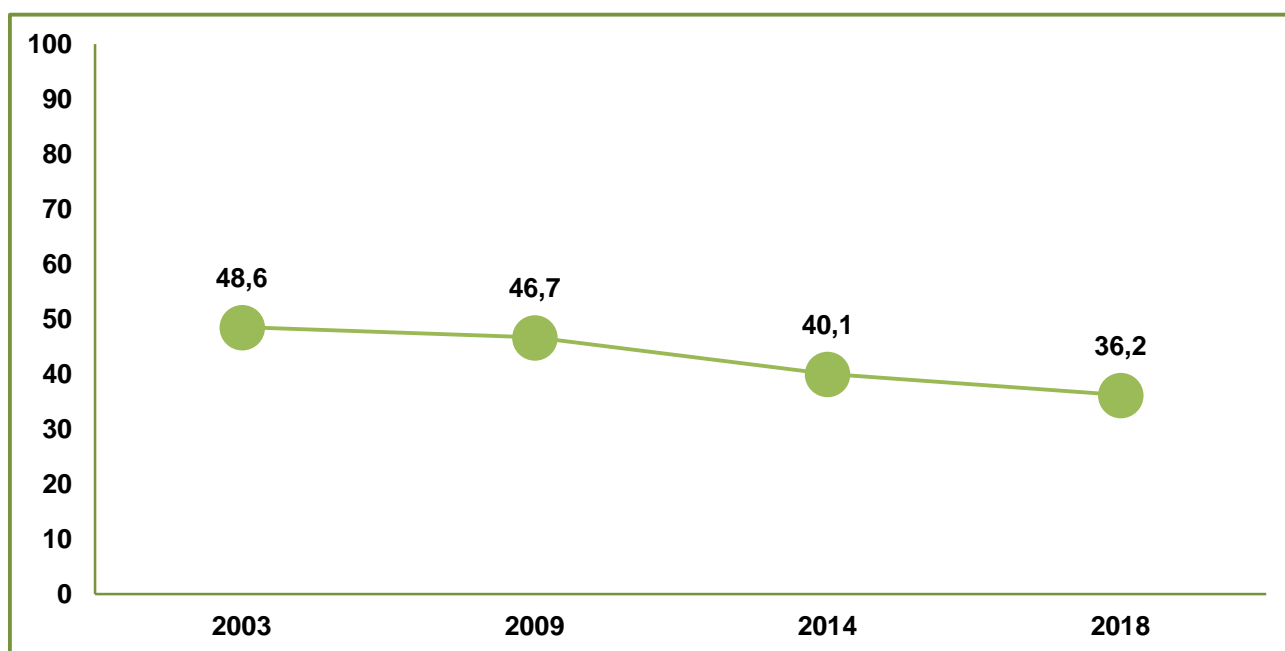
	2003	2009	2014	2018
Incidence (P0)				
Urbain	21,7	25,2	13,7	10
Rural	54,6	52,8	47,5	44,6
Ensemble	48,6	46,7	40,1	36,2

¹⁰ Indicateur calculé à partir de l'EMC-2018

Profondeur (P1)				
Urbain	6	6,8	2,9	2,2
Rural	19,3	17,5	11,6	11,2
Ensemble	16,9	15,1	9,7	9,3
Sévérité				
Urbain	2,4	2,6	0,9	0,8
Rural	9,1	7,9	4	4,1
Ensemble	7,8	6,7	3,3	3,3
Seuil de pauvreté				
National	82.672	130.735	153.530	164.955

Source : Construits par les auteurs à partir des données des rapports EHCVM-2018 et TBS 2019

Graphique 6. 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire de 2003 à 2018



Source : Construits par les auteurs à partir des données des rapports EHCVM-2018 et TBS 2019

VI.3.2 Etat actuel de la pauvreté en 2020

L'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-2018) réalisée au Burkina Faso en 2018 grâce à l'appui de la Banque mondiale à travers l'UEMOA s'inscrit dans une nouvelle dynamique. Elle est dorénavant la référence en termes d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages. En effet, de par sa méthodologie, elle permet aussi bien une comparaison de ses indicateurs tant au niveau national que communautaire.

VI.4. La pauvreté monétaire

Au Burkina Faso, la proportion des pauvres est estimée à 41,4%¹¹ en 2018 selon l'EHCVM-2018. En d'autres termes, quatre personnes sur dix sont pauvres car ils dépensent annuellement, chacun, moins de 194.629 F CFA pour leur besoin en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc.

VI.4.1 La pauvreté monétaire selon le milieu de résidence

Selon le milieu de résidence, les populations vivent différemment la pauvreté. En effet, l'ampleur de la pauvreté est plus importante en milieu rural comparativement au milieu urbain. En milieu rural, la moitié de la population (51,1%) vit en situation de pauvreté monétaire. En milieu urbain, sur dix personnes seulement une personne (13,1%) est pauvre.

Au Burkina Faso, la population est en grande majorité rurale. Par conséquent, la plupart des pauvres du pays vivent en milieu rural. A titre illustratif, 92% des pauvres résident en milieu rural.

Par ailleurs, relativement aux pauvres du milieu urbain, ceux du milieu rural consomment moins d'une part et sont très inégalitaires d'autre part. En effet, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont importantes en milieu rural comparativement au milieu urbain (tableau 6.6).

Tableau 6. 6: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence de la pauvreté (%)	Contribution à la pauvreté(%)	Profondeur (%)	Sévérité (%)
Ensemble	41,4	100	12,3	5
Urbain	13,1	8,2	3,3	1,3
Rural	51,1	91,8	15,3	6,3

Source : Construits par les auteurs à partir de la base de EHCVM-2018

VI.4.2 La pauvreté monétaire selon la région administrative

L'ampleur de la pauvreté monétaire varie selon les régions de résidence de la population (tableau 6.7). A ce titre, peu de pauvres vivent dans la région du Centre où l'incidence de la pauvreté est faible (5,3%). Cinq régions sur treize ont des incidences comprises entre 50% et 71%. Dans ces régions, la majorité de la population est pauvre. C'est le cas par exemple de la région du Nord (70,9%) qui a d'ailleurs la plus forte incidence de pauvreté. Elle est suivie des régions du Centre-Nord (60,8%) et du Centre-Ouest (53,9%).

Les pauvres vivent principalement dans les régions du Nord, du Centre-nord et du Centre-Est. Dans ces dits régions, les pauvres consomment relativement moins que ceux des autres régions.

Tableau 6. 7: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon la région administrative

Régions	Incidence (%)	Contribution (%)	Profondeur (%)	Sévérité (%)
Nord	70,9	13,8	25,6	11,7
Centre-Nord	60,8	12,3	20	8,4
Centre-Ouest	53,9	10,6	14,6	5,5
Centre-Est	53,3	10,3	19,7	9,5
Boucle du Mouhoun	50,6	12	14,3	5,7
Est	45,1	9,6	11,5	3,9
Sud-Ouest	45	4,7	10,8	3,6

¹¹ Contrairement aux méthodologies des enquêtes précédentes y compris l'EMC, ce seuil se décompose d'un seuil alimentaire de 102 686 F CFA par personne et par an et un seuil non alimentaire de 92 003 F CFA par personne et par an 'soit (194.629 F CFA)

Sahel	44,2	7,4	13	5,2
Plateau-Central	34,2	3,9	9,2	3,5
Hauts-Bassins	34	9,1	8,5	3,2
Centre-Sud	26,1	2,7	5,8	2
Cascades	20,6	2	5,4	1,9
Centre	5,3	1,7	1,1	0,3

Source : Construits par les auteurs à partir de la base de EHCVM-2018

VI.5. La pauvreté alimentaire

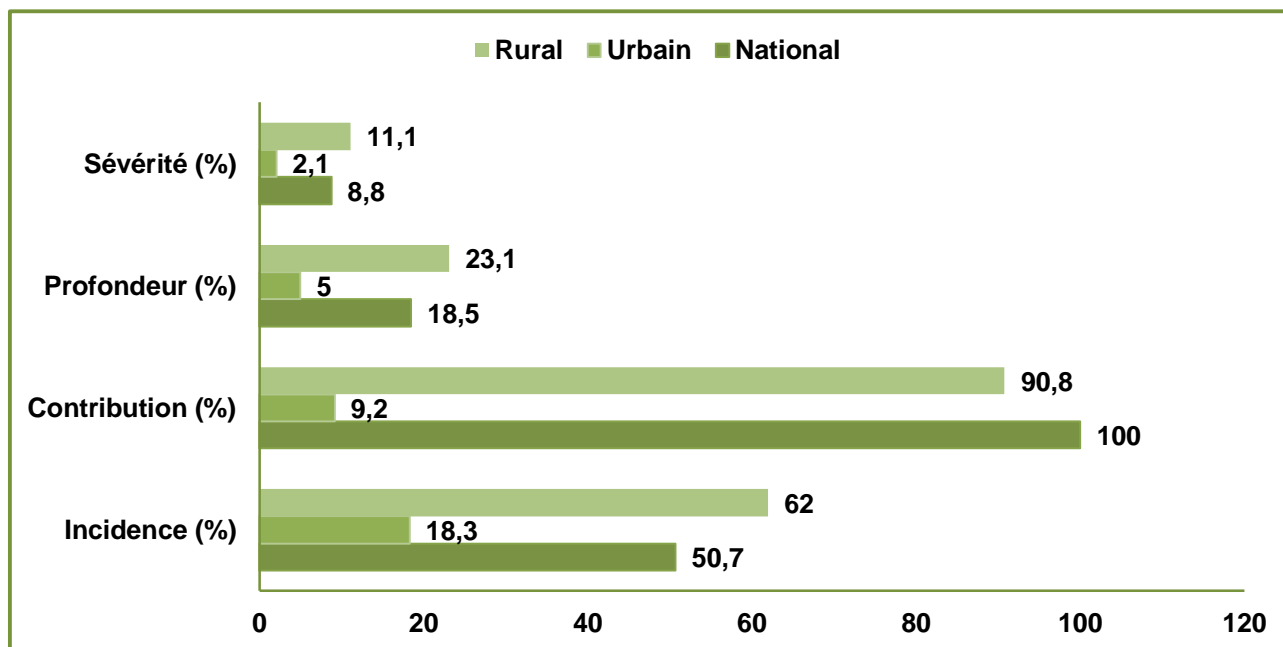
Au Burkina Faso, la majorité des personnes vivent en situation de pauvreté alimentaire. En effet, l'incidence de la pauvreté alimentaire est de 50,7%. Autrement dit, une personne sur deux dépense moins de 102 686 FCFA, soit le coût du panier de biens alimentaires capable de produire le minimum de calories requis annuellement (2300 Kcal/jour).

VI.5.1 La pauvreté alimentaire selon le milieu de résidence et selon la région administrative

L'ampleur de la pauvreté alimentaire varie selon le milieu de résidence (graphique 6.2). En effet, en milieu urbain, deux personnes sur dix sont en situation de pauvreté alimentaire. En milieu rural, six personnes sur dix vivent en situation de pauvreté alimentaire.

Par conséquent, la quasi-totalité des personnes qui n'arrivent pas à disposer du minimum alimentaire vivent en milieu rural. A titre illustratif, sur dix pauvres, neuf vivent en milieu rural. Ces derniers ont une consommation moyenne faible relativement à la consommation des pauvres qui vivent en milieu urbain.

Graphique 6. 2 : Indicateurs de la pauvreté alimentaire selon le milieu de résidence



Source : Construits par les auteurs à partir de la base de EHCVM-2018

VI.5.2 La pauvreté alimentaire selon la région administrative

A l'image de la pauvreté monétaire, l'ampleur de la pauvreté alimentaire varie aussi selon la région administrative. Mieux, elle est relativement plus forte dans toutes les régions administratives du pays (tableau 6.8). Dans huit régions administratives sur treize, la majorité des personnes sont en situation de pauvreté

alimentaire. La situation est plus préoccupante particulièrement dans la région du Nord où l'incidence atteint 81,3%. Les régions du Centre-Nord et du Centre-Ouest suivent avec des incidences respectives de 68,2% et de 67,2%. La région du Centre détient encore la faible incidence soit 10%.

Les régions du Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Nord regroupent à elles seules 36% des pauvres du pays.

Tableau 6. 8: Indicateurs de la pauvreté alimentaire selon la région administrative

Régions	Incidence (%)	Contribution (%)	Profondeur (%)	Sévérité (%)
Nord	81,3	12,9	37,2	19,9
Centre-Nord	68,2	11,2	25,3	12,3
Centre-Ouest	67,2	10,8	22,6	10,3
Centre-Est	64	10	29,7	17,2
Boucle du Mouhoun	60,4	11,6	21,1	9,4
Sud-Ouest	59	5	20,5	9,1
Est	58,3	10,1	18,1	7,2
Plateau-Central	49	4,5	16,3	7,3
Hauts Bassins	44,7	9,8	15,9	7,3
Sahel	41,8	5,7	13,7	5,8
Centre-Sud	37	3,1	9,9	3,8
Cascades	31,2	2,5	9,9	4,1
Centre	10	2,7	2,4	0,9

Source : Construits par les auteurs à partir de la base de EHCVM-2018

VI.6. L'extrême pauvreté

VI.6.1 L'extrême pauvreté selon le milieu de résidence et selon la région de résidence

Toute personne, qui en utilisant toutes ses ressources pour la consommation alimentaire n'arrive pas à couvrir le minimum de besoins alimentaires requis pour le bon fonctionnement de son organisme, est qualifiée de personne en situation d'extrême pauvreté.

Au Burkina Faso, l'incidence de l'extrême pauvreté est estimée à 8,2% en 2018, soit une personne sur dix (tableau 6.9). Les populations du milieu urbain (1.7%) vivent très peu cette pauvreté comparativement à celles qui vivent en milieu rural (10.4%).

Les régions du Nord (25%), du Centre-Est (18%) et du Centre-Nord (12,4%) ont les plus fortes incidences. C'est d'ailleurs dans ces trois régions que vivent la moitié des personnes en situation d'extrême pauvreté du Burkina Faso. Dans la capitale Ouagadougou, les populations sont dans une moindre mesure épargnées de cette pauvreté.

Tableau 6. 9: Indicateurs de l'extrême pauvreté selon le milieu de résidence et selon la région administrative

Milieu de résidence	Incidence de l'extrême pauvreté (%)	Contribution (%)	Profondeur (%)	Sévérité (%)
Région de résidence				
Boucle du Mouhoun	10,02	12,0	1,54	0,41
Cascades	2,97	1,5	0,14	0,02
Centre	0,03	0,1	0	0
Centre-Est	17,69	17,2	4,1	1,54
Centre-Nord	12,4	12,6	2,52	0,61

Centre-Ouest	7,53	7,5	1,46	0,43
Centre-Sud	2,1	1,1	0,26	0,05
Est	5,82	6,3	0,52	0,1
Hauts Bassins	4,59	6,2	0,93	0,22
Nord	24,85	24,5	4,25	1,18
Plateau-Central	6,12	3,5	0,87	0,22
Sahel	6,71	5,7	1,13	0,29
Sud-Ouest	3,74	2,0	0,42	0,06
Total	8,19	100,0	1,45	0,41
Milieu residence				
Urbain	1,67	5,2	0,33	0,1
Rural	10,44	94,8	1,84	0,52
Total	8,19	100,0	1,45	0,41

Source : Construits par les auteurs à partir de la base de EHCVM-2018

VI.7. INEGALITES

Les programmes de lutte contre la pauvreté considèrent la réduction des inégalités comme une préoccupation majeure. La littérature reconnaît qu'une société très inégalitaire est une source de tensions multiformes compromettant ainsi d'une part le bien-être des populations et d'autre part la croissance économique. On comprend pourquoi la réduction des inégalités à l'horizon 2030 est une priorité affirmée dans le cadre des Objectifs du développement durable (ODD) auxquels le Burkina Faso s'est engagé.

Dans cette sous-section, nous appréhendons les inégalités via les dépenses de consommation des ménages.

VI.7.1 Structure de la consommation selon le niveau de vie

La part de la consommation des 20% les plus pauvres n'équivaut qu'à seulement 7,2% de la consommation totale des ménages (tableau 6.10). Pendant ce temps, les 20% les plus riches consomment à eux seuls 46% de la consommation totale des ménages. Ainsi, les plus riches consomment six fois plus que les plus pauvres.

Par conséquent, les personnes vivant au Burkina Faso sont très inégalitaires dans la mesure où seulement la moitié des dépenses de consommation totale est faite 80% de la population.

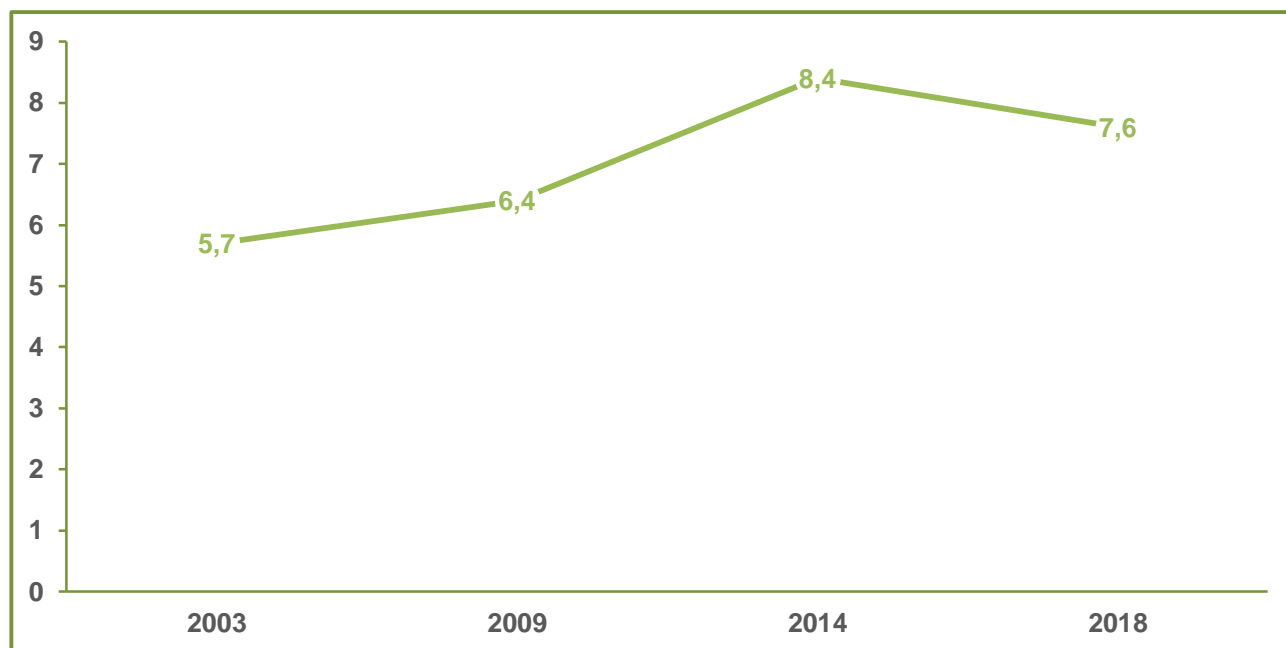
Tableau 6. 10: Structure de la consommation de la population selon les quintiles de dépenses de consommation

Quintiles	Dépense du quintile (en milliards de Francs CFA)	Part (en %) des dépenses du quintile)
Premier quintile	434	7,2
Deuxième quintile	665	11
Troisième quintile	905	14,9
Quatrième quintile	1 270	21
Cinquième quintile	2 790	46
Ensemble	6 060	100

Source : EHCVM-2018

Au cours des quinze dernières années, les inégalités se sont réduites entre les 20% de ménages les plus pauvres et les 20% de ménages les plus riches (graphique 6.3). En effet, la part de la consommation des 20% des ménages les plus pauvres dans la consommation totale a globalement augmenté, passant de 5,7% en 2003 à 7,6% en 2018, ce qui traduit une réduction des inégalités.

Graphique 6. 3 : Evolution de la part des 20% les plus pauvres dans la consommation totale



Source : Construits par les auteurs à partir des données des rapports EHCVM-2018 et TBS 2019

L'analyse des ratios de dispersion des déciles permet de mieux cerner les inégalités qui existent entre les populations de la société burkinabé. Via cette approche, il ressort que les 10% les plus pauvres ont une consommation estimée à seulement 3% de la consommation totale des ménages. A l'opposé, les 10% les plus riches détiennent à eux seuls le tiers de la consommation totale, équivalent à dix (10) fois la part des 10% les plus pauvres (tableau 6.11).

Tableau 6. 11: Ratio de dispersion des déciles de consommation

Déciles	Dépense du décile (en milliard de F CFA)	Part des dépenses du décile (%)	Ratio de dispersion des déciles (%)	Dépenses moyennes par tête du décile
1 ^{er} décile	180	3	10,5	88744
2 ^{ème} décile	253	4,2	7,5	125320
3 ^{ème} décile	305	5	6,2	150786
4 ^{ème} décile	361	6	5,2	178215
5 ^{ème} décile	419	6,9	4,5	206194
6 ^{ème} décile	487	8	3,9	241103
7 ^{ème} décile	583	9,6	3,2	287136
8 ^{ème} décile	690	11,4	2,7	341985
9 ^{ème} décile	892	14,7	2,1	439834
10 ^{ème} décile	1890	31,2	1	937631
Ensemble	6 060	100		299562

Source : Construits par les auteurs à partir des données des rapports EHCVM-2018 et TBS 2019

VI.7.2 Inégalités des dépenses de consommation des ménages

Au Burkina Faso, les ménages sont globalement de moins en moins inégalitaires en termes de dépenses de consommation au cours des deux dernières décennies, quel que soit le lieu de résidence. Toutefois, au cours des cinq dernières années, une remontée des inégalités est observée.

Les inégalités liées aux dépenses de consommation varient selon le milieu de résidence du ménage. En 2018 et dans le milieu urbain les ménages ont des dépenses de consommation très inégalitaires comparativement aux ménages ruraux (tableau 6.12).

Des disparités existent selon la région de résidence. Les ménages vivant dans le Centre sont les plus inégalitaires comparativement à tous les autres ménages. La région du Centre a en effet l'indice de Gini le plus élevé (0,39). Cette situation est due en partie au fait que les ménages les plus riches vivent généralement à Ouagadougou. Ce niveau élevé des inégalités de consommation des ménages de la région du Centre est suivi par ceux des régions du Centre-Est (0,36), du Sahel (0,33) et des Hauts-Bassins (0,33). A l'opposé, les ménages vivant dans les régions de l'Est (0,26) et du Centre-Sud (0,28) sont les moins inégalitaires.

Tableau 6. 12: Evolution de l'indice de Gini selon le lieu de résidence

	2003	2009	2014	2018
Milieu de résidence				
Urbain	47,2	43,6	38,4	39,2
Rural	38,8	35	27,3	29,9
Région de résidence				
Hauts-bassins	43,2	41,3	34,5	32,5
Boucle du Mouhoun	34,6	33,2	25,4	30,6
Sahel	41,9	44,1	24,2	32,5
Est	36,2	36,8	25,1	25,7
Sud-Ouest	63,7	37,4	33,7	32,1
Centre-Nord	36,9	36,1	27,9	29,0
Centre-Ouest	40,4	35,2	26,3	30,3
Plateau central	41,3	33,2	24,3	32,3
Nord	37,1	37,8	23,8	30,0
Centre-Est	39,7	36,9	31,7	35,9
Centre	50,8	44	37,7	38,6
Cascades	48,2	32,9	30,1	32,3
Centre-Sud	35,3	30,8	27,6	27,5
Ensemble	44,5	39,8	35,3	38,6

Source : Construits par les auteurs à partir des données des rapports EHCVM-2018 et TBS 2019

CHAPITRE VII. : LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT

VII.1. Logement

VII.1.1. Nombre de pièces du logement et promiscuité

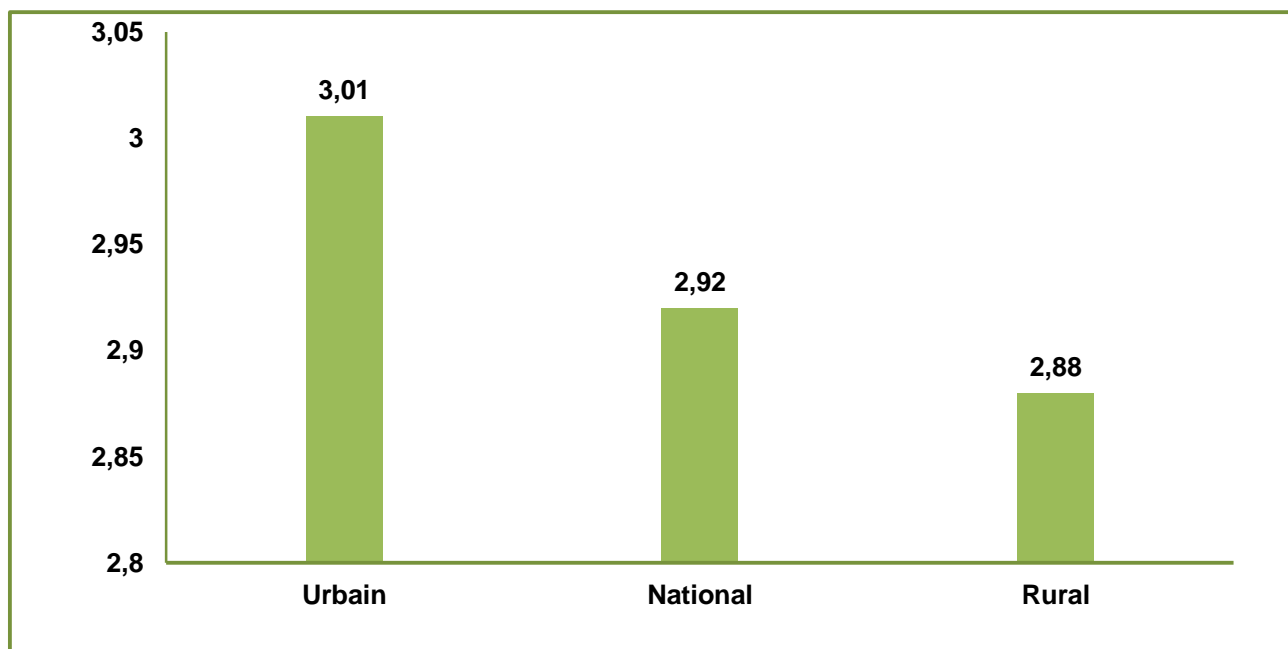
Un ménage vit dans la promiscuité (Absence d'intimité) lorsque le nombre moyen de personnes par pièce de son logement principal dépasse trois. La promiscuité met en relation le nombre de pièces du logement d'un ménage et le nombre de personnes vivant dans le ménage. Elle permet d'appréhender la préservation de l'intimité des membres du ménage.

Le nombre moyen de pièces par logement est de 2,92 (graphique 7.1) pour un ménage au plan national en 2018 (EHCVM-2018). Par milieu de résidence, il est légèrement plus élevé en milieu urbain (3,01) qu'en milieu rural (2,88). Cette situation est quasiment l'inverse qui prévalait en 2014 avec 3,1 comme nombre moyen de pièces en milieu rural et 2,8 en milieu urbain.

En 2018 au Burkina Faso, (23,2%) des ménages vivent dans la promiscuité. Par rapport à 2014 il y a une légère amélioration de la situation où 27,8% des ménages des ménages étaient concernés.

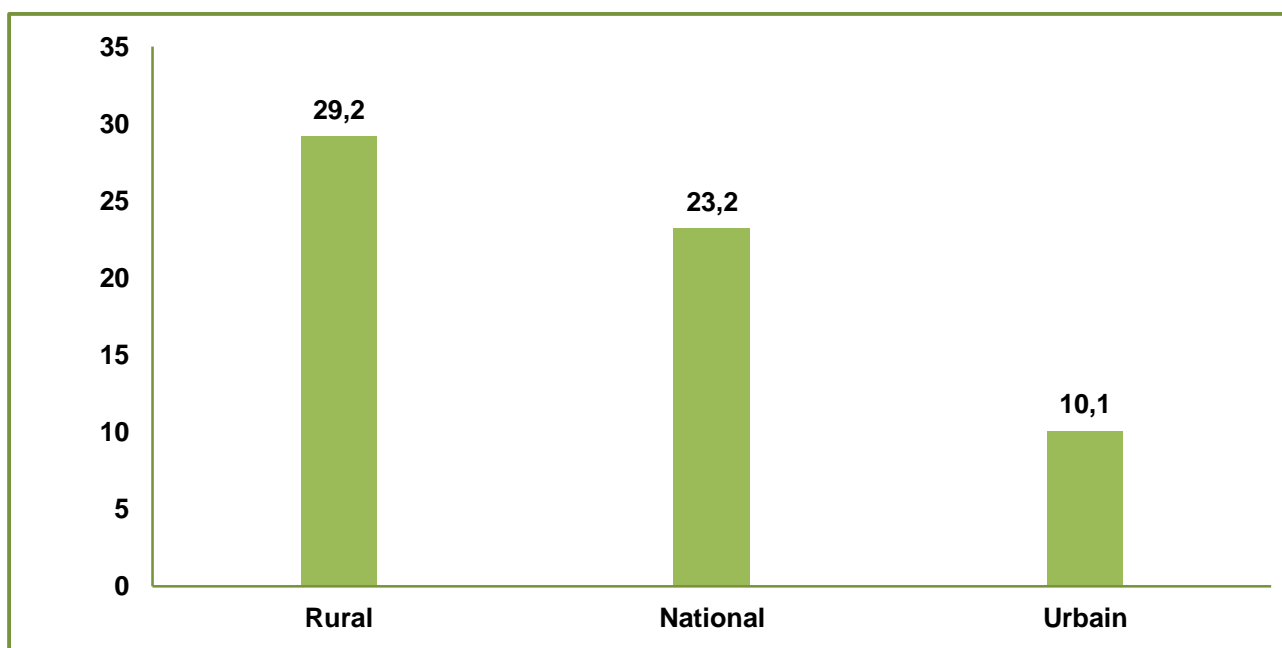
La situation de promiscuité varie selon le milieu de résidence. Il existe un écart important concernant la promiscuité entre les deux milieux (graphique 7.2). En effet, la proportion des ménages vivant le phénomène en milieu urbain est de 10,1% contre 29,2% en milieu rural. Comparativement à 2014, il y a une amélioration de la situation en milieu urbain où 19,4% des ménages étaient privés d'intimité, et 31,1% des ménages en milieu rural vivaient dans la promiscuité.

Graphique 7. 1: Nombre moyen de pièces par logement en 2018



Source : INSD, EHCVM 2018

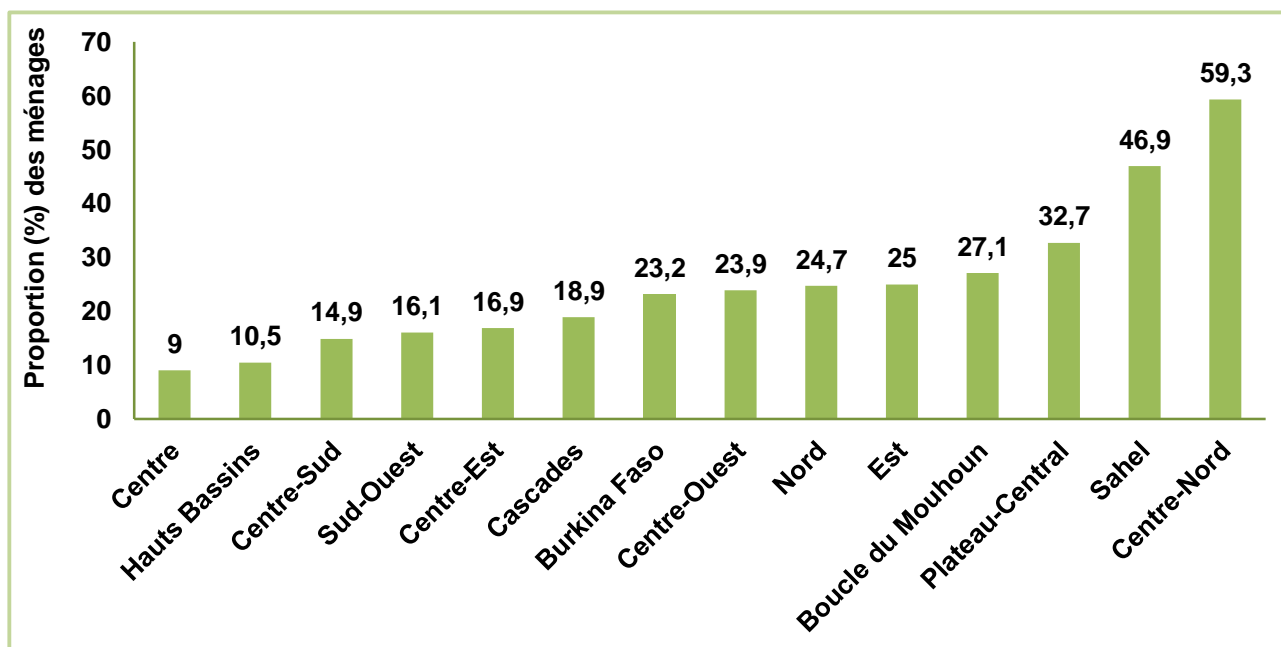
Graphique 7. 2: Proportion des ménages vivant dans la promiscuité selon le milieu de résidence



Source : INSD, EHCVM 2018

Les données du graphique 7.3 font ressortir que la proportion des ménages qui vivent dans la promiscuité est plus élevée respectivement dans les régions du Centre-Nord (59,3%) et du Sahel (46,9%). En revanche, il est moins fréquent dans les régions du Centre (9,0%) et des Hauts Bassins (10,5%).

Graphique 7. 3: Proportion de ménages vivant dans la promiscuité selon la région



VII.1.2 Type de bâtiment

En 2018, 42,5% des logements des ménages au Burkina Faso sont des maisons individuelles simples en banco suivi des maisons individuelles simples en dur 21,6%. Les maisons « Moderne (villa) » et les maisons de types « Immeuble/Appartement » représentent respectivement 5,5% et 0,5% des logements des ménages (Tableau 7.1).

Selon le milieu de résidence, 35,6% des logements en milieu urbain sont du type « Maison individuelle simple en dur » et 30,5% sont de type commun « célibatérium ». Les maisons individuelles simples en banco sont faiblement représentées (13,9%) en milieu urbain. En milieu rural, la prédominance de logement est le type maison individuelle simple en banco avec 55,5% et la plus faible proportion est le type « Immeuble/appartement » (0,1%).

Tableau 7. 1: Répartition (%) des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence

Type de logement	Urbain	Rural	Ensemble
	%	%	%
Maison moderne (Villa)	15,7	0,9	5,5
Immeuble/appartement	1,4	0,1	0,5
Maison individuelle simple en dur	35,6	15,2	21,6
Célibatérium	30,5	2,3	11,1
Maison individuelle simple en banco	13,9	55,5	42,5
Maison traditionnelle en banco	2,2	19,2	13,9
Case/paille	0,2	6,5	4,5
Autre	0,5	0,2	0,3
Total	100	100	100

Source : INSD, EHCVM 2018

Les données font ressortir une disparité régionale dans le type de logement. En effet, le type de logement « Maison modernes(Villa) » est plus concentré dans la région du Centre (21,4%) et le type « Maison individuelle » simple en banco est prédominant dans le Centre Sud (61,5%). Le type de Maison individuelle simple en dur est plus concentré dans la région du Centre Est (49,5%). Hors mis les régions du Centre et du Centre Est, les maisons individuelles simples en banco sont plus fréquentes dans les autres régions (tableau 7.2).

Tableau 7. 2: Proportion des ménages selon le type de logement et la région

Regions	Maison moderne (Villa)	Immeuble /Appartement	Maison individuelle simple en dur	Célibatérium	Maison individuelle simple en banco	Maison traditionnelle en banco	Case/paille	Autre
Boucle du Mouhoun	2,7	0,1	15,1	9,6	51,3	19,7	1,4	0,2
Cascades	4,3	0,6	26,2	10,3	49,2	5,1	4	0,3
Centre	21,4	1,8	35	27,1	12,1	1,7	0,2	0,6
Centre-Est	4,6	0,1	49,5	2,7	29,8	5,2	8,2	0
Centre-Nord	1,6	0	8,6	1,3	58,3	21,6	8,6	0
Centre-Ouest	1,7	0,1	16,7	5,7	58,1	12,2	5,1	0,5
Centre-Sud	1,2	0,6	23,5	2	61,5	8,3	3	0
Est	1,6	0,1	7,2	1,4	49,8	22,3	17,5	0
Hauts Bassins	2,3	0,8	23,7	27,8	32,5	12	0,8	0,1
Nord	1,6	0	6,1	13,9	57,4	20,5	0,5	0
Plateau-Central	2	0,1	26	0,2	58,3	9,7	3,7	0
Sahel	0,6	0	7,4	0,3	50,1	32,6	8,9	0
Sud-Ouest	1,9	0	21,8	2,2	46,8	23,9	0,5	2,8
National	5,5	0,5	21,6	11,1	42,5	13,9	4,5	0,3

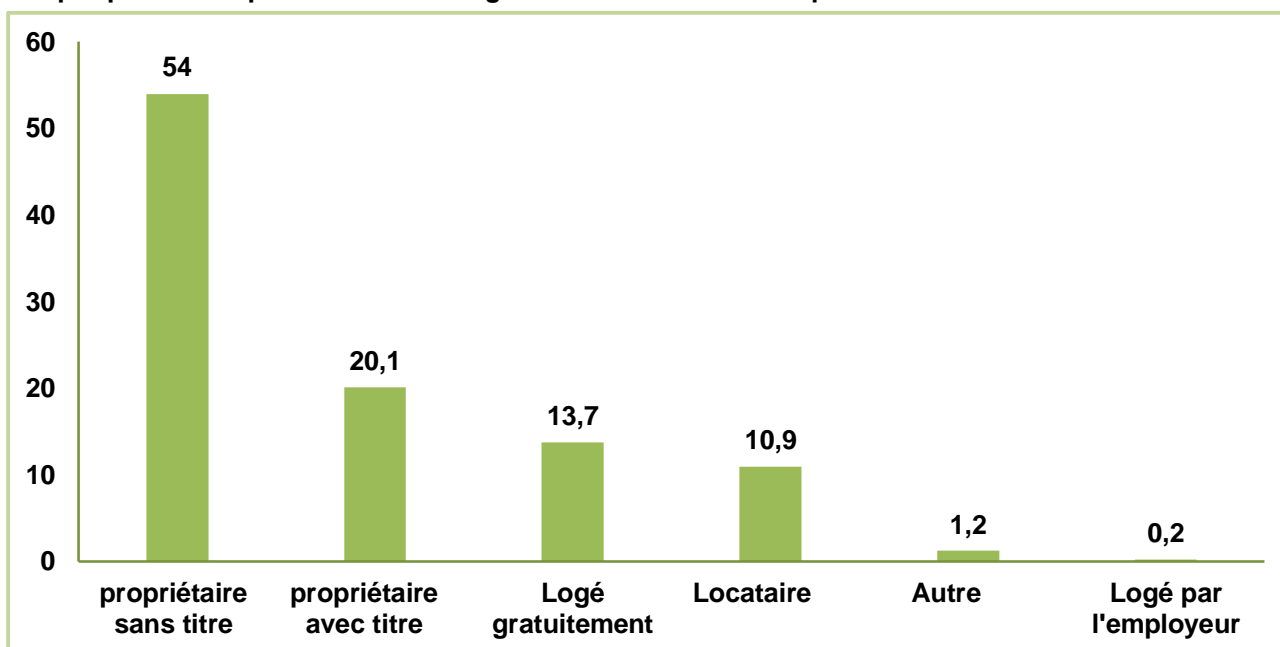
Source : INSD, EHCVM 2018

VII.1.3 Statut d'occupation du logement

En 2018, la majorité des ménages au Burkina Faso sont propriétaires de leur logement (74,1%). Néanmoins seulement un ménage sur cinq possède un titre de propriété (Graphique 7.4). Aussi, seulement un ménage sur cinq (20,1%) dispose d'un titre de propriété de son logement. Le reste des ménages sont logés gratuitement (13,7%) et les locataires (10,9%). Les ménages logés par l'employeur sont très faiblement représentés (0,2%).

Une disparité régionale existe selon le statut d'occupation du logement par les ménages (tableau 7.3). En effet, les ménages propriétaires avec titre au niveau national sont de 20,1%. Il n'y a que quatre régions sur les treize qui se situent au-dessus de cette moyenne. Parmi ces régions, le Centre vient en tête avec 43% qui possèdent un titre de propriété de leur logement. Les régions telles que le Centre-Nord, le Centre-Ouest et le Sahel, enregistrent moins d'un ménage sur dix 10% des ménages disposant d'un titre de propriété de son logement. La proportion des ménages propriétaires de logement sans titre sont plus faibles dans la région du Centre (10,4%) alors que dans les autres régions les propriétaires sans titre sont majoritaires.

Graphique 7. 4: Répartition des ménages selon le statut d'occupation



Source : INSD, EHCVM 2018

Tableau 7. 3: Proportion des ménages selon la région et le statut d'occupation du logement

Région de résidence	Propriétaire avec titre	Propriétaire sans titre	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre
Boucle du Mouhoun	21	59,9	3,8	0	15,2	0,1
Cascades	11,4	58,4	13,6	1,6	14,9	0,2
Centre	43	10,4	31,8	0,1	13,9	0,7
Centre-Est	25,5	45,2	3,5	0,5	25,3	0
Centre-Nord	7,1	72,7	1,8	0	17,3	1,1
Centre-Ouest	7,4	70,8	6,5	0,2	14,5	0,7
Centre-Sud	34	60,4	2,1	0	3,5	0
Est	9,6	81,2	2,3	0,1	3,4	3,4
Hauts Bassins	19,9	43,6	23,4	0,2	12,9	0
Nord	15,4	55,2	4,7	0	16	8,7
Plateau-Central	16,7	62,4	0,7	0,1	19	1

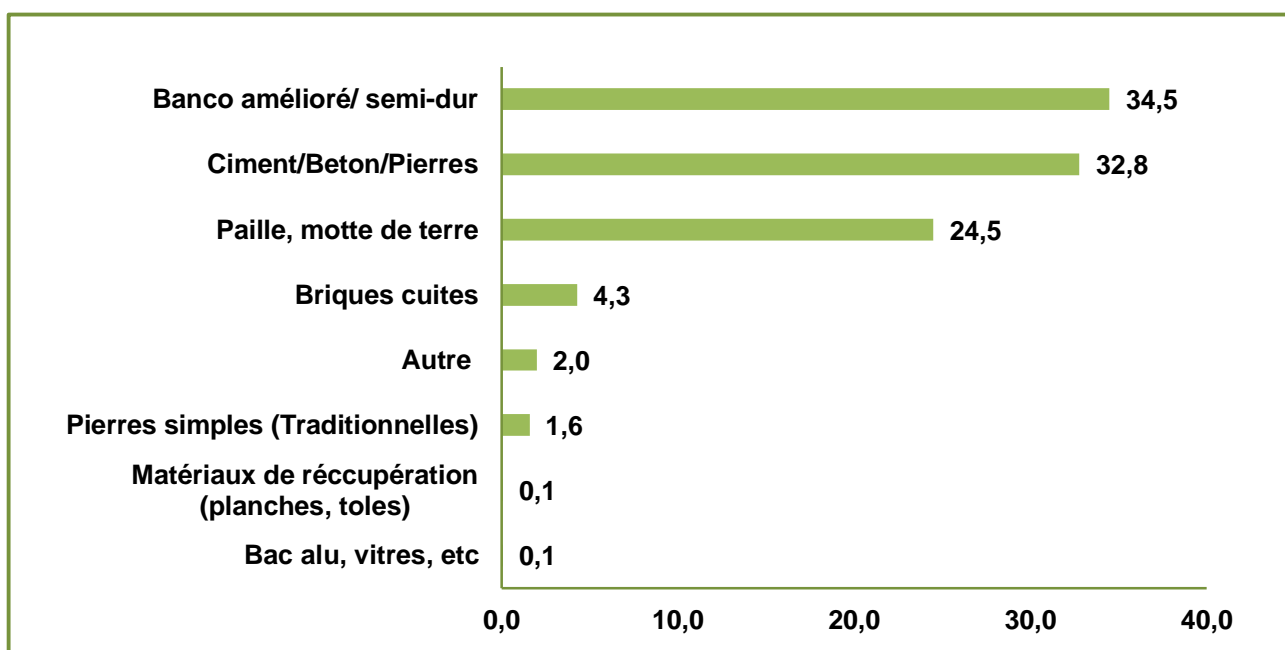
Sahel	4,7	82,4	0,6	0	12,3	0
Sud-Ouest	10,1	76,1	5,5	0,2	8	0,1
National	20,1	54	10,9	0,2	13,7	1,2

Source : INSD, EHCVM 2018

VII.1.4 Nature des murs

Les matériaux du logement principal concernent ceux des murs, du toit et du sol du bâtiment principal du ménage. En 2018 au niveau national, les murs du bâtiment principal des ménages sont constitués de « Banco amélioré » ou « Semi dur » (34,5%), en « Ciment/Béton/Pierres » (32,8%) et en « Paille/Motte de terre » (24,5%). Les plus faiblement représentés sont les bâtiments principal dont leur mur sont en matériaux de récupération (planches, tôles) et « Bac alu/ vitres » avec 0,1% chacun (Graphique 7.5).

Graphique 7. 5: Répartition (en %) des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal



En 2018, la proportion des ménages dont le mur du bâtiment principal est en ciment/béton/pierre est élevée dans la région du Centre (80,3%) suivi des régions du Centre Es (46,9%) et des Hauts Bassins (45,5%). Dans l'ensemble des régions (tableau 7.4), les ménages ont leur bâtiment principal construits en « Banco amélioré /semi dur » avec la plus grande proportion dans la région du Plateau Central (63%) et la plus faible dans le Centre (14,2%).

Tableau 7. 4: Répartition(en %) des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal par région

Region	Ciment/B éton/Pierr es	Briques cuites	Bac alu, vitres, etc.	Banco amélioré/ semi-dur	Matériaux de récupération (planches , tôles)	Pierres simples Tradition nelles	Paille, motte de terre	Autre
Boucle du Mouhoun	19,4	2	0,4	48,3	0,2	2	27	0,6
Cascades	39,7	2	0,2	41,9	0,1	0,9	14,6	0,6
Centre	80,3	3,1	0	14,4	0,2	0	1,8	0,2
Centre-Est	46,9	12,8	0	22	0	0,1	17,1	1,1
Centre-Nord	8,3	3,2	0	49,2	0	2	36,8	0,4
Centre-Ouest	20,4	0,9	0,2	41,5	0	0,4	34,8	1,8

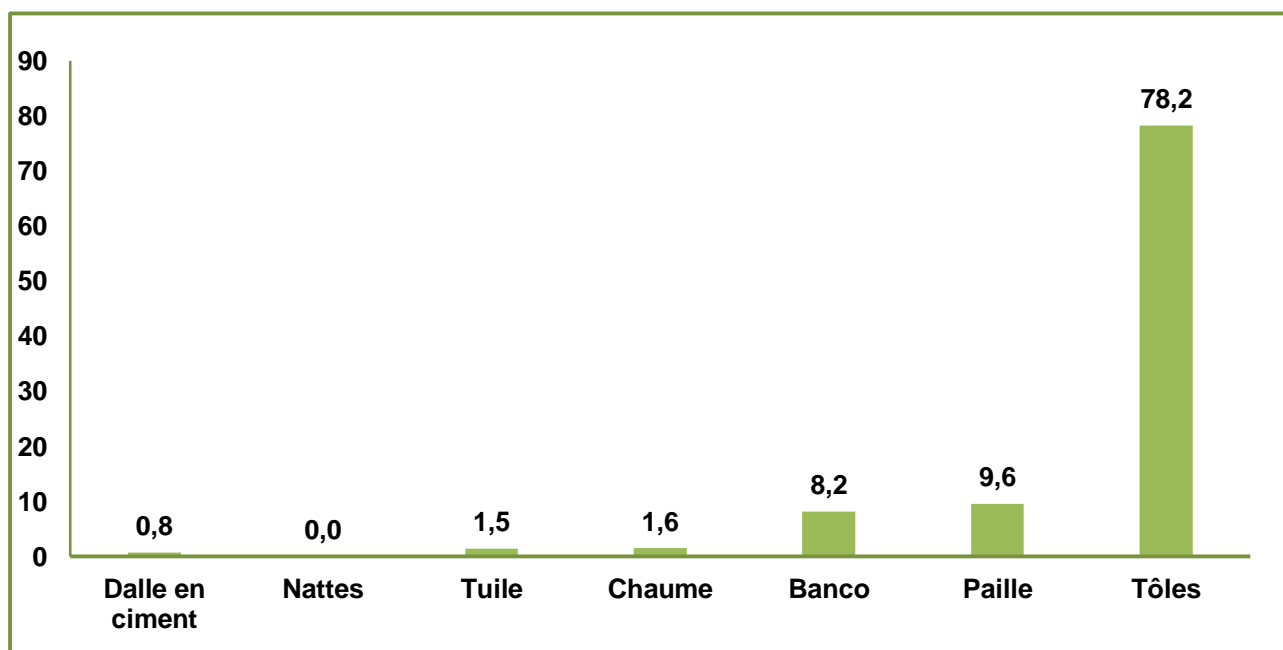
Region	Ciment/Béton/Pierr es	Briques cuites	Bac alu, vitres, etc.	Banco amélioré/ semi-dur	Matériaux de récupération (planches, tôles)	Pierres simples Traditionnelles	Paille, motte de terre	Autre
Centre-Sud	27,1	5,6	0,3	41,5	0,4	1	24	0,2
Est	7,9	3,7	0,2	39,5	0	0	48,5	0,2
Hauts Bassins	45,5	0,3	0	26,3	0	9	12,3	6,6
Nord	9,5	0,1	0	32,2	0,4	0,8	56,7	0,2
Plateau-Central	15,7	4,2	0,1	63	0	0	13,3	3,7
Sahel	6,9	18,9	0	38,4	0,3	0	35,2	0,4
Sud-Ouest	18,7	1,2	0	39,3	0,1	3,6	21,7	15,4
Total	32,8	4,3	0,1	34,5	0,1	1,6	24,5	2,0

Source : EHCVM 2018

VII.1.5 Nature du toit

En 2018 et au plan national (graphique 7.6), les ménages vivent majoritairement dans les maisons dont le toit est constitué principalement de tôle métallique (78,2%). Les maisons en paille et banco sont respectivement de 9,6% et 8,2%. Les maisons en dalle sont les plus faiblement représentées sur le plan national (0,8%).

Graphique 7. 6: Répartition (%) des logements des ménages selon la nature du toit

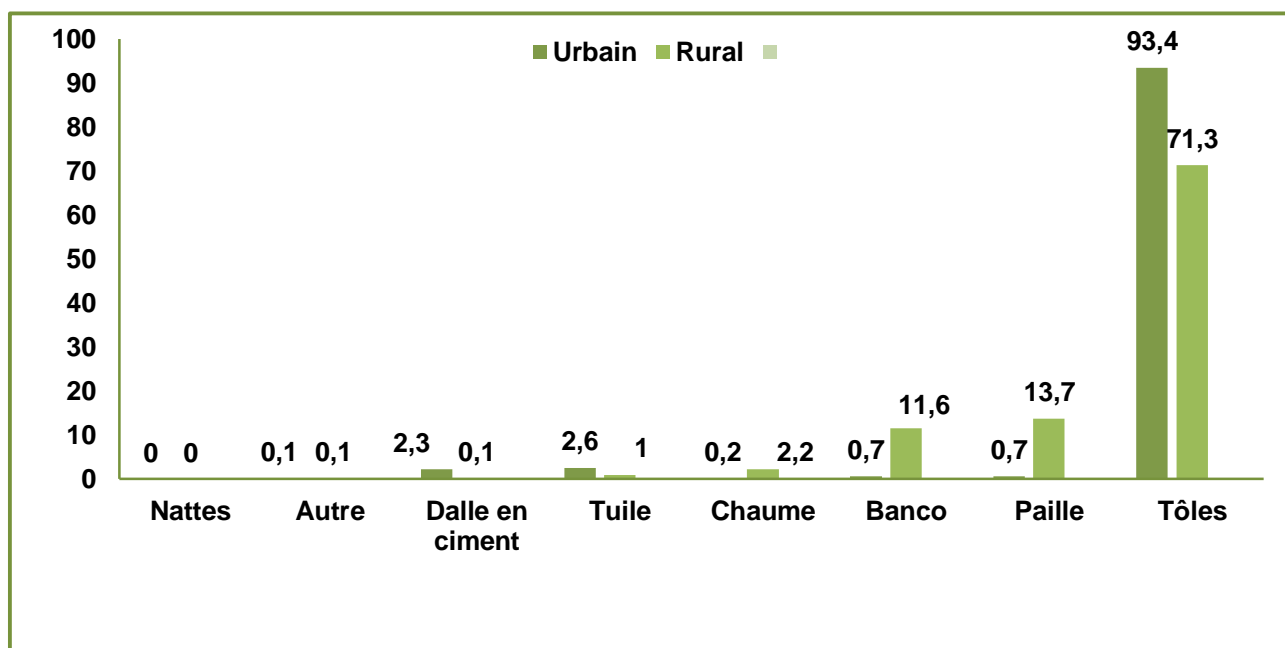


Source : EHCVM 2018

En 2018, les ménages dont les logements ont leur toit en tôle sont de 93,4% en milieu Urbain et 71,3% en milieu rural (graphique 7.7). Comparativement à 2017, le logement en tôle a connu une baisse de 0,8 point de pourcentage en milieu urbain. Quant au milieu rural la proportion est restée la même 71,3. En milieu urbain, après les fortes proportions des logements en dont le toit est en tôles, suivent les logements dont le toit est constitué de tuiles (2,6%) et de « Dalle/ciment » (2,3%) et les plus faibles sont les logements dont le toit est en chême 0,2%.

Quant au milieu rural, les logements dont leurs toits sont en paille ou en banco sont respectivement de 13,7% et 11,6%.

Graphique 7. 7: Répartition (en %) des logements par nature du toit selon le milieu de résidence



Source : EHCVM 2018

Au Burkina Faso en 2018, hors mi la région du Sahel dont la proportion des logements en tôles est de 32,3%, les autres régions ont plus de 50% des logements dont le toit est en tôle. Dans la région du Centre 9 ménages sur 10 vivent dans des logements dont le toit est en tôle. Les maisons Dalle en ciment sont faiblement représentées dans l'ensemble des régions (tableau 7.5).

Tableau 7. 5: Répartition (en %) des logements par nature du toit selon les régions

Région	Dalle en ciment	Tuile	Tôles	Paille	Banco	Chaume	Nattes
Boucle du Mouhoun	0	0,2	78,9	0,9	19,6	0,4	0
Cascades	0,7	3,6	86,6	7,8	0,9	0	0
Centre	3,4	4,1	92	0,3	0,1	0	0
Centre-Est	0,5	0,6	80,2	18,1	0,5	0	0,2
Centre-Nord	0	1,1	79,3	10,8	3	5,8	0
Centre-Ouest	0,2	1	77,6	8,9	9,4	2,2	0
Centre-Sud	0	0,5	84,5	11	3,1	0,9	0,1
Est	0,1	0,2	57,9	41,4	0,1	0,4	0
Hauts Bassins	0,5	2,4	92	1,2	3,5	0,3	0
Nord	0,1	1	78,8	5,4	14,1	0,6	0
Plateau-Central	0,3	0,1	87,1	11,9	0,5	0,1	0
Sahel	0,4	0,7	32,3	16,4	40,6	9,6	0
Sud-Ouest	0,1	0,1	76,3	3,1	18,1	2	0
Total	0,8	1,5	78,2	9,6	8,2	1,6	0

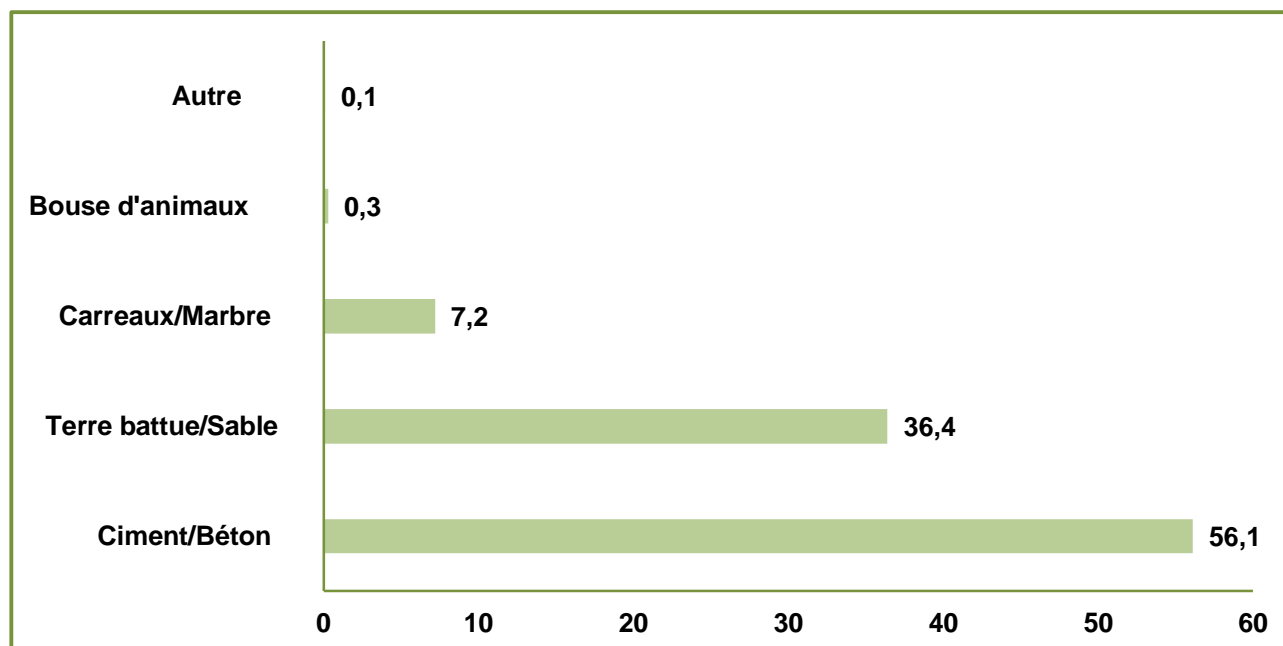
Source : EHCVM 2018

VII.1.6 Nature du sol

Au plan national, plus de la moitié (56,1%) des ménages ont le sol de leur bâtiment principal constitué de chape de ciment/Béton, suivi de ceux dont le sol est en terre battue / sable avec 36,4% des ménages

concernés. Les carreaux ou la marbre sont utilisés par 7,2% des ménages pour le revêtement du sol de leur logement (graphique 7.8).

Graphique 7. 8: Répartition (%) des ménages par nature du sol du logement principal



Source : EHCVM 2018

Selon le milieu de résidence, le ciment est le matériau le plus utilisé par les ménages urbains et ruraux (respectivement 73,8% et 48%) pour le revêtement du sol des logements (tableau 7.6). Les carreaux sont plus urbains, 21% des ménages les utilisent tandis que la terre battue est majoritairement fréquente en milieu rural (50,7%).

Tableau 7. 6: Proportion (%) des ménages selon la nature des matériaux du sol du logement et le milieu de résidence

Nature du sol	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Carreaux/Marbre	21,0	0,9	7,2
Ciment/Béton	73,8	48,0	56,1
Terre battue/Sable	5,1	50,7	36,4
Bouse d'animaux	0,0	0,4	0,3
Autre	0,1	0,1	0,1

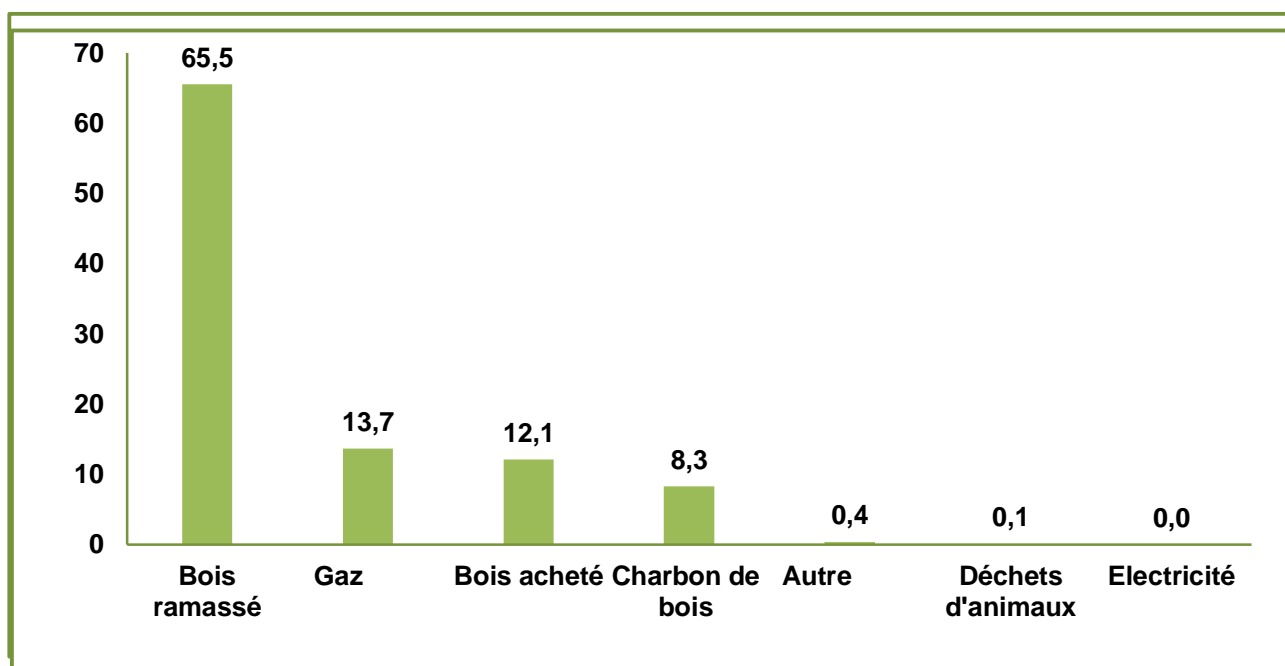
Source : EHCVM 2018

VII.2. Source d'énergie utilisée par le ménage dans le logement

VII.2.1 Source principale d'énergie pour l'éclairage

En 2018, les ménages utilisant les lampes à pile comme mode principal pour l'éclairage du logement sont estimés à 42,0% (Graphique 7.9). L'électricité réseau et l'énergie solaire sont respectivement utilisées par 28,7% et 24,4% des ménages. Une faible proportion des ménages (0,2%) utilise du bois ou ses produits dérivés comme principales sources d'éclairage de leur logement.

Graphique 7. 9: Proportion des ménages selon le principal mode d'éclairage du logement



Source : EHCVM 2018

Le milieu de résidence semble être associé à l'accès à l'électricité réseau. La connexion au réseau SONABEL semble être l'apanage des ménages urbains avec un taux d'accès de 68,6% contre seulement 3,1% de ménages connectés en milieu rural (tableau 7.7).

Tableau 7. 7: Taux d'accès à l'électricité réseau selon le milieu de résidence

Modes de connexion réseau	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
	%	%	%
Ménage connecté au réseau	68,6	3,1	23,6
Ménage connecté chez le voisin	1,7	0,1	0,6
Connecté directement au poteau	0,3	0,1	0,2
Ménage non connecté	29,4	96,6	75,6
Total	100	100	100

Source : EHCVM 2018

VII.2.2 Source d'énergie pour la cuisine

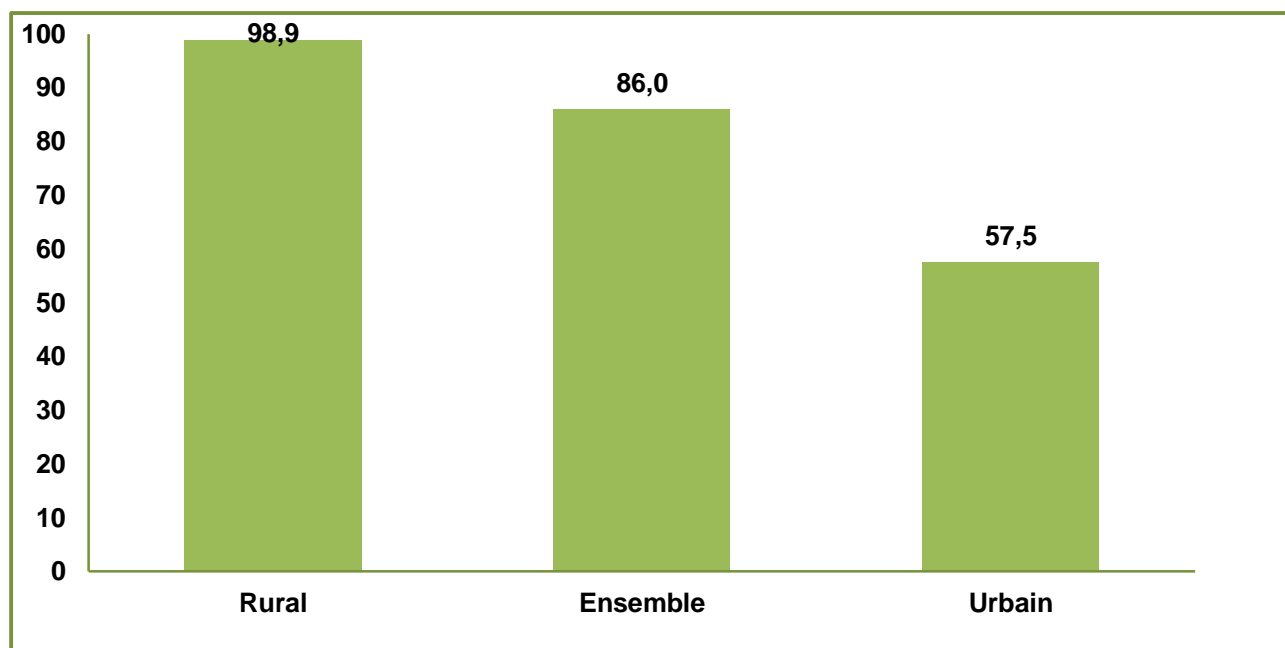
Au niveau national en 2018, 65,5% des ménages font recours aux bois ramassé comme principale source d'énergie pour la cuisine contre 13,7% de ménages qui utilisent le gaz (graphique 7.10). L'énergie électrique pour la cuisine est employée par une très faible proportion de ménages (0,01%).

Graphique 7. 10: Proportion des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisine

Source : EHCVM 2018

L'utilisation des combustibles solides dans la cuisine est élevée de manière générale et encore plus en milieu rural. La quasi-totalité (98,9%) des ménages ruraux ont recours à ces combustibles pour la cuisine. Le constat n'est pas aussi des moindres en milieu urbain où plus de la moitié des ménages (57,5%) cuisinent grâce aux combustibles solides (graphique 7.11)

Graphique 7. 11: Proportion des ménages utilisant des combustibles solides selon le milieu de résidence



Source : EHCVM 2018

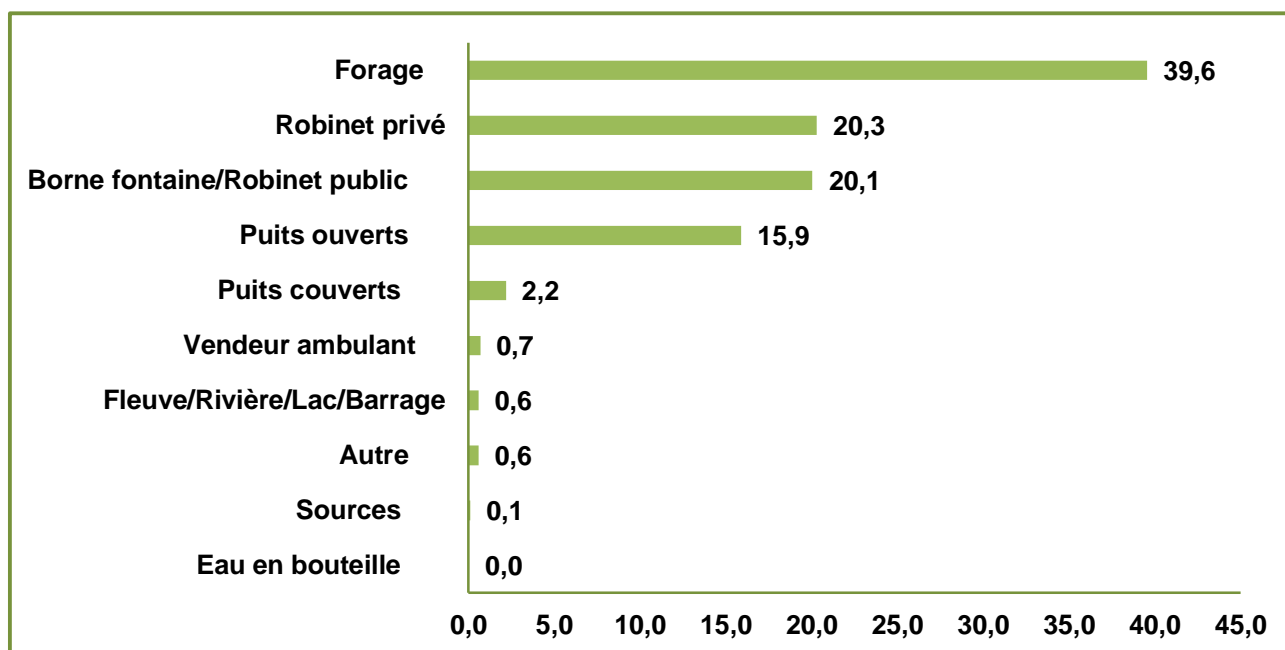
VII.3. Approvisionnement en eau

La source d'eau utilisée pour la boisson fait référence à toutes les eaux, potables et non potables, utilisées par le ménage comme eau de boisson.

VII.3.1 Approvisionnement en eau de boisson

L'utilisation des eaux de surface (Rivière, Lac, Barrage et Fleuve) comme eau de boisson est d'actualité dans 0,6% des ménages (Graphique 7.12). Cette proportion a baissé par rapport à 2014 où elle se situait à 1,7%. Aussi, la consommation d'eau de puits non couvert demeure toujours élevée et concerne 15,9% des ménages. Néanmoins, la plupart des ménages s'approvisionnent en eau de boisson grâce aux forages (39,6%) et au cumul robinets privés et bornes fontaines/robinets publics (40,4%).

Graphique 7. 12: Proportion (%) des ménages selon la source d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche

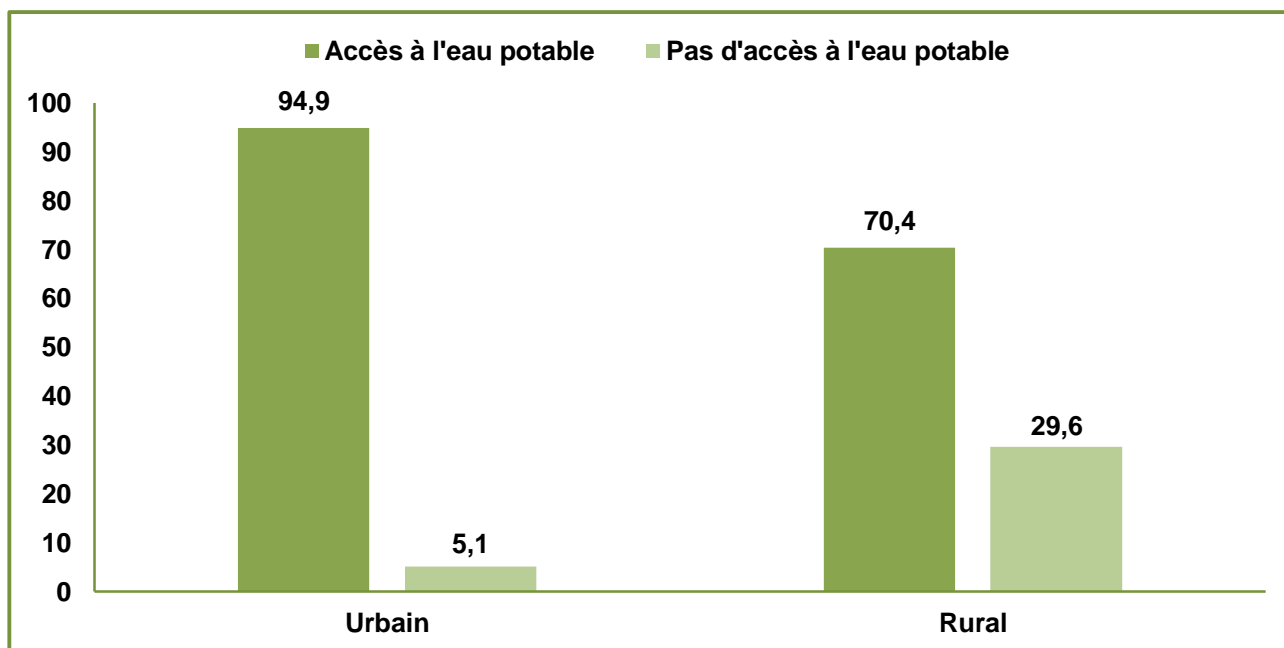


Source : EHCVM 2018

En 2018 et concernant le milieu de résidence, 94,9% des ménages urbains bénéficient des services d'eau potable contre 70,4% en milieu rural. Cette situation traduit une légère amélioration de l'accès à l'eau potable par rapport à 2014 où respectivement 93,5% et 69,6% des ménages consommaient l'eau potable en milieu urbain et en milieu rural (Graphique 7.13).

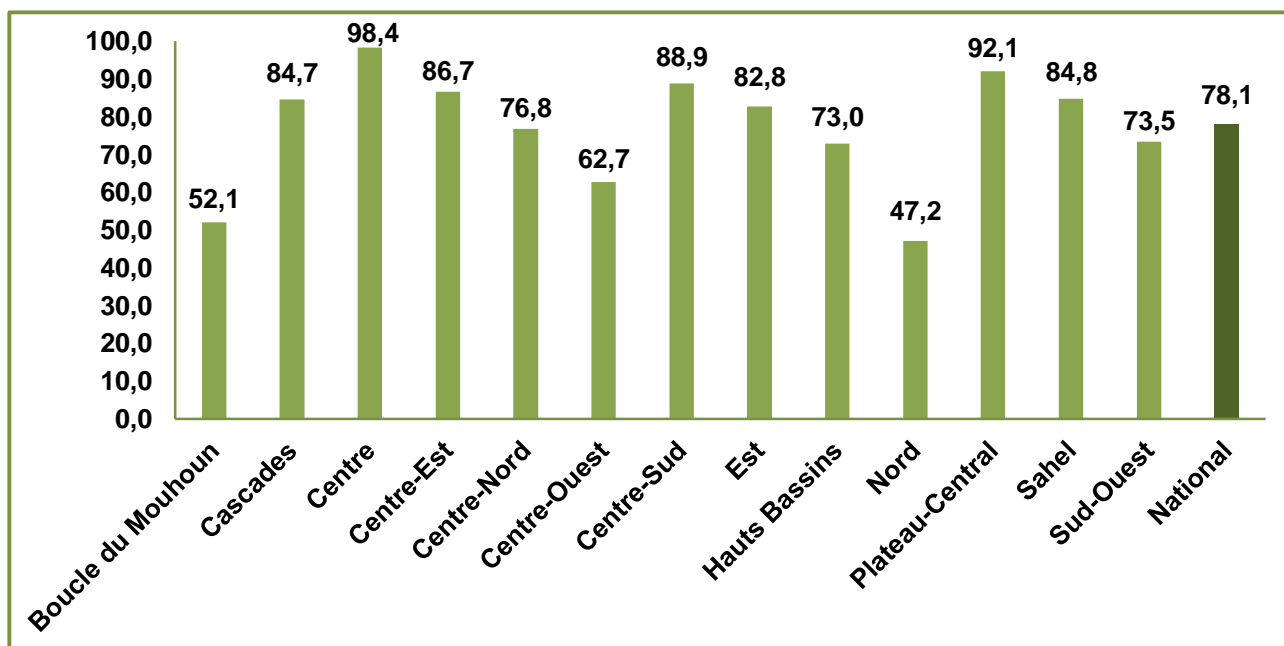
Selon les régions de résidence, la proportion des ménages ayant économiquement accès à l'eau potable est plus élevée et progresse dans la région du Centre avec 98,4% en 2018, contre 95,7% en 2014 (Graphique 7.12). Et contrairement à 2014, où la plus faible proportion des ménages ayant économiquement accès à l'eau potable se retrouvait dans la région de la Boucle du Mouhoun avec 38,7%, en 2018, elle est remplacée par la région du Nord avec 47,2%. Dans toutes les autres régions du Burkina Faso, plus de la moitié des ménages ont accès économiquement à l'eau potable.

Graphique 7. 13: Distribution du taux d'accès à l'eau potable par milieu de résidence (%)



Source : EHCVM 2018

Graphique 7. 14: Distribution du taux d'accès à l'eau potable par région de résidence (%)



Source : EHCVM 2018

Le taux de desserte mesure la couverture physique par un ouvrage d'eau potable en milieu rural. Selon cette approche, le taux de desserte national est de 68,4% en 2019 (Tableau 7.8). Le taux de desserte le plus élevé est enregistré dans la région du Centre (89,9%) et le plus faible est constaté dans la région de l'Est (54,6%).

Tableau 7. 8: Distribution du taux de desserte à l'eau potable par région de résidence (%)

Régions	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	50,5	54,3	59,0	60,3	59,7	62,5	62,9	64,0	67,1	67,0
Cascades	48,4	53,0	54,6	53,5	54,3	55,5	56,7	57,1	59,3	59,9
Centre	58,3	60,0	67,4	78,9	86,8	88,5	89,1	90,0	90,0	89,9
Centre-Est	66,3	67,8	70,2	70,6	72,0	72,7	74,0	74,5	76,1	78,1
Centre-Nord	62,8	65,8	69,0	70,3	71,2	70,8	71,0	70,6	69,7	70,7
Centre-Ouest	56,9	58,0	64,3	64,5	66,3	67,8	68,1	68,5	70,2	70,4
Centre-Sud	71,4	73,9	79,2	80,5	80,9	82,9	84,2	84,5	85,0	86,7
Est	48,8	47,2	50,2	50,5	51,0	51,4	51,7	52,8	52,1	54,6
Hauts-Bassins	41,7	47,7	51,7	49,5	48,8	49,0	49,6	50,8	55	56,1
Nord	65,5	67,8	71,4	72,3	74,3	74,7	74,5	75,0	75,7	76,0
Plateau Central	71,5	71,4	77	77,7	78,5	79,4	81,2	81,8	82,8	84,6
Sahel	42,2	42,9	51,6	52,6	53,0	54,3	54,0	56,7	56,9	58,2
Sud-Ouest	62,7	66,3	68,5	71,3	70,8	71,2	71,4	71,8	73,7	75,4
National	56,6	58,5	63,0	63,5	64,1	65,0	65,4	66,2	67,3	68,4

Source : Annuaire statistique 2019 du MEA

VII.3.2 Accès à l'eau potable

En 2019, selon l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), 82 389 600 m3 d'eau provenant de leurs différents centres ont été consommés par les ménages burkinabè (tableau 7.9).

Tableau 7. 9: Volume d'eau consommé par centre et par direction régionale (en milliers de m3)

CENTRE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ziniaré	432,4	526,8	531,1	598,0	720,6	757,3	692,7	791,7
Ouagadougou	35 572,0	38 013,0	39 135,7	40 377,3	40 855,2	43 303,0	46 994,8	49 635,2
Pabré	-	100,8	102,6	111,5	121,0	131,6	157,0	158,3
Loumbila	-	39,5	48,7	69,3	69,5	88,4	101,1	122,8
Total D.R.O.	36 004,4	38 680,1	39 818,1	41 156,2	41 766,3	44 280,3	47 945,6	50 708,1
Bobo-Dioulasso	9 916,2	10 625,8	11 216,6	12 214,6	13 154,1	13 751,0	14 138,6	14 569,2
Bérégadougou	33,9	38,5	47,6	61,4	71,4	76,3	69,5	78,2
Diébougou	135,5	157,5	184,2	200,2	200,5	213,6	270,7	276,1
Gaoua	432,6	458,1	462,0	505,5	528,8	495,1	617,9	673,1
Léguéma	21,3	21,2	22,3	0,0	0,0	0,0	0,0	
Niangoloko	199,7	223,1	247,7	270,2	286,7	311,8	309,1	308,5
Orodara	234,5	261,2	286,9	327,3	362,0	382,1	387,6	427,7
Houndé	115,2	177,0	221,2	293,5	332,0	313,5	282,5	331,9
Banfara	1 027,6	1 071,7	1 178,0	1 286,8	1 363,5	1 405,3	1 406,6	1 500,9
Sindou	-	-	-	71,4	67,4	79,7	86,0	91,5
Solenzo	-	-	-	36,2	36,2	45,8	50,5	54,4
Dano	-	-	-	-	66,2	97,3	97,3	94,9
Batié	-	-	-	-	60,4	83,1	87,0	94,3
Total D.R.B	12 116,5	13 034,1	13 866,4	15 266,9	16 529,2	17 254,6	17 803,2	18 500,7
Bittou	111,3	94,4	110,0	128,1	120,8	123,7	126,1	121,2

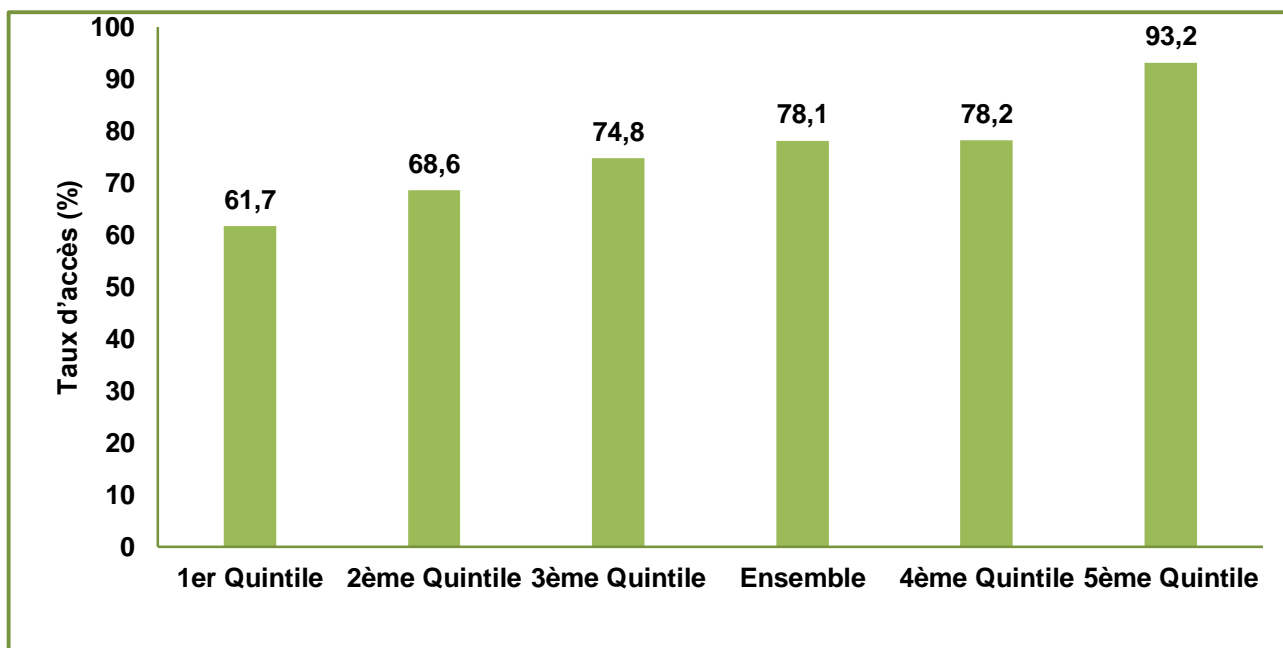
CENTRE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bogandé	98,0	114,5	139,4	148,2	135,4	162,0	157,8	161,7
Boulsa	59,7	62,6	60,5	59,1	56,4	56,3	51,8	75,2
Diapaga	105,4	129,8	145,2	137,9	147,9	159,5	161,6	168,7
Dori	446,2	457,9	528,1	556,7	646,8	660,1	753,5	659,3
Fada N'Gourma	513,2	535,1	540,3	613,1	660,8	640,8	675,6	717,0
Garango	107,2	112,8	123,2	134,6	116,5	120,6	139,7	127,8
Gayéri	24,1	29,8	37,5	51,4	57,5	62,5	67,0	79,0
Gorom- Gorom	74,7	78,2	97,8	109,4	79,2	64,7	59,4	59,2
Kaya	812,4	907,5	1 021,1	980,9	975,3	1 138,4	1 140,7	1 248,6
Kongoussi	216,0	228,5	239,9	246,4	335,9	339,2	346,3	358,4
Koupela	306,7	343,1	354,3	387,0	397,6	413,0	333,1	407,4
Tenkodogo	414,5	421,1	488,3	466,6	360,2	371,1	394,8	345,0
Zorgho	146,0	140,8	158,1	183,3	201,3	243,0	235,2	248,8
Kompienga	72,0	85,8	91,5	98,4	98,8	97,2	102,0	99,0
Pouytenga	407,3	452,5	460,5	465,0	497,0	407,7	363,2	394,3
Pama	-	0,0	27,4	57,6	60,5	49,6	47,0	44,9
Sebba	-	0,0	0,0	19,9	50,3	57,8	70,9	81,7
Ouargaye	-	0,0	0,0	0,0	0,0	27,4	54,7	47,3
Essakane	-	0,0	0,0	0,0	61,1	0,0	0,0	0,0
Total D.R.N.E	3 914,7	4 194,4	4 623,0	4 843,7	5 059,3	5 194,8	5 280,3	5 444,6
Arbinda	20,2	36,0	38,5	30,9	27,2	24,0	20,9	5,1
Boromo	141,7	170,9	184,8	237,2	247,1	268,0	254,9	260,0
Dédougou	414,8	520,4	542,6	620,5	636,4	645,0	619,2	635,6
Djibo	170,3	199,0	224,0	225,8	285,9	278,9	230,4	184,0
Gourcy	109,8	119,7	132,7	135,3	128,7	132,2	115,2	108,1
Kombissiri	141,1	149,1	159,5	182,5	200,7	205,4	195,1	186,0
Léo	185,8	218,5	266,2	314,4	355,9	372,2	333,7	311,6
Manga	117,9	142,9	164,5	188,9	179,4	174,8	114,3	193,8
Nouna	157,4	174,2	185,8	197,9	200,5	221,4	238,6	247,6
Ouahigouya	935,1	1 206,4	1 163,2	1 151,2	1 332,5	1 248,4	1 195,5	1 353,8
Pô	266,6	249,9	294,2	350,4	361,7	287,9	319,7	326,0
Réo	79,2	86,2	95,3	95,1	96,6	100,8	112,0	98,3
Sabou	46,2	51,2	63,0	66,2	70,0	75,2	81,3	85,6
Tougan	190,5	195,7	200,9	208,7	216,0	228,2	224,0	218,9
Toma	50,4	55,1	61,0	67,9	69,7	80,4	93,0	96,9
Yako	234,8	261,3	274,5	276,4	284,6	314,9	334,1	370,7
Zabré	58,0	59,3	78,5	94,3	94,8	89,4	100,9	107,3
Poura	129,0	237,7	233,9	190,6	198,8	191,8	175,4	183,4
Fara	-	0,0	0,0	105,5	115,3	124,7	116,8	116,2
Koudougou	1 574,3	1 720,9	1 789,8	1 903,1	2 037,2	2 322,9	2 318,8	2 385,4
Titao	64,3	76,9	81,0	82,8	81,2	80,2	92,3	87,8
Boussé	-	13,6	69,0	63,6	66,8	78,9	95,2	93,8
Sapouy	0,0	0,0	0,0	16,5	71,8	82,8	83,5	80,4
Total D.R.N.O	5 087,2	5 944,9	6 302,8	6 805,8	7 358,6	7 628,3	7 464,8	7 736,2
Total ONEA	57 122,8	61 853,5	64 610,3	68 072,6	70 713,4	74 358,0	78 494,0	82 389,6

Source : Annuaire statistique 2019 du MEA

VII.3.3 Taux d'accès à l'eau potable selon les quintiles de bien-être

L'accès à l'eau potable semble être au niveau de vie du ménage. En 2018, il ressort des données de l'enquête EHCVM que l'accès à l'eau potable augmente avec le niveau de vie du ménage ; autrement dit plus le ménage est riche, plus il accède à une source d'eau potable (graphique 7.15).

Graphique 7. 15: Taux d'accès à l'eau potable selon les quintiles de bien-être



Source : EHCVM 2018

En 2018, c'est dans la région du Centre qu'on enregistre la forte proportion des ménages qui ont accès à l'eau potable avec 98,4% des ménages. La plus faible proportion est constatée dans la région du Nord avec 47,2% des ménages (tableau 7.10).

Il ressort également que d'une manière globale, l'accès à l'eau potable s'améliore dans les régions. Ainsi dans les régions du Sahel, les taux d'accès à l'eau potable est passé de 52,6% en 2007 à 84,8% en 2018. Il a évolué de 60% à 73,5% dans le Sud-Ouest au cours de la même période.

Tableau 7. 10: Evolution du niveau d'accès à l'eau potable par région entre 2007 et 2018

Région de résidence	2007	2009	2014	2018
Hauts Bassins	55,1	49,4	65,7	73
Boucle du Mouhoun	33	33,1	57,4	52,1
Sahel	52,6	61,3	64,9	84,8
Est	57,7	56,4	68,4	82,8
Sud-Ouest	60	46,6	70,8	73,5
Centre Nord	64,7	67,7	83,6	76,8
Centre Ouest	51	37,1	65,8	62,7
Plateau central	61,4	70,9	90,2	92,1
Nord	72,5	44	69,3	47,2
Centre Est	67,4	67,9	77,8	86,7
Centre	93,4	92,2	96,6	98,4
Cascade	75,1	59,4	88,2	84,7
Centre sud	70,1	70,3	86,1	88,9

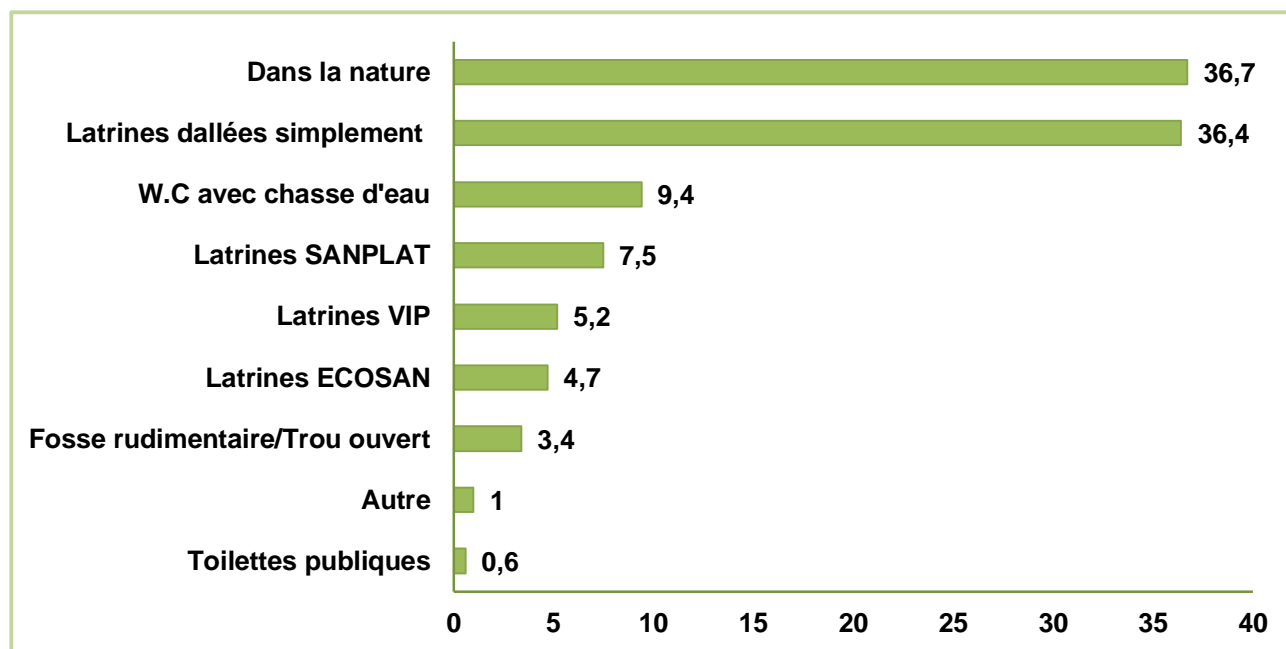
Source : INSD, EA/QUIBB 2007, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et EHCVM 2018

VII.4. Assainissement dans le logement

VII.4.1 Type d'aisance utilisée

Au Burkina Faso, les types d'aisance sanitaire utilisés ne garantissent pas un assainissement adéquat sans risque d'infection. En 2018, la défécation à l'air libre (DAL) reste la pratique la plus répandue des ménages au Burkina Faso (36,7%), bien que son niveau soit réduit par rapport à 2014 (50,5%). L'utilisation des latrines dallées simplement vient au second rang et concerne plus de trois ménages sur dix (36,4%). Les autres types de sanitaires sont utilisés dans des proportions limitées (Graphique 7.16).

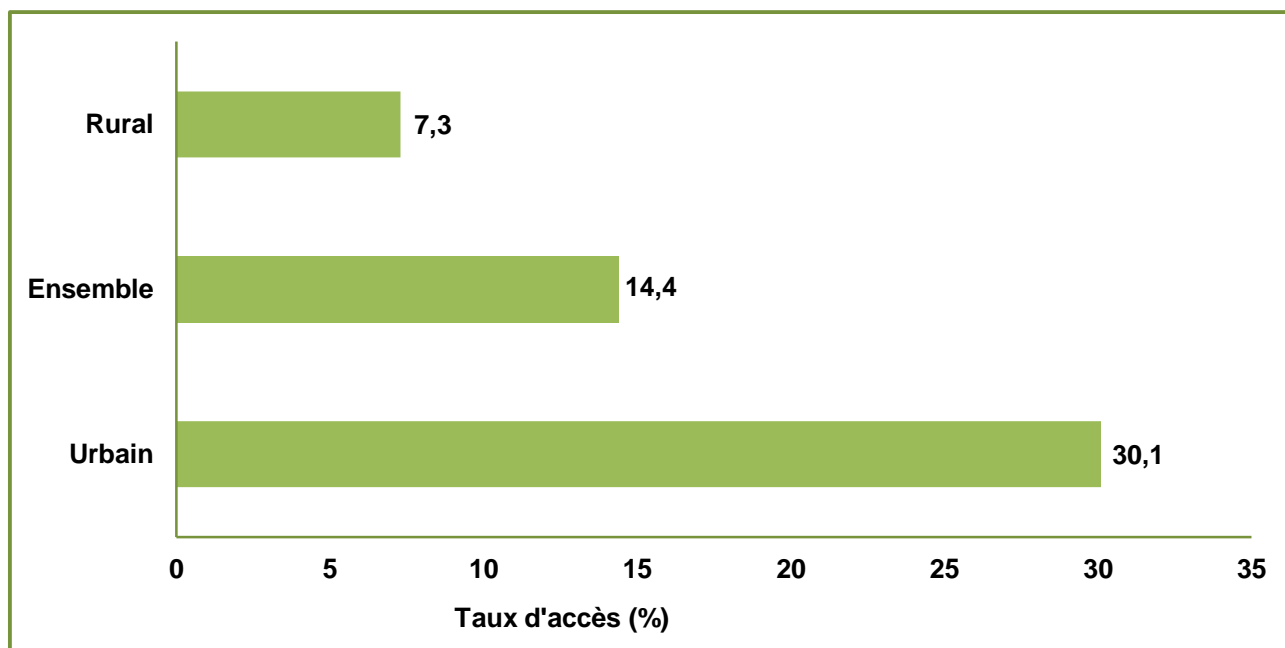
Graphique 7. 16: Proportion des ménages selon le type de sanitaire utilisé



Source : EHCVM 2018

Pour aborder la qualité des ouvrages d'assainissement, il convient de distinguer les toilettes améliorées qui permettent une élimination adéquate des excréments humains et réduisent les risques de contracter des maladies, des autres types d'ouvrages. L'assainissement amélioré se compose uniquement des latrines avec chasse d'eau, des latrines VIP et des latrines ECOSAN. Au niveau national, le taux d'accès aux toilettes améliorées est de 14,4%. Ce résultat dénote un progrès par rapport à 2014 où il était de 8,1%, mais reste nettement en dessous des cibles escomptées dans le PNDES en 2018 (27%) et en 2020 (34%). Selon le milieu de résidence ce taux diffère et 30,1% des ménages urbains bénéficient d'ouvrages améliorés contre seulement 7,3% en milieu rural (Graphique 7.17).

Graphique 7. 17: Taux d'accès aux toilettes améliorées selon le milieu de résidence



Source : EHCVM 2018

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement, qui n'intervient qu'en milieu urbain en matière d'assainissement, dispose qu'en 2019, ce sont 38,4% des ménages en milieu urbain qui ont accès à l'assainissement (tableau 7.11).

Tableau 7. 11: Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain par direction régionale ONEA (%)

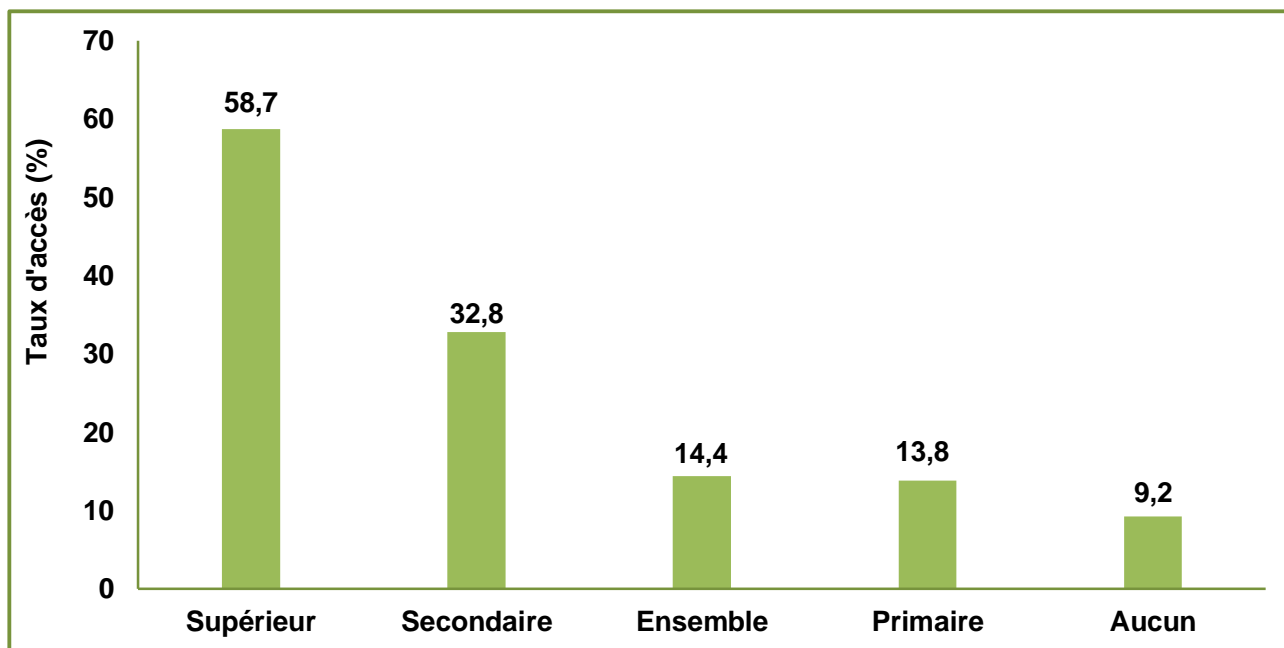
DR ONEA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DRO	28,5	31,0	35,1	36,0	39,0	42,0	46,7	48,0	46,0	44,1
DRB	17,9	20,0	25,1	28,0	32,0	32,0	31,5	33,0	34,0	34,4
DRNO	15,9	13,0	15,1	16,0	19,0	21,0	23,6	27,0	30,0	31,8
DRNE	9,4	12,0	15,1	17,0	19,0	22,0	22,2	23,0	23,0	23,3
Ensemble milieu urbain	21,5	23,6	27,1	29,0	32,0	34,0	36,7	38,3	38,2	38,4

Source : Annuaire statistique 2019 du MEA

VII.4.2 Taux d'accès aux toilettes améliorées selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction du chef de ménage semble influencer sur l'accès aux latrines améliorées. Le taux d'accès des ménages dont les chefs sont de niveau supérieur (58,7%) ou de niveau secondaire (32,8%) sont plus élevés que celui des ménages dirigés par des chefs non instruits ou de niveau primaire (graphique 7.18). En effet, dans ces ménages les niveaux d'accès aux ouvrages améliorés d'assainissement sont plus bas et en deçà du seuil national (14,4%).

Graphique 7. 18: Taux d'accès des ménages aux toilettes améliorées selon le niveau d'instruction du chef de ménage

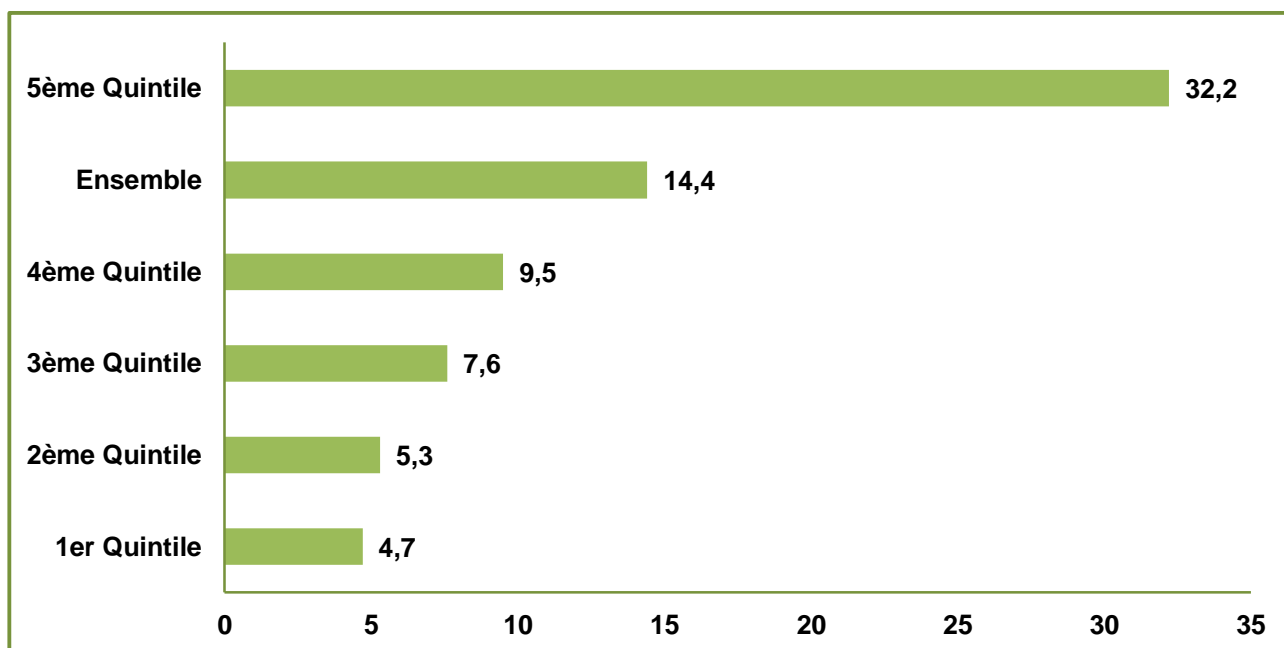


Source : EHCVM 2018

VII.4.3 Taux d'accès aux toilettes améliorées selon les quintiles de bien-être

Le revenu du ménage influe sur son accès aux toilettes améliorées. Les ménages plus riches accèdent proportionnellement plus aux ouvrages recommandés pour l'assainissement de base que les ménages moins nantis économiquement (Graphique 7.19). En effet, le taux d'accès pour les ménages du cinquième quintile de bien-être (les plus riches) est de 32,2%, alors que chez les autres ménages moins riches le taux d'accès n'atteint pas 10%.

Graphique 7. 19: Taux d'accès (%) aux toilettes améliorées selon les quintiles de bien-être



Source : EHCVM 2018

VII.4.4 Situation de l'accès aux toilettes améliorées dans les régions

En 2018 et dans toutes les régions les populations utilisent en majorité des toilettes non améliorées. Seule la région du centre a un taux (42,6%) largement au-dessus du taux national (14,4%), d'utilisation de toilettes améliorées (Tableau 7.12). La région du nord quant à elle détient le plus faible taux d'utilisation des toilettes améliorées (3,1%).

Tableau 7. 12: Répartition des ménages par région selon le type de toilette utilisée

	Toilettes améliorées	Toilettes non améliorées	Autre
Boucle du Mouhoun	3,4	96,2	0,4
Cascades	12,5	86,5	1,0
Centre	42,6	57,1	0,3
Centre-Est	14,2	85,3	0,5
Centre-Nord	14,1	85,6	0,3
Centre-Ouest	7,2	91,6	1,2
Centre-Sud	4,9	95,1	0,0
Est	6,0	93,9	0,1
Hauts Bassins	4,3	91,2	4,5
Nord	3,1	96,9	0,0
Plateau-Central	10,2	84,7	5,1
Sahel	20,3	79,7	0,0
Sud-Ouest	4,1	95,6	0,3
National	14,4	84,5	1,0

Source : EHCVM 2018

En 2019, ce sont 7 891 latrines familiales qui ont été construites en milieu rural, soit 11 latrines à chasse d'eau, 139 latrines ECOSAN et 7 741 latrines VIP. Le nombre de latrine VIP construites en milieu rural qui est en nette évolution depuis 2012, résume la politique du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement qui accompagne les ménages pour la transformation de leurs latrines traditionnelles en latrine VIP. Cependant, cette tendance est à la baisse depuis 2016 (tableau 7.13).

Tableau 7. 13: Nombre de latrines familiales améliorées construites en milieu rural par région

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VIP	3 004	11 308	29 863	31 761	36 541	23 220	19 532	17 850	7 741
ECOSAN	1 876	2 350	2 763	1 279	917	223	260	281	139
Toilette à chasse d'eau	23	32	43	29	44	42	21	33	11
Total	4 903	13 690	32 669	33 069	37 502	23 485	19 813	18 164	7 891

Source : Annuaire statistique 2019 du MEA

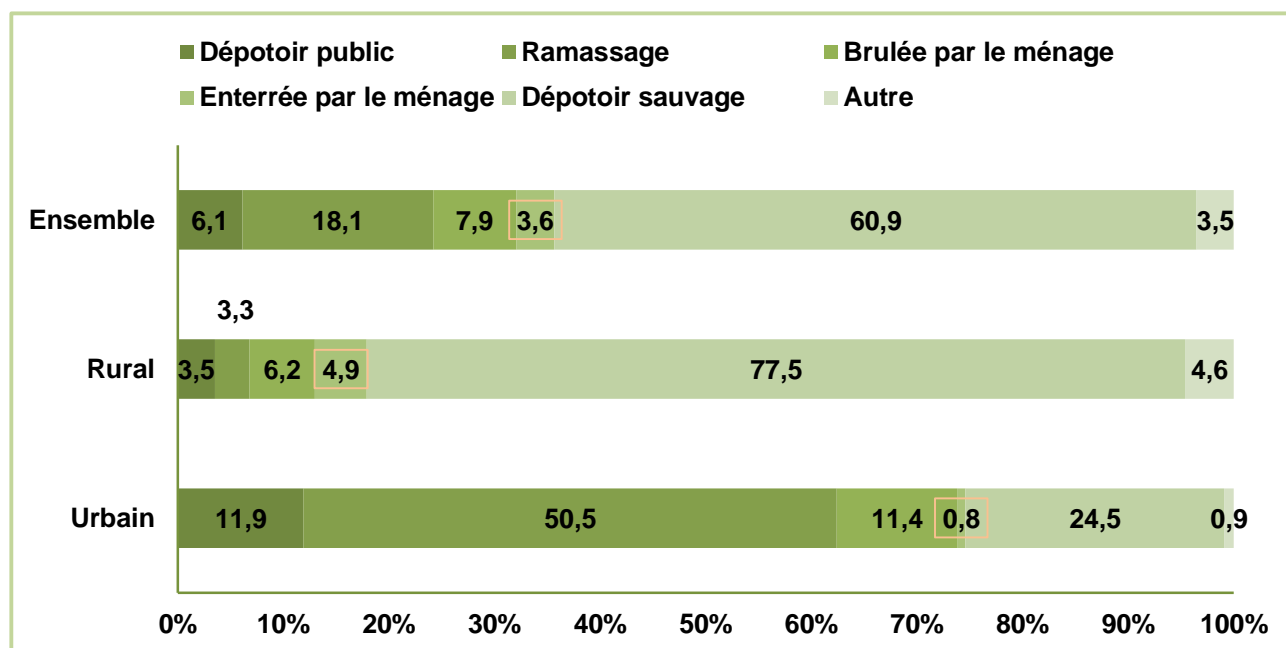
VII.4.5 Evacuation des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont sources de nuisance et des causes de maladies lorsque la gestion est inadéquate. Pour se débarrasser des ordures ménagères, plusieurs modes d'évacuation sont utilisés par les ménages burkinabè. En 2018, il ressort dans l'ensemble que l'évacuation par les dépotoirs sauvages est la pratique la plus courante qui engage 60,9% des ménages (Graphique 7.20). L'élimination des ordures ménagères plus recommandée par le ramassage ou à travers les dépotoirs publics implique respectivement 18,1% et 6,1% des ménages.

Les modes d'évacuation des ordures ménagères sont différemment employés selon le milieu de résidence des ménages. Les pratiques les mieux indiquées à savoir l'évacuation par ramassage et à travers les dépotoirs publics sont plus fréquentes en milieu urbain et intéressent respectivement 50,5% et 11,9% des ménages. A

l'inverse, le recours aux dépotoirs sauvages est plus notoire en milieu rural où plus de sept ménages sur dix (77,5%) sont concernés.

Graphique 7. 20: Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence



Source : EHCVM 2018

La proportion des ménages utilisant les dépotoirs publics est élevée pour les ménages dirigés par des chefs non instruits ou de niveau primaire (plus de 55%). Elle diminue quand l'instruction du chef de ménage augmente et se situe à 11,5% pour les ménages dont les chefs sont de niveau supérieur (tableau 7.14). Le constat est contraire avec l'élimination des ordures par le ramassage et les dépotoirs publics. A ces niveaux la proportion des ménages augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage.

Tableau 7. 14: Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le niveau d'instruction du chef de ménage

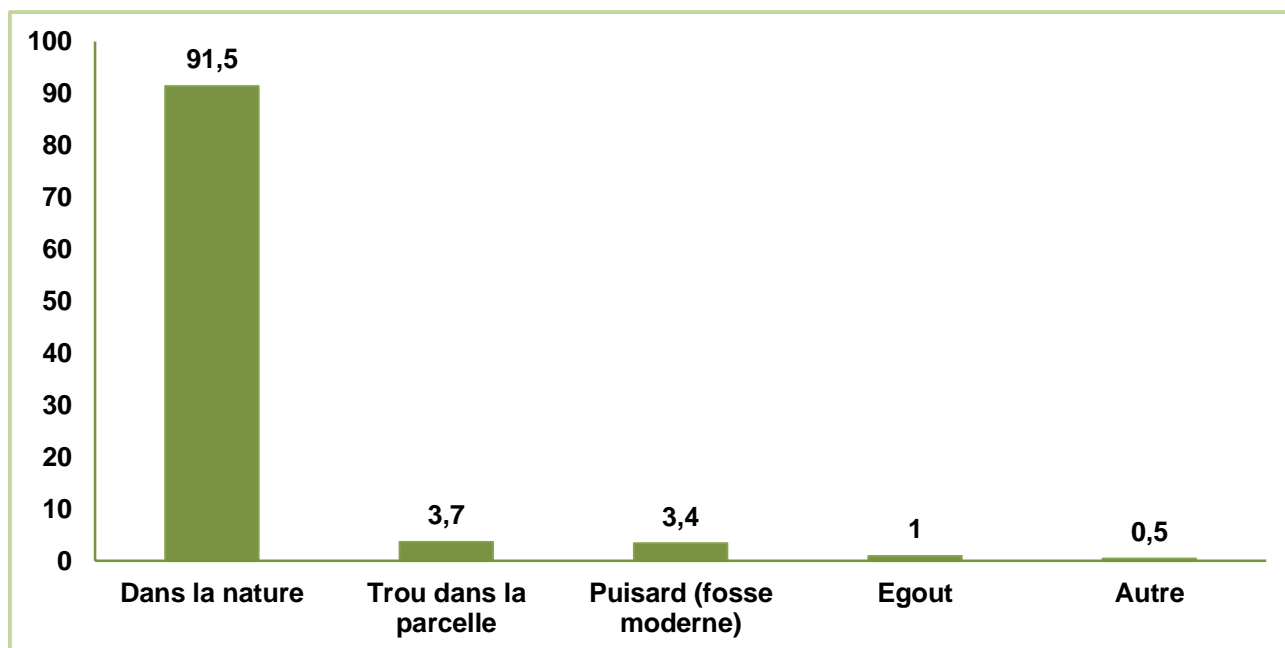
	Dépotoir public	Ramassage	Brulée par le ménage	Enterrée par le ménage	Dépotoir sauvage	Autre
Aucun	5,3	10,0	7,5	4,2	69,0	4,2
Primaire	8,9	22,9	7,3	3,7	55,1	2,0
Secondaire	7,2	47,6	11,3	0,8	31,8	1,2
Supérieur	10,4	70,3	7,7	0,0	11,5	0,1
Ensemble	6,1	18,1	7,9	3,6	60,9	3,5

Source : EHCVM 2018

VII.4.6 Evacuation des eaux usées ménagères

Malgré les efforts consentis par l'Etat à travers l'exécution du programme national d'assainissement des eaux usées et excréta (PN-AEUE), les changements de comportement en matière de gestion des eaux usées par les ménages tardent à être effectifs. En 2018, la majeure partie (91,5%) des ménages burkinabè évacuent leurs eaux usées dans la rue ou dans la nature et seulement 4,4% des ménages éliminent leurs eaux usées par les égouts et les puisards (graphique 7.21).

Graphique 7. 21: Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées



Source : EHCVM 2018

Selon le milieu de résidence, la rue ou la nature reste le principal mode d'évacuation des eaux usées en milieu rural pour 96,8 % des ménages (Tableau 7.15). A contrario, les puisards, les égouts et les trous dans les parcelles sont plus fréquemment utilisés par les ménages urbains dans l'évacuation des eaux usées.

Tableau 7. 15: Proportion des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Puisard (fosse moderne)	10,0	0,4	3,4
Egout	1,8	0,6	1,0
Trou dans la parcelle	7,4	2,0	3,7
Dans la rue/nature	79,8	96,8	91,5
Autre	1,0	0,2	0,5

Source : EHCVM 2018

Le mode d'évacuation des eaux usées varie avec le niveau d'instruction du chef de ménage (Tableau 7.16). Mieux, l'instruction du chef de ménage semble être un facteur de bonnes pratiques d'élimination des eaux usées. En effet, la proportion des ménages qui utilisent les puisards, les égouts ou les trous dans la parcelle augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage. A contrario, pour les ménages qui évacuent les eaux usées par la rue/nature, la proportion diminue lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente.

Tableau 7. 16: Proportion des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le mode d'évacuation des eaux usées

	Puisard (fosse moderne)	Egout	Trou dans la parcelle	Dans la rue/nature	Autre
Aucun	1,5	0,9	2,6	94,7	0,3
Primaire	2,2	0,7	5,0	90,3	1,9
Secondaire	9,2	1,1	6,9	82,3	0,5
Supérieur	24,7	1,8	10,8	62,0	0,7
Ensemble	3,4	1,0	3,7	91,5	0,5

Source : EHCVM 2018

Pour les modes d'évacuation par le canal du puisard et ou des égouts, la proportion des ménages qui les utilisent augmente quand on passe des ménages du premier quintile vers ceux du dernier quintile (Tableau 7.17). Aussi, les proportions des ménages qui évacuent leurs eaux usées par la rue ou la nature diminuent au fur et à mesure le niveau de revenu des ménages augmente.

Tableau 7. 17: Proportion des ménages selon les quintiles de bien-être et le mode d'évacuation des eaux usées

	Puisard (fosse moderne)	Egout	Trou dans la parcelle	Dans la rue/nature	Autre
1er Quintile	0,5	0,1	1,9	97,1	0,3
2ème Quintile	0,1	0,1	1,2	98,5	0,1
3ème Quintile	0,3	0,8	2,2	96,3	0,4
4ème Quintile	1,6	1,4	2,8	93,6	0,6
5ème Quintile	10,0	1,6	7,5	80,1	0,8
Ensemble	3,4	1,0	3,7	91,5	0,5

Source : EHCVM 2018

CHAPITRE VIII. CULTURE ET TOURISME

VIII.1. Culture

VIII.1.1 Transactions d'objets d'arts

VIII.1.1.1 Quantité d'objets autorisés à l'exportation

La quantité d'objets exportés du Burkina Faso quelle que soit la nature varie d'une année à l'autre. Depuis 2010, le plus grand nombre d'objets exportés a atteint son pic de 176 222 en 2013 avant de chuter de 52% en 2014 pour prendre sa plus faible valeur (Tableau 8.1).

Parmi les objets, ceux de nature « autres » sont le plus exportés quelle que soit l'année. Ce groupe d'objet est suivi en termes de quantité par la vannerie en 2013 et à partir de 2017. La quantité de produits en textiles exportée a cru de manière importante pour atteindre 23 081 unités en 2018 avant de chuter de 40% en 2019.

Tableau 8. 1: Nombre d'objets autorisés à l'exportation par nature

Nature	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bois	7 682	5 671	7 525	6 181	2 226	4 488	3 193	5 308	7 815	5 311
Cuir /peaux	5 121	2 962	9 366	7 166	1 055	15 271	659	2 191	3 166	3 735
Poteries	817	426	1 211	349	188	393	248	507	971	862
Métaux	13 613	13 874	16 539	16 477	7 873	11 461	9 253	12 912	15 427	16 366
Textiles	10 673	7 052	13 421	10 362	11 365	9 741	5 715	13 390	23 081	13 886
Vannerie	10 166	5 776	3 794	55 721	14 555	5 070	5 023	38 889	28 666	31 852
Autres	21 607	22 844	32 002	79 966	48 068	57 036	65 036	71 242	59 191	52 008
Ensemble	69 679	58 605	83 858	176 222	85 330	103 460	89 127	144 439	138 317	124 020

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

VIII.1.1.2 Valeurs déclarées des objets divers exportés

La valeur des objets culturels exportés évolue en fonction de la quantité. En effet, depuis 2010, l'Europe reste le premier continent d'exportation des objets d'arts du Burkina Faso en valeur sauf en 2014 (Tableau 8.2). Au cours de cette année, l'Amérique et l'Asie sont respectivement le premier et le deuxième partenaire en termes de valeur d'objets divers exportés.

En 2018, les objets d'arts exportés ont atteint une valeur record de 632 millions de F CFA avec 60% de cette valeur qui provient de l'Europe. Le Burkina exporte également des objets divers vers ses voisins de l'espace UEMOA et la plus importante valeur de cet échange est de 40 millions et a été réalisée en 2018 avec le Mali.

Tableau 8. 2: Evolution des valeurs déclarées (en millions de FCFA) des objets culturels exportés selon la destination et par année

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bénin	3,5	14	3,8	0,00	4,82	15,56	17,2	5,19	4,33	5
Ghana	2,1	0,5	2,8		0,66	6,26	1,41	1,90	0,17	3
Côte d'Ivoire	0,9	10,7	2,9	7,07	1,24	2,00	5,04	4,89	8,17	4
Nigeria	0	0,1	0	-	1,09	1,94	0,00	0,00	0	0
Niger	3,6	1,1	1,6	1,40	0,07	0,11	0,40	0,00	0,93	0
Sénégal	45,9	8,6	0,8	-	-	-	-	-	-	-
Togo	1,3	0,2	0,5	0,17	0,20	0,61	0,52	2,85	1,04	1
Mali	nd	1,93	0,45	0,61	0,0	1,09	1,10	0,31	40,39	5

Autres Afrique	31,6	8,7	13,6	43,31	19,01	23,65	15,25	11,3	-	-
Total Afrique	88,9	43,9	26	52,56	27,09	51,22	40,92	26,44	91,24	50
Total Europe	237,2	201,2	261,2	285,07	15,58	264,7	195,80	241,84	376,91	290
Total Amérique	25,6	31,3	65,7	66,39	57,99	48,15	45,82	108,20	68,13	70
Total Asie	7,6	34,3	38,9	40,77	55,97	50,68	90,46	123,63	95,5	172
TOTAL GENERAL	359,3	310,7	391,8	444,78	156,85	414,75	373,00	514,28	631,9	567

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

VIII.1.2 Attestations d'artistes délivrées

L'art plastique dans son ensemble évolue de façon sporadique à partir de 2012 jusqu'en 2019 (tableau 8.3). Le volet caricaturiste est un secteur méconnu et présente une faible évolution des attestations délivrées. Sur la période 2007 à 2019, le nombre d'attestations délivrées est quasiment nulle (aucune délivrance d'attestations depuis 2017). Les artistes peintres ont par contre une bonne évolution de 2008 à 2016. La baisse importante est constatée en 2018 avec sept (7) attestations délivrées et une (1) en 2019.

Tableau 8. 3: Evolution des attestations d'artistes en art plastique délivrées

Statut	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arts vestimentaires	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Peintres	22	16	21	14	12	13	17	9	7	1
Caricaturistes	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Bronziers	23	10	12	7	7	6	10	25	14	3
Sculpteurs	13	15	10	13	7	5	6	8	4	1
Designers	4	1	3	0	2	3	4	2	0	0
Photographes	3	0	2	4	4	2	11	9	1	0
Batikers	19	5	10	5	4	4	3	8	5	1
Autres	19	10	22	25	20	28	15	31	14	1
Total	109	57	81	68	56	61	67	92	45	7

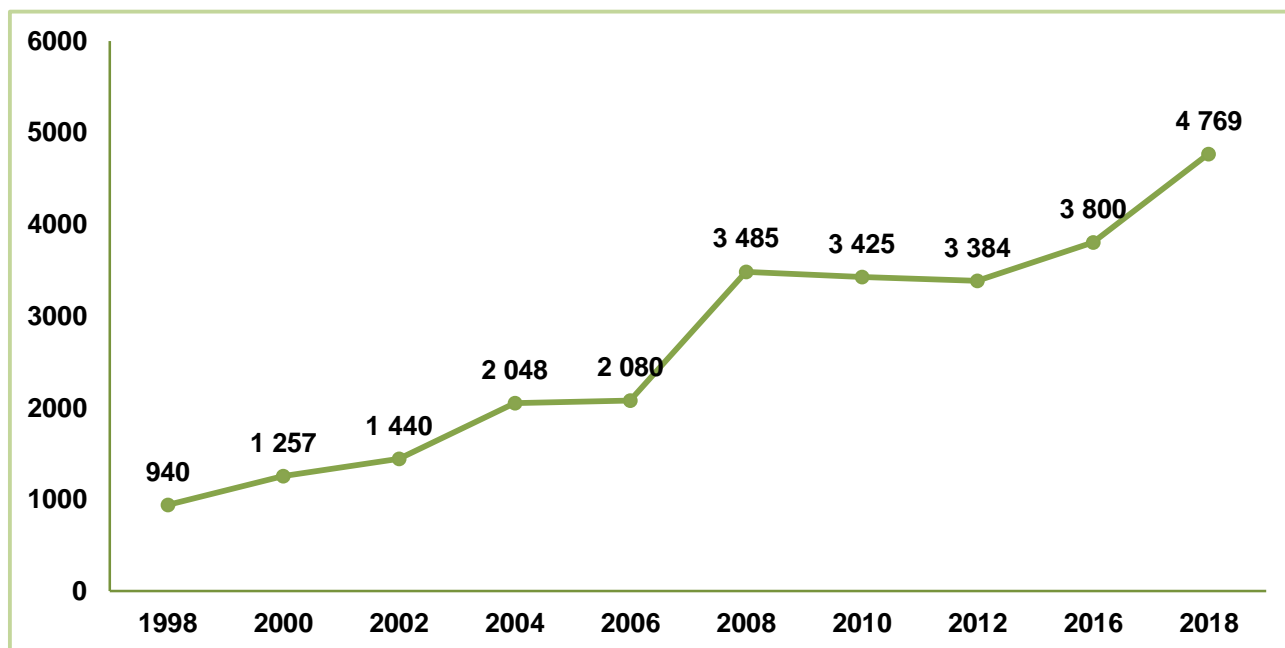
Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

VIII.1.3 Participation des artisans au SIAO :

Le SIAO (Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou) est une manifestation qui se déroule toutes les années impaires à Ouagadougou depuis 1988. Toutefois, le SIAO n'a pu se tenir en 2014, année de l'insurrection populaire. Le SIAO draine beaucoup de participants qui viennent de dizaines de pays.

Le nombre d'artisans participants au SIAO n'a cessé de croître depuis sa première édition sauf en 2010 et en 2012 où celui-ci a diminué respectivement de 1,7% et de 1,2%. En 2018, 4 769 artisans ont participé au SIAO, ce qui représente une hausse de 25,5% du nombre de participants de 2016 (Graphique 8.1).

Graphique 8. 1: Participation des artisans au SIAO



Source : Annuaire Statistique/ DGESS/Ministère de la Culture et du Tourisme

VIII.1.4 : Nombre de musées par localité

En dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui dénombrent respectivement cinq (5) et deux (2) musées, les autres localités ne disposent qu'un seul musée chacune (Kaya, Gaoua, Manega, Orodara, Kouka, Zorgho, Pobe Mengao, Ziniaré, Oursi, Loumbila, Dano, Bazoulé, N'Douroula, Koudougou). Des localités comme Fada, Koupéla et Tenkodogo et bien d'autres villes moyennes ne disposent pas de musée (DGESS/MCT, 2018). Le principe général est qu'il faut avoir un site touristique pour bénéficier d'un musée.

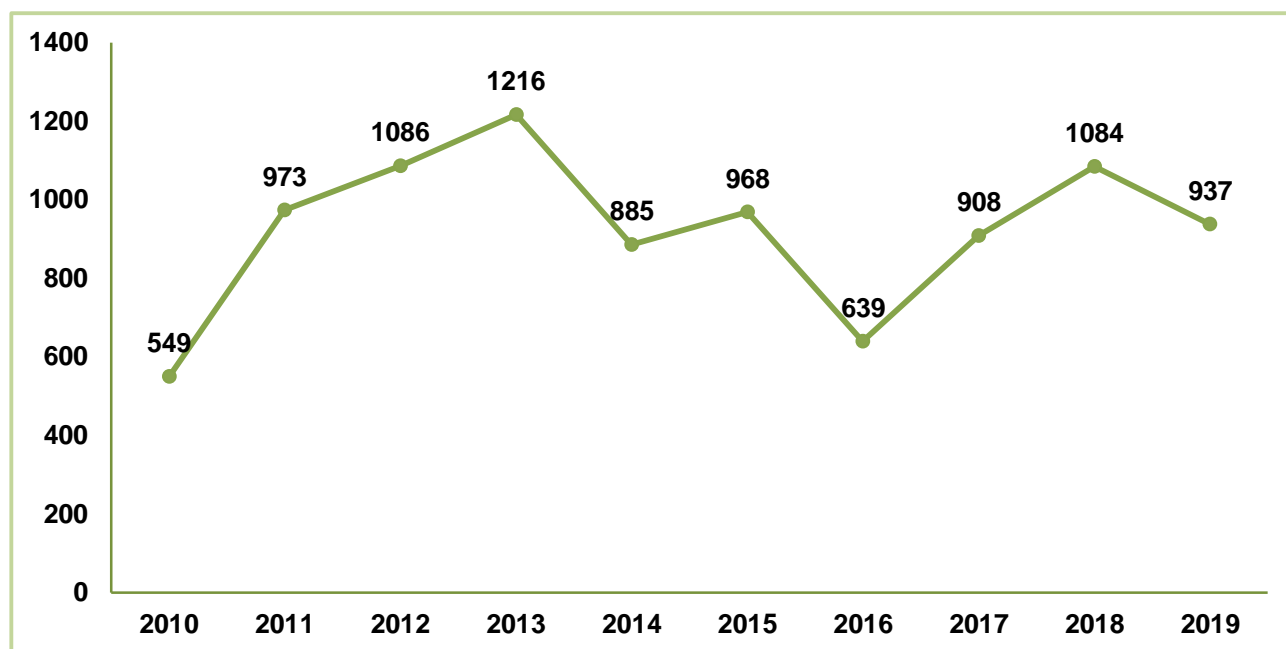
VIII.2. Adhésion au BBDA

VIII.2.1 Les adhésions au Bureau Burkinabè du droit d'auteur (BBDA)

Les nouvelles adhésions au BBDA ont augmenté continuellement entre 2010 et 2013 avant de chuter jusqu'à son plus bas niveau en 2016 (Graphique 8.2). En 2019, le Bureau Burkinabè du droit d'auteur a enregistré 937 nouvelles adhésions, un nombre en hausse de 13,6% par rapport à 2018.

Les adhésions sont beaucoup marquées dans la catégorie « Musique auteurs droits voisins » avec 63% des adhérents en 2019. Au niveau de « Musique auteurs » elles sont passées de 41,6% en 2018 à 19,4% en 2019.

Graphique 8. 2: Evolution des nouvelles adhésions au BBDA de 2010 à 2019



Source : Annuaire Statistique/ DGESS/Ministère de la Culture et du Tourisme

Tableau 8. 4: Evolution des adhésions au BBDA selon la catégorie

Catégories	2017		2018		2019	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Musique auteurs	392	43,2	451	41,6	182	19,4
Musique auteurs droits voisins	365	40,2	423	39,0	594	63,4
Musique éditeurs	-	-	-	-	-	-
Musique producteurs	-	-	-	-	-	-
Littérature	104	11,5	107	9,9	80	8,5
Chorégraphie	0	0	2	0,2	2	0,2
Dramatique	13	1,4	24	2,2	34	3,6
Arts graphiques et plastiques	20	2,2	29	2,7	14	1,5
Audiovisuel	14	1,5	48	4,4	31	3,3
Ensemble	908	100,0	1084	100,0	937	100,0

Source : Annuaire Statistique/ DGESS/Ministère de la Culture et du Tourisme

VIII.2.2 Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

En 2019, 8 795 œuvres sont déclarés au BBDA. Ce chiffre qui était de 11 448 œuvres en 2013 a évolué en dents de scie depuis cette date (Tableau 8.5).

Quelle que soit l'année, la musique est la catégorie qui compte le plus grand nombre d'œuvres déclarées au BBDA alors que la chorégraphie est celle qui en compte le moins. Aucune œuvre en audio-visuel n'a été déclarée au BBDA en 2015, en 2017 et en 2018.

Tableau 8. 5: Evolution du nombre de déclarations des œuvres au BBDA par catégorie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Musique	4 133	3 896	3 570	4 056	4 352	2 451	5 055
Littérature	1 569	1 231	862	1 220	643	587	259
Chorégraphie	7	2	0	4	0	2	2
Dramatique	1 661	420	312	311	354	480	2 917
Arts graphiques et plastiques (AGP)	263	182	193	173	115	210	400
Audio-visuel	3 815	999	-	141	-	-	162
Total	11 448	6 730	4 937	5 905	5 464	3 730	8 795

Source : Annuaire Statistique/ DGESS/Ministère de la Culture et du Tourisme

VIII.2.3 Usagers du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA)

En 2019, 4 982 personnes ont utilisé les services du BBDA. Ce nombre a évolué en dents de scie au cours des dix dernières années, avec des valeurs extrêmes de 8 750 et 4 982 usagers respectivement en 2014 et en 2019 (Tableau 8.6).

Selon le type, les « Buvettes et cabarets », les « Cafés et kiosques » et les « Magasins et commerces divers » sont les plus grands usagers du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur mais pendant des périodes différentes.

En effet, le nombre de « Buvettes et cabarets » qui utilisent le BBDA augmente presque continuellement entre 2010 et 2019 tandis que le nombre de « Cafés et kiosques » utilisant les services de BBDA a augmenté de 1 855 en 2010 à 3 065 en 2014. Il a ensuite baissé de 70% en 2015 avant de rebondir en 2016. Le nombre de « Magasins et commerces divers » quant à lui a crû de 1215 en 2010 à 3 043 en 2015 avant de connaître une baisse jusqu'en 2019. Entre 2017 et 2019, le BBDA n'a pas enregistré d'usagers de DRM, de séances occasionnelles et de « copie privée ».

Tableau 8. 6: Nombre d'usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur par type

Type d'usagers	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bars ordinaires	362	327	330	370	387	345	361	341	334	494
Bars restaurant	73	77	86	97	107	122	118	63	54	64
Bars restaurants dancing	20	17	18	23	48	99	177	182	120	0
Night clubs	14	16	14	12	17	22	21	22	16	27
Animation ambulante	18	17	12	10	9	15	16	8	4	4
Buvettes et cabarets	317	409	306	321	560	784	655	802	1 079	1 923
Cafés et kiosques	1 855	1 942	2 099	2 630	3 065	916	3 102	2 113	1 261	1 068
Magasins et commerces divers	1 215	1 287	1 185	1 620	1 874	3 403	1 936	851	557	340
Hôtels	126	137	145	166	178	183	197	156	162	272
Auberges	39	53	61	71	109	134	169	173	194	295
Radios	113	114	120	123	119	117	127	100	103	143
Télévisions	8	12	13	15	15	16	18	14	12	13
Cinéma	2	5	5	6	5	4	4	4	5	2
Vidéo club	41	26	21	11	10	180	2	8	1	39
Projection vidéo	913	806	723	733	860	190	834	583	351	259
Véhicules publicitaires	8	0	0	0	7	6	3	5	5	4
Téléphones sonorisés	29	35	48	48	38	38	4	34	34	0
Cars sonorisés	4	7	14	15	15	10	15	7	4	5
Publicité	15	23	22	10	1	1	2	1	1	3
Spectacle	7	10	9	10	1	0	7	8	0	5
Reproduction reprographique	263	417	379	202	196	82	130	25	24	22

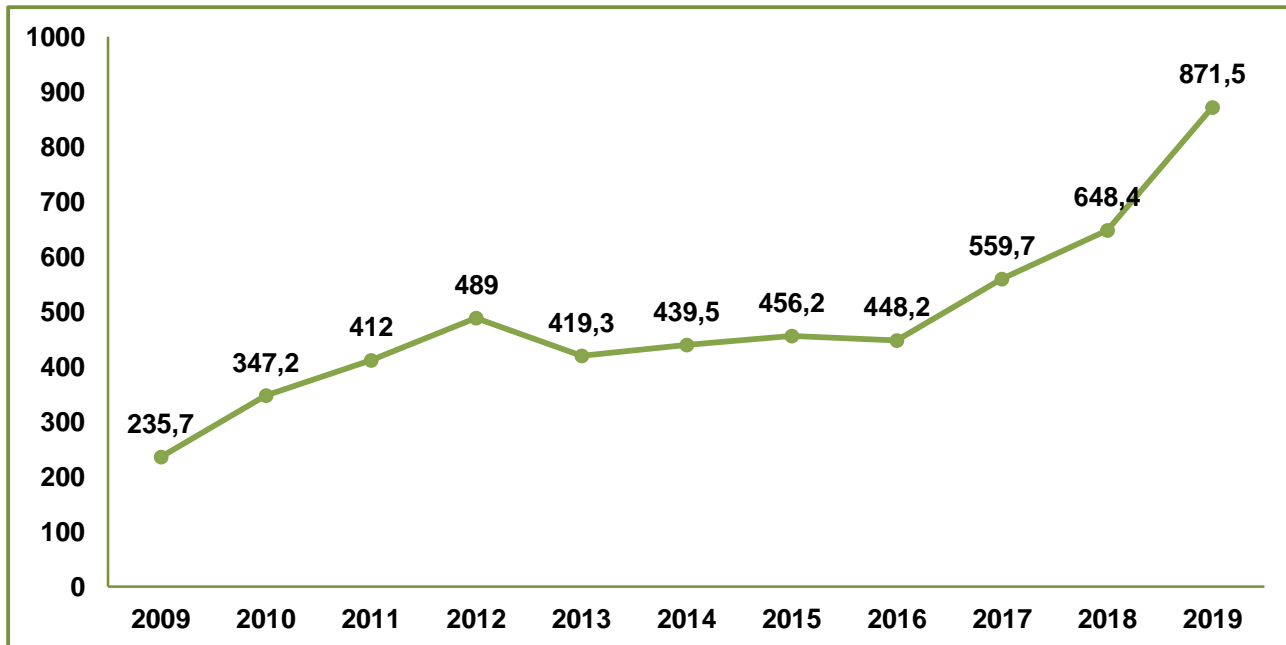
Type d'usagers	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DRM	269	295	373	432	649	0	693	0	0	0
Séances occasionnelles	78	54	48	46	138	0	79	0	0	0
Copie privée	107	122	305	347	0	0	0	0	0	0
Total	5 896	6 208	6 336	7 318	8 409	6 667	8 750	5 749	4 321	4 982

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

VIII.2.4 Droits payés aux membres du BBDA

Les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères augmentent régulièrement (Graphique 8.3). Le montant payé en 2019 a considérablement augmenté par rapport à 2018. De 648,4 millions en 2018, le montant payé a atteint 871,5 millions en 2019.

Graphique 8. 3: Evolution des droits payés en millions de FCFA aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères

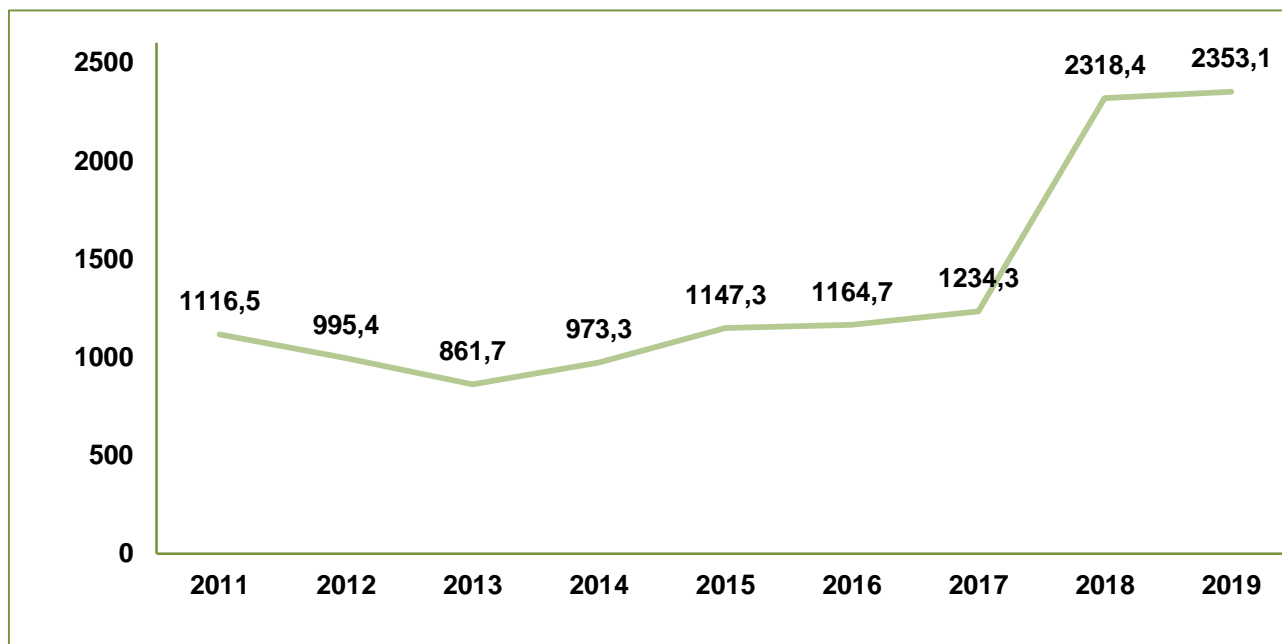


Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

VIII.2.5 Droits recouverts par le BBDA

Le recouvrement des droits croit jusqu'en 2011 avec 1 116,5 millions de FCFA. Une légère baisse de recouvrement est constatée à partir de 2012 avec une valeur de 995,4 millions jusqu'en 2014 avec une valeur de 973,3 millions. C'est à partir de 2015 que le recouvrement croit de nouveau avec des valeurs considérables de 2 318,4 millions en 2018 et de 2 353,1 millions en 2019 (Graphique 8.4).

Graphique 8. 4: Evolution des droits recouverts par le BBDA par année (million)



Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

Tableau 8. 7: Evolution des droits recouverts (en millions de FCFA)

Nature des droits recouverts	2015	2016	2017	2018	2019
Droits recouverts exercice antérieur	-	-	-	-	-
Droits de reproduction mécanique (DRM)	14,0	11,4	13,8	9,7	10,9
Droits de reproduction reprographie	19,5	22,0	34,5	32,4	52,7
Séances occasionnelles	41,6	68,5	70,5	96,8	94,6
Droits radios publiques	30,3	0	28,8	31,3	32,6
Droits télé publiques	20,2	59,4	24,4	21,6	21,7
Droits radios privées	25,0	28,3	28,9	26,8	38,3
Droits télé privées	10,8	7,4	7,7	7,1	7,2
Droits d'exécution publique (DEP)	146,6	203,2	191,6	211,6	220,5
Projection vidéo	7,3	6,6	6,6	4	3,2
Location	0,01	0,2	0,3	0	0
Théâtre	0,0	0,5	4,3	6,3	9,5
Publicité	27,5	56,8	42,4	75,4	48,5
Musique de film	0,6	0	1,8	2,9	1,3
Droits étrangers	11,02	14,3	17,2	28,3	143,47
Rémunération équitable radios publiques	10,1	0	9,6	10,1	10,8
Rémunération équitable TV publiques	6,7	19,7	8,1	10,9	79,2
Rémunération équitable radios privées	8,3	9,2	10,1	9,3	128,7
Rémunération équitable TV privées	3,7	2,4	2,7	1,8	21,48
Rémunération équitable DEP, radios et TV	48,9	68,1	56,8	73,6	7359,29
Rémunération pour copie privée	715,2	586,7	674,2	1559	15534,8
Total	1147,33	1164,7	1234,3	2318,413	2353,1641

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

La SNC se déroule tous les deux ans par année paire. De 2004 à 2008, les ressources allouées par l'Etat et ses partenaires ont concomitamment progressé avec une prépondérance de la part de l'Etat (Tableau 8.8). En 2010, les allocations quel que soit leurs provenances ont chuté par rapport à l'édition précédente. De 2012 à 2016 les activités de la SNC ont été prises en charge uniquement par l'état. En dépit du budget alloué à la SNC dans les années paires, elle bénéficie également de la part de l'état un budget de fonctionnement pour les années impaires.

Tableau 8. 8: Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC), en million de FCFA

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	478,0	113,0	539,0	113,0	450,0	100,0	452,5	113,0
Etat	450,0	113,0	539,0	113,0	450,0	100,0	452,5	113,0
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	28,0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Annuaire statistique du MCAT

VIII.3. Médias et manifestations culturelles

VIII.3.1 Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso

Le nombre de médias audio-visuels est passé de 9 en 2010 à 26 en 2016 avant de chuter jusqu'en 2019 (21). Les stations de télévision commerciales sont les plus nombreux parmi les stations de télévision fonctionnelles au Burkina Faso. Par contre, une seule télévision associative fonctionne dans le pays, depuis 2010. Une télévision internationale qui émettait depuis le pays a cessé de fonctionner depuis 2012. Les stations de Télé publiques ont quant à elles passées d'une seule en 2010 à 4 en 2019 (tableau 8.9).

Tableau 8. 9: Evolution du nombre de stations de télévision fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Confessionnelles	1	3	4	6	6	6	6	6	6	6
Associatives	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Commerciales	4	4	8	8	8	8	8	11	9	9
Internationales	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Publiques	1	2	2	3	3	3	3	3	4	4
RDS			2	4	4	4	4			
MMDS	1	2	1	2	2	2	4	4	1	1
Ensemble	9	13	19	24	24	24	26	25	21	21

Source : Annuaire statistique du MCT 2019

Les stations radio sont plus répandues que les stations de télévision. Alors qu'on totalise 21 stations de télévision en 2019, il ressort de l'annuaire statistique 165 stations de télévision, toutes catégories réunies (tableau 8.10).

En termes d'évolution, il est observé une amélioration de la couverture, le nombre de station de télévisions étant passé de 118 en 2010 à 165 en 2019.

Tableau 8. 10: Evolution des stations de radios fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Confessionnelles	31	33	35	38	38	38	38	40	40	40
Associatives ou communautaires	31	42	44	42	42	49	49	51	51	51
Commerciales	31	34	36	36	37	38	38	38	40	40
Internationales	4	3	3	3	3	3	3	3	4	4
Communales	1	4	4	14	14	15	15	16	23	23
Publiques	20	20	21	7	7	7	7	7	7	7
Ensemble	118	136	143	140	141	150	150	155	165	165

Source : Annuaire statistique du MCT 2019

VIII.3.2 Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

La réalisation des activités cinématographiques, n'est possible sans un accord préalable des autorités. Au cours des années 2018 et 2019, seuls le tournage et la prise de vue ont bénéficié d'autorisation. Pour le « tournage », le nombre d'autorisations accordé a baissé avec 16 en 2018 et 14 en 2019, pour la « prise de vue » par contre on note une augmentation avec 45 en 2018 et 58 en 2019 (tableau 8.11).

Tableau 8. 11: Nombre d'autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autorisation de tournage	5	0	2	11	39	19	31	18	16	14
Autorisation de prise de vue	38	43	80	43	35	19	29	26	45	58

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

VIII.3.3 Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie/

Aucune recette des autorisations accordées n'est enregistrée au cours de 2018 et 2019. C'est seulement en 2017 que l'on a enregistré 12,6 millions de FCFA au compte des autorisations de tournage et de prise de vue (tableau 8.12).

Tableau 8. 12: Recettes issues des Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie (en millions de FCFA) de 2010 à 2017

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Autorisation de tournage	0,25	0	0,1	2,3	2,45	1,56	2,1	12,05
Autorisation de prise de vue	1,31	1,31	2,15	-	-	-	-	-
Autorisation d'exercice de la profession	0,16	0,15	0,2	-	-	-	-	-
Cartes professionnelles temporaires	0,29	0,6	0,8	1,1	0,38	1,23	1,2	0,53
Total	2,01	2,06	3,25	3,4	2,83	2,79	3,3	12,58

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

NB : les recettes renseignées aux autorisations de tournage incluent aussi celle de prise de vue car les données ne sont pas désagrégées à partir de 2015.

VIII.3.4 Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO)

En 2019 au cours de sa 26^{ème} édition, 4 309 accréditations des éditions du FESPACO ont été accordées à des acteurs du cinéma (tableau 8.13). Entre 2011 et 2015, la majorité des accréditations (plus de 60%) a été accordée à la catégorie « Festivaliers accrédités ». Cependant, aucune accréditation n'a été accordée à cette catégorie lors des éditions 2017 et 2019 du FESPACO. Par contre, les « Médias (journalistes/communicateurs/ » ont reçu le plus grand nombre d'accréditations lors de ces deux éditions.

Sans distinction de catégorie, le nombre d'accréditations baissent d'année en année depuis 2011 où il était de 11 958 jusqu'en 2019.

Tableau 8. 13: Nombres d'accréditations des éditions du FESPACO de 2011 à 2019

Éditions	2011	2013	2015	2017	2019
Producteurs	150	130	130	330	331
Distributeurs/ acheteurs/ exploitants	56	50	40	139	119
Réalisateurs	350	300	378	578	485
Comédiens	300	290	330	630	610
Techniciens du cinéma et de la télévision	212	165	225	525	780
Médias (journalistes/ communicateurs/ critiques/photographes)	835	1 049	1 077	1 569	1 890
Jurys	122	152	93	102	94
Invités	838	838	-	-	-
Compétition	110	101	-	-	-
Pays représentés	66	56	64	54	-
Festivaliers accrédités	7 421	7 286	7 249	-	-
Organisation	1 498	1 008	-	-	-
Ensemble	11 958	11 425	9 586	-	4 309

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

VIII.3.5 Films en compétition officielle au FESPACO

Le FESPACO se tient tous les deux (2) ans à Ouagadougou au cours duquel sont projetés des films en compétition. Six types de films en compétition sont cités dans le tableau 8.24, dont le nombre de certains augmente à chaque édition. Au cours des éditions de 2017 et 2019, les films documentaires sont passés de 21 en 2017 à 36 en 2019, les films « 35 mm fiction court métrage » de 26 en 2017 à 28 en 2019. Le nombre de films « 35 mm fiction long métrage » est resté invariable soit 20 en 2017 et 20 en 2019 (tableau 8.14). Au cours de ces éditions, il n'y a pas eu de films de la diaspora ni des TV-Vidéo fictions.

Tableau 8. 14: Nombres de films en compétition officielle de 2011 à 2019

Éditions	2011	2013	2015	2017	2019
Films 35 mm fiction long métrage	18	20	19	20	20
Films 35 mm fiction court métrage	13	20	22	26	28
Films documentaires	21	17	20	21	36
Films de la diaspora	10	6	-	-	-
Compétition TV-Vidéo fiction	24	17	-	-	-
Compétition TV-Vidéo série	13	8	9	21	12
Total œuvres	99	88	70	88	96

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

VIII.3.6 Subventions publiques aux manifestations culturelles

Les manifestations culturelles au Burkina bénéficient des subventions annuelles de l'Etat. Les subventions publiques à ces types de manifestations se chiffrent à 1,185 milliards en 2019 (tableau 8.15). Cinq (05) manifestations culturelles se tiennent tous les deux ans pour certaines et annuelle pour d'autres. Les subventions présentent une bonne croissance de 2010 à 2016. En 2017 la subvention a considérablement baissé dans son ensemble. Mais pour le FESPACO c'est plutôt une augmentation de 100 millions et une forte augmentation au cours de 2018 et 2019. Elle est de 1 320 millions en 2018 et 1 030 millions en 2019. La SNC est la deuxième manifestation avec une subvention de 500 millions en 2018 contre zéro subvention en 2019. La subvention du SIAO a baissé en 2019 comparativement à 2018 (430 millions en 2018 contre 110 millions en 2019). Quant au FILO, sa subvention a connu une hausse en passant de 1,5 millions en 2018 à 45 millions en 2019.

Tableau 8. 15: Subventions publiques aux manifestations culturelles en millions de francs CFA

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FESPACO	75,0	575,0	167,0	570,0	200	300	200	300	1 320	1030
SIAO	300,0	300,0	450,0	152,0	485,5	152,3	442,9	nd	430,0	nd
SNC	463,0	113,0	539,0	113,0	450	100	452,5	113	500	110
SITHO	86,7	86,6	90,0	90,0	nd	100	100	100	nd	nd
FILO	nd ¹²	nd	nd	25,0	nd	40	nd	36,9	1,5	45
Ensemble	924,7	1074,6	1 246,0	950,0	1 135,5	692,3	1417,3	549,9	2251,5	1185

Source : Annuaire statistique du MCAT 2019

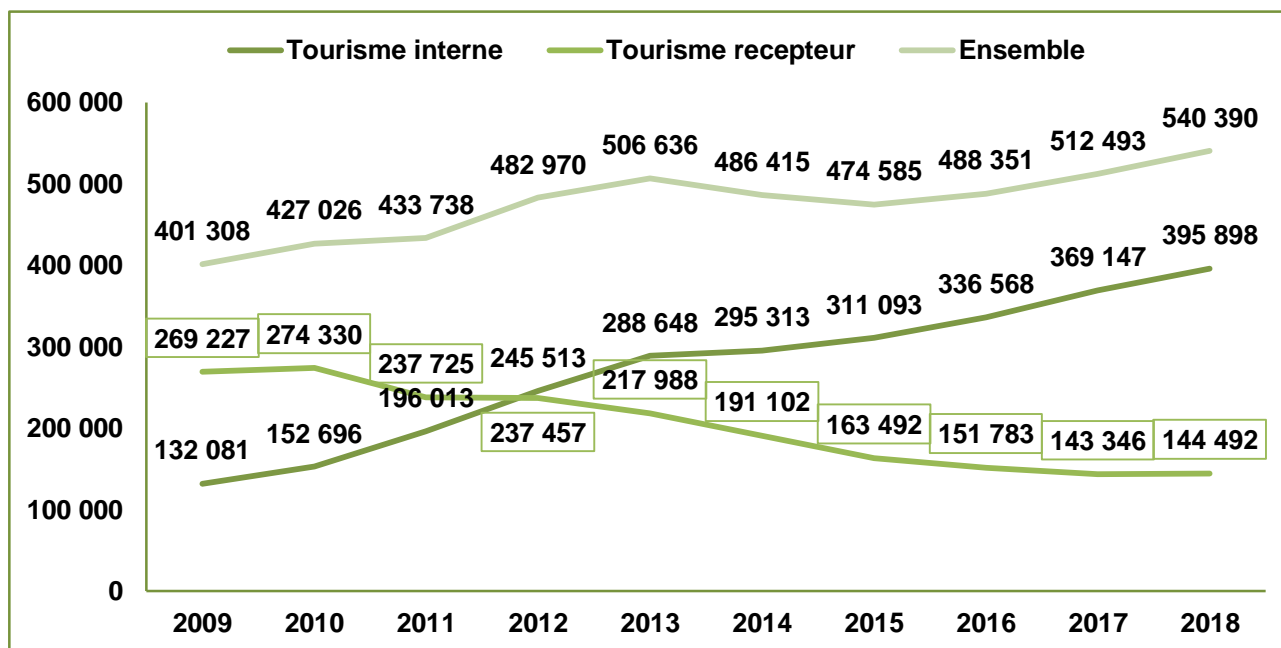
VIII.4. Tourisme et hôtellerie

VIII.4.1 Entrées au Burkina Faso

Le nombre de touristes a augmenté régulièrement passant de 401308 en 2009 à 540 390 en 2018 (Graphique 8.5). Cette croissance a connu un ralentissement en 2013 et a même baissé entre 2013 et 2015. Le tourisme interne suit cette même tendance haussière. Par contre le tourisme récepteur a chuté de 2009 à 2017 de 47% avant de connaître une légère hausse de 1% entre 2017 et 2018.

¹² Nd= Données « non disponibles »

Graphique 8. 5: Evolution du nombre d'entrées au Burkina Faso



Source : Construits par les auteurs à partir des données de l'annuaire statistiques du tourisme 2019, P.70

VIII.4.2 Les arrivées du tourisme récepteur

Parmi les étrangers qui ont visité le Burkina Faso en 2018, les africains sont les plus nombreux avec 57%, les touristes européens viennent ensuite en deuxième position avec 27%. Les américains, asiatiques et burkinabés résidents à l'étranger se partagent 16% (Tableau 8.16).

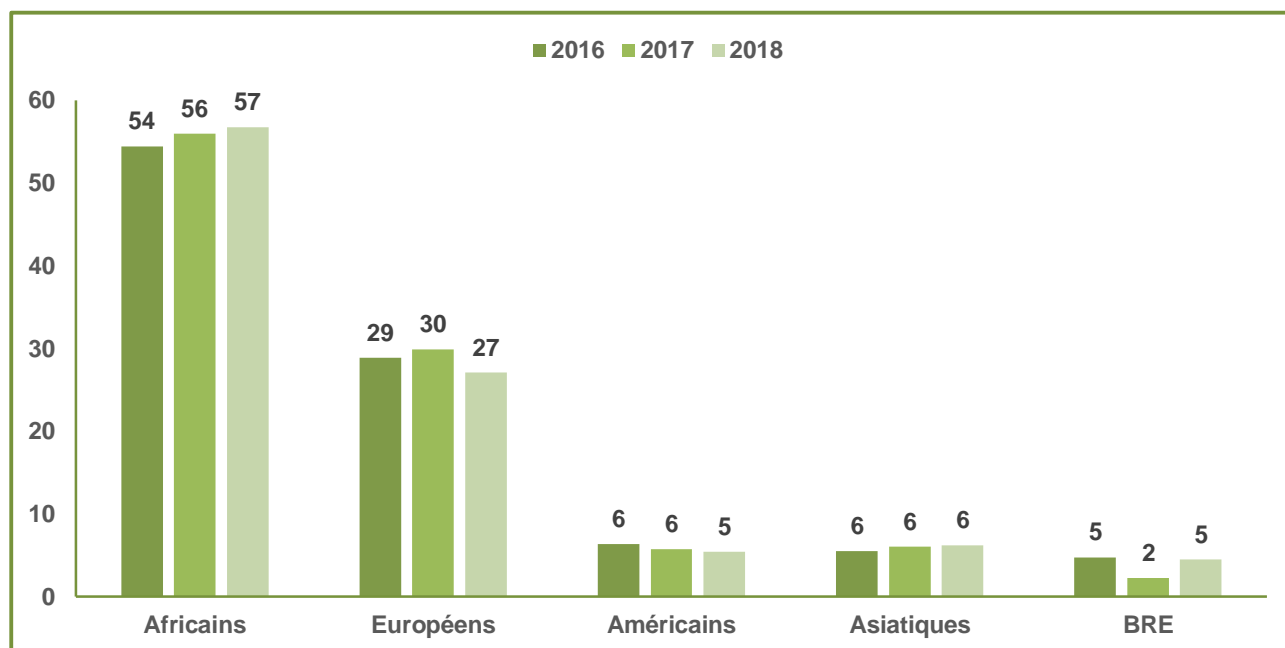
Tableau 8. 16: Les arrivées du tourisme récepteur selon la provenance de 2016 à 2018

Provenance	2016		2017		2018	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Africains	82707	54	80 247	56	81 994	57
Européens	43 847	29	42 924	30	39 148	27
Américains	9 655	6	8 293	6	7 840	5
Asiatiques	8 349	6	8 643	6	8 995	6
BRE Burkinabè résidents à l'étranger	7 225	5	3 239	2	6 515	5
Total	151 783	100	143 346	100	144 492	100

Source : Construction par les auteurs à partir des tableaux de bord du MCAT 2016, 2017, 2018

Par ailleurs depuis 2016, il y'a un engouement progressif des africains qui entrent au Burkina Faso. Pour la même période, les proportions des touristes asiatiques et américains demeurent quasiment statiques comme l'illustre la figure suivante (Graphique 8.6).

Graphique 8. 6: Part (%) des touristes selon la provenance



Source : Construction par les auteurs à partir des tableaux de bord du MCAT 2016, 2017, 2018

VIII.4.3 Les arrivées au Burkina selon les motifs

En 2018 les raisons qui incitent les touristes à entrer au Burkina Faso reste presque les mêmes qu'en 2016 (tableau 8.17). En effet, les arrivées croissent régulièrement entre 2016 et 2018. Les arrivées pour motifs d'affaire et professionnel font près de 2/3 du total en 2018. En plus de ce motif, 15% des touristes entrent au Burkina Faso pour passer des vacances et 12% y viennent pour rendre visite aux parents.

Tableau 8. 17: Les arrivées au Burkina selon les motifs

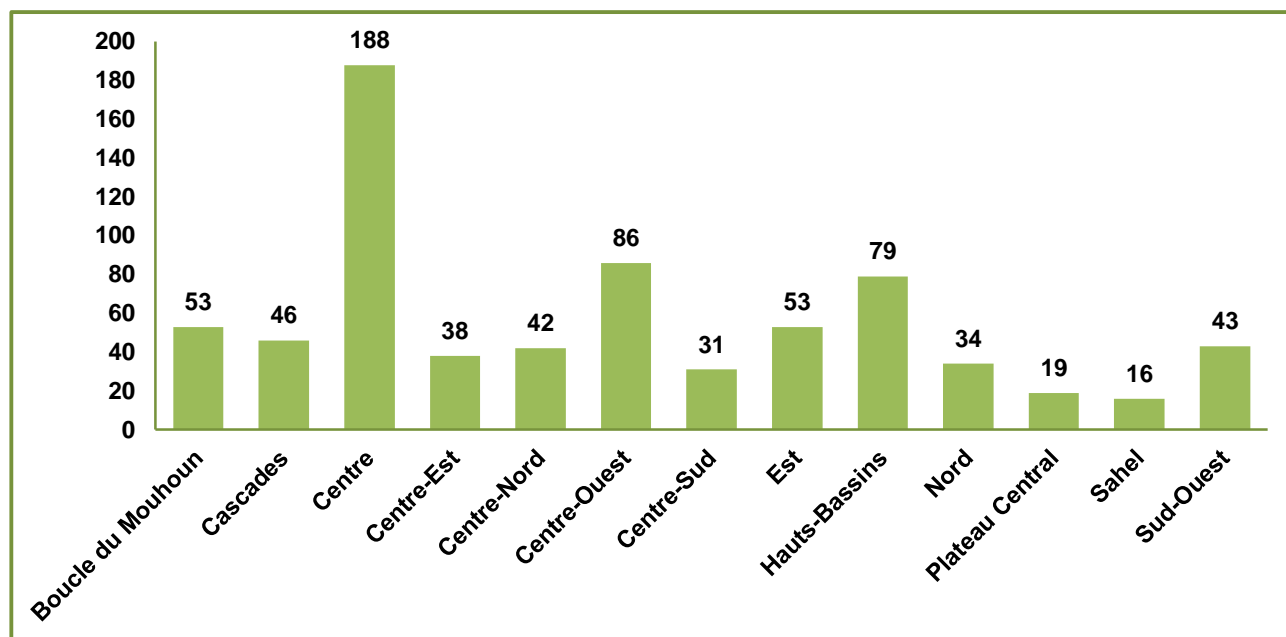
Motifs	2016		2017		2018	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Vacances-loisirs	63 660	13	67 147	13	82 861	15
Affaires et motifs professionnels	306 381	63	317 665	62	343 511	64
Visites à des parents	61 842	13	60 252	12	65 577	12
Traitement médical	4 209	1	5 670	1	4 836	1
Religion-pèlerinage	2 979	1	3 890	1	3 149	1
Safari-chasse	3 753	1	1 215	0	1 336	0
Autres	45 527	9	56 654	11	39 120	7
Ensemble	488 351	100	512 493	100	540 390	100

Source : Tableaux de bord des statistiques du tourisme 2016, 2017, 2018

VIII.4.4 Offre hôtelière au Burkina Faso

Le paysage hôtelier du Burkina est assez diversifié dans l'espace. En 2018, la région du centre présente la plus large offre avec 188 unités d'hébergement soit 26% de l'ensemble du territoire national (Graphique 8.7). Elle est suivie par la région du centre-ouest qui compte 86 unités soit 12% et la région des Hauts-bassins qui en compte 79 unités soit 11% de l'offre totale. Le Sahel possède l'offre la plus faible avec 16 unités d'hébergement qui ne représentent que 2%.

Graphique 8. 7: Nombre d'hôtels par région en 2018



Source : Construit par les auteurs à partir des données du tableau de bord des statistiques MCAT 2018, P.24

De façon générale l'offre hôtelière du Burkina connaît une croissance remarquable depuis 2010 jusqu'en 2018 et est chiffrée à 127% (tableau 8.18). En moins de 10 ans le nombre d'hôtels des régions du centre-ouest et du sud-ouest a été multiplié par 4. Elles ont presque doublé leur offre entre 2015 et 2016 pour la première région citée et entre 2016 et 2017 pour la seconde (à la faveur de la fête du 11 décembre qui s'est tenue à Gaoua en 2017).

Les régions de la boucle du Mouhoun, du Centre et du Sud-ouest ont perdu respectivement 10%, 15% et 25% de leur capacité d'hébergement entre 2017 et 2018 (tableau 8.18).

Parmi les sept (7) types d'ETH dénombrés par l'observatoire national du tourisme en 2018, seuls les auberges et les hôtels sont présents dans chacune des 13 régions administratives du pays. Par contre seuls trois (3) régions, les Hauts-bassins, le Centre-ouest et le Centre abritent essentiellement les maisons d'hôte pendant que les régions des Cascades et de l'Est regroupent plus de 80% des campements. Seule la région du Sud-ouest possède tous les types d'ETH alors que le centre offre la moitié des résidences.

Tableau 8. 18: Répartition des ETH par type et par région administrative en 2018

	Auberge	Hôtel	Résidence	Centre-Acc.	Campement	Maison d'Hôtes	Autres	Total
Boucle du Mouhoun	26	16	3	6	1		1	53
Cascades	17	17		0	12	0	0	46
Centre	72	73	33	0	1	4	5	188
Centre-Est	15	18	1	1	0	1	2	38
Centre-Nord	16	13		11	1		1	42
Centre-Ouest	49	18	6	5	0	8	0	86
Centre-Sud	14	15	1	0	1	0	0	31
Est	27	9	6	1	9		1	53
Hauts-Bassins	20	39	9	1	0	9	1	79
Nord	8	10	6	8	0	0	2	34
Plateau Central	13	4	2	0	0	0	0	19
Sahel	11	5	0	0	0	0	0	16
Sud-Ouest	19	14	1	6	1	1	1	43
National	307	251	68	39	26	23	14	728
Part En %	42,2	34,4	9,3	5,4	3,6	3,2	1,9	100

VIII.4.5 Recettes en million de francs CFA issues des ETH

Les recettes des ETH évoluent très peu depuis 2009 selon les données du ministère de la culture et du tourisme (tableau 8.19). Elles ont néanmoins subi une chute drastique en 2013 en passant de 57.760 millions de FCFA en 2012 à 25.306 millions de FCFA en 2013 soit une baisse de 56,19%. La relance est intervenue à partir de 2014 sans cependant atteindre la moyenne des recettes enregistrées de 2009 à 2012. Ainsi, en 2018 les recettes se sont accrues de 2,8% par rapport à 2017.

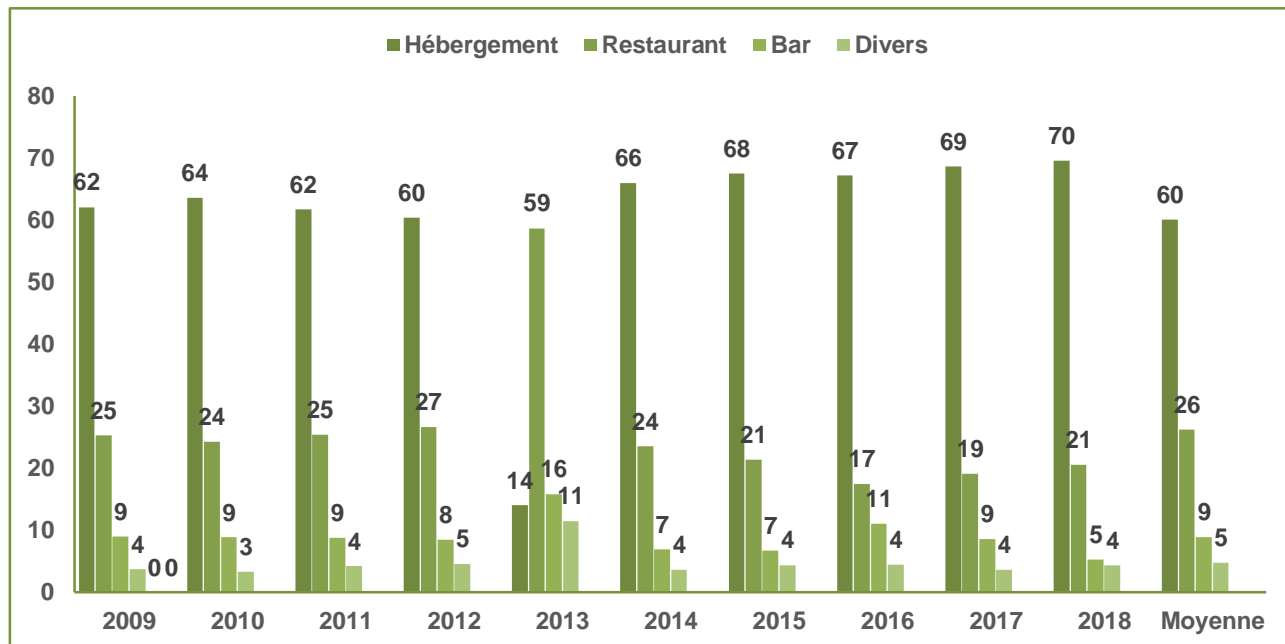
Tableau 8. 19: Recettes en million de franc CFA des ETH selon la branche d'activité

Branche d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Hébergement	33 410	34 945	33 963	34 871	35 489	33 817	32 599	33 269	35 649	37 147
Restaurant	13 615	13 318	13 969	15 380	14 852	12 047	10 337	8 631	9 943	10 950
Bar	4 818	4 866	4 806	4 861	4 005	3 538	3 233	5 457	4 453	2 816
Divers	1 975	1 822	2 302	2 649	2 900	1 830	2 104	2 180	1 878	2 291
Total	53 818	54 951	55 040	57 761	57 246	51 232	48 273	49 537	51 923	53 204

Source : Construits par les auteurs à partir des données des tableaux de bord statistiques du MCAT

La catégorisation des activités des ETH selon des branches d'activités indique que l'hébergement contribue en moyenne à 60% dans la constitution des recettes totales lorsqu'on considère la série de données de 2009 à 2018. L'importance de ce poste fait qu'il commande l'allure générale de l'évolution des recettes totales. D'ailleurs, la rupture observée en 2013 est consécutive à une baisse du poste hébergement qui passe d'un poids de 60% en 2012 à 14% en 2013. La restauration représente la seconde branche qui augmente les recettes des ETH à hauteur de 26% en moyenne (Graphique 8.8).

Graphique 8. 8: Part dans la recette totale de chaque branche d'activité des ETH (en %)



Source : construction par les auteurs à partir des tableaux de bord des statistiques du MCAT

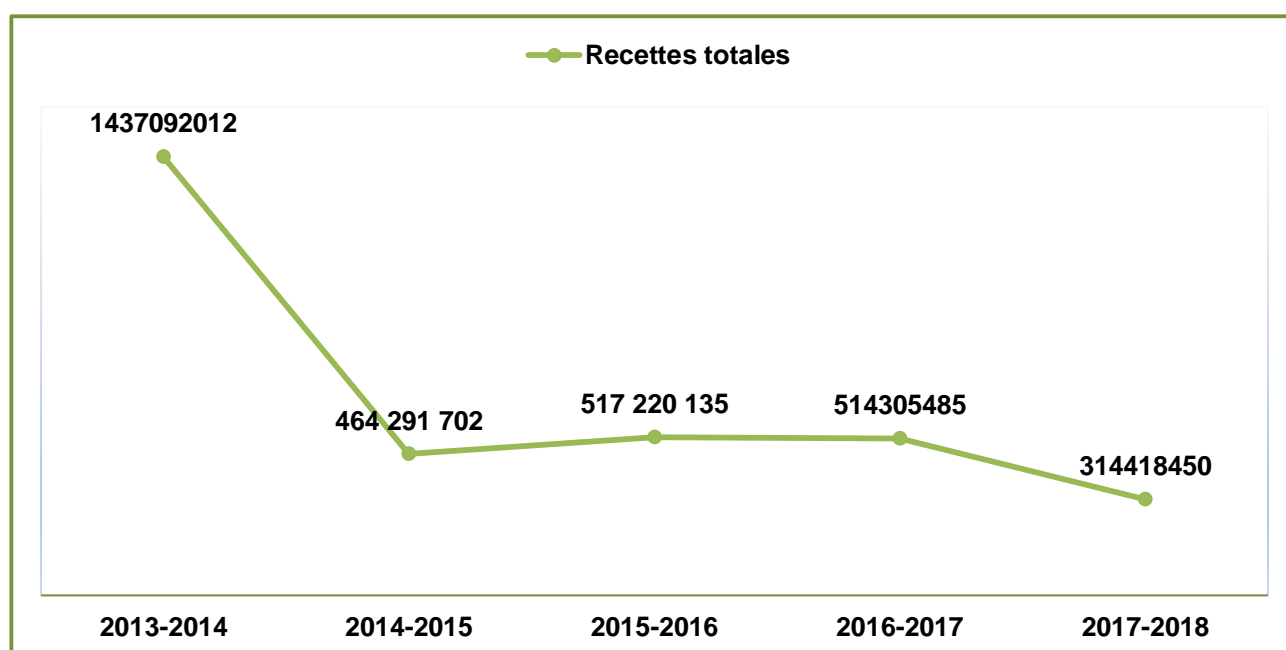
Quant au tourisme cynégétique ses recettes sont assez faibles comparées à celles des ETH. Néanmoins les acquis financiers liés à la petite chasse sont en baisse depuis la saison 2013-2014 (tableau 8.20). Les recettes des concessionnaires et guides représentent en moyenne 2/3 du total sur la période sus citée. L'Etat ne profite que du quart des recettes des différentes campagnes d'exploitation faunique depuis 2013 jusqu'en 2018.

Tableau 8. 20: Recettes du tourisme cynégétique (en FCFA)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Recettes directes de l'Etat	450 338 350	87 662 090	156 529 093	151 485 993	86 456 300
Recettes des concessionnaires et guides	913 498 007	366 159 612	345 149 942	345 149 942	206 963 200
Recettes au profit des populations	73 255 655	10 470 000	15 541 100	17 669 550	20 998 950
Recettes totales	1437092012	464 291 702	517 220 135	514305485	314418450

Source : Tableaux de bord des statistiques du MCAT 2013 à 2018

Graphique 8. 9: Recettes totales du tourisme cynégétique



Source : Construits par les auteurs à partir des données du tableau de bord des statistiques du MCAT, P.50

VIII.4.6 Nuitées du tourisme récepteur par nationalité en 2018

En 2018, les africains restent ceux qui séjournent le plus au Burkina Faso comme le traduit les dernières données du tableau de bord des statistiques de OBSTOUR – MCAT. Ils passent plus de la moitié des nuitées de l'ensemble des visiteurs qui en totalisent 454 393. Cette proportion est en hausse depuis 2016 (tableau 8.21). Après les africains, ce sont les touristes européens qui passent plus de temps dans les ETH du Burkina Faso. Cependant, ces derniers ont réduit leur séjour par rapport aux années 2016 et 2017 où ils occupent les unités d'hébergement avec 31% de l'ensemble des nuitées des visiteurs. Les burkinabè vivant à l'extérieur (BVE), bien que visitant de plus en plus le pays (2% en 2016, 3% en 2017 et 4% en 2018), sont les moins enregistrés dans les ETH.

Tableau 8. 21: Evolution du nombre de nuitées du tourisme récepteur par origine des visiteurs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Afrique	128 237	117 337	117 992	107 708	239 704	239 871	243 929	227 910	249 323
Europe	107 098	85 535	78 670	67 926	182 486	155 216	145 541	136 624	123 675
Amérique	20 154	17 333	19 151	20 208	41 498	38 710	37 838	36 100	33 592
Asie	8 668	9 975	10 848	11 112	60 972	33 213	34 007	38 467	30 242
BVE	10 173	7 545	10 796	11 034	19 064	13 548	15 530	7 914	17 561

Ensemble | 274 330 | 237 725 | 237 457 | 217 988 | 543 724 | 480 558 | 476 845 | 447 015 | 454 393

Source : construction par les auteurs à partir des tableaux de bord du MCAT

VIII.4.7 Indices de performance du tourisme burkinabé

Les indices de performance du tourisme burkinabé se détériorent au fil du temps. En effet, le taux d'occupation des chambres et le taux de fréquentation des places ont une tendance à la baisse (tableau 8.22). De 46% en 2010, le premier indicateur est désormais de 31% en 2018.

Quant à la durée moyenne de séjour, elle est passée de trois jours en 2010 à deux jours de 2011 à 2018.

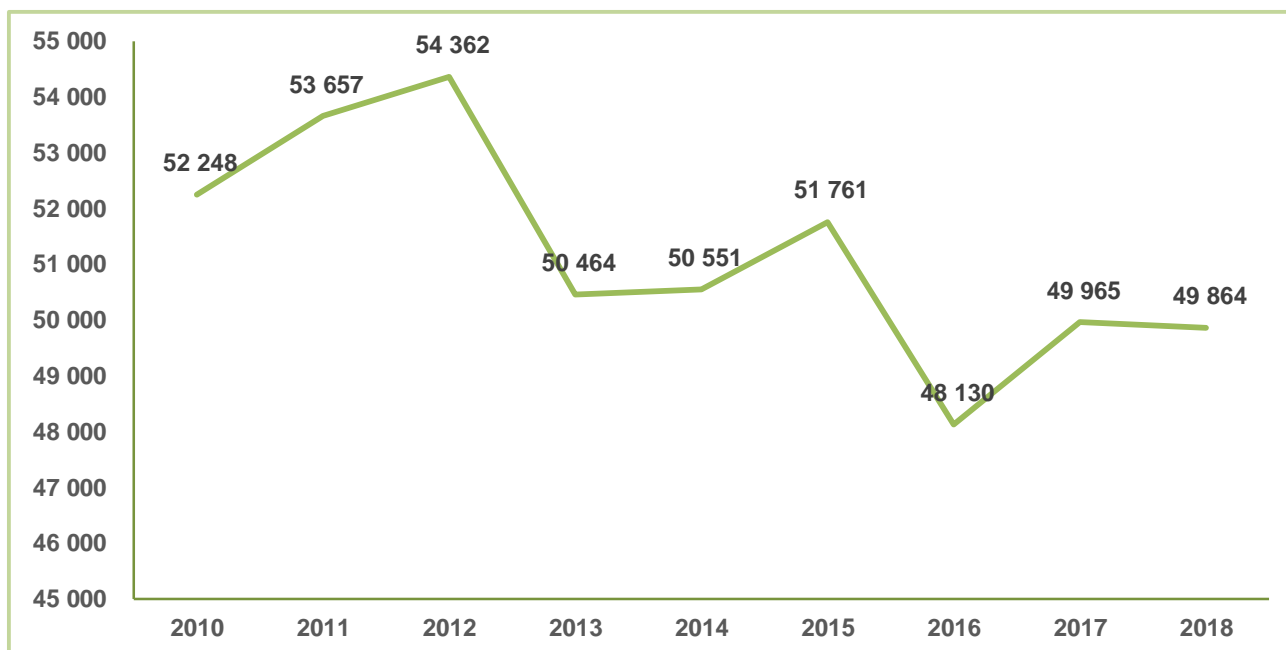
Tableau 8. 22: Evolution du taux d'occupation des chambres, du taux de fréquentation des places et de la durée moyenne du séjour

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Durée moyenne de séjour (Jours)	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Taux d'occupation (%)	46	39	44	47	36	33	31	32	31
Taux de fréquentation (%)	29	22	23	26	19	19	17	16	17

Source : Tableaux de bord du MCAT

La baisse des trois (3) indicateurs ci-dessus observés corrobore avec une baisse également remarquée pour les dépenses moyennes journalières par touriste depuis 2012 jusqu'en 2018 (Graphique 8.10).

Graphique 8. 10: Evolution des dépenses moyenne journalière du touriste en FCFA



Source : construction par les auteurs à partir des tableaux de bord du MCAT

Les touristes passent de plus en plus de temps au Burkina Faso (tableau 8.23). Les cinq (05) catégories de touristes suivent individuellement la même évolution. En 2018, les américains sont ceux qui restent le plus longtemps au Burkina Faso avec 4,3 nuitées. Les burkinabés vivants à l'extérieur (BVE) passent le moins de temps dans les ETH probablement à cause des familles d'accueil dont chacun dispose au pays.

Tableau 8. 23: Durée moyenne de séjour du tourisme récepteur en 2018 selon l'origine

Origine	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Afrique	3,1	2,9	2,8	3,1	2,8	2,8	2,95	2,8	3
Europe	3	3,1	3,2	3,3	3,1	3,3	3,32	3,2	3,2
Amérique	4	3,3	3,5	3,2	3,4	2,9	3,92	4,4	4,3

Asie	4	3,5	5,2	4,1	2,4	3,2	4,07	4,5	3,4
BVE	2	1,9	1,9	2,3	2	1,8	2,15	2,4	2,7
Ensemble	3	2,3	2,3	3,2	2,1	2,9	3,14	3,1	3,1

Source : construction par les auteurs à partir des tableaux de bord statistiques du MCAT

VIII.4.8 Les aires fauniques

De 2016 à 2017 le nombre d'aires fauniques n'a pas changé ; la superficie totale est restée intacte également (tableau 8.24). Sur les 42 réseaux d'aires classées à vocation faunique, 18 sont des « zones humides d'importance internationale pour la conservation des oiseaux d'eau » soit 43%. Les « Réserves partielles de faune » viennent en seconde position avec un effectif de sept (7) soit 17%. Les « Réserves totales de faune » et les « Zones cynégétiques » sont classées en troisième position avec un effectif de quatre (4) chacune soit 10%.

Tableau 8. 24: Réseau d'aires classées à vocation faunique

	Effectif 2016	Effectif 2017	Superficie (ha) en 2016 et 2017
Parcs nationaux	3	3	608430
Réserves totales de faune	4	4	298500
Réserves partielles de faune	7	7	2195200
Ranch de gibier	1	1	91300
Forêts classées à vocation faunique	2	2	81000
Zones cynégétiques	4	4	154246
Refuge local	1	1	
Réserves de la Biosphère	2	2	254200
zones humides d'importance internationales pour la conservation des oiseaux d'eau	18	18	
Total	42	42	

Source : Tableaux de bord des statistiques touristiques 2016, 2017

CHAPITRE IX.SPORTS ET LOISIRS

Les sports et les loisirs sont des activités contribuant à l'amélioration de la santé et du bien-être des populations. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la pratique régulière (et raisonnable) d'un sport est bénéfique pour la santé et contribue à la croissance de la productivité de l'individu et de la société. En effet, le sport est une manière efficace, adéquate et sûre de stimuler les fonctions corporelles et d'augmenter sa résistance à certaines maladies, ce qui vaut tout autant pour les personnes en bonne santé que pour celles souffrant d'un handicap.

Conscient de cette situation, le Burkina Faso a pris plusieurs mesures entrant dans le cadre de la promotion des sports et des loisirs. On peut citer, entre autres, l'adoption des Politiques Nationales de Sport et de Loisirs et l'élaboration de leurs Plans d'Action respectifs de mise en œuvre ainsi que du plaidoyer du sport.

Ce chapitre a pour but de présenter les statistiques relatives au secteur des sports et des loisirs. De façon spécifique, cette section aborde successivement les infrastructures sportives, le personnel de promotion, les structures de gestion des sports et des loisirs ainsi que les dépenses budgétaires de l'État, consacrées à ce secteur. Les données présentées et les analyses concernent les niveaux national et régional.

Afin de permettre une meilleure compréhension des données ce chapitre s'introduit également avec une définition de concepts clés et une classification des sports dans les encadrés suivants :

Aire de lutte : espace aménagé permettant la pratique de la lutte.

Arène: c'est une infrastructure de la lutte qui est un sport individuel de combat.

Club : Association sportive ou de loisir qui possède un récépissé de reconnaissance délivré par le Ministère en charge des collectivités territoriales.

Compétition continentale : championnat d'Afriques

Compétition internationale : compétition regroupant des pays d'au moins deux continents sans être un championnat du monde

Compétition mondiale : championnat du monde

Compétition zonale : compétition sous régionale ou compétition concernant des pays regroupés en zone

Discipline : sport ou loisir de compétition

District : union des clubs (au moins deux) d'une même discipline sportive dans la province.

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions

Licencié : sportif détenant une licence sportive.

Ligue : union des districts d'une discipline sportive des provinces d'une région

Loisirs : ensemble d'activités auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice, après s'être dégagé de ses obligations professionnelles, familiales, sociales et fonctionnelles.

Le loisir s'entend comme toutes activités ludiques qui contribuent à l'épanouissement et au bien-être physique et intellectuel de l'homme tout en respectant les mœurs, les valeurs et les normes de la société.

Piscine : bassin aménagé pour l'entraînement et/ou les compétitions de la natation

Piste d'athlétisme : partie aménagée d'un terrain permettant l'entraînement et les compétitions de courses.

Plateau mono sport : terrain revêtu soit de bitume, de tartan ou de toute *autre* matière permettant la pratique d'une seule discipline de sport de main.

Plateau omnisports : terrain revêtu soit de bitume, de tartan ou de toute autre matière permettant la pratique d'au moins deux disciplines de sport de main.

Salle multisports : infrastructure couverte où l'on peut pratiquer plusieurs disciplines sportives et de loisirs (dojo, gymnase, palais des sports...)

Sport : ensemble d'exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs donnant généralement lieu à une compétition, pratiqués en observant certaines règles précises.

Stades de plus de 10.000 places : terrain aménagé pour permettre la pratique du football et comportant des gradins pouvant accueillir plus de dix mille spectateurs.

Stades de moins de 10.000 places : terrain aménagé pour permettre la pratique du football et comportant des gradins et ne pouvant accueillir dix mille spectateurs.

Terrain clôturé : il s'agit des terrains de football hors mis les stades et pouvant abriter des matchs officiels.

Classification des sports par type

Sport collectif	Sport de combat	Sport individuel	Loisirs sportifs	Autres
Baseball et softball	Boxe	Athlétisme	Jeu de dames	Spécial Olympic
Basketball	Escrime	Badminton	Pétanque	Sport pour personnes handicapées
Football	Judo	Cyclisme	Scrabble	Sport scolaire et universitaire
Handball	Karaté do	Gymnastique		
Hockey sur gazon	Kung-fu Wushu	Haltérophilie		
Maracana	Lutte	Lawn tennis		
Rakyaball	Taekwondo	Natation et sauvetage		
Rugby	Vo-vietnam	Pentathlon moderne		
Volleyball	Vovinam Viet Vo Dao	Sport équestre		
		Tennis de table		

IX.1. Évolution des infrastructures sportives

IX.1.1 Évolution de l'effectif des infrastructures sportives de 2015 à 2019

En 2019, le Burkina Faso compte 16 377 infrastructures de sports tout type confondu. Cet effectif a augmenté de 194 unités soit 1% par rapport à 2018. En moyenne, le nombre d'infrastructures sportives a augmenté annuellement de 2% sur la période 2015 à 2019 en passant de 14 674 à 16 377 entre les deux dates (tableau 9.1). Les terrains de sport des établissements sont les plus nombreux parmi les infrastructures sportives et représentent plus de quatre-vingt-dix pour cent des infrastructures sportives du Burkina Faso. Ils sont suivis de loin en nombre par les terrains de football non clôturés. Les arènes de lutte, les hippodromes, les pistes d'athlétisme, les stades de plus de 10 000 places et les terrains de basketball sur terre battue n'ont pas évolué en nombre depuis 2015. Par contre, le nombre de terrains de handball sur terre battue, celui des terrains de football clôturés, celui des pistes secondaires d'athlétisme et le nombre de terrains de volleyball sur terre battue ont augmenté de plus de 30% en 2019.

Tableau 9. 1: Évolution du nombre d'infrastructures sportives par type de 2015 à 2019

Type d'infrastructure	2015	2016	2017	2018	2019
Aire de lutte	78	78	76	76	80
Arène de lutte	3	3	3	3	3
Cour de tennis	11	11	13	14	14
Hippodrome	2	2	2	2	2
Piscine	36	36	37	39	42
Piste d'athlétisme	2	2	2	2	2
Piste d'athlétisme secondaire	37	39	43	44	58
Plateau mono sport basketball	50	52	53	54	59
Plateau mono sport handball	29	30	31	33	36
Plateau mono sport volleyball	71	72	78	81	84
Plateau omnisports	73	74	86	89	98
Salle multisports	2	3	4	4	4
Stade de moins de 10 000 places	20	21	24	24	24
Stade de plus de 10 000 places	3	3	3	3	3
Terrain de basketball sur terre battue	3	3	3	3	5
Terrain de football clôturé	46	46	53	53	77
Terrain de football non clôturé	759	761	769	773	803
Terrain de handball sur terre battue	29	29	31	32	38
Terrain de sport des établissements	13 391	14 148	14 549	14 823	14 901
Terrain de volleyball sur terre battue	29	29	29	31	44
Ensemble	14 674	15 442	15 889	16 183	16 377

Source : Annuaire statistique du MSL, 2019

IX.1.2 Evolution du nombre d'infrastructures sportives par région de 2015 à 2019

Les infrastructures de sport du Burkina Faso sont inégalement réparties en nombre selon la région (Tableau 9.2). La moitié des infrastructures sportives se trouvent dans les 5 régions suivantes : le Centre, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Ouest, les Hauts-Bassins et le Nord. La région du Centre seule abrite 14% des infrastructures de sport du pays en 2019. Le Sahel quant à lui abrite 4% des infrastructures sportives du pays la même année.

Par rapport à 2015, l'effectif des infrastructures sportives a augmenté de plus de 20% dans les régions du Centre et des Hauts Bassins et plus de 15% dans les régions des Cascades, du Centre-Nord et du Centre-Sud. Cet effectif a par contre diminué de 38% dans la région du Sahel. Aussi, suite probablement à l'insécurité, les trois régions les plus touchées que sont le Sahel, l'Est et le Nord ont perdu respectivement 41%, 4% et 2% de leurs infrastructures de sport entre 2018 et 2019.

Tableau 9. 2: Évolution du nombre d'infrastructures de sport par région de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	1 478	1 530	1 592	1 659	1 663
Cascades	640	694	703	730	753
Centre	1 781	1 978	2 040	2 203	2 241
Centre-Est	1 173	1 195	1 217	1 286	1 307
Centre-Nord	1 171	1 242	1 263	1 374	1 377
Centre-Ouest	1 408	1 458	1 496	1 600	1 602
Centre-Sud	644	674	690	759	762
Est	1 102	1 139	1 147	1 100	1 113
Hauts-Bassins	1 286	1 391	1 483	1 572	1 581
Nord	1 402	1 438	1 495	1 472	1 518

Plateau-Central	840	908	912	962	964
Sahel	932	945	967	564	581
Sud-Ouest	817	850	884	902	915
Burkina Faso	14 674	15 442	15 889	16 183	16 377

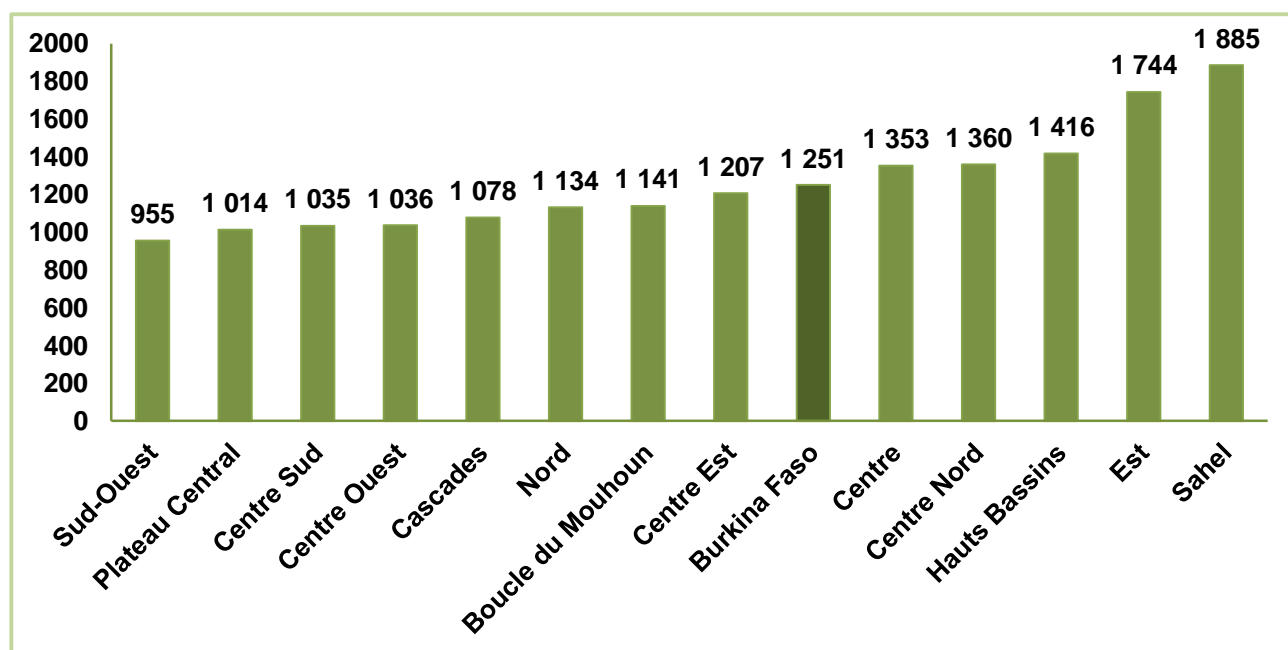
Source : Annuaire statistique du MSL, 2019

IX.1.3 Répartition régionale du nombre d'habitants par infrastructure sportive en 2019

Le nombre d'habitants par infrastructures sportives est le ratio entre la population et le nombre d'infrastructures sportives disponibles. Il ne mesure donc pas la fréquentation des terrains, mais indique plutôt la disponibilité des infrastructures en termes de rapport avec la taille de la population.

Le nombre d'habitants par infrastructure sportive est de 1 251 en 2019 (Graphique 9.1). La région du Sud-Ouest est la mieux dotée en infrastructures avec 955 personnes pour une infrastructure de sport. Elle est suivie de la région du Plateau Central, du Centre-Sud et Centre-Ouest. Cinq régions à savoir le Centre, le Centre Nord, les Hauts Bassins, l'Est et le Sahel regorgent plus que la moyenne nationale du nombre d'habitants par infrastructure qui est de 1251.

Graphique 9. 1: Nombre d'habitants par infrastructure sportive selon les régions en 2019



Source : Annuaire statistique des sports et des loisirs 2019, Projection 2007-2020 de l'INSD

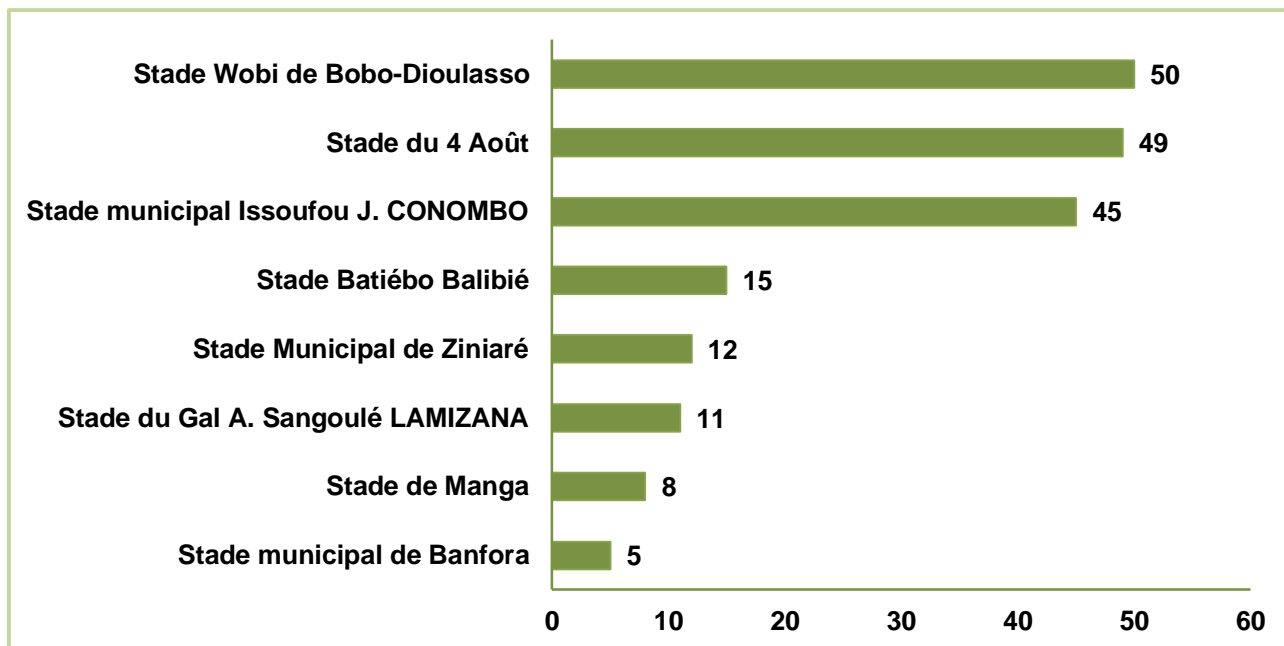
IX.1.4 Fréquentation des infrastructures sportives en 2019

IX.1.4.1 Répartition des matchs de championnat par infrastructure sportive en 2019

En 2019, 195 matchs de championnat de 1^{ère} division ont été joués sur les stades du Burkina Faso (Graphique 9.2). Le Stade Wobi de Bobo-Dioulasso, le stade Stade du 4 Août et le Stade municipal Issoufou J. CONOMBO de Ouagadougou ont abrité par ordre le plus grand nombre de matchs de première division. Ils ont accueilli également le plus grand nombre de spectateurs lors de ces matchs. En effet, ces stades ont accueillis respectivement 74% des matchs de première division et 81% de spectateurs au cours de ces matchs.

A l'inverse, le Stade municipal de Banfora, le Stade de Manga et le Stade du Gal A. Sangoulé LAMIZANA ont moins de matchs de championnat de 1^{ère} division (16%) et moins de supporteurs (10%).

Graphique 9. 2: Nombre de matchs de championnat de 1^{ère} division joués par infrastructures en 2019

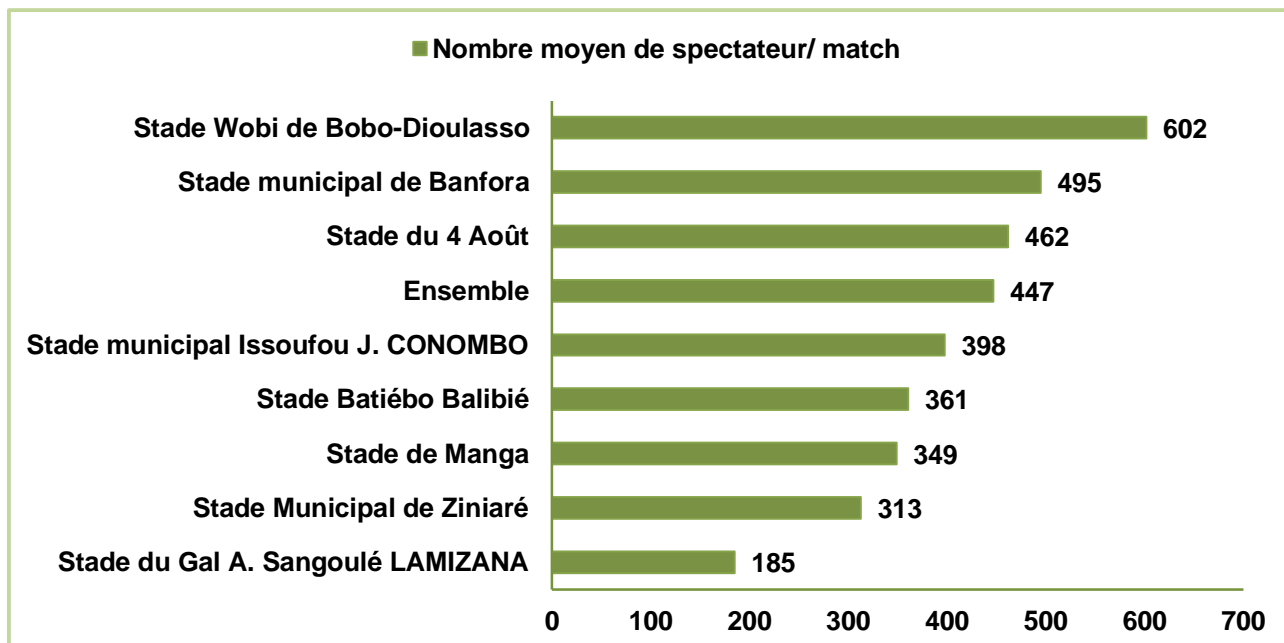


Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'annuaire statistique de MSL 2019

IX.1.4.2 Nombre de spectateurs par match joué par infrastructure sportive

En moyenne, les stades Wobi de Bobo-Dioulasso, municipal de Banfora et celui du 4 Août ont accueilli le plus grand nombre de spectateurs par match avec respectivement 602, 495 et 462 spectateurs par match (graphique 9.3). Par contre le Stade du Général A. Sangoulé LAMIZANA est en moyenne l'infrastructure sportive la moins fréquentée en 2019 avec 185 spectateurs par match.

Graphique 9. 3: Nombre moyen de spectateur/match selon l'infrastructure en 2019



Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'annuaire statistique de MSL 2019

IX.2. Personnel de promotion des sports et des loisirs

IX.2.1 Évolution du nombre du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2014 à 2019

Le personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs est au nombre de 577 en 2019 reparti ainsi qu'il suit : 394 agents d'emplois spécifiques, 143 agents d'emplois interministériels, 40 personnels d'appui (Tableau 9.3). Parmi ces agents, 16,5% sont des femmes soit 95 personnes.

Par rapport à 2015, l'effectif de ce personnel tout sexe confondu a augmenté de 27,4% alors celui des femmes a cru de 46,2%. Sur la période 2015-2019, cet effectif croit en moyenne annuelle de 5%.

Les agents de l'emploi spécifique composés des maîtres d'EPS et des professeurs d'EPS sont les plus nombreux et représentent 68% de l'effectif total du personnel du ministère.

Tableau 9. 3: Répartition de l'effectif des agents en activité selon l'emploi et le sexe de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Emplois spécifiques	279	267	281	327	394
Maitre d'EPS	121	103	123	144	150
Femme	14	9	17	19	26
Homme	107	94	106	125	124
Professeur d'EPS	158	164	158	183	244
Femme	9	9	8	9	20
Homme	149	155	150	174	224
Emplois interministériels	140	134	130	142	143
Personnel de l'administration générale	22	22	20	18	18
Femme	13	14	12	8	8
Homme	9	8	8	10	10
Personnel de l'éducation et de la jeunesse	61	48	44	42	39
Femme	5	4	4	2	2
Homme	56	44	40	40	37
Personnel des services financiers	20	24	26	27	27
Femme	2	1	1	2	2
Homme	18	23	25	25	25
Personnel en GRH	5	7	6	10	9
Femme	2	2	2	3	4
Homme	3	5	4	7	5
Secrétaire	21	23	24	36	42
Femme	15	15	16	23	27
Homme	6	8	8	13	15
Autres personnels interministériels	11	10	10	9	8
Femme	3	2	2	1	1
Homme	8	8	8	8	7
Personnel d'appui	34	34	33	40	40
Agent de liaison	11	11	10	15	15
Femme	1	1	1	4	4
Homme	10	10	9	11	11
Chauffeur	16	17	17	20	20

	2015	2016	2017	2018	2019
Femme	0	0	0	0	0
Homme	16	17	17	20	20
Autres personnel d'appui	7	6	6	5	5
Femme	1	0	0	1	1
Homme	6	6	6	4	4
Ensemble	453	435	444	509	577
Femme	65	57	63	72	95
Homme	388	378	381	437	482

Source : Annuaire statistique MSL 2019

IX.2.2 Répartition régionale du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs en 2019

En 2019, le Burkina Faso comptait 427 personnels de promotion des sports et des loisirs dont 35% de maîtres d'EPS et 65% de professeurs d'EPS (Tableau 9.4). Ce personnel est inégalement réparti dans les régions du pays. En effet la région du centre compte à elle seule 45% de l'effectif du personnel de promotion des sports et des loisirs du pays. La région du Sud-Ouest et du Centre-Nord ne comptent respectivement que 3,7% et 3,7% de personnel de promotion des sports et des loisirs.

Tableau 9. 4: Répartition du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs par région en 2019

Régions	(Maîtres d'Education Physique et Sportive) MEPS		(Professeurs d'Education physique / Education Physique et Sportive) PEPS		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Boucle du Mouhoun	14	53,8	12	46,2	26	6,1
Cascades	13	61,9	8	38,1	21	4,9
Centre	27	14,2	163	85,8	190	44,5
Centre-Est	9	50,0	9	50,0	18	4,2
Centre-Nord	9	56,3	7	43,8	16	3,7
Centre-Ouest	9	40,9	13	59,1	22	5,2
Centre-Sud	6	37,5	10	62,5	16	3,7
Est	13	61,9	8	38,1	21	4,9
Hauts-Bassins	11	39,3	17	60,7	28	6,6
Nord	10	58,8	7	41,2	17	4,0
Plateau Central	8	44,4	10	55,6	18	4,2
Sahel	13	72,2	5	27,8	18	4,2
Sud-Ouest	8	50	8	50	16	3,7
Burkina Faso	150	35,1	277	64,9	427	100

Source : Annuaire statistique 2019

IX.3. Evolution des structures de gestion des sports et des loisirs de 2015 à 2019

Le Burkina Faso compte 1 386 structures de gestion de sport et des loisirs en 2019. Parmi ces structures, 1 216 soit 88% sont des clubs. L'effectif des structures de gestion de sport a augmenté de 31% entre 2015 et 2019 et de 7% par rapport à 2018 (tableau 9.5).

Le nombre de districts est passé de 86 en 2015 à 94 en 2018 avant de redescendre à 83 en 2019. Les ligues et les clubs quant à eux n'ont cessé de croître en nombre entre 2014 et 2019. Leur effectif a augmenté respectivement de 28% et 31% entre 2015 et 2019.

Tableau 9. 5: Evolution du nombre de structure de gestion de sport de 2014 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
District	86	90	93	94	83
Ligues	68	78	78	79	87
Clubs	925	983	1 096	1 133	1 216
Ensemble	1 079	1 151	1 267	1 306	1 386

Source : Annuaire MSL 2019

IX.4. Répartition de quelques structures de gestion de sports et de loisirs par région en 2019

Dans toutes les régions, l'effectif des structures de gestion de Clubs dépassent celui des autres types de structures de gestion de sport.

Les structures de gestion sont inégalement réparties entre les régions. En 2019, la région du Centre et celle des Hauts Bassins disposent des plus grands nombres de structures de gestion de sport du pays (Tableau 9.6). Elles totalisent respectivement 37% et 17% de l'ensemble des structures de gestion de sport du pays.

Ces deux régions à disposent également de plus de 50% des structures de Clubs, des structures de gestion de football, celles de Karaté do et celles de « Taekwondo » du Burkina Faso. Les régions du Centre-Ouest et du Nord disposent d'au moins une structure de gestion dans chacun des sports représentées dans le tableau ci-dessous. Par contre, les régions de l'Est et du Sahel sont les moins dotés en infrastructures de sport et de loisir. Elles ne disposent pas chacune d'infrastructures de cyclisme et de respectivement de structure de gestion de « Karaté » pour l'Est et de « Taekwondo » pour le Sahel.

Les régions du Centre-Sud et du Sud-Ouest manquent également de 2 structures de gestion de sport chacune. Ce sont respectivement des structures de gestion « Pétanque » et de « Taekwondo » pour la première et celles de gestion de Cyclisme et Karaté do pour la deuxième.

Tableau 9. 6: Répartition de quelques structures de gestion de sports et de loisirs par région en 2019 (%)

	Liges	Districts	Clubs	Athlétisme	Cyclisme	Football	Karaté do	Pétanque	Taekwondo
Boucle du Mouhoun	5	1	56	2	2	14	0	2	4
Cascades	1	7	49	2	2	10	6	0	8
Centre	32		477	14	14	70	32	55	18
Centre-Est	5	7	58	1	4	7	10	4	0
Centre-Nord	9	3	56	2	7	4	7	2	0
Centre-Ouest	7	19	92	3	2	10	6	8	6
Centre-Sud	4	5	29	4	1	8	1	0	0
Est	1	3	24	1	0	7	0	3	2
Hauts-Bassins	4	26	196	9	5	46	12	8	12
Nord	5	7	73	4	6	13	8	3	3
Plateau Central	4	5	36	3	4	5	0	4	1
Sahel	3	1	24	2	0	4	1	3	0
Sud-Ouest	3	3	46	1	0	7	0	1	1
Ensemble	83	87	1 216	48	47	205	83	93	55

Source : Annuaire statistique du MSL, 2018, 2019

IX.5. Evolution du nombre d'encadreur sportifs de 2015 à 2019

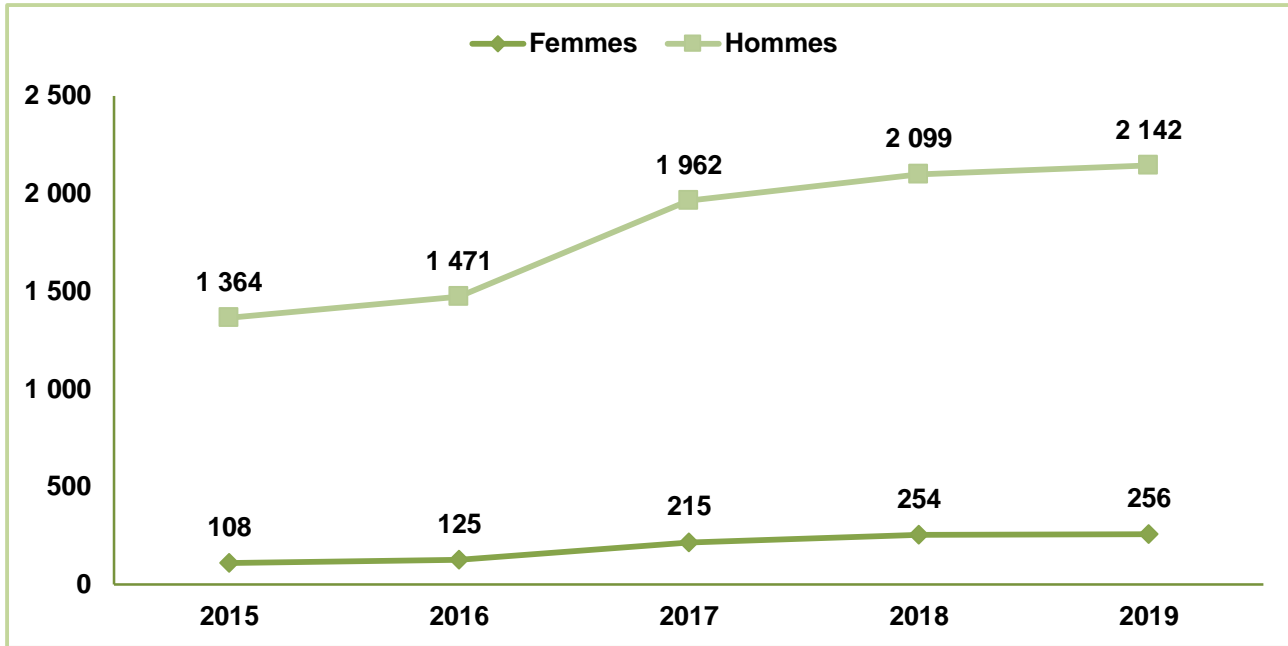
Le Burkina Faso compte 3 662 encadreur sportifs en 2019 composés de 2 398 officiels techniques et de 1 264 entraîneurs. Parmi ces encadreur, les 13% sont des femmes soit 465 encadreur.

L'effectif des encadreur croit en moyenne de 9% par an depuis 2015 dont 18% chez les femmes et 8% chez les hommes. Cette forte croissance des encadreur femmes comparativement aux hommes a entraîné une réduction des écarts des effectifs par sexe entre 2015 et 2019.

IX.5.1 Evolution du nombre d'entraîneur

L'effectif des entraîneurs qui était de 1 472 en 2015 augmente en moyenne de 10% par an entre 2015 et 2019. La proportion des entraîneurs femmes est passée de 7% en 2015 à 11% en 2019 (Graphique 9.4).

Graphique 9. 4: Evolution du nombre d'entraîneurs selon le sexe de 2014 à 2019



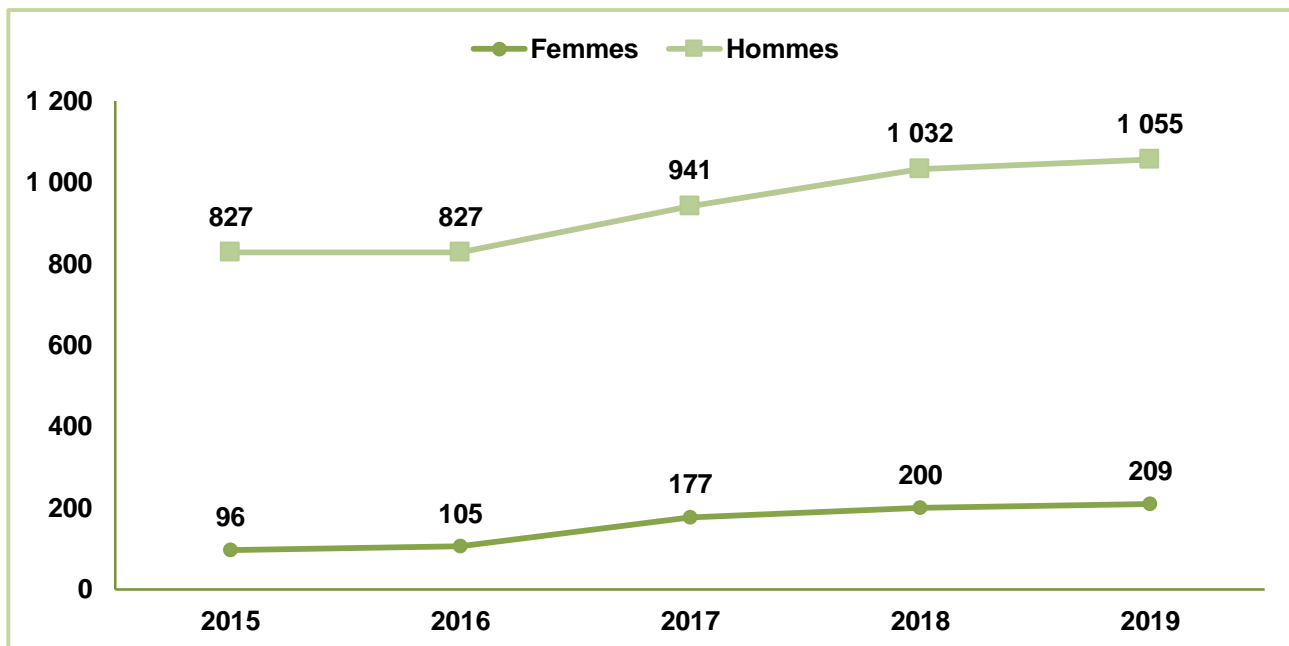
Source : Annuaire statistique du MSL, 2018, 2019

IX.5.2 Evolution du nombre d'Officiels techniques

L'effectif des officiels techniques est passé de 923 en 2015 à 1 264 en 2019 (Graphique 9.5). Il a donc augmenté en moyenne de 6% par an entre ces deux années.

Les officiels techniques sont en majorité des hommes, mais l'écart entre les effectifs des femmes et des hommes diminue cependant avec le temps. En effet, 10 % des officiels techniques étaient des femmes en 2015 alors que cette proportion est de 17% en 2019.

Graphique 9. 5: Evolution du nombre d'entraîneurs selon le sexe de 2015 à 2019



Source : Annuaire statistique du MSL, 2019

IX.6. Evolution du nombre d'athlètes titulaires d'une licence

En 2019, il est enregistré 38 476 athlètes titulaires d'une licence. Par rapport à 2015, ce nombre a augmenté de 21%.

IX.6.1 Evolution du nombre d'athlètes titulaires d'une licence selon la catégorie

Depuis 2015 et quelle que soit l'année, les séniors et les minimes titulaires d'une licence dépassent en nombre les autres catégories (Tableau 9.7). En 2019, ils représentent respectivement 34% et 29% de l'effectif total des athlètes titulaires d'une licence. Les effectifs d'athlètes titulaires d'une licence de ces deux catégories augmentent aussi plus vite que les effectifs des autres catégories de sport, en témoignent leur taux de croissance qui sont respectivement de 5% et de 8% en moyenne chaque année.

L'effectif des cadets titulaires d'une licence est passé de 7 100 à 7 779 entre 2015 et 2016 puis a chuté de 17% en 2017 avant de remonter mais sans atteindre son niveau de 2015 en 2019.

Tableau 9. 7: Evolution du nombre d'athlètes licenciés selon la catégorie

Catégories	2015	2016	2017	2018	2019
Minime	7 501	8 204	10 157	9 947	10 780
Cadet	7 100	7 779	6 478	6 840	6 817
Junior	7 007	7 964	7 732	8 096	7 823
Sénior	10 187	11 493	11 071	12 388	13 056
Ensemble	31 795	35 440	35 438	37 271	38 476

Source : Annuaire statistique du MSL 2019

IX.6.2 Evolution du nombre d'athlètes titulaires d'une licence selon le sexe

Depuis 2015, les athlètes titulaires d'une licence de sexe féminin au Burkina Faso sont moins nombreux que les athlètes licenciés hommes quel que soit l'année (tableau 9.8). En 2019, le pays compte 12 386 femmes athlètes titulaires d'une licence, soit 32% de l'ensemble des athlètes de ce type. Mais l'effectif des athlètes femmes croît plus vite que celui des hommes entre 2015 et 2019. En effet, la proportion de femmes athlètes titulaires d'une licence a augmenté de 3 points de pourcentage entre les deux dates.

Tableau 9. 8: Evolution du nombre d'athlètes licenciés selon le sexe

Sexe	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes	9 143	9 990	10 068	11 833	12 386
Hommes	22 652	25 450	25 370	25 438	26 090
Burkina Faso	31 795	35 440	35 438	37 271	38 476

Source : Annuaire statistique du MSL 2019

IX.6.3 Evolution du nombre d'athlètes titulaires d'une licence par région

En 2019, 38 476 athlètes titulaires d'une licence en sports ou en loisirs sont enregistrés (tableau 9.9). Cet effectif qui était de 31 795 en 2015 croît depuis cette date en moyenne de 4% chaque année. En plus de cette croissance avec le temps, le nombre d'athlètes disposant d'une licence, varie aussi selon les régions.

Ainsi en 2019, les régions du Centre et des Hauts-Bassins ont les plus grands nombre d'athlètes licenciés en totalisant respectivement 41% et 8% des athlètes licenciés du pays. Les régions de l'Est et du Sahel comptent par contre chacune 1% des athlètes licenciés du Burkina Faso la même année et ont les plus faibles effectifs d'athlètes disposant d'une licence. Ces deux régions sont derrière les régions du Centre-Sud et du Sud-Ouest qui comptent 2% des athlètes titulaires d'une licence en cette période.

Entre 2015 et 2019, les régions du Centre-Est, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun, et du Plateau-Central ont les taux de croissance annuels moyens les plus élevés qui sont respectivement de 19%, 12%, 10%, 10%. Les régions du Centre-Ouest et du Centre-Sud ont respectivement perdu 3% et 9% d'athlètes de

ce type. Entre 2018 et 2019, le nombre d'athlètes ayant une licence, des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est a augmenté respectivement 47% et 23%, soit les fortes croissances de toutes les régions. Par contre, la région du Centre-Ouest, celle des Cascades et celle du Sahel ont perdu respectivement 22%, 22% et 18% des effectifs de leurs athlètes titulaires d'une licence entre 2018 et 2019.

Tableau 9. 9: Evolution du nombre d'athlètes licenciés par région

Régions	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	885	1 200	1 067	955	1 408
Cascades	1 022	1 486	1 465	1 706	1 332
Centre	13 129	13 908	14 020	14 532	15 799
Centre-Est	1 052	1 178	2 106	2 165	2 511
Centre-Nord	1 080	1 387	1 336	1 666	1 880
Centre-Ouest	2 424	2 783	2 283	2 609	2 036
Centre-Sud	1 324	1 446	732	864	811
Est	453	558	410	428	526
Hauts-Bassins	6 508	7 284	7 077	6 763	6 753
Nord	1 999	1 827	2 409	2 674	2 675
Plateau Central	886	923	1 306	1 489	1 407
Sahel	318	420	389	462	379
Sud-Ouest	715	1 040	838	958	959
Burkina Faso	31 795	35 440	35 438	37 271	38 476

Source : DGESS/Ministère des Sports et des Loisirs, 2019

IX.7. Répartition du nombre de médaille obtenus selon le type de compétition en 2019

Au Burkina Faso, 318 médailles au total ont été décernées en 2019 dont 105 en Or, 105 en Argent et 105 en Bronze (tableau 9.10).

Parmi ces médailles, 64% ont été décernés lors des compétitions zonales et respectivement 21,9% et 14,3% proviennent des compétitions Continentales et Internationales et Mondiales.

Tableau 9. 10: Répartition du nombre de médaille par type de compétition en 2019

	Or	Argent	Bronze	Total
Zonales	67	50	48	165
Continentales	23	34	41	98
Internationales et Mondiales	15	21	19	55
Ensemble	105	105	108	318

Source : Annuaire du Ministère des Sports et Loisirs 2019 (Direction générale des sports (DGS) ;

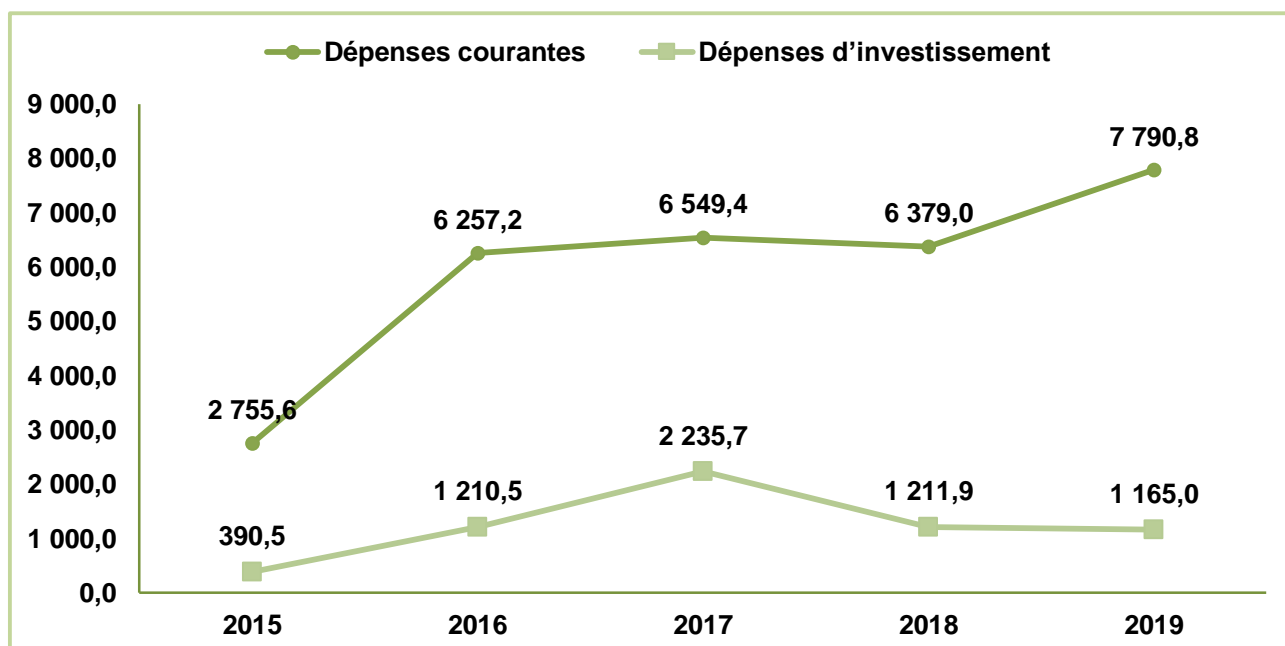
IX.8. Les dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs de 2015 à 2019

Entre 2015 à 2019, le budget de l'Etat consacré au secteur des sports et des loisirs est passé de 3,146 à 8,956 milliards avec une augmentation de 185%. En 2019, 87 % de cette dotation budgétaire a été doté pour les dépenses courantes et les 13% restantes à l'investissement (Graphique 9.6).

Les subventions accordées aux structures sportives ont été multiplié par trois entre 2015 et 2019 passant de 3 milliards à 9 milliards. Mais derrière cette hausse importante se cache une disparité entre dépenses courantes et dépenses d'investissement. En effet, si au niveau des dépenses courantes la dotation augmente

chaque année sauf en 2018, la dotation pour les investissements, diminue chaque année depuis 2017 où elles avaient atteint un pic de 2,236 milliards.

Graphique 9. 6: Évolution des dotations budgétaires définitives (millions de F CFA) de 2015 à 2019



Source : Annuaire statistique MSL, 2019

IX.9. Évolution des crédits accordés pour la promotion du sport et des loisirs par source

Le montant des crédits accordés pour la promotion du sport et des loisirs s'élève en 2019 à 4,473 milliards de FCFA. Ce montant a diminué de 27% par rapport à 2016 où il se situait à 6,141 milliards de FCFA (tableau 9.11).

Parmi les types de sport, les sports collectifs reçoivent chaque année la plus importante part des crédits accordés pour la promotion du sport et des loisirs. En 2019, 3,602 milliards de FCFA sont alloués à ce type de sport, soit 81% du total des crédits accordés pour la promotion du sport et des loisirs. Les loisirs sportifs par contre reçoivent la plus faible part, soit moins de 1% des crédits accordés pour la promotion du sport et des loisirs entre 2016 et 2019.

Tableau 9. 11: Évolution des crédits accordés pour la promotion du sport et des loisirs par type (millions de F CFA)

	2016	2017	2018	2019
Total	6 141,74	5 211,30	5 357,74	4 472,56
Loisirs sportifs	60,66	38,09	38,55	31,21
Sports collectifs	5 200,66	3 981,02	4 512,88	3 601,89
Sports de combat	212,15	197,68	192,12	185,03
Sports individuels	256,51	261,40	338,62	282,43
Autres	411,76	733,11	275,56	371,99

Source : collecte annuelle, DGESS/MSL 2019

CHAPITRE X. : JUSTICE ET SECURITE

La justice et la Sécurité sont deux secteurs dont les missions sont parfois complémentaires afin de garantir l'égalité de tous les citoyens devant la loi. La justice a pour fonction de trancher les litiges en appliquant les règles de droit, de garantir les libertés publiques et individuelles et de jouer un rôle de contre-pouvoir dans l'Etat de droit. Le Ministère en charge de la justice, y compris l'ensemble des juridictions assurent la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de justice. Quant à la sécurité intérieure, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement dans ce domaine sont assurés par le Ministère en charge de la sécurité. Le présent chapitre a pour objectif d'analyser les statistiques sur les secteurs de la sécurité et de la justice. Il s'agit de faire un résumé sur les principaux indicateurs relatifs à ces deux secteurs en commençant par une définition des concepts de l'encadré suivant :

Dépenses de personnel : Rémunérations d'activités (salaires, primes, gratifications et autres traitements en espèces et en nature), cotisations et contributions sociales ainsi que les prestations sociales et les allocations diverses versées aux agents publics.

Dépenses d'équipement et d'investissement : Dépenses d'acquisition, d'immobilisations incorporelles, de terrains, d'immeubles (bureaux, logements, ouvrages et infrastructures), de meubles (matériel et outillage technique, matériels de transport en commun et de marchandises, stocks stratégiques ou d'urgence, cheptel, etc.), prises de participations, placements et cautionnements.

Dépenses en matériel : Dépenses d'acquisition, d'équipements légers, de maintenance et de gestion de stocks des machines, appareils et autres biens mobiliers et immobiliers.

Transferts courants : Paiements sans contrepartie destinés à couvrir les dépenses courantes ou à réaliser des objectifs de politique générale ou des objectifs divers.

Transferts en capital : Paiements sans contrepartie destinés à la formation de capital (acquisitions des biens de capital, indemnités de la perte ou de l'endommagement de biens, accroissement du capital financier, etc.).

Incarcération : Mise en détention ou emprisonnement.

Evasion : Fait pour quiconque étant, en vertu d'un mandat ou d'une décision de justice ou sur flagrant délit, arrêté ou détenu pour crime ou délit, s'échappe ou tente de s'échapper, soit des lieux affectés à la détention par l'autorité compétente, soit du lieu du travail, soit au cours d'un transfèrement.

Détenu : Personne maintenue en détention en vertu d'un mandat ou de toute autre décision de justice.

Prévenu : Personne mise en cause dans une affaire et contre qui un mandat a été décerné pour être détenu en vue de la manifestation de la vérité.

Ordre de mise à la disposition : Ordre donné par le procureur au régisseur de mettre à sa disposition un détenu.

Taux d'occupation : Rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places théoriques (capacité d'accueil) exprimé en pourcentage.

Inculpé : Personne sur laquelle le juge d'instruction a décidé de porter ses investigations et contre laquelle il existe des indices graves ou concordants qui rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer, comme auteur ou comme complice, à la réalisation d'un crime ou d'un délit.

Durée de détention préventive des inculpés: Temps pendant lequel une personne est détenue sous mandat de dépôt par le juge d'instruction pour les besoins de l'instruction.

Crimes et délits contre les biens : Vols ; Extorsions ; Recels ; escroqueries ; Abus de confiance ; Destructions, dégradations, dommages ; Stellionat ; Infractions en matière de chèques ; etc.

Crimes et délits contre les particuliers : Homicides volontaires ; Empoisonnements ; Violences ; Coups et blessures volontaires ; Violences et voies de fait ; Homicides et blessures involontaires ; Viols ; Coups

mortels ; Assassinats ; Associations de malfaiteurs ; Vols aggravés ; Diffamation ; Injures ; Non-assistance à personne en danger ; etc.

Crimes et délits contre la chose publique : Détournement de deniers publics ; Corruption ; Evasion ; Faux et usage de faux ; etc.

Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs : Mutilations génitales féminines ; Infractions en matière de mariage ; Proxénétisme ; Trafic d'enfant ; Enlèvement d'enfant ; Attentat aux mœurs ; Prostitution ; Stupéfiants ; etc.

Condamné : Personne jugée et reconnue coupable de faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine d'emprisonnement ferme a été prononcée.

X.1. Justice

Cette sous-section aborde les moyens de la justice, le personnel de la Justice, la situation carcérale, les prévenus et les condamnés. Une analyse statique de la situation a été faite pour l'année 2019 et pour l'analyse dynamique la période 2015-2019 a été considérée.

X.1.1 Les moyens de la justice

Le budget de la justice a connu de variations importantes au cours des cinq dernières années. De 2015 à 2019, le plus gros budget alloué à la justice est celui de 2018 qui est de 33 903 millions. Le budget a connu une augmentation régulière de 2015 à 2018 pour subir une légère réduction en 2019 (tableau 10.1).

Tableau 10. 1: Evolution du budget de la justice (en million de FCFA)

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Personnel	8 786	12 414	16 937	18 070	20 521
Matériel	4057	3532	3477	4018	3567
Transferts courants	1143	932	1316	1174	1363
Equipement-investissement -transferts en capital--	3 101	2 260	7 384	10 641	6 797
Total	17 086	19 138	29 114	33 903	32 248

Source : Annuaire Statistique du Ministère de la Justice 2019 (DGESS/MJ, 2020, p. 28)

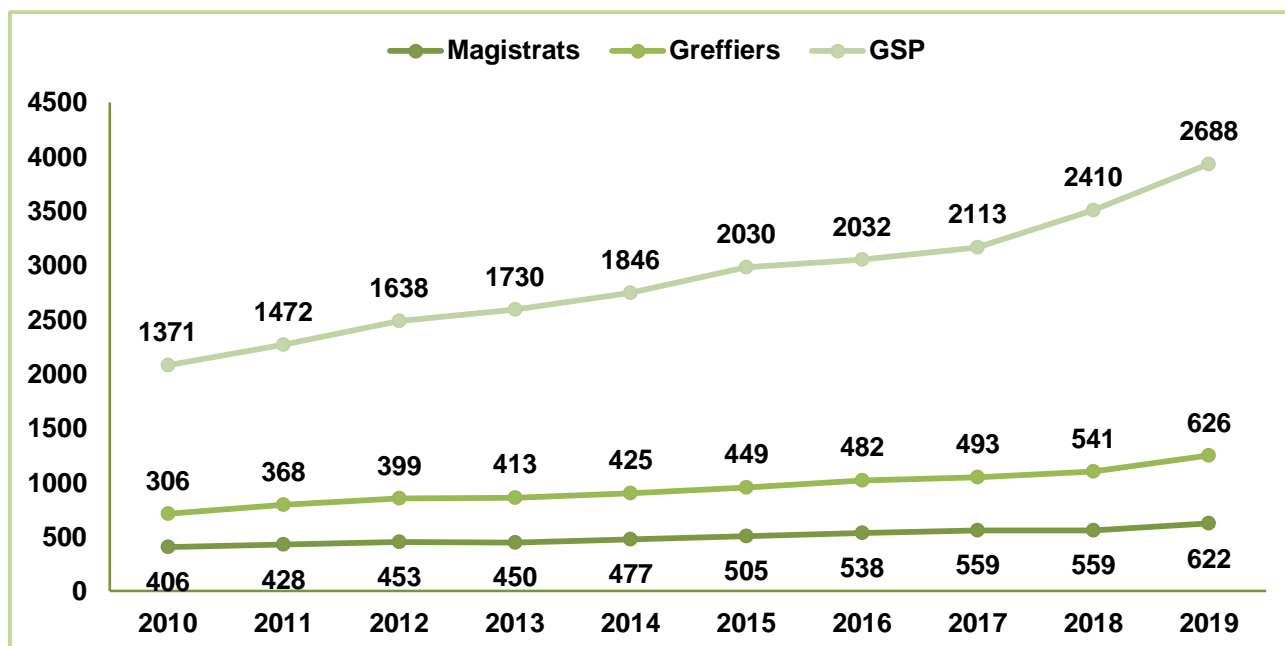
Le budget de la justice comprend les dépenses en personnel de la justice, les achats de matériels, les transferts courants et les dépenses en équipements, investissements et transferts en capital. L'analyse selon les composantes budgétaires permet de mieux apprécier les variations du budget. Le Graphique 10.1, montre qu'entre 2010 et 2019, c'est le poste des dépenses en personnel qui était le plus important dans le budget de la justice (en moyenne 55%). Il est suivi du poste « Equipement, investissement et transferts en capital » qui représente en moyenne 25% du budget. Les parts les plus faibles sont les postes « matériel » et « transferts courants » qui représentent respectivement en moyenne 15% et 5% du budget.

L'effectif du personnel de la justice en 2019 était de 4191, soit 622 magistrats, 626 auxiliaires de justice (Greffiers en chef, greffiers et secrétaires greffes et parquet), 2688 gardes de sécurité pénitentiaires (GSP) et 255 travailleurs appartenant à d'autres types de personnel. Le personnel de justice est donc dominé par les gardes de sécurité pénitentiaires qui représentent en 2019, 64,1% de l'effectif. Selon le genre, les femmes représentent 17,9% de l'effectif global. Cette proportion varie en fonction du type de personnel. Elle est de 18,8% pour les magistrats, 23,2% pour les auxiliaires de justice, 15,7% pour les GSP et de 25,9% pour les autres types de personnel.

En termes d'évolution, entre 2010 et 2019, le personnel du Ministère de la Justice a été multiplié par 2. Il ressort (Graphique 10.1) que l'effectif des auxiliaires de justice a connu une croissance plus élevée que celui des gardes de sécurité pénitentiaires et les magistrats entre 2010 et 2019. L'effectif des magistrats a augmenté

de plus de la moitié (53,2%), celui du personnel greffier (greffiers en chef, les greffiers et les secrétaires de greffe et parquet) a doublé (104,6%) et enfin celui des GSP a presque doublé (96,1%).

Graphique 10. 1 : Evolution du personnel de justice de 2010 à 2019



Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Justice 2019 (DGESS/MJ, 2020, p. 32)

Tableau 10. 2: Personnel du Ministère de la Justice par sexe et par corps

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Magistrats	hommes	311	333	360	355	378	396	425	444	444	505
	Femmes	95	95	93	95	99	109	113	115	115	117
	Total	406	428	453	450	477	505	538	559	559	622
Greffiers	hommes	225	274	297	304	315	335	358	374	413	481
	Femmes	81	94	102	109	110	114	124	119	128	145
	Total	306	368	399	413	425	449	482	493	541	626
GSP	hommes	1236	1311	1426	1493	1591	1730	1733	1789	2039	2267
	Femmes	135	161	212	237	255	300	299	324	371	421
	Total	1371	1472	1638	1730	1846	2030	2032	2113	2410	2688
Autres personnels	hommes			131	140	167	184	175	236	240	189
	Femmes			45	48	49	68	72	99	99	66
	Total			176	188	216	252	247	335	339	255
Ensemble	hommes	1772	1918	2214	2292	2451	2645	2691	2843	3136	3442
	Femmes	311	350	452	489	513	591	608	657	713	749
	Total	2083	2268	2666	2781	2964	3236	3299	3500	3849	4191

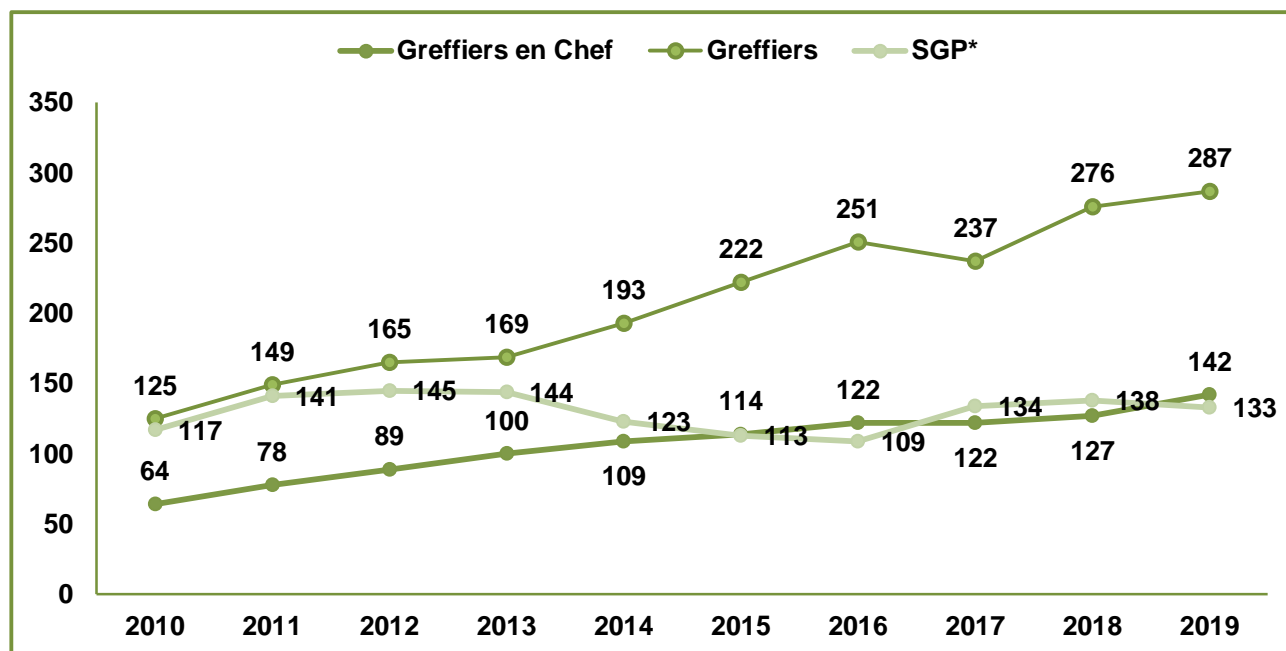
Source : DGESS/MJ (2020, p. 32)

X.1.2 Personnel greffier

En 2019, l'effectif du personnel greffier était de 626, composés de 142 greffiers en chef, de 287 greffiers et de 133 secrétaires de greffe et de parquets (Graphique 10.2). Ce sont donc les greffiers qui prédominent dans ce groupe. Sur la période 2010-2019, les effectifs des auxiliaires de justice ont connu une évolution positive. Cette croissance est beaucoup plus marquée chez les greffiers où l'effectif est passé de 125 en 2010 à 287 en 2019 ainsi que chez les Greffiers en Chef (64 en 2010 et 142 en 2019) soit une augmentation globale

supérieure au double. En revanche, elle a été très faible chez les secrétaires de greffes et de parquets dont le taux de croissance global n'est que de 13,7 %.

Graphique 10. 2: Evolution des effectifs des auxiliaires de justice de 2010 à 2019



Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Justice 2019 (DGESS/MJ, 2020, p. 35 à 43)

X.1.3 Situation carcérale au Burkina Faso

En 2019, on comptait 5231 individus incarcérés (tableau 10.3). Cette population carcérale est dominée par les hommes. En effet, on enregistrait en 2019, 5067 soit 96,9% d'hommes incarcérés contre 164 soit 3,1% de femmes incarcérés. Sur la période 2010-2019, cette population a évolué entre 10 122 et 5231. Elle a connu une augmentation entre 2011 et 2014 passant de 8 257 à 10 335 suivie d'une baisse globale de l'effectif de la population carcérale depuis 2014.

Tableau 10. 3: Nombre d'entrées dans les établissements pénitentiaires selon le sexe de 2010 à 2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble des entrées	10 122	8 257	8 876	10 008	10 335	9 601	7 998	8 653	7 025	5 231
hommes	9 813	8 032	8 653	9 666	9 970	9 284	7 762	8 342	6 776	5 067
Femmes	309	225	223	342	365	317	236	311	249	164

Source : DGESS/MJ (2020, p. 165)

Les événements ou incidents survenus dans les établissements pénitentiaires sont classés en quatre (04) catégories à savoir les évadés, les décès, les hospitalisations, les sorties autorisées. En 2019, il y a eu 298 sorties autorisées, 129 hospitalisations, 63 évasions et 36 décès (tableau 10.4). Globalement, le nombre annuel de ces sorties a connu une réduction de plus de la moitié en 10 ans (entre 2010 et 2019).

Tableau 10. 4: Répartition des évènements/incidents dans les établissements pénitentiaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Evasion	88	41	30	44	42	19	21	93	60	63
Décès	119	79	47	68	73	76	54	38	50	36
Hospitalisations	301	287	220	221	295	267	244	305	266	129
Sortie autorisées	722	688	693	617	516	655	636	578	415	298

Source : DGESS/MJ (2020, p. 165)

La population détenue dans les maisons d'arrêt et de correction (MAC) comprend les détenus en attente de jugement, les ordres de mise à disposition (OMD), les inculpés, les prévenus et les condamnés. Au 31 décembre 2019, on compte 7359 détenus dont 4380 condamnés, 2979 en attente de jugement, 1914 inculpés, 1065 prévenus (tableau 10.5). En termes d'évolution, il ressort des données du ministère en charge de la justice que la population détenue au 31 décembre connaît une augmentation globale de 41,6% sur la période 2010-2019.

Tableau 10. 5 : Evolution du nombre de détenus dans les établissements pénitentiaires (EP) par situation de jugement au 31 décembre

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble des détenus	5 198	5 039	5 035	5 976	6 827	7 544	7 670	7 840	7 812	7 359
Détenus en attente de jugement	1 849	1 618	1 684	2 185	2 578	3 242	3 201	2 681	2 866	2 979
Inculpés	1 160	1 096	1 069	1 408	1 609	1 787	1 883	1 893	1 872	1 914
Prévenus	689	522	615	777	969	1 455	1 318	788	994	1 065
OMD	170	262	67	47	75	109	17	11	-	-
Condamnés	3 179	3 159	3 284	3 744	4 174	4 193	4 452	5 148	4 946	4 380

Source : DGESS/MJ (2020, p. 165)

En termes de capacité d'accueil des maisons d'arrêt et de correction (MAC), on note qu'elle était en 2019 de 4698 (tableau 10.6). Sur la période 2010-2019, la capacité d'accueil a connu une augmentation en moyenne de 44,1%. Avec 7359 détenus en 2019, le taux d'occupation des MAC se situe à 156,6% soit 2,8% de moins qu'en 2010. Ainsi, cette hausse de la capacité d'accueil a permis d'améliorer l'occupation des prisons de seulement 2,8% parce que la population carcérale s'est accrue en moyenne de 41,6% sur la même période.

Tableau 10. 6: Capacité des établissements pénitentiaires au 31 décembre

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité d'accueil	3 260	3 380	3 500	3 500	4 000	4 000	4 120	4 120	4 120	4 698
Nombre de détenus au 31 décembre	5 198	5 039	5 035	5 976	6 827	7 544	7 670	7 840	7 812	7 359
Taux d'occupation	159,4	149,1	143,9	170,7	170,7	188,6	186,2	190,3	189,6	156,6

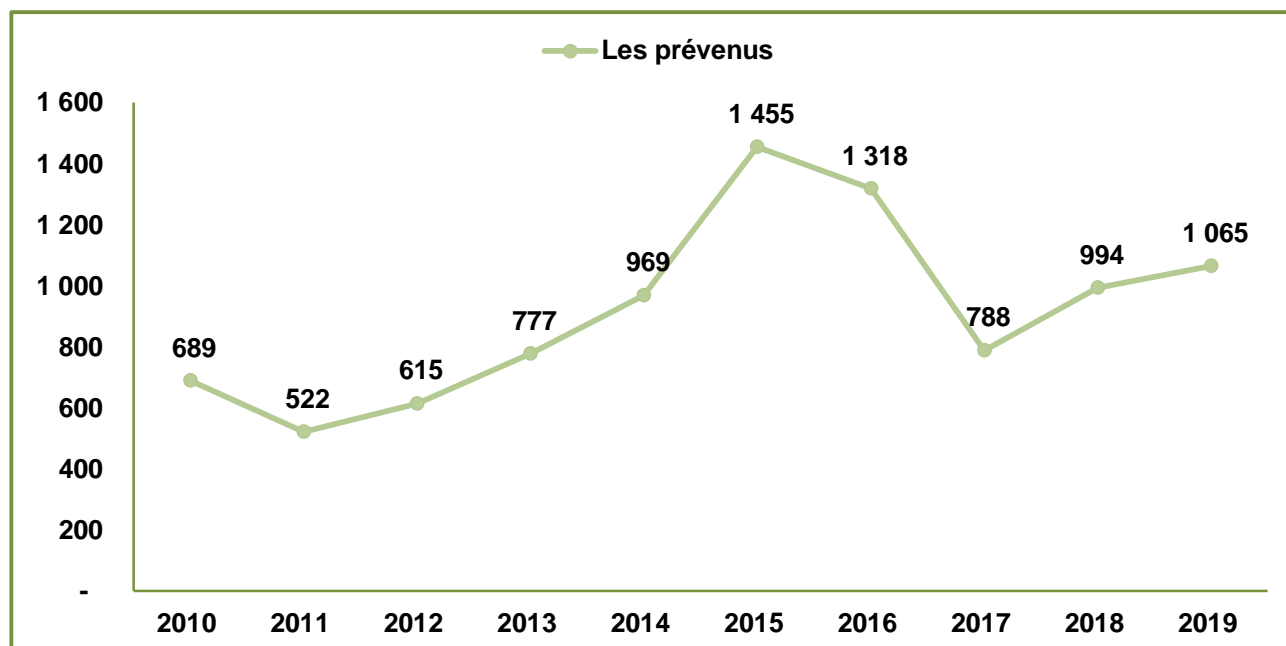
Source : DGESS/MJ (2020, p. 165)

X.1.4 Caractéristiques des prévenus

L'effectif des prévenus au 31 décembre 2019 était de 1065 (Graphique 10.3). L'effectif des prévenus au cours de la période 2010-2019 a connu une évolution irrégulière avec un pic en 2015 où on note un effectif de

prévenus de 1455. Les périodes de baisse sont observées en 2010-2011 et 2015-2017 et les périodes de haute croissance sont constatées en 2011-2015 et 2017-2019.

Graphique 10. 3: Evolution de l'effectif des prévenus au 31 décembre



Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Justice 2019 (DGESS/MJ, 2020, p. 165)

En 2019, les raisons de détention des prévenus sont principalement les crimes et délits contre les biens qui représentent 73,5% (tableau 10.7). Ils sont suivis des crimes et délits contre les particuliers de l'ordre de 12,6%. On note d'ailleurs que sur la période 2010-2019, ce sont les crimes et délits contre les biens et les crimes et délits contre les particuliers qui sont les premières causes de détention des prévenus.

Tableau 10. 7: Répartition des prévenus selon la nature des infractions

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crimes et délits contre les particuliers	92	68	112	160	177	184	176	131	171	194
Crimes et délits contre les biens	518	407	433	518	634	1069	920	460	649	650
Crimes et délits contre la chose publique	17	17	28	27	52	87	39	52	38	35
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	59	28	37	53	81	98	161	141	118	166
Infractions en matière d'armes et de munitions	3	2	5	19	26	17	12	4	17	8
Terrorisme							1		1	

Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Justice 2019 (DGESS/MJ, 2020, p. 170)

X.1.5 Caractéristiques des inculpés

Sur la période 2010-2019, l'effectif des inculpés a connu des évolutions différées avec une tendance générale à la hausse (Graphique 10.4). Le taux de croissance globale est estimé à 65%. En termes de rythme d'évolution, la période 2010-2012 est une période de décroissance. A partir de 2013 on note une croissance

continue jusqu'en 2016. Après s'en est suivie une période quasi-stationnaire avant de reprendre une légère hausse en 2019.

Graphique 10. 4: Evolution de l'effectif des inculpés au 31 décembre

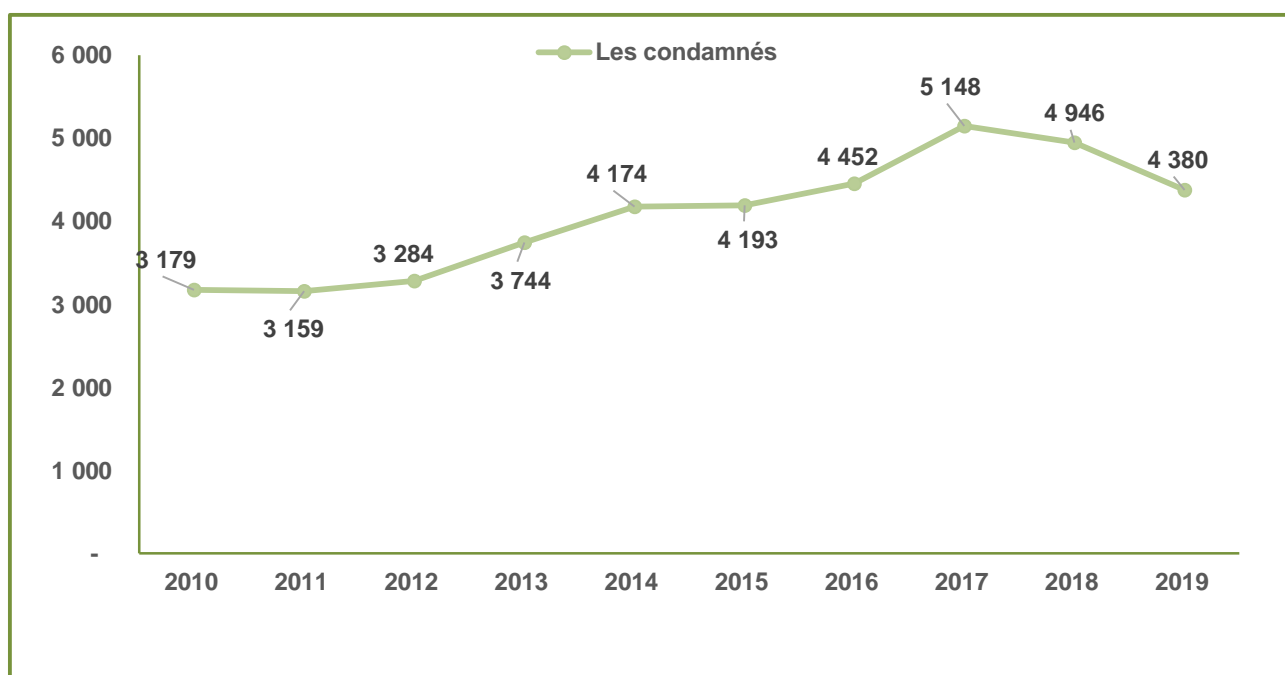


Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Justice 2019 (DGESS/MJ, 2020, p. 170)

X.1.6 Caractéristiques des condamnés

Les condamnations ont connu une longue période de croissance entre 2011 et 2017 (Graphique 10.5). Un pic important a été observé en 2017 avec 5148 condamnés contre 3159 en 2011 soit une croissance globale de 38,7% sur cette période. Sur la période 2017-2019 les condamnations ont baissées de 14,9%.

Graphique 10. 5: Evolution de l'effectif des condamnés au 31 décembre



Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Justice 2019 (DGESS/MJ, 2020, p. 165)

X.2. Sécurité

L'analyse de la sous-section Sécurité concerne la délivrance des pièces, le constat de la criminalité par les forces de l'ordre et la saisie des stupéfiants.

X.2.1 Délivrance de Pièces

X.2.1.1 La délivrance de la Carte nationale d'Identité Burkinabé (CNIB)

La Carte Nationale d'identité Burkinabé (CNIB) et le passeport sont délivrés par la police nationale.

En 2019, 1 327 115 CNIB ont été délivrées à la population sur toute l'étendue du territoire nationale (Tableau 10.8). La délivrance de la CNIB a progressé depuis l'année 2014 où le nombre de pièces comptait 438 124. C'est en 2018 qu'une baisse a été constatée avant de remonter en 2019.

La majeure partie des bénéficiaires sont des hommes. Ce constat est vérifié sur toutes les années. De 2014 à 2017, la proportion des femmes ayant bénéficiées des CNIB est passée de 38,6% à 43,0%. Ce chiffre a commencé à se dégrader à partir de 2018 et en 2019 la proportion des femmes bénéficiaires est passée à 41,9%.

Tableau 10. 8: Nombre de cartes nationales d'identité Burkinabè établies par sexe

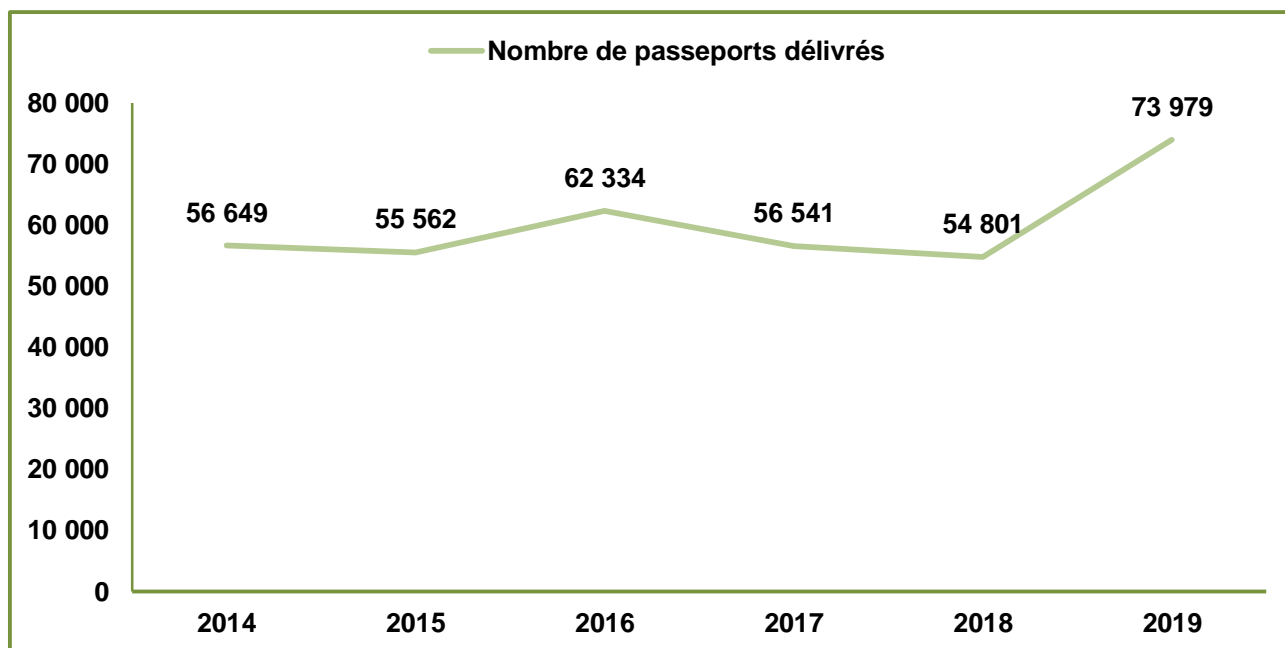
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Hommes	268 949	381 800	463 367	536 487	480 508	770 387
Femmes	169 175	277 159	317 117	404 858	348 953	556 000
National	438 124	658 959	780 484	941 345	829 461	1 327 115

Source : DGESS/MSECU (2020, p. 35)

X.2.1.2 La délivrance du Passeport

Le nombre de passeports délivrés est passé de 56 649 en 2014 à 73 979 en 2019 soit un taux de croissance global de 30,59% en cinq ans (graphique 10.6). Bien que la tendance générale soit à la hausse on observe une évolution en dents de scie sur toute la période.

Graphique 10. 6: Evolution du nombre de passeports délivrés en 2014 et 2019



Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Sécurité 2019 (DGESS/MSECU, 2020, p. 35)

X.2.2 Tableau : Crimes et délits constatés

Les données sur les crimes et délits analysées dans cette partie concernent celles enregistrées par la Gendarmerie et la Police Nationale.

D'une manière générale, la criminalité a augmenté de 37,6% entre 2014 et 2019 (tableau 10.9). C'est seulement en 2016 qu'une baisse a été constatée (14,7%). Pour le reste de la période la croissance est positive et la plus forte croissance annuelle s'observe en 2018 (20,3%).

X.2.2.1 Crimes et délits constatés par nature

La majorité des crimes et délits constatés sont contre la propriété ou contre les personnes.

En 2019, le cumul des crimes et délits constatés contre la propriété et contre les personnes représentent 95,7% de tous les crimes et délits enregistrés (tableau 10.9). Cette répartition n'a pas varié significativement depuis l'année 2014. En effet au cours de cette période, le pourcentage cumulé des crimes et délits enregistrés contre les personnes et la propriété, est compris entre 93,8% et 95,7%.

Tableau 10. 9: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon le type

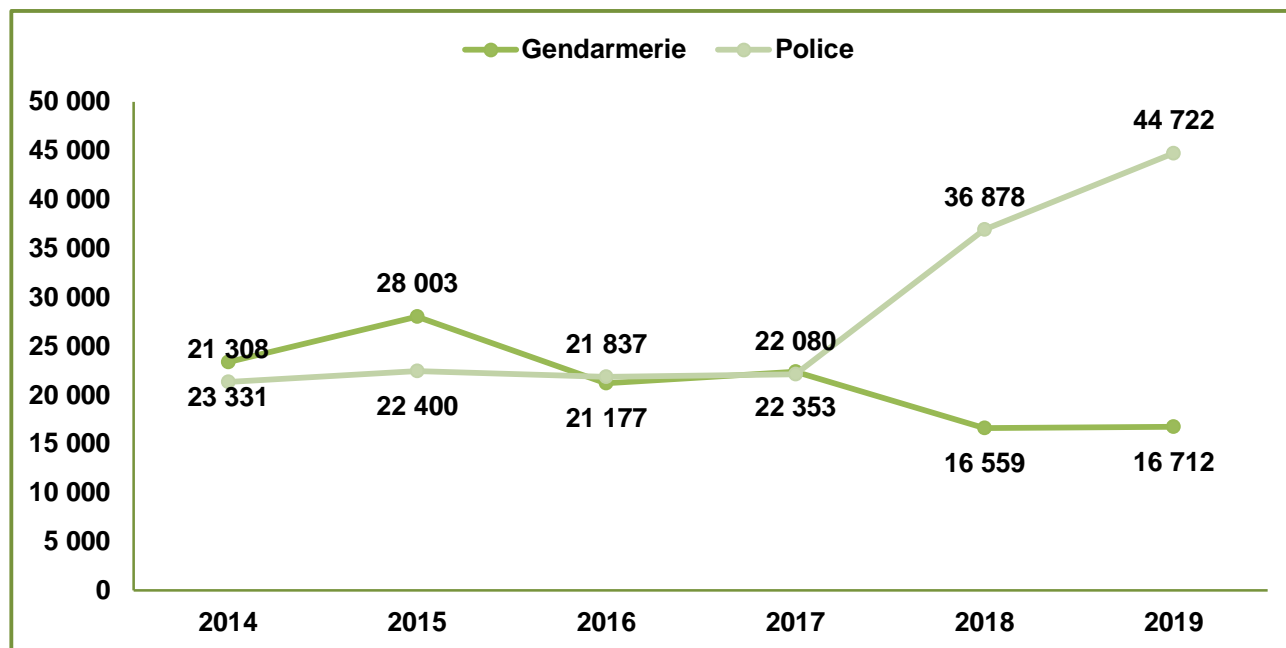
Type	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 287	1 206	1 356	1 140	1 049	1 102
Crime et délit contre la paix publique	1 588	1 214	1 024	916	964	958
Crime et délit contre la propriété	30 526	34 590	29 119	28 800	33 964	41 677
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	52	2	113
Crime et délit contre les personnes	10 857	13 023	11 243	13 100	17 185	17 096
Crimes et délits contre la sécurité publique	381	370	272	425	273	488
National	44 639	50 403	43 014	44 433	53 437	61 434

Source : DGESS/MSECU (2020, p. 56)

X.2.2.2 Crimes et délits constatés par structure

Sur les 61 434 cas de crimes et délits constatés en 2019, 72,8% sont enregistrés par la Police Nationale (Graphique 10.7). En 2015, le pic de la criminalité est plus significatif pour les données enregistrées par la police. Entre 2016 et 2017, le nombre de crimes et délits constatés par la Police et la Gendarmerie est resté quasiment stable et le même pour les deux structures. A partir de 2018 la criminalité constatée par la police a eu une hausse importante et celle enregistrée par la Gendarmerie a baissé considérablement.

Graphique 10. 7: Evolution du nombre de passeports délivrés en 2014 et 2019



Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Sécurité 2019 (DGESS/MSECU, 2020, p. 56)

X.2.3 Quantité de stupéfiants saisie

La quantité de stupéfiants saisie a connu une baisse progressive entre l'année 2014 et 2017 (tableau 10.10). Après un pic énorme en 2018 (8 220,70 kg contre 4 235,90 en 2017), la quantité de stupéfiants saisie en 2019 est descendue à un niveau plus bas depuis 2014.

X.2.3.1 Quantité de stupéfiants saisie par Nature

Les médicaments de la rue, le cannabis et l'héroïne sont respectivement les stupéfiants les plus saisis par les forces de l'ordre dans la période 2014 et 2019 (tableau 10.10).

En 2019, plus de la moitié des stupéfiants saisis sont des médicaments de la rue. Le cannabis représente un quart et l'héroïne dépasse le dixième.

Tableau 10. 10: Quantité (Kg) de drogues saisies selon le type

Type de drogue	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cannabis	2 298,20	1 145,10	2 403,20	3 602,40	3 681,60	400,9
Cocaïne	275,5	16,2	23,5	54,3	742,5	8,2
Héroïne	833,6	11,2	16	10	0	217,9
Médicaments de la rue	6 057,90	3 339,80	2 934,20	483,6	3 465,20	907
Autres	33	2 113,30	743,5	85,6	331,4	81,7
National	9 498,10	6 625,50	6 120,30	4 235,90	8 220,70	1 615,70

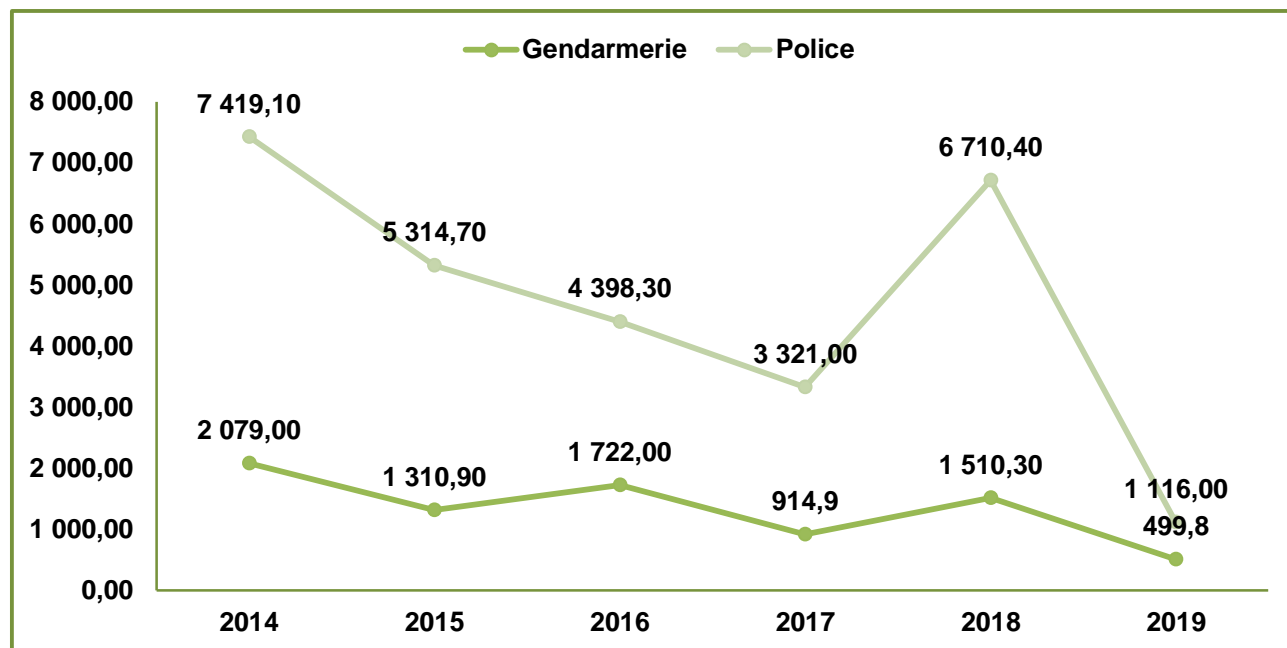
Source : DGESS/MSECU (2020, p. 84)

X.2.3.2 Quantité de stupéfiant saisie par structure

Entre 2014 et 2017, la quantité de stupéfiants saisie a considérablement diminuée pour la Police Nationale. C'est seulement en 2018, qu'un pic important a été constaté (graphique 10.8).

Pour la Gendarmerie Nationale, la tendance générale est également à la baisse avec une variation en dents de scie d'une année à une autre.

Graphique 10. 8: Evolution de la quantité de stupéfiants saisie par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale



Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Annuaire Statistique du Ministère de la Sécurité 2019 (DGESS/MSECU, 2020, p. 84)

DSCVM/SSS 2020/01

Décembre 2020

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 50 37 62 04 - Fax : (00226) 50 37 62 26